

Thématique 3 : Habiter c'est aussi recevoir... Le rapport à l'altérité

Introduction

Philippe VIOLIER

Université d'Angers, ESTHUA

CARTA, UMR ESO Espaces Géographiques et Sociétés

Dans une première lecture, cette proposition paraît simple. Les habitants reçoivent. Elle fige les rôles dans une répartition stricte. D'un côté les habitants immobiles dans une attente perpétuelle et rivé à un patrimoine immuable et reconnu se parent des vertus de l'accueillant pour ouvrir leurs portes. De l'autre, les populations mobiles, réputées dépourvues des vertus et qualités de l'habiter, sont invitées à pénétrer en ces lieux sacralisés pour être reçues et pour recevoir une initiation à l'identité locale, laquelle n'est guère moins immuable que son patrimoine. D'emblée la proposition souligne l'échange à sens unique de l'habitant vers le nomade et la confrontation de ce dernier à l'altérité par sa mobilité. De ce détour chez l'autre, le visiteur revient transformé et différent à tel point que la société d'origine ne reconnaît plus nécessairement les siens, ce qui est particulièrement vrai dans le cas des migrations, mais qui ne doit pas être écarté dans le cas du tourisme. Cette induction pose de fait une asymétrie entre celui qui est reçu, et qui recueille en contrepartie une initiation à l'autre, et celui qui reçoit, acteur central de la rencontre.

1. DES ÉTRANGERS FRÉQUEMMENT À L'ORIGINE DU PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION

Mais cette thématique se révèle plus riche qu'il n'y paraît et soulève de nombreuses questions. On peut discuter cette induction sur trois points pour l'enrichir et proposer une lecture transversale des communications exposées lors de ce colloque. Tout d'abord, l'expression « Habiter c'est aussi recevoir » donne à penser que les habitants sont les seuls acteurs à l'origine du processus de patrimonialisation. La définition même du patrimoine comme héritage reçu des pères le souligne assez. En fait, de nombreux auteurs, dans ces communications et ailleurs, soulignent que les étrangers sont fréquemment à l'origine du processus de patrimonialisation en s'emparant de lieux délaissés.

Qu'importe finalement que telle ou telle catastrophe ou séisme ait pris part à l'abandon du lieu, comme en Grèce, dans la communication proposée par V. Trova et A. Noussia, le fait est qu'il est vide, ou pour le moins délaissé, lorsque les touristes ou les émigrés arrivent. On connaît à travers le Monde de nombreux lieux dangereusement localisés sur une faille active, ou situés dans le voisinage immédiats de volcans encore actifs, détruits ou menacés sérieusement à de nombreuses reprises, et qui ont été inlassablement reconstruits et densément occupés. L'événement sismique ou éruptif vient donc accélérer une évolution vers le déclin mais ne la suscite pas. La catastrophe naturelle ne rend que très partiellement compte de l'état d'abandon des sites. L'émigration ou le tourisme s'approprient bien des lieux que les habitants considèrent comme secondaires. Ce qui fait des habitants, si le patrimoine est ce dont on hérite, des ingrats qui ne reconnaissent pas d'emblée leur héritage, et qui ont besoin d'une révélation qui se construit à travers l'appropriation par l'autre. Une partie des objets sont donc patrimonialisés par d'autres que les habitants, émigrants ou touristes.

2. VIDE OU PLEIN

On peut certes discuter la notion de vide. Il y a au sein même des habitants des populations marginalisées promises au vide, lequel est donc tout relatif. Mais lorsqu'une société abandonne à ses laissés pour compte les recoins de

son territoire, on peut à tout le moins parler de marges spatiales ou d'espace délaissé. Anne-Claire Kurzac constate ainsi que les médinas ont constitué un espace urbain marginalisé, et plutôt très pleins et surpeuplés, lorsque quelques étrangers s'engagent dans la réhabilitation de bâtiments pour les transformer en riads. Mais avant le patrimoine, il n'y a pas que le néant. Le regard de l'autre ne se limite pas à conférer de la valeur, il peut aussi travestir et détourner, donner un autre sens à un objet. Du coup, la patrimonialisation suit deux processus. Dans un cas, c'est un cheminement passant par l'abandon puis la reconquête par les autres, en l'occurrence les touristes et les émigrés, dans les communications présentées. Dans un autre cas, il n'y a pas abandon mais l'objet est consacré par les habitants à un usage tandis que d'autres, qui sont des passants dans les communications rassemblées sous cette thématique, lui attribuent une valeur différente.

Dans la situation abordée par Elisabeth Auclair, les habitants interviennent sur leurs habitations, qu'ils ne voient pas comme un patrimoine mais comme un objet utilitaire qu'il importe de faire évoluer pour le rendre plus habitable, ce qui contrarie les projets des experts et du gouvernement. Le regard de l'étranger confère donc de la valeur à un objet délaissé. Cette appropriation par des étrangers suscite, parfois, en retour une relecture par les habitants et une volonté de réappropriation. L'habitant s'engage dans un processus de reconquête en raison du double risque encouru. Il y a à l'évidence dépossesion qui se traduit, par exemple, par une inflation des prix qui élimine de fait une grande partie des habitants permanents, et il y a production d'un discours dans lequel l'indigène ne se reconnaît pas nécessairement. De là certains habitants s'érigent en défenseur du vrai et de l'authentique et édictent des règles du bien se conduire, notamment sur les terrasses de Marrakech, comme l'évoque Francesca D'Amico. Cette attitude traduit la prise de conscience par les habitants de la valeur patrimoniale de leur bien.

3. LES JEUX D'ACTEURS

S'agissant des autres acteurs, les États, les organisations internationales, ONG ou Institutions, les situations varient considérablement et les communications n'expriment pas toujours les modalités précises de leurs interventions. Précèdent-ils les nomades pour engager ou, au contraire, interviennent-ils a posteriori pour des motifs variables allant de la mise en ordre à la capitalisation dans un projet de développement ? A Hoi-An on suit bien le cours de la patrimonialisation. Le regard extérieur a été déterminant. La prise de conscience par les autorités des perspectives économiques a fait le reste (communication de X. L. Vo Sang). Dans le Shanxi, Bruno Fayolle Lussac nous montre bien que si la patrimonialisation des objets architecturaux nécessite le regard extérieur, en l'occurrence celui de l'Unesco, c'est que la conception même est étrangère à la culture chinoise, pour laquelle l'essentiel c'est l'immatériel. Là aussi, la prise de conscience s'appuie sur des stratégies économiques qui ne s'embarrassent ni des habitants ni de la réalité architecturale. Les mêmes observations sont faites par Anne-Marie Frérot à propos des ksour de Mauritanie. La patrimonialisation constitue une des variantes de la mondialisation. Mais cette apparente myopie des habitants, ne frappe pas que l'habitant des sociétés non européennes. A la Chaise-Dieu, également, situation abordée par Salma Loudiyi, il a fallu l'intervention d'étrangers pour réévaluer l'abbaye. La notion d'habitant apparaît là aussi brouillée. Ceux de la ville d'à côté sont déjà des étrangers, sans compter que parmi ceux qui revendiquent le titre d'habitant il doit bien y avoir quelques néo-ruraux. On rencontre donc différentes constructions systémiques entre les acteurs, mais il semble néanmoins que les entreprises et les pouvoirs amplifient plus souvent qu'ils n'initient une évolution. Tant et si bien que la rencontre fondamentale se produit entre le passant et le sédentaire. Il arrive même que l'habitant soit peu investi, au moins dans un premier temps. Voire même, on lui reproche sa passivité. En tout cas, l'empressement des autorités à stimuler les citoyens de Hoi An afin qu'ils participent à la fête touristique, traduit bien en négatif l'impatience des maîtres de cérémonie.

4. SI L'APPROPRIATION PAR LES ÉTRANGERS DONNE LA VALEUR AUX LIEUX, QUI HABITE LES LIEUX ET QUE SIGNIFIE HABITER ?

Ensuite, si la patrimonialisation passe par une appropriation des lieux par des étrangers cela pose la question de qui habite les lieux et de ce que signifie habiter. Si l'évidence désigne le sédentaire comme réponse, c'est aussi ce que suggère la formule « habiter c'est recevoir » plusieurs communications nous invitent à la dépasser. D'une part, le désintérêt, la réprobation ou le dédain tantôt exprimé par les autres rapprochent en effet des catégories de personnes reçues, dont deux seulement sont abordées, et inégalement, dans les communications : les touristes et les émigrants. Il y aurait d'ailleurs à approfondir l'identité de touriste dont on affuble n'importe quel passant. On sait le discrédit qui pèse sur cette appellation mal contrôlée : le touriste c'est l'autre, et qualifier ainsi c'est discréditer par avance. La rivalité ancestrale entre les sédentaires et les nomades joue là encore pour contester à ceux-ci le droit d'aller et de venir. Cette posture disqualifie de fait l'occupant temporaire et élude la question fondamentale du regard de l'autre

qui transforme celui de l'habitant. Si cette sourde opposition fonctionne, n'est-ce pas parce que le temps ne fait rien à l'affaire, ou au moins que la durée d'induration n'est qu'un aspect du problème sur lequel on focalise l'attention, alors que d'autres choses se passent. En quelque sorte, l'habitant reçoit doublement : il accueille des hôtes et en retire un nouveau regard sur lui-même et sa culture qui de facto acquièrent une nouvelle valeur. Toutes les communications présentées sous cette thématique soulignent que l'intérêt pour le patrimoine a été initié par des acteurs exogènes et pour des mobiles qui dépassent la stricte question de la conservation des objets patrimoniaux.

Les États, les organisations internationales comme l'Unesco, la Banque Mondiale ou les ONG, les touristes... se penchent sur les destinées des habitants pour leur suggérer d'interrompre l'usure du temps, la désaffection et le déclin du patrimoine. Dès lors, on peut poser qu'habiter les lieux ne se limite à la sédentarité mais inclut toutes les formes de relations que les acteurs tissent entre eux-mêmes et des lieux, et par lesquelles ils pèsent sur le devenir de ces lieux. Pour la clarté de nos propos, il conviendrait donc de ne pas opposer l'habitant et le visiteur de manière si tranchée que l'on retire toute légitimité au second, et surtout tout effet réel sur les lieux. La légitimité de l'habitant est sur ce point discutable. Après tout, pour paraphraser Renan, avant le sédentaire il y avait l'orang-outan. D'ailleurs la communication d'Anne-Marie Frérot le souligne indirectement : puisque les populations nomades ne se comportent pas différemment vis-à-vis de leurs lieux ancestraux que les sédentaires, ils les abandonnent dès lors qu'ils n'ont plus rien à y faire, ne peut-on en déduire que la sédentarité est toujours provisoire, ce qui la relativise grandement. Le recours à la distinction entre habitant permanent et habitant temporaire permet de séparer, car les faits induisent une différence dans les rapports au lieu, et d'unir à la fois : les deux agissent sur les lieux.

Enfin, entre les habitants permanents, les habitants temporaires et les innombrables acteurs qui tentent de développer, de réguler, d'encadrer ou de contrôler la rencontre, depuis les États, les entreprises et jusqu'aux associations et institutions internationales, les objets, de toutes les convoitises, ne sont pas mis sur le même plan par les auteurs des communications. Si « Habiter c'est aussi recevoir » visiblement cela ne se décline pas de la même manière suivant les objets en question : on n'habite pas n'importe où. La proposition peut être déclinée de plusieurs manières. Première déclinaison possible : être à côté ou dedans. Dans un premier temps, une partie des habitants temporaires du moins, et les touristes sont singulièrement coutumiers du fait, s'installent à côté de l'objet de leur désir. La position en marge, comme l'installation dans un hôtel standardisé, soulignent que la distance culturelle nécessite un appareil de domestication de l'altérité. La recherche de la différence est à la fois le ressort et le frein du tourisme.

Ainsi à Pétra, les hôtels tout confort permettent aux touristes de visiter l'habitat troglodyte, comme le montre J. Rewerski. Et, on en relève l'absence d'intégration, le caractère disgracieux ou standardisé, voire tout cela ensemble. Sans doute toutes ces critiques sont fondées, mais partiellement seulement, car, au-delà des adaptations possibles, dans une confrontation difficile à l'altérité, ces objets constituent des médiations indispensables à la plupart des touristes. Mais ailleurs, une autre partie se joue dans laquelle les pratiques touristiques recherchent au contraire la proximité avec l'habitant permanent. Cependant il ne s'agit pas pour autant de promiscuité.

5. L'INTRUSION PREND FORMES... ET DÉFORME ?

L'habitant temporaire prend ses aises, exige piscine et air conditionné, là où la fraîcheur ne reposait que sur le jardin intérieur et le nomadisme du dispositif d'habitat quotidien. La fonctionnalité des pièces variant suivant les saisons. Evidemment on ne peut rien refuser à l'hôte lorsque la rencontre ne repose pas que sur la sociabilité, et lorsqu'on en attend un bénéfice. L'intrusion dérange aussi l'habitant qui ne désire pas tant que cela cette proximité. Ce qui montre encore que le tourisme ne convient jamais, critiqué lorsqu'il s'installe en marge, contesté lorsqu'il s'immisce : il ne tient pas sa place (mais quelle place ? la question n'est pas simple comme nous l'avons vu ci-dessus). Du coup, on édicte des règles, et l'objet autrefois délaissé est sanctuarisé par la magie du processus de patrimonialisation au nom d'une volonté de protéger les habitants ou l'intégrité de l'objet. Mais qu'en pensent les habitants ? Qu'est-ce que l'intégrité ? Lorsque les habitants temporaires « respectent », selon le mot consacré, les techniques et les matériaux, ils n'en demeurent pas moins des étrangers, au regard des habitants, comme ces émigrants albanais installés en Grèce (communication de Vaso Trova et Antonia Noussia).

6. SELON NOTRE BON VOULOIR

Seconde déclinaison possible, être reçu chez l'habitant se conjugue selon une palette étendue dont nous rend compte Marie S. Bock-Digne à propos de Zanzibar. Depuis la chambre chez l'habitant, qui est la forme la plus ancienne de l'hospitalité, jusqu'aux hôtels sophistiqués aménagés dans les demeures les plus vastes ou à la suite de l'agrégation de plusieurs reliées ensemble. Si la lecture suggère un ordre du plus proche de l'habitant au plus imper-

sonnel, celui suivi par l'auteur, une autre approche, exactement inverse souligne toute la difficulté que peut éprouver le touriste à côtoyer de près l'habitant permanent (ou l'inverse). On soupçonne les innombrables apprentissages nécessaires à la survie dans ces conditions extrêmes. Lorsque le différentiel social et culturel est moins marqué, la rencontre paraît moins problématique. Dans les châteaux de la France de l'Ouest, lorsque l'habitant reçoit, il se met en scène pour satisfaire les attentes de ses hôtes (Jean René Morice). Chacun endosse les rôles de la réception aristocratique mais habilement rendu discret par les uns, oublié par les autres, le positionnement commercial n'en est pas moins réel. De même, la cohabitation entre les habitants permanents et les touristes ne semble pas poser problème dans le Vieux-Québec, selon Martine Géronimi.

7. Y A T-IL DES PATRIMOINES PLUS ÉGAUX QUE D'AUTRES ?

Troisième déclinaison possible, tous les patrimoines ne sont pas égaux. Certains sont vivants d'autres pas. Les jardins constitueraient une catégorie à part au sein du patrimoine, caractérisés par leur plus grande vulnérabilité à la surfréquentation (Olivier Rialland et Cécile Pieau). Si l'évidence nous enseigne que les jardins sont constitués de végétaux et donc vivent, alors que les bâtiments sont figés. Il n'en demeure pas moins que ces derniers n'échappent pas à l'usure du temps et qu'après tout on peut inverser la proposition : si les jardins sont vivants, on peut donc les régénérer, voire même cela constitue une ardente obligation faute de quoi le jardin à la française tend à devenir une jungle. Autre chose est de discuter le parti pris du modèle en fonction duquel on recrée le jardin, mais là aussi la problématique est générale au patrimoine. L'usure est une contrainte à laquelle on voit mal comment soustraire le patrimoine, la vraie question est plutôt de réhabiliter ; la stricte imitation du modèle ancien, lorsqu'il existe de manière évidente, n'étant pas la seule solution. Dans les jardins aussi les initiatives se multiplient et les acteurs sont nombreux à se pencher sur leur sort. Il n'est pas sûr qu'on échappe ici, comme ailleurs dans le patrimoine, à la dichotomie qui oppose les jardins considérés comme extraordinaires et où se pose la question de l'affluence et des moyens de la réguler, aux autres plus confidentiels, qui subissent plutôt un manque de fréquentation. La fragilité du patrimoine est abordée également par E. Auclair au sujet des villages de Doi-Tung en Thaïlande. Pour la construction de leurs habitations, les habitants recouraient à des matériaux végétaux. Las de toujours recommencer, ils trouvent aujourd'hui dans des matériaux moins nobles des solutions à leurs problèmes. On peut y voir de la fragilité et du risque. On peut aussi observer que nous les sociétés occidentales ont suivi la même évolution, détruisant autrefois ce qu'elles vénèrent aujourd'hui : la patrimonialisation se conjugue mal avec la banalité. La rareté ne contribue-t-elle pas à la production de la valeur ?

3. Habiter c'est aussi recevoir... Le rapport à l'altérité

*Valorisation touristique du patrimoine et amélioration des conditions de vie des habitants.
Approches contradictoires ou complémentaires?
L'exemple des villages de Doi-Tung en Thaïlande.*

Elisabeth AUCLAIR

Maître de conférences

Département de géographie à l'Université de Cergy Pontoise

INTRODUCTION : QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LES NOTIONS DE PATRIMOINE ET DE TOURISME

Cet article tente d'apporter un éclairage - sinon d'alimenter le débat - sur une des questions fondamentales concernant le patrimoine, à savoir comment transmettre aux générations futures un patrimoine remarquable sans le dénaturer, tout en permettant aux populations qui y vivent de bénéficier des évolutions de la société actuelle et des éléments de confort moderne.¹ Il s'agit notamment de s'interroger sur les enjeux de la valorisation touristique du patrimoine. Sans s'attarder ici sur l'évolution de la notion même de patrimoine, il faut toutefois rappeler que l'élargissement de ce concept, qui englobe aujourd'hui tant le patrimoine naturel que culturel, amène souvent à parler de « patrimoines » au pluriel. Mais au-delà du contenu, c'est la question de l'appartenance du patrimoine qui est donc intéressante : en effet à qui appartient le patrimoine que l'on souhaite léguer ? Et à qui veut-on le transmettre ? On parle de patrimoine local ou de patrimoine national, et même depuis 1972 du patrimoine mondial de l'humanité ! Mais n'appartient-il pas d'abord à ceux qui y vivent ?

La situation devient encore plus complexe lorsque se sont les cultures minoritaires d'un pays que l'on veut préserver, et il a souvent une certaine ambiguïté à vouloir préserver ce type de patrimoine. Par ailleurs, comment préserver les témoignages du passé tout en les intégrant dans le présent. Il faut en effet revenir sur les termes et préciser ces notions de protection, préservation et conservation du patrimoine. Les politiques actuelles se basent de plus en plus – certes avec difficulté parfois - sur une approche dynamique, qui ne cherche pas à figer le passé mais qui, à l'inverse, permet de gérer l'évolution des sites. Il s'agit donc d'essayer de concilier protection et développement.

On parle d'ailleurs de plus en plus de « mémoire », car la mémoire peut être valorisée dans le présent : non seulement elle ne s'y oppose pas et même elle permet souvent de structurer ou d'accompagner l'évolution de la société. On parle alors de transmettre la mémoire – des métiers nouveaux surgissent tels « les collecteurs de mémoire » - et dans les sociétés actuelles, confrontées à des transformations rapides, les autorités locales ou nationales cherchent désormais à organiser cette mémoire et prendre en charge les traditions anciennes pour les inscrire dans le présent et les transmettre aux générations futures. Mais se pose alors la question de l'instrumentalisation du patrimoine. Certains s'interrogent aujourd'hui sur les dérives liées à l'instrumentalisation de la culture, et il en va de même pour les risques d'une instrumentalisation du patrimoine. Le patrimoine comme la culture ont vu récemment leurs fonctions évoluer : leurs fonctions sont désormais éducatives et sociales, et relèvent aussi de l'économie et de l'aménagement du territoire. Des conflits d'intérêts peuvent émerger, et la valorisation des lieux, des sites et des cultures locales peut être diversement perçue par les populations directement concernées. En effet, les actions mises en place peuvent être

ressenties soit comme une certaine reconnaissance d'un patrimoine exceptionnel, soit au contraire comme une forme de dépossession.

Le cas de l'évolution des villages de Doi-Tung situés au nord de la Thaïlande, dans le district de Chiang Rai, illustre parfaitement ces défis. Cette région montagneuse, localisée dans le fameux « triangle d'or », où se croisent la Thaïlande, le Laos, et le Myanmar (ex Birmanie) fut longtemps tristement célèbre pour sa production d'opium. Ce territoire bénéficie aujourd'hui d'un programme de développement dont l'objet est de remplacer la culture du pavot par d'autres activités économiques donnant aux populations de nouvelles sources de revenus, et d'améliorer les conditions de vie dans les villages. L'enjeu est double puisqu'il s'agit en effet de protéger et valoriser un patrimoine architectural et paysager de grande qualité favorisant un nouveau développement touristique, tout en modernisant l'habitat. Mais de nombreuses questions surgissent alors. Jusqu'à quel point peut-on ainsi faire évoluer l'architecture et la structuration des villages pour que la population puisse y vivre correctement, tout en préservant ce patrimoine exceptionnel ? Que faire face aux aspirations légitimes des habitants pour un confort répondant aux standards de la vie moderne ? Faut-il maintenir ce patrimoine « sous cloche » ou encore transformer ces villages en musées pour le seul plaisir des touristes, avec les risques et dérives d'une approche passéiste ou folklorique ? Ou doit-on se résoudre à une transformation rapide –voire radicale– des villages, qui balayerait toute la richesse des savoirs faire et cultures des différentes minorités ethniques installées sur ce territoire, et conduirait à la perte des identités locales ? C'est donc un défi crucial auquel sont confrontés aujourd'hui les différents responsables et autorités locales qui ont initié ce programme d'actions. Nous tenterons ici d'analyser les enjeux ainsi que les stratégies de développement envisagées.



Figure 1 : Cette photo montre de manière très évidente la frontière entre la Thaïlande, d'un côté où la lutte contre la drogue s'est traduite par des opérations de reboisement, et le Myanmar (ex Birmanie) où se pratique toujours la culture du pavot.

1. UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AMBITIEUX POUR UN TERRITOIRE FRAGILE

La région de Doi-Tung, « le pays des bannières sacrées », qui est concernée par le programme de développement, couvre un territoire d'environ 150 km², avec des montagnes culminant à 1500 mètres d'altitude. Cette région compte 26 villages habités par « les peuples des brumes »², soit environ 10 000 personnes issues de plusieurs minorités ethniques venues de Chine ou de Birmanie (les Karen, les Hmong, les Lahu, les Akha...) qui sont descendues progressivement vers le sud pour s'installer dans cette région de Thaïlande, sur un territoire jugé plus sûr. Pratiquant la culture sur brûlis, ces populations ont ainsi défriché des territoires de forêt jusqu'à leur arrivée et leur installation dans cette région particulièrement propice à la culture du pavot, culture introduite en Birmanie par les

anglais à la fin du XIX e siècle et qui s'est développée dans la seconde moitié du XXe siècle. Depuis 1987 un projet d'envergure a été lancé sur cette région à l'initiative de la Reine mère de Thaïlande pour éradiquer la drogue ayant à la fois détruit l'environnement naturel et provoqué de gros dégâts au sein de ces populations (consommation d'opium, maladies, revenus en baisse, prostitution des enfants envoyés dans les villes). A la fin des années quatre-vingt, la forêt naturelle qui autrefois couvrait toute cette région était ainsi presque entièrement détruite à la fois par le mode d'exploitation agricole traditionnel et plus récemment par le développement de la culture du pavot alimentant les grands réseaux de drogue internationaux.

Le programme de développement environnemental, économique et social avait donc deux objectifs principaux : il s'agissait d'interdire la culture du pavot et de reboiser la région pour permettre aux populations locales de s'appuyer sur la forêt pour en vivre, et de promouvoir d'autres activités économiques pour améliorer les revenus et le niveau de vie des habitants. Ce programme prévoyait trois phases dont les deux premières sont d'ores et déjà achevées.

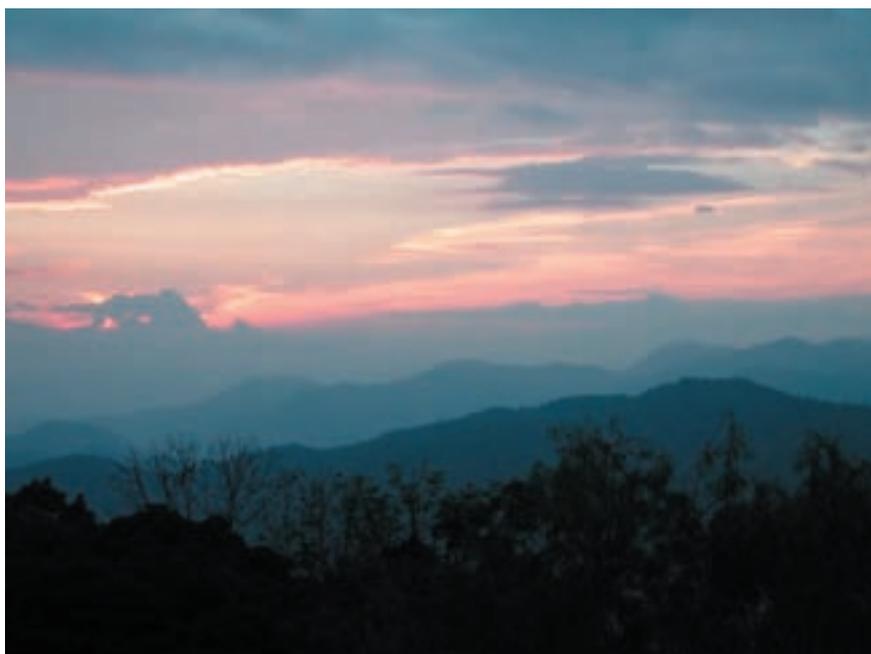


Figure 2:
Paysage typique des
montagnes tropicales de
la région de Doi Tung,
habitée par les «peuples
des brumes».

Dans un premier temps, il a fallu lancer un travail de préparation en amont, sous forme de phases de concertation avec les habitants, les responsables du projet et les autorités locales, afin de définir les grands axes du projet et obtenir l'adhésion des populations locales. Ensuite dans un deuxième temps des actions concrètes ont été initiées grâce aux financements de la Fondation Royale Mae Fah Luang, avec notamment le reboisement de la forêt, l'installation d'infrastructures et d'équipements dans les villages (routes, réseaux, écoles...).

Parallèlement de nouvelles activités agricoles et horticoles ont été mises en place (plantations de café, noix de macadamia, légumes, fleurs...), auxquelles se sont ajoutées de nouvelles activités artisanales (tissage, poterie, papier...), afin de créer des emplois pour les habitants. Enfin, quelques aménagements touristiques spécifiques ont été créés (arboretum, jardin botanique, réserve animale, Villa Royale).

Nous entrons aujourd'hui dans la troisième phase qui est celle de la consolidation des actions mises en place. L'enjeu essentiel est de parvenir à une certaine « autonomie » économique de la région, c'est-à-dire de promouvoir des activités suffisamment rentables pour pouvoir progressivement diminuer les subventions, en confortant les activités existantes et en trouvant de nouvelles sources de revenus. La valorisation touristique du patrimoine architectural, culturel et paysager apparaît aujourd'hui comme une des pistes les plus prometteuses même si celle-ci soulève de nombreuses interrogations.

2. L'EXISTENCE D'UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL DE GRANDE QUALITÉ

L'habitat de ces peuples de montagne présente à la fois des éléments caractéristiques des maisons thaïlandaises, des éléments liés au contexte géographique local, et des éléments liés aux croyances, coutumes et traditions de ces populations. La topographie, le climat (alternance de périodes humides avec de fortes pluies, et de périodes sèches et chaudes), la végétation et donc les matériaux disponibles sur place, ainsi que la situation économique influent fortement sur l'architecture des maisons et l'organisation des villages.

Ainsi cinq principes guident la construction des maisons : celles-ci sont construites en hauteur (sur une plateforme ou sur pilotis) pour éviter les inondations pendant la saison des pluies, pour stocker les outils et produits agricoles après les récoltes, et pour mener des activités artisanales dans un endroit plus frais qu'à l'intérieur de la maison pendant la saison chaude. Les toits très allongés et pentus permettent de limiter les dégâts liés à la pluie (elle s'écoule ainsi plus rapidement et n'éclabousse pas les murs), et de se protéger des fortes chaleurs.

L'orientation des maisons est conçue en fonction de la topographie, pour protéger la maison du ruissellement des eaux, pour permettre à la lumière de pénétrer, mais aussi pour saisir le vent, favoriser la circulation de l'air et adoucir les températures. Les formes des maisons, traditionnellement composées de vérandas, terrasses et balcons, répondent aux modes de vie et coutumes locales, ainsi que les décorations et certains éléments architecturaux ayant souvent une fonction symbolique ou religieuse.

Les croyances religieuses jouent en effet un rôle dans la structuration de l'habitat local. La religion pratiquée varie selon les ethnies, et si dans certains villages le christianisme est devenu la religion dominante, dans de nombreux villages la religion se caractérise encore par une articulation de plusieurs croyances de type animiste. Ces religions qui s'appuient sur l'existence de plusieurs esprits présents dans la nature tels que les rivières ou les arbres, induisent au sein de ces populations un respect de l'environnement relativement marqué. Par ailleurs, ces peuples ne croient pas en la propriété privée (pour eux la terre n'appartient pas aux hommes mais aux dieux), et ne donnent pas de sens non plus au concept de nationalité. Enfin, les matériaux utilisés qui sont essentiellement des matériaux naturels disponibles sur place (le bois, le chaume, le bambou, les feuilles de palmiers...) permettent une construction rapide, et sont aussi choisis par ces populations, pratiquant autrefois une agriculture itinérante, pour pouvoir se déplacer facilement et reconstruire leur village plus loin. Ainsi, les villages de la région s'intègrent parfaitement dans le paysage, s'adaptent au relief et jouent avec la végétation tropicale, véritable écrin pour les habitations traditionnelles, et constituent ainsi des sites remarquables mais particulièrement menacés.



Figure 3:
Maison traditionnelle
construite à partir de
matériaux naturels, et con-
çue pour tenir compte des
contraintes climatiques

3. LES MUTATIONS ACTUELLES DE L'HABITAT

Depuis le démarrage du programme de développement, ces villages se transforment peu à peu : des routes ont été tracées permettant de relier ce secteur de montagne à la plaine de Chiang Rai et de multiplier les échanges économiques et sociaux, mais aussi facilitant les relations entre les villages eux-mêmes. Des voies ont été élargies et goudronnées au sein des villages améliorant les déplacements des personnes et le transport des biens. Les villages ont bénéficié de l'installation d'infrastructures et de réseaux, comme l'eau, l'électricité, le téléphone, la télévision, et plusieurs écoles ont été construites.

Parallèlement, on assiste à une évolution dans le choix des matériaux utilisés, et c'est d'ailleurs la source d'un certain nombre de questionnements actuels. Peu à peu le béton et la tôle ondulée, plus résistants aux intempéries, remplacent les matériaux traditionnels, ce qui évite aux habitants de refaire leurs toits ou de reconstruire leurs maisons. Mais ces transformations risquent de faire progressivement disparaître ce patrimoine architectural et les autorités locales s'interrogent. Quelles stratégies adopter face à la multiplication des toits de tôle ondulée et des murs en briques de béton, et à la dégradation rapide des paysages traditionnels ? Comment améliorer les conditions d'habitat d'une population aujourd'hui sédentaire et qui aspire à des conditions de vie moderne ? Quels matériaux peut-on promouvoir pour éviter aux habitants de refaire des travaux tous les trois ou cinq ans, tout en conservant certaines traditions architecturales locales ?

Des propositions ont été formulées pour encadrer cette nécessaire évolution des villages par la recherche de nouveaux matériaux naturels et par de nouvelles techniques de construction³. Une technicité spécifique pourrait se développer, s'appuyant sur les potentialités du milieu naturel, et cette région pourrait être le support de nouvelles expérimentations architecturales⁴. La situation est d'autant plus cruciale que pour préserver les ressources naturelles, il n'est plus envisageable de conserver les pratiques traditionnelles : en effet, compte tenu de l'augmentation de la population, il n'y aura pas assez de bois pour reconstruire les maisons tous les cinq ou dix ans. Ainsi, une des difficultés auxquelles sont confrontées les autorités locales concerne l'évolution démographique et la gestion de cette population vivant sur un territoire relativement limité et fragile. La population jusque là peu dense s'accroît rapidement, et les besoins tant en matière de terrains agricoles et que de matériaux de construction augmentent également. Les autorités locales souhaitent une sédentarisation de la population alors même que les possibilités d'extension des villages sont faibles. Des problèmes existent donc, aggravés par les risques de spéculation foncière et de pression touristique.

4. LA VALORISATION TOURISTIQUE DES VILLAGES : AMÉLIORATION OU DÉGRADATION DES SITES ?

Les villages de Doi Tung -on l'a vu- constituent un patrimoine exceptionnel, et représentent donc un potentiel important pour la région sur le plan touristique. Cependant les définitions du patrimoine présentées dans la problématique même de ce colloque mettent clairement au jour un paradoxe fondamental : « la notion de patrimoine recouvre des éléments qu'un groupe humain cherche à transmettre aux générations futures sans trahir ou subvertir leur sens, mais leur survie et leur pérennité dépendent de leur intégration dans la société actuelle ».

Cela amène à une première question essentielle. Comment en effet concilier ces deux impératifs qui semblent a priori contradictoires : la préservation et la mise en valeur d'un patrimoine architectural unique et fragile, d'une part, et la modernisation et la transformation de ce patrimoine, afin d'améliorer le confort des populations locales et accueillir des touristes, d'autre part ? La prise en compte de la dimension sociale et culturelle est essentielle pour la valorisation du patrimoine, dans la mesure où le respect des populations locales, qui devrait être à la base de tout projet touristique, revêt ici une importance capitale.

Néanmoins cette approche révèle un certain nombre d'ambiguïtés, puisqu'il s'agit de prendre en compte à la fois les coutumes et croyances de ces populations et leurs éventuelles réticences au changement, mais aussi leurs aspirations clairement exprimées pour des éléments de confort supplémentaires. Le tourisme qui génère de nouveaux rapports entre les populations locales et

les populations de passage, induit en effet des possibilités de communication et d'échanges, mais aussi des risques de tensions et de conflits. La valorisation touristique de ces villages soulève donc de nombreuses questions. Faut-il permettre aux touristes un accès en voiture dans tous les villages ? Le problème de la gestion des flux apparaît fondamental car il apparaît peu opportun de développer un trafic routier sur les petites routes de montagne, avec des conséquences négatives sur l'environnement. Par ailleurs se pose le problème de la présence même des touristes dans les villages. C'est toute la question du rapport entre sphère privée et sphère publique qui est ainsi posée. Comment garder l'identité du village et préserver l'intimité des habitants, tout en accueillant des touristes, lesquels induisent presque automatiquement une modification dans les comportements, attitudes et modes de vie des habitants eux-mêmes.

Des solutions ont été envisagées pour contrôler l'accès aux villages en créant par exemple un centre d'accueil principal pour les touristes, auxquels on proposerait des circuits plus ou moins encadrés dans certains villages. Ce centre d'accueil pourrait comprendre un musée ou centre d'interprétation qui présenterait l'histoire de la région et l'architecture locale avec des reconstitutions de maisons traditionnelles. Ce centre pourrait aussi être un lieu de rencontres et d'échanges, voire un lieu de marché tant pour les habitants que pour les touristes. Mais un problème de répartition des revenus se pose alors : comment faire pour que l'ensemble de la population de la région puisse bénéficier des retombées économiques de ce tourisme, et pour ne pas créer des inégalités entre les villages ?

Un autre paradoxe concerne la demande touristique elle-même. Les analyses actuelles montrent que les touristes sont de plus en plus à la recherche d'authenticité et valorisent ce qui est lié à l'histoire, au patrimoine, à la nature. Avec souvent une certaine soif d'aventure, les touristes veulent se sentir privilégiés, voyageant seuls, à l'écart des chemins battus dans des régions non dénaturées par - justement - les « touristes » ! Mais ceci amène à voyager toujours plus loin et donc à ce que l'on peut, d'une certaine façon, considérer comme une « invasion » progressive de tous les sites jusque là épargnés. Or à partir du moment où ces aspirations individualistes sont formulées, elles induisent presque automatiquement des réponses sous la forme d'une offre touristique structurée et organisée qui fait disparaître aussitôt une partie des valeurs recherchées. Les problèmes liés à la sur fréquentation touristique ont déjà été clairement identifiés dans de nombreux sites. Des règles précises sont désormais nécessaires à la fois pour respecter les sites et les populations locales, et pour proposer aux touristes une offre de qualité.

5. DES SOLUTIONS QUI REPOSENT SUR LA PROMOTION D'UN TOURISME DURABLE

Les questionnements évoqués ci-dessus rejoignent les enjeux soulevés par les concepts du développement durable. Ainsi l'articulation entre les approches économiques, environnementales et sociales se heurte encore souvent à des difficultés. Comment concilier des stratégies qui peuvent sembler contradictoires, et comment inverser les logiques pour promouvoir des cercles vertueux où les actions menées soient bénéfiques pour tous ?

Il semble intéressant ici de s'inspirer des principes et approches du tourisme durable, lequel est basé sur la promotion d'activités économiques viables qui respectent l'environnement et qui permettent l'intégration sociale des populations locales. La dimension économique est essentielle car cette région qui a bénéficié d'un programme d'aide important doit désormais valoriser ses propres ressources et trouver des revenus complémentaires. Au-delà des activités agricoles et artisanales, c'est bien le tourisme qui aujourd'hui apparaît comme une nouvelle source de revenus potentielle pour les habitants. Le tourisme qui se développe rapidement dans le nord de la Thaïlande et notamment dans la province de Chiang Rai, peut être un formidable atout pour la région de Doi-Tung. En l'an 2000, environ 1 100 000 touristes sont venus dans cette région, dont 770 000 Thaïlandais et 330 000 étrangers. La proportion d'étrangers qui est encore relativement faible devrait progresser dans les années à venir. La mondialisation amène en effet un développement des échanges, qu'ils soient commerciaux, touristiques ou culturels. Or cette situation peut être bénéfique lorsqu'elle induit une ouverture sur le monde et l'apprentissage de la tolérance, ou négative lorsqu'elle fait disparaître les cultures minoritaires et renforce les inégalités économiques et sociales. Il faut donc être capable de contrôler le nombre de touristes mais aussi de proposer des solutions alternatives.

Les reconstitutions, centres d'interprétation et la création de fac-similés, qui malgré un certain

nombre de controverses, commencent à se développer, permettent de protéger les sites les plus fragiles tout en offrant au public et aux touristes les possibilités de découvrir le patrimoine. La dimension environnementale est également très importante puisque cette région de montagne est considérée comme un vaste réservoir d'eau d'importance nationale pour le pays. Il est donc nécessaire de le préserver, notamment à travers la protection de la forêt et la lutte contre toute forme de pollution.

Ces préoccupations environnementales se retrouvent déjà aussi bien dans choix des plantes et des cultures réintroduites qui sont adaptées à la région, que dans la création de l'arboretum et de la réserve animale, dont l'objectif est de réintroduire des espaces animales et végétales disparues. Un projet de parc national est d'ailleurs à l'étude actuellement. La région peut miser sur le développement des nouvelles aspirations touristiques et notamment sur l'écotourisme ou encore sur l'ethno tourisme. La volonté de découvrir les milieux naturels, la faune et la flore locale amène les touristes à utiliser des modes de déplacements « doux » (marche à pied ou vélo), ce qui, bien contrôlé, présente plusieurs avantages : ces pratiques provoquent moins de dégâts pour l'environnement, permettent aux touristes de passer plus de temps à découvrir un territoire donné et donc indirectement d'utiliser davantage les services proposés sur place (hébergement, repas, achats de produits locaux).

Mais inévitablement se pose alors la question de la dépendance grandissante du territoire vis-à-vis des revenus touristiques, et donc des risques de cette dépendance, auxquels s'ajoutent souvent les difficultés liées au caractère saisonnier de la fréquentation touristique.

Enfin, la dimension culturelle et sociale apparaît fondamentale. La valorisation touristique du patrimoine doit respecter les cultures locales et favoriser l'amélioration des conditions de vie des habitants. Mais elle doit surtout être basée sur la concertation et la participation des habitants dans une véritable démarche de projet, le partenariat étant une des clefs du tourisme durable.

CONCLUSION

Si les différents problèmes évoqués et les questionnements qui subsistent dans cette région n'amènent pas forcément à des constats pessimistes, ils nécessitent néanmoins une prise en compte des réels enjeux locaux. Sans pouvoir préconiser de solutions uniques, toutes faites, il semble cependant intéressant de promouvoir les principes du développement durable et notamment le principe de précaution : ne pas attendre de constater des dégâts irréversibles, mais intervenir en amont, avec une véritable maîtrise des retombées dans le temps et dans l'espace. Ainsi, la valorisation du patrimoine peut être un atout pour de nombreuses régions, comme celle de Doi-Tung, mais à la condition qu'elle se fasse en accompagnant les inévitables évolutions sociales en cours. Il s'agit d'encourager la participation des habitants dans la gestion de leurs ressources locales et les amener à reconnaître la valeur de leur patrimoine, les accompagner dans la préservation de leurs traditions et savoirs faire, tout en les aidant à accéder aux éléments de modernité. L'accroissement prévisible du tourisme peut être un élément moteur pour cette protection du patrimoine, et inversement celle-ci peut nourrir un tourisme « intelligent ». Ces stratégies sont donc bien complémentaires, mais appellent un travail de sensibilisation et d'éducation d'une part auprès des habitants qui doivent apprendre à accueillir les touristes et leur proposer des produits et services de qualité, et d'autre part auprès des touristes qui doivent comprendre et respecter les cultures locales.

NOTES

¹ Introduction du colloque « Habiter le patrimoine »

² Nom donné en raison des brumes fréquentes qui se forment dans ces montagnes tropicales.

³ Un ensemble de propositions a été formulé dans la cadre d'une des sessions des « Ateliers d'été de Cergy Pontoise », laquelle s'est tenue à Doi-Tung en novembre 2001 sur le thème « Tourisme et patrimoine, le développement durable des montagnes de Doi-Tung ».

⁴ Plusieurs parcs naturels régionaux français ont expérimenté ce type d'action permettant de revaloriser des techniques anciennes et de redynamiser le secteur du bâtiment. C'est le cas du développement des toits de chaume en Brière par exemple.

BIBLIOGRAPHIE

- Ateliers d'été de Cergy Pontoise : Session de Thaïlande, novembre 2001, Tourisme et Patrimoine, le développement durable des montagnes de Doi-Tung, documents et conférences de la session
- LES CAHIERS ESPACES, 1994, dossier Tourisme et culture, n°37 juin.
- LES CAHIERS DE L'IAURIF, *Le patrimoine*, n° 129 et 130.
- COLLOQUE DE L'ECOLE NATIONALE DU PATRIMOINE, 1995, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, 12 et 13 décembre 1994, la Documentation française.
- COLLOQUE DE L'UNESCO, 1995, Tourisme culturel et développement durable, Palma de Majorque, novembre.
- GRAVARI-BARBAS et VIOLIER P., 2003, (sous la direction de), *Lieux de culture, culture des lieux*, Presses Universitaires de Rennes.
- PATIN V, 1997, *Tourisme et patrimoine*, La documentation française.
- PY P, 1996, *Le tourisme : un phénomène économique*, La documentation française.
- VIARD J, 1998, (groupe de prospective présidé par), *Réinventer les vacances, la nouvelle galaxie du tourisme*, La documentation française.
- VINCENT J.M., 1977, *Tourisme et patrimoine, quelles mesures pour une cohabitation ?*, Urbanisme, Juillet, Aout.

3. Habiter c'est aussi recevoir... le rapport à l'altérité

La patrimonialisation d'anciennes maisons omanaises à Zanzibar

Marie S. BOCK-DIGNE

Maître de conférences
Université de La Rochelle

INTRODUCTION

La ville de pierre (Stone Town), située sur l'île d'Unguja dans l'archipel de Zanzibar (République Unie de Tanzanie), au large de la côte est-africaine, est inscrite au patrimoine mondial depuis 2000. Cette inscription s'est effectuée sur des critères à la fois culturels, historiques, mais aussi symboliques. En effet, dès ses origines, la ville constitue un site d'accueil favorable pour les marchands arabes de la mer Rouge et du golfe Persique entre le VII^e et le XI^e siècles. Des Arabes, des Persans et des Chiraziens s'installent le long de la côte, apprenant la langue locale, épousant des femmes bantoues et les convertissant à l'Islam. C'est de cette fusion de coutumes, de religion et de langages de peuples différents que naît la culture swahilie¹. La véritable raison d'être du succès de cette civilisation de la côte orientale de l'Afrique, s'étendant de Mogadiscio au nord jusqu'à Madagascar et Sofala au sud et incluant les îles des Comores, est mercantile : importations de biens venus de contrées diverses de l'océan Indien contre exportations de produits de l'intérieur des terres et réexportations vers les marchés arabes (Aden, Mascate...) ou à l'extérieur (Inde, îles de l'océan Indien), donnant naissance à la fameuse civilisation du boutre. Trente-sept villes ont été construites le long de cette côte et sur les îles qui sont toujours restées indépendantes comme de véritables cités-États et dont une des plus importantes était Zanzibar, jusqu'à l'arrivée des Portugais. Au cours du XVIII^e siècle, la ville de Zanzibar passe progressivement de l'état de comptoir de traite à celui de tête de pont commerciale de l'Afrique orientale, certes très active, mais connectée principalement avec les aires périphériques proches et intégrées² (figure 1). Mais, ce n'est qu'à partir des années 1830 que la ville va connaître une croissance rapide, liée d'une part, à une période de forte croissance commerciale, au moment où, notamment, les Français décident d'étendre la traite à Zanzibar, et d'autre part, à la mise en place d'une économie de plantation impliquant une gestion urbaine suivie. Jusqu'en 1830, Zanzibar reste essentiellement un intermédiaire commercial entre le continent africain et les puissances coloniales européennes installées dans les îles des Mascareignes.

Ce bref rappel historique permet d'introduire le thème de cette communication portant principalement sur les différentes formes de mise en valeur de cet habitat, en général et leurs fonctions de réception, en particulier. La première partie sera donc consacrée à l'analyse de la place et du rôle de la maison omanaise jusqu'en 1964 ; la seconde présentera une réflexion sur les notions d'habitat, « habiter », « patrimoine », conservation et restauration dans le cadre de cet exemple ; enfin la dernière partie présentera, à partir d'exemples précis, les formes de mise en valeur de cet habitat dans le cadre de leur transformation et de leur appropriation patrimoniale.

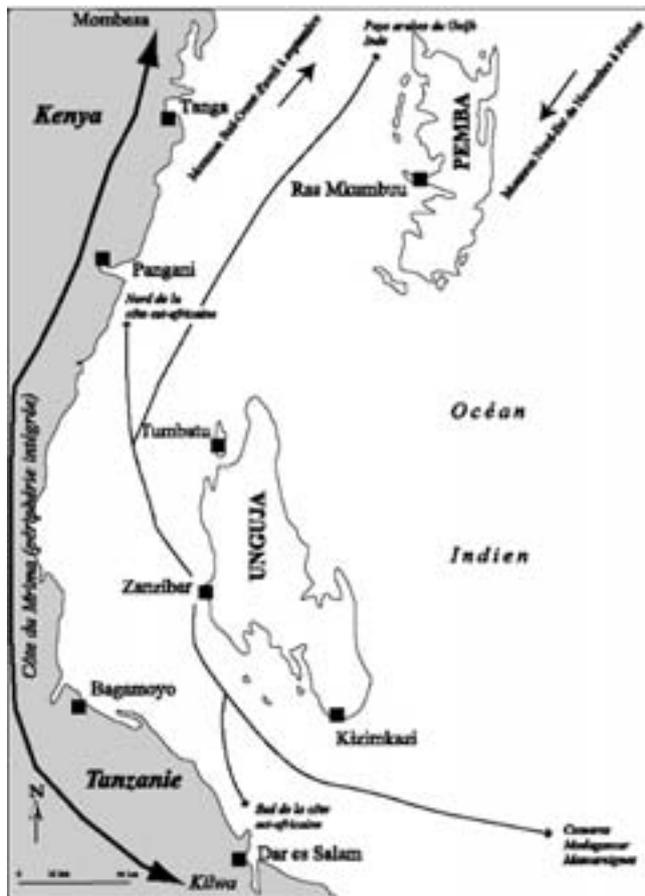


Figure 1 : Zanzibar : une situation de tête de pont commerciale (Bock Digne, M. S., 2003, p. 57.)

1. LA RÉSIDENCE OMANAISE : PLACE ET RÔLE DANS LA COMPOSITION URBAINE DE SES ORIGINES À NOS JOURS

1.1. Stone Town : ville swahilie au style arabo-musulman prépondérant

Il est indispensable de replacer la maison omanaise dans un contexte de composition urbaine propre à la vieille ville de pierre de Zanzibar. En effet, la première étape décisive dans le processus d'évolution spatiale de la ville se produit vers 1840, lorsque le sultan omanais Seyyid Said décide de s'installer en résidence principale à Zanzibar, la classe des propriétaires terriens devenant politiquement dominante. Si la ville garde un aspect traditionnel, les édifices en pierre commencent à apparaître au milieu du XIXe siècle, sur une superficie d'à peine 200 hectares à l'époque. C'est cette partie de la ville qui constitue aujourd'hui le vieux centre ou quartier historique abritant les anciennes demeures swahilies et indiennes, construites en calcaire corallien, même si actuellement le béton tend de plus en plus à remplacer ce matériau naturel mais difficile à entretenir et coûteux.

À la fin du XIXe siècle, les divisions administratives de Shangani et Baghani, caractérisées par une majorité de constructions en pierre de corail, blanchies à la chaux, avec terrasses, et comportant un seul niveau à l'intérieur de la ville et deux ou trois avec cour intérieure en bord de mer, reçoivent le nom de « quartier aristocratique » par les Européens³. Abrisant une majorité d'Omanais, elles regroupaient également des Européens et des Américains qui avaient acheté ou reçu en don, des mains du sultan, des terres et des maisons. En effet, dès 1830, à Zanzibar, les bâtiments en pierre sont construits en grand nombre alors qu'auparavant, on trouvait principalement des maisons en terre et en torchis, recouvertes de toits en feuilles de palmier et qu'il n'existait que très peu d'édifices publics à part le « Vieux Fort » et quelques petites mosquées situées derrière ce dernier.

Avec l'installation permanente des sultans omanais à Zanzibar, les édifices en pierre surgissent rapidement dans la ville et les quartiers de Sokomuhogo, Forodhani, Kajificheni et Kiponda, au milieu du XIXe siècle, sont caractéristiques de cette évolution urbano-architecturale (figure 2).

Après 1850, le nombre de bâtiments en pierre augmente rapidement et envahissent les *mitaa* de la vieille ville de Zanzibar, au nord à Malindi, au sud dans la partie basse de Sokomuhogo et à l'est à Mkunazini, transformant ainsi totalement l'apparence de certains quartiers. Les liens assidus entretenus avec les marchés occidentaux et l'installation des colons anglais vont engendrer la création de structures spécialisées et de bâtiments publics. Cette progression rapide de l'urbanisation explique que, durant le premier quart du XXe siècle, la construction de Stone Town soit pratiquement achevée dans le cadre de ses limites actuelles qui sont fixées par l'extension de l'aire portuaire au nord, l'expansion de Shangani et la création du quartier résidentiel européen de Vuga au sud. Il s'agit donc d'une mise en place rapide de cette structure urbaine, environ 150 ans de convergence de cultures et de religions, produisant un héritage architectural riche et diversifié. En effet, différents groupes venus des régions indianocéaniques ont apporté avec eux leurs habitudes de construction

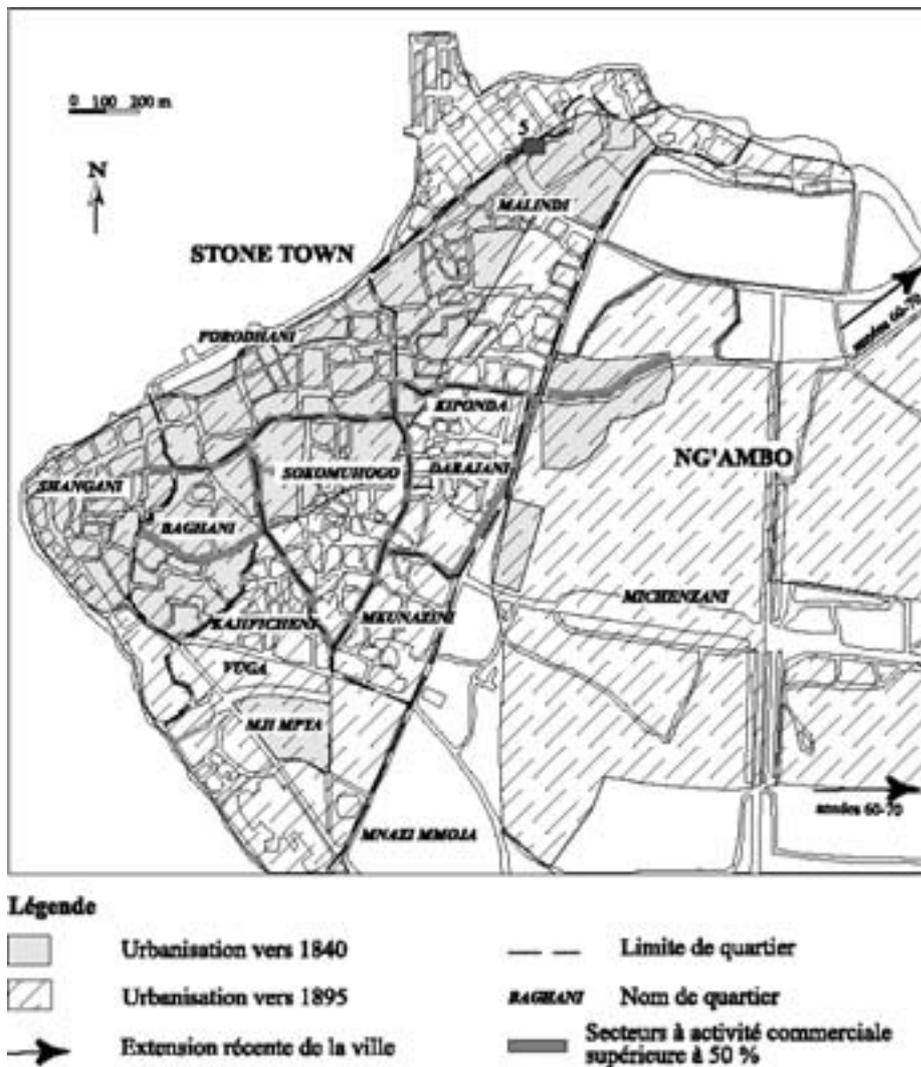


Figure 2 : Évolution de la composition urbaine de la ville de Zanzibar (BOCK-DIGNE, M. S, 2003, p 112)

et leur identité culturelle. Dans certains cas, la diversité des apports est particulièrement visible dans la ville ; dans d'autres, le mélange a réussi à produire une véritable tradition de construction parfois hybride. Même s'il est possible pour le passant de reconnaître les différents styles et formes de bâtiments en fonction de leurs origines africaine, arabe, indienne ou européenne, la synthèse de ces différentes cultures donne à Zanzibar un paysage urbain unique.

Stone Town est donc marquée par une architecture résidentielle d'influence fortement arabe qui est le résultat d'au moins trois siècles de peuplement revêtant un caractère urbain affirmé, surtout à partir du milieu du XIXe siècle.

1.2. La maison omanaise : lieu de vie privée entre austérité et hospitalité

La maison et plus largement l'habitat de l'homme correspond sans conteste à l'élément essentiel de son territoire. La maison est donc en étroite relation avec la rue qui la borde, mais aussi avec le quartier et la ville où elle est construite, le jardin, la porte ou la cour constituant l'interface entre l'espace public et l'espace privé. L'étude de la maison en tant qu'espace privé permet d'énoncer deux principes s'appliquant à tous les types d'habitat et toutes catégories sociales confondues. Le premier est celui de la division de l'espace habitable suivant son accessibilité aux visiteurs étrangers, c'est-à-dire ceux qui n'appartiennent pas au noyau restreint de la cellule familiale. Le second principe est celui d'une certaine spécialisation des espaces de vie. La maison omanaise ne déroge pas à ces principes théoriques.

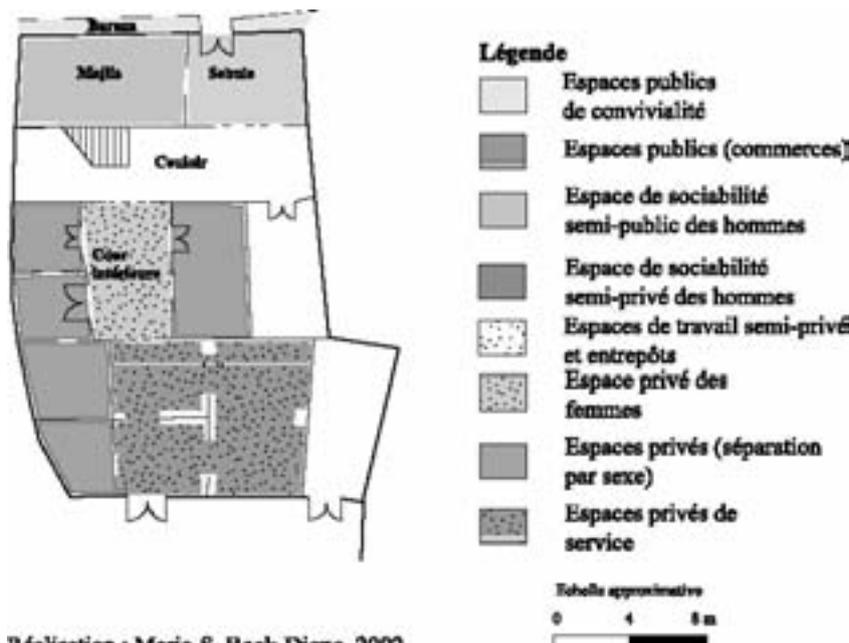
Considérée comme un des styles architecturaux les plus pertinents de l'aire swahilie, la maison arabo-omanaise, d'apparence extérieure modeste, voir austère, à la façade blanche à l'origine et aux petites fenêtres grillagées dans les murs, présente un plan carré (photo 1). Le seul élément extérieur ostentatoire est la magnifique porte sculptée, véritable témoin du statut social de la famille propriétaire des lieux (photo 2). Cependant, dans les anciens palais du sultan et de sa famille proche, ainsi que dans certaines résidences, qu'elles soient occupées de nos jours par des familles d'origine omanaise, ou bien qu'elles abritent des hôtels, la décoration extérieure comme intérieure peut, dans certains cas, être très raffinée. Parallèlement aux différents aspects extérieurs de ces résidences, il existe une tradition d'hospitalité générant la présence indispensable, à l'intérieur et en avant de la maison, d'une aire semi-publique afin de recevoir les visiteurs. Cette aire de réception formelle de la maison omanaise est située au rez-de-chaussée alors que les espaces privés de la famille sont regroupés à l'étage. Ce phénomène explique qu'il existe encore à l'heure actuelle dans les grandes familles de Stone Town, au plan sociospatial, tout un rite de passage entre l'extérieur et l'intérieur selon une sorte de hiérarchie en fonction du degré d'intimité du visiteur. Le premier niveau de cette hiérarchisation est représenté par les bancs de pierre ou *baraza* construits devant la façade, de chaque côté de la porte sculptée, et qui constituent un lieu informel de sociabilité, rattaché à la fois à la rue et à la maison. Une fois passée la porte d'entrée donnant sur la rue, le visiteur se retrouve dans un hall de réception abritant à nouveau des bancs en pierre le long des murs ; ce hall portant le nom de *seble* en arabe, localement *sebule*, s'ouvre sur une galerie ou bien une autre pièce de réception, plus importante et plus formelle, nommée *majlis*. Dans le *majlis*, des niches creusées dans le corail tout le long des murs portent des porcelaines décoratives ou des objets en cuivre. *Sebule* et *majlis* sont utilisés par les hommes de la maison afin de recevoir leurs invités pour une tasse de café et s'entretenir avec eux (figure 3). Par ailleurs, à Stone Town, les maisons zanzibaries regroupées en mitaa sont occupées par les membres d'une même famille, tradition révélant le désir des musulmans de maintenir le caractère privé de la vie féminine. Même s'il est courant aujourd'hui de voir les femmes circuler dans les rues de la vieille ville de pierre, la séparation des activités propres à chaque sexe reste encore très marquée. Un grand nombre de ces maisons sont d'ailleurs encore reliées entre elles par des galeries couvertes ou des passerelles portant le nom de *vikio*. Elles permettaient aux femmes, surtout au XIXe siècle et au début du XXe, de pouvoir circuler d'une maison à une autre sans avoir à sortir dans la rue⁴.



Photo 1 : Maison arabo-omanaise
de Stone Town
(Marie S. BOCK DIGNE, 2001)



Photo 2 : Porte sculptée (Stone Town)
(Marie S. Bock Digne, 2001)



Réalisation : Marie-S. Bock-Digne, 2002.

Source : Relevés de terrain, février-mars 2001 et plans de l'Aga Khan Trust for Culture dressés en 1996.

Figure 3 : Plan d'une maison arabo-omanaise de Stone Town (Bock Digne, M. S., 2003, p. 312)

L'interface entre l'espace semi-public de réception et les espaces privés, est constituée par une autre porte en bois sculpté ou bien par un porche. Au-delà des pièces de réceptions réservées aux hommes, la demeure abrite une cour intérieure ou atrium caractéristique de toutes les maisons arabo-musulmanes. Ces cours sont de dimension et de forme variables en fonction de la taille de la maison et du statut social de la famille, permettant la circulation de l'air et servant de puits de lumière ; à l'origine, elles étaient toutes à ciel ouvert, mais certaines ont été fermées pour augmenter la superficie d'espace couvert dans la maison. Entourées de galeries où les occupants de la maison passent la majeure partie du temps, ces cours sont incontestablement un des éléments les plus marquants de l'architecture musulmane. Assurant une certaine privacité aux femmes et tenant le rôle de lieux de vie centraux, elles constituent le point de convergence de l'espace fermé, tourné vers l'intérieur. « Dans cette galerie, le regard plongeait sur une cour où s'agitait dans une animation bruyante une foule tapageuse et bariolée. (...) Dans un coin de la cour, le bétail était abattu et aussitôt écorché et nettoyé. (...) chaque maison doit pourvoir elle-même à ses approvisionnements de boucherie. Un peu plus loin, à l'écart, se tenaient aussi les nègres occupés à se raser la tête, nette et luisante. (...) À quelque distance, une douzaine de bonnes d'enfants se tenaient au soleil... » (RUETE, E., 1991 (1905), p. 52).

Un escalier de pierre conduit généralement de la cour principale à l'étage où une véranda donnant accès aux pièces est supportée par des colonnes et des arches. La décoration des pièces contraste fortement avec la grande sobriété extérieure de l'architecture. En effet, les familles les plus aisées ont toujours pris soin d'embellir l'intérieur de leurs demeures avec des éléments décoratifs locaux ou importés. Au XIXe siècle, la majorité des espaces sont utilisés comme des lieux de vie dans la journée et comme chambres durant la nuit. Les galeries attenantes sont également des lieux propices à l'exposition de bibelots, de tapis et de vases ; il en va de même pour les salons.

Emily RUETE, alias princesse Salmé bint Saïd dans ses « Mémoires d'une princesse arabe », donne des descriptions détaillées sur la vie quotidienne et intime de sa famille et de l'intérieur des différents palais occupés au milieu du XIXe siècle. « Nous n'avons besoin que d'une seule chambre. L'extrême propreté des Arabes de distinction, l'ordre qui règne dans leurs appartements rend superflue la chambre spécialement réservée comme chambre à coucher. Les lieux de vie des palais zanzibaris servaient alors à la fois de pièces de jour et de nuit. Chez les personnes aisées et

d'un rang élevé, les chambres étaient garnies de tapis de Perse ou des nattes les plus fines. Les murs épais et blanchis à la chaux, étaient creusés du bas en haut de somptueuses niches dont les tablettes, formant étagères, supportaient les plus jolis et les plus précieux bibelots : cristaux de prix, poteries élégantes, fines porcelaines artistement décorées (...). Dans un coin de la chambre s'élève le grand lit de bois de rose dont les admirables sculptures sont dues à l'art indien. Une mousseline ou un voile blanc l'enveloppe tout entier. Les lits arabes sont très élevés sur pieds, en sorte que pour y atteindre, on doit monter sur une chaise ou se servir de la main d'une femme de chambre comme échelon naturel. L'espace libre au-dessous du lit est souvent utilisé pour coucher soit la nourrice d'un enfant, soit une garde-malade. Les tables sont rares et ne se trouvent que chez les personnes de condition élevée ; mais il y a en revanche beaucoup de sièges de toutes sortes et de toutes couleurs. Nous avons aussi des armoires, des commodes et une sorte de bahut à deux ou trois tiroirs. » (RUETE, E., 1991 (1905), p. 43-44).

2. HABITER LE PATRIMOINE : UN ESSAI DE DÉFINITION CONCEPTUELLE

La notion de patrimoine culturel a toujours traditionnellement englobé monuments et sites en tenant principalement compte de leurs valeurs esthétiques et historiques. De nos jours, grâce notamment aux efforts soutenus du Comité du patrimoine mondial mais aussi d'autres organismes de préservation publics et/ou privés, une nouvelle tendance a vu le jour : bâtiments et monuments sont aussi considérés, préservés et mis en avant pour leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques.

2.1. Patrimoine urbain, patrimoine habité

Le patrimoine urbain ne concerne plus seulement les pays occidentaux en général et européens en particulier. En effet, un certain élan dynamique, encouragé par les actions menées par l'UNESCO sur le patrimoine mondial, engendre une redécouverte des identités de la part des peuples des pays en développement. Le patrimoine urbain n'est plus considéré seulement comme l'agrégation d'un ensemble de bâtiments publics ou privés de type monumental et rattaché à une époque historique glorieuse. Il correspond au tissu urbain dans son intégralité, c'est-à-dire, au bâti et non bâti, aux lieux de vie privés et publics qui font le quotidien des populations qui y vivent. Par ailleurs, il est également appliqué à des phases historiques plus récentes qu'auparavant comme la période coloniale et le XIXe siècle qui sont des espaces-temps particulièrement riches, sans oublier bien sûr les nouvelles architectures souvent composées du XXe siècle. Enfin, la préservation du patrimoine urbain est reconnue comme un élément majeur de développement pouvant s'inscrire dans la durabilité puisque dans de nombreux cas, il permet la création d'emplois, le développement du tourisme et donc le développement économique en général. L'intérêt est donc de le préserver sans modifier les modes de vie traditionnels des populations et sans transformer les villes abritant certaines richesses architecturales en villes-musées. C'est dans cette logique que s'inscrivent les efforts de réhabilitation du vieux centre dans la ville de Zanzibar.

Après la révolution de 1964 et les années de « fermeture » du pays, un changement de politique gouvernementale est intervenu en Tanzanie, depuis le milieu des années 1980. En effet, une politique de restauration mais aussi de conservation et de développement a été le fer de lance de la mise en tourisme de l'île. La conservation, au sens large peut être considérée comme une réanimation de ce qui est ancien dans un contexte de changement, parfois assez radical. Cela veut dire que, nécessairement, on choisit d'introduire de nouvelles fonctions à l'intérieur des structures des bâtiments existants ; ces fonctions seront obligatoirement différentes de celles qui existaient à l'origine mais elles doivent, dans tous les cas, être compatibles avec la l'ossature originelle des édifices conservés. Idéalement et plus spécialement dans le cas des bâtiments remarquables, la réutilisation ne doit pas altérer les particularités historiques. Les qualités de la structure originelle doivent être mises en valeur pour en préserver les singularités et les rendre plus accessibles à un large public. Mais les nouvelles utilisations doivent également pourvoir aux revenus nécessaires pour l'entretien régulier du bâtiment ce qui s'avère parfois difficile quand on tient à préserver et mettre en

valeur l'esthétique et les qualités extérieures, l'image projetée au passant, en quelque sorte.

2.2. « Habiter » et habitat : de l'appropriation spatiale à l'organisation pratique

Analyser « l'habiter » revient à se projeter dans la spatialité, concept recouvrant l'ensemble des manifestations des relations des populations à l'espace (CADÈNE, Ph., 2003, p. 440-442). La notion d'habiter implique donc l'analyse des populations dans l'espace et leur appropriation de cet espace. Il va sans dire que l'idée en elle-même recouvre des significations plurielles relevant du cognitif, de l'affectif mais aussi de l'esthétique. Dans le cadre de cette étude, il paraît important de souligner, d'une part, qu'habiter signifie l'ouverture d'une relation entre l'habité et l'habitant générant une modification plus ou moins profonde de l'espace au cours du temps et, d'autre part, que le citoyen du pays est un habitant par excellence mais que le touriste habite aussi, à sa manière et temporairement l'espace qu'il visite et découvre.

En étudiant l'habitat nous nous plaçons à une échelle différente, celle d'un espace construit, amélioré, reconstruit qui, même lorsque certaines structures ou ossatures sont conservées, n'est jamais inerte et qui procède d'un agencement spatial permanent. Ici, l'approche classique (type d'habitat, relations entre les espaces de l'habitat...) a été nécessairement prise en compte mais les dimensions spatiale et sociale de cet habitat sont également analysées comme des éléments particulièrement importants. Cette perception permet d'intégrer les pratiques quotidiennes et l'interaction existant entre l'unité spatiale de base que représente le logement qui peut devenir de façon temporaire ou permanente un espace d'accueil et les espaces publics extérieurs.

Par ailleurs, l'architecture constituant une clé de lecture des paysages urbains et de la société qui les anime, la perception des paysages urbains permet aussi la lecture des différentes aires urbanisées, des quartiers qui, à l'origine, sont caractérisés par des liens familiaux et religieux dans les villes arabo-musulmanes. Cependant, il est important de souligner qu'au sein de certains de ces quartiers des formes d'emprises et de constructions diversifiées se juxtaposent parfois, n'altérant pas ou peu l'aspect homogène d'ensemble dans le cas de Stone Town. Quoi qu'il en soit, le paysage urbain est porteur, à un moment déterminé, de l'adaptation d'une société ou d'une fraction de celle-ci à un espace donné et les modifications qui en découlent sont en grande partie visibles à travers la mise en valeur architecturale de ce territoire particulier. Chaque groupe d'individus, en dehors de la nécessité élémentaire de s'abriter, émet, à travers la maison individuelle, un ensemble de signes révélateurs de l'espace de vie quotidien et de l'espace vécu. Tout type de construction offre une image accomplie du pouvoir, de la puissance, de la ségrégation ... et représente la forme la plus visible et la plus achevée de l'appropriation de l'espace.

2.3. Habiter le patrimoine à Zanzibar : vers une fonction résidentielle élargie et transformée

L'archipel de Zanzibar, comme la majorité des îles de l'ouest et du sud-ouest de l'océan Indien, a été soumis à une série d'impacts migratoires de provenances diverses sur une période longue (dix siècles pour l'ensemble de l'aire swahilie) : présences arabe, africaine, européenne et indienne. Les apports architecturaux des diverses populations sont entrés en interaction réciproque mais aussi parfois avec une architecture vernaculaire locale. L'étude de l'évolution architecturale à travers de nombreux documents iconographiques et des témoins encore visibles actuellement (BOCK-DIGNE, M.S., 2003, p. 164-165) permet, d'une part, de distinguer différents types de bâtiments suivant leur fonction, leur taille et leur style architectural, et d'autre part, de confirmer des tendances et des influences selon les différents ensembles considérés, principalement swahilis et européens, notamment en ce qui concerne l'architecture résidentielle. En effet, dans la majorité de ces cas, les modèles de bâtiments importés sont des lieux de paraître reflétant l'image que chacun veut se donner au plan social. La maison apparaît souvent, dans un premier temps, comme une sorte de « vitrine sociale » ; puis, dans une seconde phase, elle exerce progressivement une influence qui se diffuse à travers les groupes sociaux comme un modèle. Des nuances sont d'ailleurs à souligner en matière de décoration extérieure : parfois, un seul élément de la maison est pris comme référent,

par exemple le toit, la terrasse, les balcons, la porte... Ce processus entraîne progressivement le développement de séries d'objets architectoniques. Mais le problème majeur de ces réinterprétations réside parfois dans le manque de cohésion ou d'adéquation entre certains éléments et les différents types de bâtiments publics ou privés. Ces réflexions sont relativement influencées par la vision occidentale de la notion de patrimoine qui est ancienne et symboliquement très chargée. Mais depuis les années 1970, le mot a pris un sens différent. En effet, en 1972, l'UNESCO rédige une convention permettant de donner aux sites, naturels et culturels une valeur universelle avec l'apparition de la notion de patrimoine mondial (World Cultural and Natural Heritage). Cette définition n'est pas sans ambiguïté puisqu'elle laisse libre cours à diverses prises de position idéologiques : qu'est-ce qui est exceptionnel en termes de patrimoine, pour qui, etc ? et elle reste liée à deux notions qui sont la monumentalité héritée du XIXe siècle européen et l'esthétisme qui sont loin d'être applicables à toutes les civilisations en dépit d'un élargissement constant du champ d'application avec par exemple la notion de « paysage culturel ». Cette dernière approche s'accorde parfaitement, à notre avis, avec l'idéologie du développement durable qui a émergé durant les vingt dernières années du XXe siècle. La mise en patrimoine de certains bâtiments de Stone Town, autrefois résidentiels, peut être un des processus les mieux adaptés en matière de conservation de l'environnement urbain et de la durabilité.

3. PATRIMONIALISATION DE LA MAISON OMANAISE : FORMES DE MISE EN VALEUR

3.1. Une patrimonialisation dans le cadre d'un développement durable

À Stone Town, un grand nombre de maisons ont été vendues à des particuliers sous certaines conditions de restauration et l'Aga Khan Trust for Culture (AKTC) ⁵ s'est pour la première fois impliqué à Zanzibar en 1988 à l'occasion d'un séminaire se déroulant sur l'île, événement qui révéla l'intérêt de la Fondation pour la réhabilitation de Stone Town. Si la première restauration de bâtiment a concerné le Vieux Dispensaire, très rapidement, cette initiative a encouragé, non seulement des investissements dans le domaine touristique afin de renouveler l'intérêt du périmètre historique de la « ville de pierre », mais aussi des actions de reconstitution de lieux de vie dans le cadre d'un développement durable. Les plans de restauration de Stone Town proposés et mis en œuvre par la Fondation Aga Khan soulignent le souci de l'intégration environnementale et culturelle. Cependant, les besoins d'actions spécifiques de préservation des structures traditionnelles de la vieille ville de pierre sont apparus dès le début des années 1970, les maisons historiques et les monuments du vieux centre montrant de plus en plus de signes de détérioration. Une action de préservation commence effectivement sur la demande du gouvernement au *United Nations Centre for Human Settlements* (UNCHS/Habitat). Ce dernier entreprend une étude de l'aire historique et propose un certain nombre de recommandations afin de stopper cette détérioration. Cette étude est complétée en 1984 par un rapport beaucoup plus détaillé présenté sous le nom de *Strategy for Integrated Development* qui aboutit dans un premier temps à la création de la *Stone Town Conservation and Development Authority* (STCDA) ⁶, chargée de la coordination de toutes les activités de planification et de construction.

À partir de 1992, la Fondation de l'Aga Khan propose d'assister la STCDA afin de mettre en œuvre un plan de restauration pour une conservation appropriée de la ville. Ce plan doit non seulement mettre en valeur l'héritage architectural à préserver, mais également poser les fondements d'un nouveau développement tant au niveau de l'îlot qu'au niveau de l'ensemble du paysage urbain. En effet, la ville de Zanzibar, loin de n'être qu'une collection de bâtiments restaurés, se veut avant tout un lieu de vie où les relations humaines se sont développées depuis des siècles et continuent de perdurer selon des traditions fortement ancrées, coutumes sociales et vie économique jouant un rôle important dans l'ordre architectural urbain. Des zones d'actions prioritaires ont donc été dégagées telles, le front de mer, l'entrée du port, le marché central et la nouvelle zone commerciale de Malindi.

À travers ce plan, les autorités locales veulent également prouver qu'elles sont capables de

maintenir un équilibre entre les nouvelles pressions du développement urbain et les objectifs à long terme des projets de restauration. Elles doivent donc être capables d'identifier et d'appliquer la meilleure utilisation possible pour le futur, ce qui représente le fondement de l'aménagement urbain. Dans ce but, elles utilisent au maximum les multiples ressources locales et elles s'efforcent de mettre en place un développement à grande échelle avec l'aide bilatérale de différents organismes internationaux s'intégrant parfaitement dans les objectifs fixés par le plan de préservation. Elles sont appuyées dans cette tâche par le Programme de soutien des villes historiques (*Historic Cities Support Programme*) de la Fondation, en coopération avec l'UNESCO et d'autres organisations internationales qui apportent leur aide et leur soutien financier au STCDA, devenu le bureau permanent de la planification à travers le Centre culturel de Stone Town ; ce dernier travaille principalement sur la spécialisation des professionnels et la formation approfondie des artisans. Il est également important de souligner l'encouragement et le support des autorités zanzibaries. Parallèlement, le re-développement du tourisme passe également par des actions de rénovation et de conservation de patrimoine privé abritant des pensions de famille et des hôtels de toutes catégories dans un cadre qui se veut traditionnel.

3.2. L'ouverture touristique d'anciens lieux de vie zanzibaris ⁷

Il existe deux manières de recevoir au sein du patrimoine résidentiel de Stone Town. La première et la moins connue des gens de passage est l'accueil dans les maisons des familles zanzibaries ; la seconde, plus commune, correspond aux hôtels.

La première forme du « recevoir » peut s'effectuer lors d'une simple visite de courtoisie ou bien se manifester dans le cadre d'un hébergement qui implique alors une immersion dans un milieu identitaire et social souvent très différent de celui du pays d'origine du voyageur. En effet, la vie familiale à Zanzibar a été pendant très longtemps très hiérarchisée et organisée autour de la cour qui était et demeure encore le lieu central de la maison à partir duquel s'affirmait l'unité spatiale de l'habitat à travers le rôle et la présence quotidienne de la femme, à la différence des pièces-logements qui constituent encore souvent des lieux de différenciation entre hommes et femmes, même si cette habitude a tendance à s'estomper. Cependant, l'univers clos de la maison arabomusulmane peut abriter des logements pour les invités. Ces derniers se doivent de respecter certaines lignes de conduite assurant un séjour agréable non seulement pour eux mais aussi pour ceux qui les accueillent. En effet, un certain formalisme et la politesse doivent être respectés envers les personnes ayant différents statuts sociaux, en fonction de l'âge et des degrés de familiarité. La société swahilie fonctionne sur des valeurs culturelles telles que le respect, une grande générosité d'esprit, la tolérance et la bonne humeur. Si la structure de l'habitation évolue de nos jours, on retrouve toujours, qu'elle soit de taille modeste ou vaste, une séparation marquée entre les pièces ayant un caractère de sociabilité en avant de la maison et les plus privées vers l'intérieur. Les activités sociales se déroulent le plus souvent soit sur les *baraza*, soit dans le salon ou encore dans la cuisine, lieu de bavardage par excellence des femmes. Cependant, en dépit de son attachement à la religion musulmane, la société swahilie ne pratique pas de ségrégation sexuelle stricte et la tolérance sur ce plan varie d'une famille à l'autre. Les femmes et les hommes sont en contact toute la journée tout en respectant une sorte de « code » de réserve. En effet, la femme zanzibarie entre de plus en plus dans le monde du travail et elle est donc amenée à côtoyer quotidiennement des hommes en dehors de son père et de ses frères.

La seconde forme d'hébergement et de réception est celle qui caractérise les hôtels. Grâce à la réouverture de l'île sur le reste du monde et au regain d'intérêt des touristes, nombre de demeures ont été restaurées et transformées en pensions ou en hôtels. Il existe une assez forte hiérarchisation dans la fonction de réception hôtelière qui se manifeste par la taille de l'établissement, la qualité des prestations proposées et le prix, l'accueil étant parfois plus convivial dans les unités touristiques modestes. Certains petits hôtels ou *guest houses* relativement bon marché fournissent des exemples de la tradition hospitalière de Zanzibar. Un grand nombre de ces établissements sont tenus par des familles zanzibaries qui ont choisi de transformer et d'améliorer leur habitat afin d'accueillir

des gens de passage et qui proposent un service approprié comme c'est le cas de l'*Haven Guest House* située dans le quartier résidentiel de Vuga, offrant eau chaude à volonté, moustiquaires, ventilateurs, petits déjeuners ou encore du Kokoni Hotel, au cœur de la vieille ville de pierre, à proximité du centre d'information touristique proposant un service de voiturage gratuit. La majorité de ces hôtels familiaux sont situés dans des jardins ou possèdent des cours centrales intérieures réaménagées en espaces de détente et décorées de végétation luxuriante ; en outre, elles offrent presque toutes la possibilité d'accéder au toit-terrasse, parfois aménagé, bénéficiant d'une très belle vue sur l'ensemble de la ville. Ces pensions de famille, guest houses ou petits hôtels proposent des prix se situant dans une fourchette de 10 à 20 euros la nuit petit déjeuner compris et ne sont plus uniquement, à l'heure actuelle, l'apanage des routards.

La seconde catégorie d'hébergement se différencie principalement, au plan architectural, par l'aspect extérieur ayant été l'objet, en général, de travaux de restauration extérieure plus importants et par une décoration intérieure plus raffinée même si le nombre de chambres reste peu élevé. Deux exemples sont particulièrement représentatif de cette catégorie : le *Beit-al-Amaan* dans le quartier de Vuga, près du palais présidentiel, à l'extérieur des jardins Victoria est un grand appartement où les chambre, disposées autour d'un immense salon donnant sur un parc, peuvent être louées, soit individuellement, soit par un groupe d'environ douze personnes. Ce lieu est beaucoup plus qu'un simple hôtel en raison de son ameublement soigné et authentique ce qui explique également une fourchette de prix différente (chambres entre 50 et 100 euros et ensemble de l'appartement entre 260 et 320 euros selon les saisons). Aménagé et décoré par une Zanzibarie, cet espace de vie répond à la demande et au choix d'une clientèle à la recherche d'authenticité et d'une façon particulière d'habiter le patrimoine. La *Shangani House* fonctionne de manière identique. Ancienne propriété d'un grand commerçant et située à 200 mètres du front de mer, elle a été totalement restauré en 1994 selon la méthode traditionnelle par les actuels propriétaires, membres de la famille royale Al Busaid. Elle n'abrite que quatre chambres décorées de façon très exotique et une Tea House sur le toit, protégée par une structure en bois. La demeure fut construite autour d'une cage d'escalier en acajou entourée par des vitres colorées laissant pénétrer la lumière, le rez-de-chaussée datant probablement de la fin du XVIIIe siècle ou du début du XIXe ; les étages supérieurs furent ajoutés dans la seconde moitié du XIXe siècle.

La troisième catégorie correspond à des hôtels situés au cœur de Stone Town dans des lieux « stratégiques » tels le grand marché, les rues-bazars, le quartier de Shangani, et dont les prestations sont très bonnes (restaurant, bar), voire luxueuses, en particulier au niveau de la décoration des chambres. Contrairement à certains hébergements de la seconde catégorie, tous possèdent des chambres avec salle de bains privée, ventilateurs ou climatiseurs, un très beau mobilier, d'époque dans les plus belles suites... Le *Dhow Palace* (photos 3 et 4) et le Chavda, appartiennent à cette catégorie.



Photo 3 : Dhow Palace : couloir donnant sur les chambres
(Marie S. Bock Digne, 2001)



Photo 4 : Salon du Dhow Palace
(Marie S. Bock Digne, 2001)

Enfin, trois hôtels jouissent d'une excellente réputation dans la vieille ville de pierre : l'Emerson and Green, le Tembo House Hotel et le Zanzibar Serena Inn. Le premier est localisé dans une ancienne maison arabo-omanaise nommée Hurumzi House, passée dans les mains de nombreux propriétaires dont Emerson D. Skeens et Thomas Green qui ont réussi à convaincre les autorités locales de leur octroyer un bail à long terme afin de restaurer le bâtiment sous la forme d'un hôtel. Emerson Skeens souligne que les travaux ont été commencés en 1994, fondés sur l'utilisation des compétences des artisans zanzibaris. L'hôtel abrite dix chambres personnalisées dont certaines sont plus spacieuses que d'autres, mais toutes décorées avec raffinement, offrant des bains arabes en pierre et un restaurant en terrasse sur le toit. Le Tembo House Hotel, un des premiers à ouvrir ses portes à la fin des années 1980, est installé à Shangani dans un ancien édifice datant du XIXe siècle : occupé par le Consulat américain en 1834, il occupa, en 1884, les bureaux de compagnies de commerce réputées Cowasjee Dinshaw and Partners. Deux ailes constituent l'établissement : la partie originelle, entièrement restaurée, de loin la plus caractéristique de la décoration swahilie

et la plus authentique et la nouvelle où les chambres sont plus spacieuses, plus modernes et plus confortables. Donnant directement sur la mer, une terrasse-restaurant et un bar sont un atout majeur de cet hôtel convivial du quartier Shangani (photo 5).



Photo 5 : Tembo House Hotel : terrasse donnant sur le front de mer (Marie S. Bock Digne, 2001)

Le dernier des trois établissements choisi dans cette dernière catégorie se différencie par son appartenance à une chaîne hôtelière : Serena Hotel (safari lodges, hotels, resorts) dont les établissements sont situés principalement dans des pays représentatifs (Tanzanie, Kenya, Pakistan...), pour la clientèle, de destinations « exotiques et mythiques ». Le *Zanzibar Serena Inn*, comme le Tembo, est situé sur le front de mer et les deux hôtels ont été fidèlement restaurés. Les différents salons sont décorés de meubles en bois sculptés, d'objets de porcelaine fine provenant d'Europe ou de Chine, de tapis persans, d'artisanat swahili... (photo 6). Mais le Serena offre une spécificité que l'on ne retrouve dans aucun autre hôtel de Zanzibar puisqu'il appartient à un groupe engagé sur la voie d'une politique écotouristique qui s'intensifie ce qui explique ses intérêts pour la population locale à travers des efforts d'intégration des identités culturelles, d'habitat durable et de développement. Le groupe, également engagé dans des essais de préservation des énergies, de recyclage des déchets et de qualité de l'air, tente d'harmoniser ses établissements avec l'environnement local et en utilisant les savoir-faire des pays.



Photo 6 : Zanzibar Serena Inn : chambre (Marie S. Bock Digne, 2001)

CONCLUSION

En 1964, date de l'indépendance et du rattachement au Tanganyika, l'archipel de Zanzibar s'est replié sur lui-même, se trouvant ainsi à l'écart des nouveaux grands courants internationaux. L'habitat swahili urbain a été délaissé, la tôle ondulée a pris le pas sur les terrasses et la ville de Zanzibar a provisoirement gommé ses souvenirs à travers l'instauration d'un régime socialiste. Au cours des années 1980, le mouvement s'est inversé et depuis, la vieille ville de pierre s'efforce de retrouver sa mémoire, encouragée par l'afflux de touristes, en quête d'aventure et d'exotisme, venus voir cette ville « mythique », fruit de l'expérience du mélange arabo-africain ou culture swahilie qui, en dépit de la révolution n'a pas disparu et a peut-être même resurgi de manière encore plus prégnante à travers ces restaurations de maisons arabo-omanaises. Il convient donc de multiplier les aides internationales et d'encourager les initiatives privées afin de conserver cet aspect si particulier de Stone Town où se mêlent les interactions entre l'architecture, l'espace et la société et celles entre patrimoine et tourisme.

¹ Le mot swahili vient du mot arabe *sahil*, signifiant côte.

² La domination géographique que Zanzibar exerce sur cette partie de la côte swahilie est renforcée au plan politique par la création du « Monopole Mrima » qui exclut les commerçants étrangers. Ce territoire est alors déclaré réserve économique de Zanzibar, destinée aux commerçants locaux et permettant aux marchands de l'île d'en retirer un bon profit ; les périphéries plus lointaines utilisent les facilités de ce comptoir pour le commerce de l'Inde vers Kilwa et la côte septentrionale du Kenya. Les autres secteurs côtiers ne sont reliés que de façon saisonnière.

³ GUILLAIN, C., 1856. Voyage à la côte orientale d'Afrique exécuté par le Brick Le Ducouedic, tome I, Paris, p. 137.

⁴ Entretiens avec Javed JAFFERJI à Zanzibar en février-mars 2001.

⁵ L'objectif essentiel de l'AKTC est l'amélioration des espaces bâtis au sein des sociétés où les populations musulmanes sont particulièrement présentes : restauration et utilisation créative de bâtiments historiques et d'espaces publics en facilitant le développement social, économique et culturel, soutien pédagogique en matière de conservation architecturale et de planification, échange d'idées au niveau international pour la compréhension des interrelations entre culture et environnements construits dans les civilisations et sociétés musulmanes.

⁶ Il s'agit de l'Agence pour la restauration et le développement de Stone Town, créée en 1985.

⁷ Cette partie est le résultat de travaux de terrain de l'auteur effectués lors d'une mission en février 2001 dont les notes ont été actualisées en 2003.

BIBLIOGRAPHIE

- BOCK-DIGNE, M. S., 2002. « Zanzibar : patrimoine et culture urbaine swahilis », Actes des IXe journées de géographie tropicale, La Rochelle, septembre 2001, à paraître.
- BOCK DIGNE, M. S., 2003. *Paysages urbains et lieux de vie : étude diachronique des villes maritimes insulaires du sud-ouest et de l'ouest de l'océan Indien*, Paris : L'Harmattan, 400 p.
- CADÈNE, Ph., 2003. « Habiter », Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Paris : Belin, p ; 440-442.
- RUETE, E., 1991 (1905). *Mémoires d'une princesse arabe*, Nairobi/Paris : CREDU/Karthala, 328 p.
- SHERIFF, A., 1995. The history and conservation of Zanzibar Stone Town, Londres : East African Studies, 151 p.
- SHERIFF, A.; JAFFERJI, J., 1998. *Zanzibar Stone Town : an architectural exploration*, Zanzibar : The Gallery Publications, 96 p.
- SHERIFF, A., 1998. « La vieille ville de pierre : un héritage de transition », Zanzibar aujourd'hui, Paris : Karthala/IFRA, p. 189-200.
- The Aga Khan Trust for Culture, 1996. *Zanzibar, a plan for the Historic Stone Town*, Zanzibar : The Gallery Publications, 212 p.

3. Habiter c'est aussi recevoir... Le rapport à l'alterité

La transformation des riads dans la médina de Marrakech : l'exemple de la charte Marrakech-Médina

Francesca D'AMICO

Chargée de mission «coopération internationale»
Comité Régional du Tourisme de Paris Ile de France

*« Il y a dans tout urbanisme l'idée d'urbanité, d'adaptation de l'habitat aux besoins des hommes et de bonheur de vivre. Les Marrakchis ont bien su caractériser leur ville en l'appelant, il y a longtemps, Al-Bahja, la cité de la vie heureuse et du plein air. Mais quel tableau dresser de sa situation urbaine actuelle ? ».¹
(M. El Faiz Marrakech, patrimoine en péril Paris 2002)*

INTRODUCTION

Nous présentons dans ce travail la situation actuelle des *riyads* de Marrakech, leur réhabilitation à des fins touristiques à travers la Charte Marrakech-Médina. Le *riad*, *ortus conclusus*, est à l'origine le jardin islamique classique. L'appellation *riad* a pris une signification particulière à Marrakech. Elle y désigne toute maison dont le patio central abrite un jardin². Le *riad* est l'un des deux modèles (avec la *dar*) de l'habitat traditionnel de Marrakech.

La réutilisation à des fins touristiques des *riyads* constitue aujourd'hui une véritable chance d'une part de sauvegarder ce patrimoine architectural traditionnel et d'autre part de promouvoir un tourisme culturel. La transformation des *riyad* est toutefois, par manque d'une réglementation appropriée, un sujet délicat qui s'inscrit dans le cadre plus général de la réhabilitation de la médina de Marrakech, classée par l'Unesco Patrimoine Mondial de l'Humanité en 1985.

Bien qu'une réglementation extérieure soit difficile à mettre en œuvre ou absente, lors de nos recherches nous avons trouvé un exemple de réhabilitation qui sort de l'ordinaire, dans le contexte actuel de Marrakech. Une société privée, Marrakech-Médina a établi en 1998 une Charte à l'usage des acheteurs de riads pour les informer des techniques utilisées dans les travaux de réhabilitation, des matériaux employés (ceux traditionnels qui nécessitent un entretien constant) et leur suggérer un code comportemental à tenir vis-à-vis de la population locale et des voisins. L'originalité de cette Charte est de dépasser la seule approche architecturale du patrimoine pour aborder aussi le code de conduite du touriste par rapport aux résidents permanents. Elle propose ainsi une approche « globale » au patrimoine, sur laquelle on reviendra tout à l'heure. L'application de cette Charte prouve que, malgré un vide juridique, on peut essayer de respecter les valeurs d'authenticité et contribuer à préserver la tradition locale. Celui-ci n'est qu'un exemple et probablement pas le seul, d'une réhabilitation respectueuse des valeurs traditionnelles.

Quelle place accorder à la modernité dans des actions de réhabilitation et quelles sont les limites de transformation à respecter ? A travers l'observation des différents axes de la Charte Marrakech-Médina nous tâcherons d'esquisser une réponse à ces questions. Mais avant d'arriver à la Charte Marrakech-Médina venons-en maintenant à la description des riads et de leurs situation actuelle à Marrakech.

1. QU'EST-CE QU'UN RIYAD ?

A l'origine le *riyad* est un jardin clos qui respecte un modèle précis, quatre parterres autour d'une fontaine, ce jardin souvent faisait partie d'une demeure très vaste³. Selon les études de Q. Wilbaux, le *riyad* le plus ancien remonte au début du XII^{ème} siècle, ce modèle semble avoir été adopté en Andalousie avant de réapparaître au Maghreb dans la nouvelle capitale almoravide, Marrakech⁴.

L'habitat traditionnel de Marrakech comporte deux modèles: le *dar* et le *riyad*. L'origine de ces modèles d'habitat est communément ramenée à la tradition grecque et romaine dont l'architecture islamique s'est inspirée pour ensuite diffuser ce modèle autour de la Méditerranée : «on appelle *dar*⁵ la maison dont le patio central reçoit un traitement minéral, contrairement au *riyad* dont le patio est occupé en grande partie par un jardin planté d'arbres»⁶. Source de lumière et accès aux pièces de la maison⁷, centre de la vie domestique et domaine de la femme, le patio⁸, est l'élément architectural qui donne une empreinte personnelle à la maison. D'un décor soigné, le patio est le premier lieu, et, dans la plupart des cas le seul, qui s'offre à la vue du visiteur, dont l'accès à la maison reste très limité.

2. LA SITUATION ACTUELLE DES RIYADS DANS LA MÉDINA

Comme l'affirme E. Mouyal : «la médina concentre toutes les valeurs de la ville islamique. Dans l'espace arabe la rue n'existe pas, elle est uniquement vecteur de circulation. Elle incarne la seule règle urbaine régissant la médina : l'économie de l'espace»⁹.

Le seul espace public est la cour des mosquées¹⁰. L'espace privé, qui compose l'essentiel de la ville, est constitué de la maison avec ses étages d'habitation, son patio, sa terrasse. Le tissu à préserver est constitué de 30.000 maisons, dont seulement le 3% sont des *riyads* qui présentent un intérêt architectural. «Ce qui est important dans la Médina échappe à la vision et au contrôle. C'est cet espace domestique de la maison qui offre au regard des murs, des portes banalisées, derrière lesquelles tout peut se faire et se défaire sans que la puissance publique ne puisse ou ne veuille pas intervenir».¹¹

3. LA RÉUTILISATION DES RIYADS À DES FINS TOURISTIQUES

Comme le souligne Valéry Patin (1997), dans les dernières années, l'intérêt pour le patrimoine architectural, un certain goût pour l'authenticité et la tradition amènent de plus en plus les visiteurs à rechercher une «ambiance culturelle à la fois patrimoniale et vivante»¹² et, par conséquent, à développer un tourisme culturel à destination des villes et centres historiques, dont les recettes ont permis la réhabilitation de nombreux monuments.

La réutilisation à des fins touristiques des *riyads* constitue aujourd'hui une véritable chance d'une part de sauvegarder ce patrimoine architectural traditionnel et d'autre part de promouvoir un tourisme culturel. Le succès des *riyads* s'explique aussi par le respect de la dimension culturelle et architecturale, au niveau des couleurs, des matériaux et des techniques traditionnelles de construction.

Véritable souci du Ministère du Tourisme marocain, le plan d'action 1999-2003 prévoit la transformation des demeures traditionnelles en hébergements hôteliers s'inspirant des exemples des *Paradores* espagnols et des *Posadas* portugaises¹³.

Cette transformation dont le but est d'encourager le tourisme culturel, actuellement deuxième source de revenus de l'industrie du tourisme au Maroc¹⁴ est toutefois, par manque d'une réglementation appropriée¹⁵, un sujet délicat qui s'inscrit dans le cadre plus général de la réhabilitation de la médina de Marrakech, classée par l'Unesco Patrimoine Mondial de l'Humanité en 1985.¹⁶

Depuis une dizaine d'années les *riyads* attirent l'intérêt d'acheteurs et seulement depuis la fin des années '90, celle de touristes, désireux de retrouver l'esprit traditionnel marocain et d'établir un rapport plus intime avec la ville en se logeant dans des *riyads*, anciennes demeures privées reconverties en séjours de charme.

Aujourd'hui les *riyads* ont un fort succès. A Marrakech, le nombre des rénovations s'élève actuellement à 500, dont 10% seulement appartiennent à des marocains. Les nouveaux propriétaires sont Allemands, Italiens, et en grande partie Français.¹⁷

Certaines de ces habitations sont gérées directement par leurs propriétaires, d'autres sont confiées à des intermédiaires ou gérées par des agences de location et de gestion de riyads du type « *Riyads du Maroc* » ou « Marrakech-Médina ».

Selon la presse et l'opinion commune, la raison du succès soudain des riyads serait due à la diffusion en France d'un reportage sur la chaîne de télévision M6 (Capital), en juin 1998. Dans ce reportage on décrivait Marrakech comme le nouvel Eldorado de l'immobilier de vacances où pour le prix d'un deux-pièces à Paris, on pouvait acheter un *riyad*. En effet, à ce moment un grand nombre d'anciennes familles de Marrakech, comme signe de promotion sociale, cherchaient à quitter la médina, à la recherche de logements plus modernes dans des bâtiments nouveaux situés en périphérie du centre ancien¹⁸.

En tenant compte de l'importance des investissements que représentent l'achat, les travaux d'aménagement et les frais de décoration des *riyads*, ceux-ci participent incontestablement au développement d'un tourisme culturel qualitatif et d'élite. Selon le vice-président d'une association qui regroupe une cinquantaine de *riyads* de Marrakech, les investissements se trouvent à des prix compris entre 45.000 et 75.000 euros. Il faut compter le double si on inclut la restauration. Le montage juridique de la procédure d'acquisition est très long et peut durer plus d'un an. Le montage financier en revanche semble favoriser ce type d'investissement. Les banques françaises et marocaines se montrent favorables à accorder des prêts. De plus et afin de favoriser le tourisme, l'Etat marocain fait bénéficier les propriétaires d'exonérations d'impôts s'élevant à 100% les premières années et à 50% au - delà¹⁹.

Malgré la lenteur administrative, les difficultés juridiques et la lourdeur des investissements, les études du Ministère du Tourisme montrent que le créneau des grands *riyads* est prometteur, le taux de remplissage des riyads frôle le 75% en fin d'année, en haute saison tout est plein. Un voyageur descendant dans les *riyads* dépense, en dehors du prix de la chambre et en moyenne, 100 euros par jour.²⁰ La location d'un *riyad* rapporte en moyenne 2000 euros par mois, le double si le propriétaire s'occupe lui-même de la gestion de son bien²¹.

Reste pourtant le vide juridique, qui sur le terrain se traduit par de nombreux abus. Aujourd'hui, seulement 50% des maisons d'hôtes sont déclarées.

4. LA RÉHABILITATION DES RIYADS DE MARRAKECH SELON LA CHARTE MARRAKECH-MÉDINA

La question qui se pose aujourd'hui dans la réhabilitation de l'habitat à des fins touristiques est donc : selon quels critères peut-on aménager et valoriser les monuments historiques et les sites patrimoniaux tout en protégeant leur intégrité? L'exemple de la Charte Marrakech-Médina montre clairement qu'une démarche d'aménagement s'inscrit dans un contexte social et culturel qu'il faut nécessairement prendre en compte lors de la réalisation d'actions de transformation.

Nous nous intéressons à l'initiative d'une société indépendante de Marrakech, Marrakech-Médina, qui depuis 1995, restaure, loue et vend des *riyads* dans le cœur de la médina. Le projet de la société est, depuis les années '90 celui de réhabiliter les *riyads* de Marrakech dans l'esprit de leur état d'origine, en utilisant des matériaux et techniques traditionnels et une main d'œuvre locale. Au jour d'aujourd'hui Marrakech-Médina a rénové une cinquantaine de *riyads* destinés à une exploitation touristique.

Conscient du fait qu'une réglementation extérieure soit absente et difficile à mettre en œuvre, Q. Wilboux fondateur de Marrakech-Médina a mis en place une Charte destinée aux acheteurs des riyaads restaurés.

Cette Charte est axée sur trois points et évoque certains des thèmes fondateurs de la Charte de Venise concernant la conservation, la restauration et l'entretien des monuments, ainsi que des thèmes qui font partie de la Charte du Tourisme culturel. En effet la Charte concerne les matériaux et techniques utilisés et l'architecture, pour que l'acheteur soit conscient de l'esprit du travail de restauration et que l'utilisation des matériaux locaux implique un entretien constant. En outre elle évoque un code comportemental que les nouveaux arrivés devront adopter pour le respect de la culture locale.

Elle a la mérite, contrairement à la plupart des Chartes internationales sur le patrimoine, qui nécessitent une révision et une mise à jour urgente, de prendre en compte le tourisme et ses effets sociaux.

Observons maintenant le premier point de la Charte Marrakech-Médina qui concerne l'aspect des rapports sociaux :

« - Au niveau des rapports sociaux : Ils seront conscients de leur statut particulier de « nouvel arrivant ». Acceptés par principe dans une société où l'accueil de l'étranger est une règle essentielle, ils s'efforceront de maintenir de bons rapports de voisinage. Par respect des codes, ils veilleront tant pour eux que pour leurs hôtes à un habillement décent. L'accès des terrasses, était traditionnellement réservé aux femmes ; l'usage des toitures pour l'agrément devra donc respecter la nécessaire intimité des maisons voisines. Les classes sociales aisées qui ont progressivement abandonné la médina participaient traditionnellement à l'entretien et au gardiennage des espaces communs. Les nouveaux propriétaires, conscients que l'avenir de la médina est dans la restauration d'un nouvel équilibre social, se devraient de les remplacer dans ces responsabilités ».

Ce premier point de la Charte aborde le sujet de la cohabitation entre cultures différentes et engage le nouveau propriétaire au respect des modes de vie locale et à conserver de bons rapports de voisinage selon la tradition marocaine qui prévoit une coopération dans la gestion des espaces communs.

L'originalité de la Charte, donc, est de dépasser la seule approche architecturale du patrimoine pour aborder aussi le code de conduite du touriste par rapport aux résidents permanents. Elle propose ainsi une approche « globale » au patrimoine, et montre que les opérations de mise en valeur se font dans le respect du système de vie des populations locales.

La relation entre la population d'accueil et les nouveaux arrivants se joue sur un plan délicat, et une bonne cohabitation nécessite de la part du « nouvel arrivé » une connaissance des traditions locales et d'une réflexion sur le comportement à tenir qui va jusqu'à connaître la tenue vestimentaire à adopter dans les pays islamiques.

Il faut par exemple savoir qu'un *riyaad* est une habitation où l'homme se porte garant de l'intimité familiale qui est le domaine de la femme. L'homme est aussi propriétaire et l'architecture de la maison, fermée sur elle-même, a la valeur symbolique de protection mais aussi d'emprisonnement²². Dans l'organisation de l'espace du *riyaad* la terrasse, comme dans toute maison arabe est le domaine privé de la femme.

Pour ces raisons, la terrasse de la maison des nouveaux propriétaires devrait être fréquentée par les femmes de la famille ou alors ne pas être fréquentée du tout. Ainsi, un nouvel équilibre entre les habitants de la médina est à rechercher et des mesures intermédiaires sont à trouver. Le respect de l'intimité des maisons voisines pourra déjà être un bon point de départ.

La deuxième section de la Charte concerne l'aménagement de la maison.

« - *Au niveau de l'architecture* : Pour les équipes de Marrakech-Médina, le projet d'aménagement d'une maison ancienne se fait d'abord dans le respect des espaces existants. Les riyads et les maisons traditionnelles sont constituées de pièces organisées symétriquement autour d'un espace ouvert. Ce principe de symétrie servira de base au projet d'aménagement.

Pour le jardin : point d'eau centrale entourée de jardins.

Dans les axes des façades : portes, b'hou ou sekaïa.

Dans les pièces : fenêtres encadrant les portes et alcôves latérales. Les espaces de service (cuisine, salles d'eau, circulations) occuperont de préférence les angles.

Un certain nomadisme doit être favorisé dans la maison en fonction des saisons en évitant les aménagements et les mobiliers « en dur » (podiums, banquettes et tables maçonnées).

Les escaliers tournent sur eux-mêmes en s'appuyant sur des maçonneries.

Les constructions ne dépasseront pas le niveau R+1 autorisé.

Au niveau des terrasses, l'arrivée de l'escalier sera parfois prétexte à l'aménagement d'une petite pièce de rangement.

Dans la mesure du possible on élèvera les murs périphériques, autant pour garantir l'intimité des terrasses que par respect pour le voisinage.

Pas de piscines sur les toits ; un bassin d'eau de petites dimensions et de faible profondeur pourra dans certains cas être proposé au niveau du jardin ».

Cette deuxième section de la Charte vise à protéger l'architecture traditionnelle du *ryad* qui prévoit une symétrie des espaces situés autour du patio central. Elle reflète aussi certains principes de la Charte de Venise, en ce qui concerne les notions de respect de la tradition, d'entretien permanent du bien patrimonial, de préservation du cadre traditionnel de celui-ci où sont proscrits toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports des volumes et des couleurs.²³Le respect de la tradition et de l'authenticité architecturale n'empêche pas, bien entendu, d'adapter le *ryad* au confort d'une habitation moderne.

Nous savons que le manque de réglementation a permis à nombreux propriétaires d'agir selon leur propre désir et goût dans la réhabilitation des *riyads*, sans respect parfois des principes de conservation du patrimoine et de la sauvegarde de son intégrité historique. Bien que la relation entre tradition et modernité soit dynamique et que les valeurs héritées soient réinterprétées et intégrées aux nouvelles situations, cela doit s'inscrire dans un cadre architectural clair selon des règles établies. Actuellement dans la médina certains propriétaires ont installé des ascenseurs pour monter au seul étage existant, aménagé piscines et des jacuzzi sur les toits, certains mêmes, n'hésitant pas à donner un bakchich pour obtenir la permission de rehausser leur maison dans un périmètre où la hauteur est strictement limitée à 8,50 mètres²⁴.

Troisième point de la Charte, les matériaux et les techniques :

« [...] *Suivant ce principe, on conservera au maximum les éléments de construction d'origine (briques, rondins, linteaux, châssis et portes, etc.) pour les réemployer dans l'édifice restauré. Les rondins disponibles sur le marché local sont de qualité peu constante. Ils ne sont pas traités. On choisira de préférence des bois peu sensibles aux attaques des insectes.*

Les bois seront traités sur chantier avant pose, néanmoins aucune solution définitive ne semble exister et aucune garantie contre les attaques d'insectes ne peut être donnée.

Les murs, qu'ils aient été construits en pierre, en briques ou en terre compactée (pisé) sont porteurs par nature. Ils ne seront pas remplacés par des poteaux de béton armé, mais prudemment restaurés ou renforcés. L'étanchéité des toitures sera réalisée par compactage de chaux sur une dalle de terre stabilisée. Ce type d'étanchéité nécessite un entretien annuel. Un lait de chaux doit être passé à la brosse sur toute la surface des terrasses chaque automne. La chaux vient ainsi colmater les fissures de l'été. L'usage du ciment sera évité le plus possible ; on lui préférera comme

liant la chaux artisanale locale. C'est cette chaux qui est à la base du très médiatisé « tadelakt ». Cet enduit lisse et relativement étanche était utilisé pour la finition des sols, des hammams, des bassins, etc. Dans la tradition, ce n'est pas un matériau de décoration. Il faut savoir que les enduits de chaux se fissurent légèrement au séchage, puis de façon plus importante en suivant la vie de la maison, qu'ils sont fragiles aux coups et aux griffures et que les réparations sont toujours visibles. C'est cependant le matériau qui convient le mieux aux sols, aux plinthes et aux surfaces exposées à l'eau dans l'esprit du travail de Marrakech-Médina. Les murs seront enduits de plâtre. C'est le plâtre qui fait la finition des murs du patio, aucune peinture ne résistant aux intempéries et au soleil de Marrakech. Dans les pièces, on préférera la peinture à la chaux aux peintures vinyliques et acryliques pour laisser respirer les murs. Les gros problèmes de salissures et de décollement d'enduits des murs inférieurs des maisons de la médina proviennent des remontées capillaires des eaux usées perdues par les réseaux d'assainissement défectueux. Si la rénovation du réseau d'égouttage des maisons rénovées peut solutionner les remontées de salpêtre dans les murs intérieurs, il n'en est pas de même des murs mitoyens. Etant donné l'épaisseur de ces murs, aucun traitement ne peut être efficace ».

Cette troisième section de la Charte vise à informer l'acheteur²⁵ que la restauration des *riyads* Marrakech-Médina est faite en utilisant les techniques et les matériaux de la tradition et prévoit le réemploi d'éléments existants. Cette partie évoque et applique certains des thèmes fondateurs de la Charte du Tourisme culturel. Par exemple le Principe 2 souligne la préférence à donner dans les projets d'infrastructures, aux matériaux locaux et la nécessité de prendre en compte les caractéristiques de l'architecture locale et les particularités des constructions vernaculaires. Implicitement ce Principe en induit un autre, celui de la préservation des savoir-faire en voie de disparition et l'implication de la population locale, qui dans ce cas est chargée des travaux de restauration et d'aménagement.²⁶

Lors d'un entretien, Q. Wilboux nous a fait part de la difficulté rencontrée à trouver des artisans experts dans les techniques traditionnelles et de trouver un artisanat de qualité.

La tradition de construction marocaine emploie des matériaux fragiles et peu durables, pour cette raison l'entretien de *riyads* doit être constant et régulier, de plus, l'emploi de ciment armé est à éviter.²⁷ Le délai des travaux est long car la construction traditionnelle a des temps à respecter entre une phase et la suivante, les temps de séchage en sont un exemple²⁸.

5. TRANSFORMER LE PATRIMOINE AU MAROC: LES DIFFICULTÉS

La Charte Marrakech-Médina traite plusieurs des aspects permettant une bonne approche de la réhabilitation du patrimoine à des fins touristiques.

Malheureusement, la Charte reste une initiative privée, appliquée aux seuls *riyads* propriétés de la société. Observons maintenant et pour conclure, les raisons des difficultés d'application des actions de protection et de sauvegarde du patrimoine.

Les difficultés à concrétiser ces actions sont multiples. D'une part, la difficulté de coordination des autorités concernées qui renvoie aux problèmes de financement, d'autre part, un blocage d'ordre juridique en ce qui concerne la population. L'habitat traditionnel, les *riyads* dans notre cas, relèvent de la propriété privée, concept très fort en droit islamique. De plus, il n'est pas rare de trouver des *riyads* qui appartiennent à plusieurs propriétaires à la fois et résidant dans des lieux différents. Le dépassement de cet obstacle juridique en vue de l'affectation ou la réhabilitation de ces demeures est vue comme «la principale condition de la réussite de cette opération»²⁹.

Les difficultés à réaliser les projets de sauvegarde du patrimoine sont bien sûr dues aussi à la rareté des ressources et aux grandes priorités sociales³⁰.

La priorité est constituée par les interventions qui concernent les programmes de résorption de bidonvilles, de lutte contre l'habitat insalubre et de restructuration des quartiers sous-équipés, au programme de restructuration des tissus anciens.

CONCLUSION

La difficulté majeure pour l'habitat de Marrakech mais aussi en générale pour l'habitat traditionnel, n'est pas seulement l'impossibilité d'appliquer la législation appropriée, mais aussi le fait que l'habitat se situe dans une position ambiguë. En tant qu'évocateur de la tradition il représente un patrimoine à sauvegarder, et dans ce cas entre sous la protection des Chartes internationales, mais en relevant de la propriété privée il est à l'écart des initiatives publiques (du moins il n'est pas prioritaire) et des financements importants, à moins qu'il ne fasse pas partie d'une zone juridiquement protégée. Dans un pays islamique, où le concept de propriété privée est très fort, la situation s'avère encore plus complexe. La question d'une gestion appropriée de la relation tourisme-patrimoine reste ouverte, et attend des réponses non seulement techniques mais aussi culturelles et sociales.

BIBLIOGRAPHIE

- BERRIANE, M., 1999, *Maroc, la lente renaissance des qsar*, Le Courrier de l'Unesco, 54,7, pp. 47-48
- BERRIANE, M., 1998, *Tourisme culture et développement dans la région arabe*, Unesco.
- EL FAIZ, M., 2002, *Marrakech, patrimoine en péril*, Actes du Sud, Paris.
- EL FAIZ, M., 1996, *Les jardins historiques de Marrakech : mémoire écologique d'une ville impériale*, Firenze.
- GALLOTTI J., 1926, *Le jardin et la maison arabe au Maroc*, Paris.
- L'Industrie du tourisme au Maroc, Revue d'information BMCE, septembre-octobre 2001 -consultation internet)
- MABARDI, J.-F., Khader, B., 1986, *Réhabilitation des Medinas Maghrébines*, centre d'études et de recherche sur le monde arabe contemporain (CERMAC), Louvain.
- MOULINE, S., 1996, *Marrakech, Revue du Patrimoine mondiale*, Editions Unesco, pp. 22-30
- MOUYAL, E., 2000, *Plan d'aménagement Marrakech-Médina*. Rapport d'analyse préliminaire, Marrakech.
- PATIN, V., 1997, *Tourisme et Patrimoine en France et en Europe*, Les études de la documentation française, Paris.
- PATIN, V., 1999, *Culture et Tourisme vers une économie de marché*, Le Courrier de l'Unesco, juillet-août, pp. 35-36.
- TAHI, S., 1999, *Les stratégies de financement de l'habitat au Maroc*, Rabat.
- WILBAUX, Q., 1999, *Marrakech, le secret des maisons jardin*, ACR, Paris.
- WILBAUX, Q., 2001, Thèse, *L'ordre caché de Marrakech*, Université de la Sorbonne, Paris.

CHARTES

Charte Marrakech-Médina

Charte Internationale du Tourisme Culturel (1999)

Charte d'Athènes pour la Restauration des Monuments Historiques (1931)

Charte de Venise (1964)

Les Chartes sont disponibles sur le site internet ICOMOS: www.international.icomos.org/e_charte.htm

DOSSIERS

ROYAUME du MAROC - UNESCO, Fès, *Patrimoine Mondial*, 1980

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, Direction des relations économiques extérieures *Tourisme au Maroc*. Plan d'action, Casablanca 1999

LES RIYADS DANS LA PRESSE

Marrakech. La vie de riyad, *Le Nouvel Observateur*, 26 avril-2mai 2001, pp.15-39

Marrakech. Les riyads concurrencent les hôtels, *L'Hôtellerie*, 2807,6 février 2003.

Tatu, N., Marrakech. *Les milles et une nuits de la jet-set*, *Le Nouvel Observateur*, 26 avril-2 mai 2001, pp. 20-22

Medina, nov-déc. 2002, n°12, p. 91-93

NOTES

¹ M. El Faïz *Marrakech, patrimoine en péril* Paris 2002, p. 28

² Dans ce travail nous emploierons le terme *riyad* pour désigner le modèle d'habitation dont la cour centrale est plantée d'arbre. En 1926 Gallotti a introduit le *riyad* comme modèle d'habitation créé autour d'une fontaine, cf.: J. Gallotti, *Le jardin et la maison arabe au Maroc*, Paris 1926

³ Une belle description de l'atmosphère du *riyad*-jardin est dans: Saïd Mouline, Marrakech, Revue du Patrimoine mondiale, Editions Unesco 1996, 2, pp. 22-30 : «Encadré de bâtiments sur deux, trois ou quatre côtés, le *riyad* est parcouru d'allées pavées de marbre, de briques émaillées ou de carreaux de terre cuite. Bordées de fines balustrades, ces allées délimitent des parterres de rosiers, de jasmins et de chèvrefeuilles dont les branches s'unissent parfois à la vigne pour fleurir des tonnelles ou des berceaux. Des arbres variés apportent à la cour ombrage et fraîcheur. Au croisement des allées centrales, souvent abritée sous un kiosque une vasque, d'où l'eau s'écoule dans un bassin tapissé de mosaïques, offre un bruissement continu [...]», cf. p. 29. Pour les «*riyads*-jardins», cf. aussi : M. El Faïz, *Les jardins historiques de Marrakech : mémoire écologique d'une ville impériale*, Firenze 1996.

⁴ Q. Wilbaux a réalisé des amples études sur l'habitat traditionnel de Marrakech et la morphologie de la médina, nous les citons dans ce travail. Il est aussi fondateur de la société *Marrakech-Médina* et a rédigé la Charte que nous illustrerons dans cette étude.

⁵ Selon l'étude de Q. Wilbaux certains *dars*, sont à l'origine des *riyads* morcelés. Cf. Wilbaux, p. 58.

⁶ Cf. Wilbaux, p. 54 et du même auteur : *Marrakech, le secret des maisons jardin*, ACR éditions, Paris 1992, pp. 24-45

⁷ A l'origine les *riyads* n'avaient pas d'étages.

⁸ Le patio en arabe : *wast ed-dar*.

⁹ *Mouyal*, p. 23

¹⁰ Les mosquées de Marrakech ne sont pas ouvertes pour une majeure partie au public non-musulman. Au contraire à Casablanca on peut par exemple visiter la mosquée Hassan II.

¹¹ *Mouyal*, p. 23

¹² *Tourisme et Patrimoine*, p. 34.

¹³ «Le Plan quinquennal 1999-2003 de la Direction des Investissements, de la Planification et des Aménagements du Ministère du Tourisme contient plusieurs propositions visant à développer de nouveaux sites touristiques et à rendre le Maroc plus attractif pour les investisseurs», à encourager «la construction de 30.000 lits nouveaux par l'amendement de la charte des investissements en vue de la rendre incitative et encourageante pour les investissements touristiques [...], la valorisation et l'exploitation du patrimoine culturel marocain à des fins touristiques et notamment en transformant les demeures traditionnelles (*riyads*) en hébergement hôtelier en s'inspirant de l'exemple des Paradores et Posadas». Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Direction des relations économiques extérieures *Tourisme au Maroc. Plan d'action, Casablanca* 1999, pp.29 sqq.

¹⁴ Source: Fédération nationale de l'Industrie Hôtelière. Selon le rapport du Ministère, les villes impériales sont moins concurrentielles que par le passé et le parc hôtelier tout comme le produit, a considérablement vieilli. Cf. Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Direction des relations économiques extérieures, Tourisme au Maroc. Plan d'action, op. cit., p. 20

¹⁵ Dans son dernier livre: *Marrakech, patrimoine en péril*, Seuil, 2002, M. El Faïz dénonce le vide juridique de l'Etat en matière d'urbanisme et «le laxisme de l'Etat et des municipalités, soit encore du contrôle formel et inefficace des institutions qui ont en charge la protection du patrimoine urbain», p. 16

¹⁶ Plusieurs villes marocaines ont leur médina inscrite à la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Ce procédé vise à la sauvegarde et à la valorisation des monuments, en conjuguant l'aide internationale aux efforts de l'Etat. C'est le cas de la médina de Fès, où l'apport de l'Unesco avec le support du gouvernement et de nombreux mécènes a financé une bonne partie des aides au patrimoine de la ville. A Fès l'un des objectifs du projet de sauvegarde et mise en valeur de la ville a pris en compte la restauration de 40 palais et demeures à affecter à des fonctions urbaines. Cf. : Royaume du Maroc - Unesco, *Fès, Patrimoine Mondial*, 1980

¹⁷ Sur un total de 500 *riyads* rénovés, 150 sont des maisons d'hôtes, offrant 700-900 chambres, hors suite, et employant 600 personnes. Cf. *Dossier Marrakech, Les riyads concurrencent les hôtels*, L'Hôtellerie, 2807,6 février 2003, p. 45

¹⁸ En 1998 les *riyads* appartenant à des étrangers étaient seulement 100. Source: Reportage M6 Capital, juin 1998.

¹⁹ Cf. *Dossier Marrakech, Les riyads concurrencent les hôtels*, op. cit. pp. 38-39

²⁰ *Ibid.*, p. 39

²¹ *Ibidem*

²² Cf. *Wilbaux*, p. 58

²³ Cf. *Charte de Venise*, art. 4, 6, 12.

²⁴ Cf. N. Tatu, *Dossier Marrakech. Les milles et une nuits de la jet-set*, Le Nouvel Observateur, 26 avril-2 mai 2001, pp. 20-22. L'architecte E. Mouyal est également en charge de la rédaction du plan d'aménagement de la ville.

²⁵ Le but de la Charte est aussi celui d'informer les nouveaux occupants sur les temps et les matériaux de restauration afin de ne pas générer des malentendus sur la détérioration progressive des bâtiments, due au climat de Marrakech. En général les gens sont pressés et habitués à la résistance des nouveaux matériaux. Dans une interview donnée à Marrakech, l'architecte Elie Moyal a déclaré «on a à faire à des gens incroyablement pressés. Ils préfèrent payer cash 2 millions de francs ce qu'ils pourraient avoir pour 1 million, à condition de ne pas attendre un an que la construction soit terminée». *Ibidem*.

²⁶ Charte TC, Principe 5.

²⁷ Cf. site internet www.marrakech-medina.com/

²⁸ Les matériaux utilisés sont essentiellement la terre rouge-ocre de Marrakech. La chaux naturelle sert à la fabrication d'un enduit pigmenté lisse et patiné (taddelakt) traditionnellement utilisé dans les salles d'eaux et le hammam, employé aussi aujourd'hui pour la décoration des intérieurs. La brique et le bois de cèdre de l'Atlas sont des matériaux également présents. D'après l'étude de Q. Wilbaux, dans la plupart des maisons de Marrakech les nouvelles techniques et les nouveaux matériaux d'importation ont aujourd'hui remplacé les matériaux traditionnels, par exemple l'emploi des faïences et des carreaux de ciment et les tuiles réalisées au tour sont le signe évident de restaurations récentes. Autrefois les sols et les murs étaient en chape et enduit de chaux (dess) et rehaussé de couleurs, la moucharabieh en bois des gardes-corps et les claustras des baies sont remplacés par le fer forgé.

²⁹ *Développement*, p. 70

³⁰ Le projet de la loi de finances 2001 qui couvre la deuxième année d'application du Plan de Développement Economique et social 2000-2004 du fond Hassan II, clarifie l'urgence des interventions en matière d'habitat. Certaines des interventions concernent la médina, mais aucune ne vise à la réhabilitation du patrimoine, seulement la huitième partie du budget des affaires culturelles concerne la restauration du

patrimoine culturel national. Le texte intégral est dans: <http://www.finances.gov.ma/db/old/loi-finance/loi2001/note2001.htm>. La restauration et la protection du patrimoine culturel national, monuments et sites historiques, sont prises en compte dans la section des Affaires Culturelles. Cf. aussi : S. Tahj, *Les stratégies de financement de l'habitat au Maroc*, Rabat 1999. Les crédits d'investissement s'élèvent à 61.458.000 DH et concernent huit opérations, dont la restauration du patrimoine culturel national.

3. Habiter le patrimoine

Habiter c'est aussi recevoir... le rapport à l'altérité

L'impact du label «patrimoine mondial» dans les stratégies de développement local fondées sur le tourisme culturel : le cas des grandes résidences du Shanxi (Chine)¹

Bruno Fayolle Lussac

Maître-assistant en Histoire et culture architecturales
Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux

INTRODUCTION

La culture est devenue l'un des secteurs économiques importants en Chine depuis les années 90 et considérée comme un capital, un secteur de l'économie, à partir de 1996 (JING, 2001). Cette orientation se traduit dans la réalité par l'effondrement de la distinction de ce qui relève du domaine culturel et de ce qui relève de l'activité économique, avec la complicité de l'Etat, du marché et des médias. La mise en valeur du patrimoine architectural et urbain s'inscrit à l'évidence dans ce processus de marchandisation, décrit par Marcel Hénaff (2002a,b), dans un contexte de plus en plus marqué par la concurrence. Dans cette stratégie d'appropriation du patrimoine par les différents groupes d'acteurs institutionnels pour des enjeux de développement économique, la population semble, dans un certain nombre de cas, rester à l'écart, voire dépossédée de l'héritage et des retombées de sa mise en valeur, surtout lorsque celle-ci implique des investissements lourds. Dans ce contexte, l'obtention du label du patrimoine mondial est devenu en Chine un enjeu important, en raison de son impact sur le développement du tourisme : un enjeu de concurrence entre les régions et même à l'échelle intrarégionale. C'est le cas du conflit provoqué par le projet d'inscription de 5 grandes résidences de banquiers de la province du Shanxi, entre la Province et des gouvernements locaux.

Partant d'une réflexion sur la notion de patrimoine en Chine et sur cet effet de notoriété du label décerné par l'UNESCO, ce cas de restauration et de mise en valeur d'une de ces résidences, la résidence Chang, resituée dans le contexte régional, doit permettre de comprendre les enjeux et les stratégies des acteurs en présence, révélés à l'occasion de ce conflit et laissant à l'écart la population locale. Cette étude de cas nous a paru emblématique d'un type assez fréquent de situations, repérables sur l'ensemble du territoire. Son exemplarité, au regard d'un thème portant sur l'impact socio-économique du patrimoine mondial, provient de la référence explicite à ce label, comme élément fondateur du projet local et du conflit. L'intervention d'un groupe d'experts franco-chinois en novembre 2001 ¹, en charge du programme d'étude en cours, piloté par l'UNESCO, de la mise en valeur de 6 petites villes d'eau du Jiangnan, était censée fournir une caution scientifique aux promoteurs du projet.

Sur le plan méthodologique, si les observations de terrain n'ont pu être effectuées qu'en un temps très court, la période choisie (celle de l'ouverture d'un site restauré), s'est révélée propice pour aborder la question de l'impact d'une notion importée, celle de la restauration du patrimoine architectural, sur des stratégies et des pratiques de mise en valeur de l'espace local sans aucun doute à des fins économiques. Celles-ci n'excluent pas l'existence d'enjeux d'ordre culturel (la reconnaissance d'une culture régionale) et d'ordre politique, manifesté par un conflit de pouvoir entre deux niveaux de l'organisation administrative : le district et la province. Cela laisse ouvertes enfin, des pistes d'analyses, à partir des données, maintenant datées et qu'il faudrait actualiser, pour tirer parti des évolutions en cours, concernant notamment la réception de ce nouveau site muséal par le public.

1. LE PATRIMOINE EN CHINE : NOTION IMPORTÉE, NOTION RÉAPPROPRIÉE.

La notion occidentale de patrimoine, importée dès le début du XXe siècle, s'est imposée à un univers culturel chinois qui se l'est réappropriée, à partir d'une conception traditionnelle qui n'intégrait pas l'architecture, en tant qu'objet matériel dans une vision du temps long, comme Simon Leys l'a montré (Leys, 1991)². L'esprit, par l'invitation faite à l'imagination, se tourne vers l'essentiel, immatériel, qu'est le vide, élément vital au-delà de la chose matérielle : celle-ci n'est qu'un support qui se dissout dans l'énergie d'un esprit universel (CHENG, 1997). Si l'on se place du point de vue d'une autre donnée fondamentale qui structure la pensée traditionnelle, celle de la prédominance des rites sur le langage et l'écrit, comme vient de le rappeler Jean-François Billeter (2003), l'architecture et notamment l'architecture officielle semble être davantage du côté de la forme utile dont la finalité est de permettre le déroulement correct des rites dans l'espace et non pas d'être regardé pour elle-même comme une œuvre d'art autonome. De ce point de vue, l'architecture ne semble pas dans la culture traditionnelle constituer cet ensemble de lieux de mémoire, ce « palais de mémoire », propre à la tradition occidentale antique et médiévale, que Matteo Ricci tenta d'apprendre aux chinois au XVIe siècle (SPENCE, 1986).

La notion de sauvegarde matérielle de l'architecture et de la forme urbaine en Chine, importée de l'occident va, à partir de l'élaboration d'une doctrine chinoise du monument historique dans l'entre-deux-guerres, constituer le socle d'une réglementation de la protection du patrimoine bâti dès les années 50, des villes et quartiers anciens au début des années 80. Les politiques du patrimoine vont tenter dans ce sens, de se réapproprier les références « obligées » que constituent les grands textes internationaux depuis la Charte de Venise (1964-1966), la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO (1972), la Déclaration d'Amsterdam (1975) du Conseil de l'Europe et diverses réglementations étrangères (anglaise, française, japonaise, russe)³. Ces textes, juxtaposés, offrent une série d'arguments de légitimation formelle et théorique, parfois en contradiction avec les pratiques réelles. On joue ainsi sur deux registres réputés non contradictoires, mais plutôt autonomes : celui de l'énoncé correct de l'argumentaire, celui de la réalité du moment, suggérant une réponse appropriée, stratégique, au regard des forces et des contraintes en présence.

L'évolution des politiques de protection du patrimoine relève, de 1949 au début des années 60, d'une conception idéologique, tentant de rallier le peuple au nouveau pouvoir en diffusant l'idée d'un patrimoine fabriqué par le peuple et donc peu tournée vers le tourisme : les premières 180 unités du patrimoine, classées au niveau national en 1961 « *sont d'un usage précieux pour enseigner le patriotisme, les traditions révolutionnaires et présenter les richesses culturelles de la vie du peuple* ». Pendant la révolution culturelle, cette politique fut remise en question, légitimant notamment la destruction ou l'abandon d'un assez grand nombre de sites. Les nouvelles politiques, à partir de 1977, s'efforcent de renouer des liens entre la culture du peuple chinois et le patrimoine, en s'inscrivant en continuité avec la période d'avant la Révolution Culturelle, mais la montée du tourisme dès la fin des années 70 va faire basculer la notion de « patrimoine-culture » vers celle d'un « patrimoine-ressource ».

2. UN « PATRIMOINE-RESSOURCE »

Cette notion de patrimoine-ressource apparaît en Chine comme un signe de plus de la prédominance de l'économique, comme dans le reste du monde et ce, dans un processus de soumission progressive de la réalité sociale dans son ensemble à la raison marchande depuis le XIXe siècle. Une notion qui s'impose actuellement sans partage dans les faits, dans la mesure où ce processus concerne « non plus seulement les besoins fondamentaux de la subsistance, mais virtuellement tous les besoins et tous les désirs... induisant la recombinaison de la vie pour être soumise à la logique du marché » (BILLETER, 2000 : 35-36). L'intérêt récent pour une mise en valeur du patrimoine architectural et urbain s'inscrit à l'évidence, en Chine, dans ce processus de marchandisation sans limites de l'héritage, pour laquelle « *tout peut se vendre, y compris l'invendable* » selon Marcel Henaff (HENAFF, 2002a, b). Dans un contexte général de plus en plus marqué par la concurrence entre les régions et même aux échelles locales (SANJUAN, 2000 : 131) un tel processus peut conduire, parfois comme au Yunnan, à l'invention pure et simple d'un patrimoine-fiction, légitimant la transformation de la toponymie locale, du paysage et du bâti, pour correspondre à l'image d'un Himalaya utopique, en vue de créer un produit de marque touristique

attractif (MC GREGOR, 2002 :3)⁴.

Ce processus d'accaparement du patrimoine par l'économie de marché est repérable en effet dès la fin des années 70 (FRESNAIS, 2001) : le tourisme représentait déjà à l'époque un secteur rentable, pourvoyeur de devises étrangères en forte progression entre 1978 et 1986 (RICHTER, 1989 : p. 23-25, 29-30). Dès 1977, on réhabilite officiellement l'intérêt envers le patrimoine, et principalement les sites antiques de l'histoire et de la culture chinoises, légitimant par là le redémarrage d'une politique à grande échelle de muséographie et la reformulation du cadre juridique de la protection du patrimoine (loi de 1982). Le redéploiement, au début des années 80, de la politique du tourisme, déjà amorcée dans les années 50, se tourne délibérément vers l'étranger, porteur de devises. Ce qui implique une ouverture progressive des villes et une diversification des sites touristiques, mais créant, dès cette époque, des problèmes de financement à tous les échelons de l'organisation administrative du territoire. En 1992, dans le cadre du 8e plan quinquennal, le Président de la République déclare, la veille du nouvel an, l'ouverture de l'année du tourisme (TAN, 1992). Cette officialisation de la valeur économique du patrimoine rend légitime cette notion de patrimoine-ressource, relevant d'une conception utilitariste de la protection, selon laquelle tout monument ou site protégé doit trouver une fonction, un usage économiquement, financièrement rentable. Les informations de la presse la plus récente rendent compte, par exemple, de ce double discours sur le patrimoine, objet de culture et enjeu économique parfois majeur⁵.

A partir de 1996, l'apparition de l'idée et du terme de marché culturel fait suite aux débats des années 1993-1995 sur les notions de culture populaire, de culture des loisirs et d'économie culturelle. Ces débats précèdent de peu l'accès de la population au marché intérieur du tourisme culturel, rendu matériellement possible par l'application d'une politique progressive des congés payés inaugurée en 1995⁶. En 1997, le Bureau national du tourisme inaugurant l'année du tourisme, officialise la notion de tourisme culturel. Cette orientation se traduira dans la réalité par l'effondrement de la distinction de ce qui relève du domaine culturel et de ce qui relève de l'activité économique, avec la complicité de l'Etat, du marché et des médias (JING, 2001 : 71-78). En 1999, le tourisme culturel intérieur constitue déjà un secteur économique en expansion, mais celle-ci reste fragile en raison des conditions de travail et de rémunération d'une grande partie de la population, mais aussi des effets négatifs sur le tourisme engendrés par des crises d'origines diverses à l'échelle internationale⁷.

On estimait officiellement que le pays avait accueilli en 1996 plus de 51 millions de touristes étrangers (plus de 44 millions de Chinois de l'extérieur y compris de Taiwannais et environ 6,7 millions d'étrangers) et 87 millions en 2001 (dont 76 millions de Chinois de l'extérieur). L'apport financier des entrées en 1996 s'élève à environ 30 milliards de \$ et à 59,9 milliards en 2001. Mais le plus significatif, cependant, semble être le développement du tourisme intérieur pour ces mêmes années : 635 millions de visites dénombrées en 1996 et 784 millions en 2001, mais correspondant à l'évidence à une plus faible population⁸. La promotion du patrimoine à l'échelle internationale s'appuie désormais sur des labels garantissant l'intérêt et l'originalité des sites. L'inscription sur la liste du patrimoine mondial, constitue un atout de premier ordre, recherché et promu à la fois par les agences de tourisme et les pays concernés, dans cette logique de labellisation.

3. LE LABEL DU PATRIMOINE MONDIAL COMME ENJEU

Cette notion de protection du patrimoine mondial culturel et naturel de l'humanité a été créée en 1972 en vue de sauvegarder des biens culturels et naturels de valeur exceptionnelle et universelle, pour l'ensemble des cultures du monde et menacés par la rapidité et les modalités du développement. La multiplication du nombre de sites, au rythme moyen de 35 sites par an depuis une dizaine d'années, aboutit à banaliser cette procédure, entraînant des difficultés de financement des opérations de restauration et de maintenance. Le critère originel, fondé sur la valeur exceptionnelle et universelle des sites, tend maintenant vers des valeurs d'exemplarité typologique, suivant l'évolution des sensibilités contemporaines, comme c'est le cas pour les quartiers anciens et les villes (petites et moyennes) attestant d'une culture originale. Le caractère exceptionnel semble se diluer dans la volonté de recherche d'une stratégie de répartition géographique «équilibrée», récemment affirmée⁹. Cette tendance s'inscrit dans la logique de la charte de Nairobi (1976) qui reconnaissait la diversité et l'équivalence des cultures du monde : un

thème repris l'année suivante dans la charte du Machu Picchu promulguée par une assemblée internationale d'architectes à Lima¹⁰. L'enjeu économique du label est du reste clairement énoncé dans les principes d'instruction des dossiers (FAYOLLE LUSSAC, à paraître).

Depuis son adhésion à la Convention du patrimoine mondial en 1985 et le classement des premiers sites en 1987, la Chine a investi dans ce créneau, en raison de l'impact du label sur le plan idéologique (équivalence des cultures), économique et financier. Le pays peut en 2003 se prévaloir de 29 sites classés, en 3e position de ce fait derrière l'Italie et l'Espagne (36 sites), devançant la France et l'Allemagne (27 sites). L'argument d'une culture et d'un patrimoine (*Wenwu*), à l'égal des grandes cultures du monde, s'est trouvé ainsi validé et placé sur le plan national en première ligne des stratégies concurrentes des politiques régionales de développement du tourisme.

Dans le champ urbain et de l'habitat, la protection et la mise en valeur d'un site inscrit heurtent de plein fouet les pratiques ordinaires de destruction/reconstruction des villes anciennes et quartiers historiques protégés en principe par la loi,¹¹ comme dans le cas bien connu et « exemplaire », de ce point de vue, de la capitale. Une pratique qui fait des habitants des otages, mais surtout les héritiers exclus du patrimoine qu'ils ont malgré tout transmis jusqu'à ce jour¹². Cette attitude est rendue en principe impossible dans le cas des sites inscrits au patrimoine mondial : l'inscription implique la restauration et la mise en valeur du site, selon des critères définis par l'UNESCO pour chaque site. Ce statut en Chine a déclenché un processus de muséification des deux villes inscrites en 1997 : Pingyao (Shanxi) et Lijiang (Yunnan), privilégiant, comme on le verra plus loin, le caractère matériel du patrimoine. Enfin, la surconsommation touristique constitue ici, comme ailleurs, un danger réel peu maîtrisable et radicalement hors d'échelle dans ce cas et vraisemblablement dévastatrice dans le cas des villages de Xidi et Hongcun (Anhui) inscrits en 2000¹³.

4. UN CONTEXTE ET UNE ÉCHELLE INCONTOURNABLES : LA PROVINCE DU SHANXI

Le Shanxi présente dans sa partie septentrionale une unité géographique très marquée, celle d'un grand plateau montagneux d'altitude moyenne supérieure à 1000 m, encadré par des chaînes de montagnes au nord-est et au nord-ouest. La frontière est formée à l'ouest et au sud par le cours du Fleuve Jaune (d'où l'autre nom donné à la province : Hedong : «à l'est du fleuve jaune»), au nord-ouest par le tracé de la grande muraille et à l'est par des chaînes de montagnes. Au centre, une série de dépressions de loess s'étagent du nord au sud. Celles de Linfen et de Yucheng, au sud de la capitale provinciale, Taiyuan, sont traversées par la rivière Fen qui se jette dans le Fleuve jaune en aval des chutes à Hukou. Ces conditions géographiques ont joué un rôle important dans l'histoire et l'isolement relatif de la province jusqu'en 1949.

Présenté comme un des foyers de la civilisation chinoise, situé aux marches de l'empire depuis les Han, le Shanxi constituera jusqu'à la conquête de l'empire par les Mongols en 1271, un enjeu politique et un bastion au contact des peuples du nord. On trouve dès les périodes anciennes cette double polarité d'une région nord autour de Datong et d'une grande région centre et sud autour de Taiyuan et le long de la vallée de la Fen. Le bouddhisme sera, par exemple, officialisé par une dynastie d'origine non chinoise, les Tobas dans la région de Datong (Wei du nord, 386-535), d'où l'importance culturelle encore de nos jours de l'ensemble des sites culturels du Wutaishan (au nord-ouest) et des grottes sculptées de Yungang à Datong. A l'époque des royaumes combattants, la dynastie des Jin domine depuis au IIIe siècle la région autour de Jinyang (près de Taiyuan)¹⁴.



Figure 1 : En haut, à gauche : Localisation de la province du Shanxi en Chine – Province du Shanxi : découpage administratif et localisation de la Résidence Chang (Source : document touristique).

La grande voie de passage commerciale nord-sud à partir du Shanxi central, vers Taiyuan et la vallée de la Fen, rencontrait au sud de la province la route de la soie d'Asie centrale vers les provinces de l'est et du sud. Cette grande voie constitua une opportunité commerciale remarquable, sous les Ming (1368- 1644), mais surtout sous les Qing (1644-1911) pour les banquiers locaux, installés le long de cet itinéraire, notamment dans la ville de Pingyao,¹⁵ emprunté par les marchands, demandeurs de crédit. Etendant leur influence sur le territoire chinois au XIX^e siècle, grâce à des innovations techniques sur le plan financier (instruments de crédit négociables, systèmes de transferts de fonds...), les banques du Shanxi ouvrent des succursales en Mongolie, en Russie, en Afghanistan, en Corée. Puis à la fin du siècle, profitant de l'influence des réseaux des missionnaires qui font du Shanxi central un des centres de leur activité, entrent en contact avec de grandes places financières occidentales.

Au XX^e siècle, après une première industrialisation de la province, due à l'initiative d'un seigneur de la guerre, Yan Xishan, la province a été choisie dans les années 50 comme un des sites stratégiques de l'industrialisation de l'intérieur, principalement en raison de l'importance de ses gisements de charbon. Mais depuis les années 80, cette région a l'un des plus faibles taux de développement des régions du nord de la Chine intérieure, notamment du fait de son isolement par rapport aux provinces littorales, d'où l'importance du programme de désenclavement de la région dans les années 90 prévoyant la réalisation de grandes infrastructures routières. Le premier tronçon de la route express à 4 voies de Taiyuan vers le Hebei, ouvert en 1996 est achevé, mettant Pékin à 6 h. de route de

Taiyuan et en 2002, la nouvelle autoroute nord-sud de Datong à Taiyuan en direction de Yuncheng permet d'accéder facilement aux grandes résidences de la vallée de la Fen¹⁶.

Le développement du tourisme devient dès lors un enjeu pour l'ensemble d'une province, comportant 4 sous régions historiquement et culturellement fortes : le sud-Shanxi (Hedong), le sud-est (Shangdang), le Shanxi central (Jinzhong : Taiyuan et la vallée de la Fen), et, au nord du Shanxi, le Yanbei autour de Datong. Nous nous trouvons ici devant des entités locales historiquement fondées, reposant sur une forte culture identitaire des villages, structurant, par le biais des sous régions, des revendications visant à faire reconnaître ces identités culturelles locales, par le gouvernement provincial. Celui-ci, dans les années 90, s'est donc efforcé d'élaborer une politique dépassant les éventuels conflits de concurrence entre les différentes sous-régions. Le Shanxi est ici présenté comme une entité reposant sur de grands thèmes culturels, supposés attractifs en direction notamment des touristes étrangers,¹⁷ tout en essayant de maintenir un équilibre entre les traditions culturelles des sous régions. La province est par ailleurs l'une des plus riches en sites archéologiques et historiques classés au niveau national¹⁸.

C'est dans ce contexte qu'est né ce conflit en 2001, entre l'échelon local et provincial, suite à la décision prise au niveau de gouvernements locaux des districts de la municipalité de Jinzhong, au sud de Taiyuan, de saisir à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle autoroute, pour lancer un programme de mise en valeur touristique de la vallée de la Fen, en profitant également de la publicité faite autour de la ville de Pingyao, inscrite au patrimoine mondial en 1997. D'où l'idée de créer un circuit des 5 grandes résidences de banquiers du Shanxi échelonnées, le long de la vallée de la Fen, en amont et en aval de Pingyao, en s'inspirant du programme d'étude en cours pour le compte de l'UNESCO, de 6 petites villes d'eau du Jiangnan, en vue d'une inscription groupée.

4. LE PROGRAMME D'INSCRIPTION COMMUNE DES 6 VILLES D'EAU DU JIANGNAN COMME RÉFÉRENT

Ce programme de coopération franco-chinois a été lancé en 1998 à l'occasion de la conférence de Suzhou,¹⁹ puis a été associé à l'étude effectuée sous le contrôle de l'UNESCO en vue d'une inscription groupée de ces petites villes et villages du bassin du bas Yangtse, situées à environ 100 km. de Shanghai : Luzhi, Tongli, Zhouzhuang (Jiangsu), et Nanxùn, Wuzhen, Xitang (Zhejiang). La proximité de la métropole a permis le développement rapide ces dernières années, du tourisme culturel local (dès les années 80 à Zhouzhuang) et maintenant international. Ces six villes font partie d'un réseau dense de petites agglomérations historiques, en général implantées à quelques km des rives du lac Tai, proche de Suzhou, dont quatre jardins classiques ont été inscrits au patrimoine mondial en 1997 dans une région économique des plus importantes sur le plan agricole, artisanal (coton et soie) et commercial sur le plan intérieur et dès le XVIIe siècle, sur le plan international. Dans cette région, caractérisée par un réseau très dense de rivières et de canaux, la plupart des centres anciens de ces petites villes-marchés et de ces villages, très souvent exclusivement accessibles par voies d'eau jusqu'à une période récente, ont été oubliées du fait de leur isolement.

Les paysages, l'urbanisme et l'architecture de ces villes conçues à partir des voies d'eau leur confèrent un caractère pittoresque et un cachet très particulier, du fait de leur histoire économique et culturelle propre. La mémoire locale toujours vivante s'est réappropriée son passé et notamment le souvenir des grands personnages (notamment des lettrés) qui y ont résidé et dont, parfois les demeures principales et secondaires raffinées dont la composition s'ordonnant autour d'un jardin (un de ces jardins renommés du Jiangnan comme à Tongli et à Xitang), ont été conservées et restaurées. Le stock patrimonial urbain, architectural et urbain, souvent de qualité, se révèle donc un atout majeur pour des politiques locales de développement fondées sur le tourisme culturel, en raison de la proximité de l'agglomération de Shanghai.

Dans un premier temps, un projet expérimental a porté sur la protection et la mise en valeur de la ville de Tongli. L'objectif était de définir une politique locale concertée de mise en valeur du patrimoine urbain architectural et paysager avec des moyens adaptés et à l'échelle des sites, prévoyant non seulement des opérations de restauration et de réhabilitation, notamment des espaces publics, mais également des projets de constructions neuves respectant l'esprit et les contraintes du lieu. Ce programme a été intégré dans un projet d'étude de faisabilité par l'UNESCO, dans l'optique

d'un développement durable fondé sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine et une politique locale concertée d'organisation du tourisme culturel.

Cette coopération inédite de municipalités relevant de deux provinces a pour enjeu de faire admettre qu'à cette échelle et en raison des fragilités structurelles de chaque localité, c'est la prise en compte de la valeur d'ensemble, mais aussi des singularités locales qu'elle implique, qui crée une dimension exceptionnelle de la thématique patrimoniale. On supprime ici, en principe, les risques mortifères d'une concurrence locale, en partageant les risques et profits d'une activité économique liée au tourisme. Cependant, il existe un risque à terme inhérent au succès espéré de l'entreprise : celui d'un afflux touristique difficilement maîtrisable en raison de la médiatisation déjà amorcée de cette mise valeur²⁰. L'un des atouts majeurs de ce programme, repose sur l'implication dans la participation de la population locale qui devrait tirer profit de ce projet à la fois sur le plans culturel et économique.

5. L'ÉCHEC D'UNE NÉGOCIATION FORCÉE

A l'inverse, dans le cas du Shanxi, la stratégie locale repose sur une tentative de passage en force au niveau provincial pour proposer une demande d'inscription groupée au patrimoine mondial des 5 résidences - Chang (district de Yuci), Cao (district de Taigu), Qu et Qiao (district de Qixian)²¹ et plus au sud, la résidence Wang (district de Lingshi) - déjà classés au niveau provincial ou en cours de classement (Résidence Chang), se fondant sur l'effet de notoriété induit par l'impact de l'inscription de Pingyao au patrimoine mondial en 1997²². L'inscription des grottes de Yungang à Datong en 2001 est venue renforcer à l'échelle de la province la concurrence en matière de développement de l'économie touristique entre Datong et Taiyuan. On retrouve ici, la longue continuité des rivalités entre le Wanbei et les trois sous-régions du sud autour de Taiyuan, dénommées parfois les *Sanjin* (les 3 régions de Jin), d'autant que le nord se trouve avantagé sur le plan touristique par la présence de sites prestigieux très fréquentés (grottes de Yungang, mont Wutai...).

Le montage du programme de mise en valeur des résidences s'inscrit, à l'échelle du sud-Shanxi, dans une opération d'aménagement du territoire conçue à l'occasion de la construction de l'autoroute (2 fois 4 voies) de Datong à Yuncheng, connectée à celle de Pékin-Taiyuan. L'idée était de créer une zone de développement touristique aux abords des échangeurs en favorisant notamment l'exploitation des sites en co-visibilité ou aisément accessibles : les grandes résidences étant censées jouer le rôle de produit d'appel. Dans les rapports de force économiques, l'accord de principe du Bureau provincial des transports, notamment intéressé par la rentabilité du foncier des emprises de la voie rapide, pour assurer la coordination de ce programme, a constitué un atout de taille, étant de loin l'acteur le plus puissant sur le plan financier dans ce montage opérationnel. Le Bureau provincial de la culture s'est associé à cette démarche mais de façon, semble-t-il, plus distanciée. L'idée est donc de faire avaliser ce programme par le gouvernement provincial, pour le faire remonter au niveau national, en présentant un dossier groupé de demande d'inscription au patrimoine mondial des 5 résidences du Shanxi. Le recours à la province s'avère en outre nécessaire sur le plan économique en raison du montant des investissements nécessaires pour cette opération qui prévoit, outre les opérations de restauration et de mise en valeur des sites (de 30 à 40 millions de yuan pour les résidences Wang et Chang), la réalisation d'équipements hôteliers. Anticipant les phases d'instruction d'un tel dossier, le district de Yuci a, d'autre part, entrepris sans attendre et achevé pour l'essentiel la restauration de la résidence des Chang, mais sans connaissance précise des contraintes et des règles à suivre dans ce type de procédure. C'est à ce stade, donc en aval de la phase de restauration, qu'il a été fait appel à un groupe d'experts franco-chinois, en vue de faire valider la démarche de restauration, du point de vue scientifique et technique. Cependant, cette stratégie ne s'inscrit pas dans les priorités définies à l'échelle nationale, prévoyant à partir de 2000 la protection des sites antérieurs ou contemporains des Ming (1368-1644), en raison du grand nombre de sites anciens de valeur non encore protégés. Le thème des résidences a pourtant été retenu par l'Etat chinois en 1994 pour le Shanxi dans la liste officielle de sites susceptible d'être inscrits au patrimoine mondial : cela concerne les maisons à cour du village de Dingcun (district de Xiangfen au sud, dans la vallée de la Fen), déjà classées en 1988 au niveau national²³. Enfin, ce thème de la protection des villes et quartiers historiques correspond à une orientation nouvelle de l'UNESCO, comme le montre l'inscription des villes de

Pingyao et Linjiang (Yunnan) et des jardins de Suzhou en 1997, des villages anciens de Xidi et Hongcun (Anhui) en 2000. Cette orientation qui vise à prendre en compte la globalité des sites habités, intégrant la culture locale, a pu constituer un argument légitime pour fonder une telle démarche.

Ce projet a déclenché un conflit avec le gouvernement de la province, portant sur les sites prioritaires à protéger et à mettre en valeur à ce niveau, et a donc été rejeté en bloc fin novembre 2001 à l'issue de la première mission d'expertise à laquelle participaient des représentants de la province de la municipalité des districts et le groupe d'experts consultés. Mais l'un des éléments du conflit révélé par la presse en juin 2002 et sans doute le plus déterminant à l'échelle de la Province, est le projet d'inscription du grand temple du Jinci à environ 20 km. au sud de Taiyuan. L'étude de faisabilité de ce projet a été réalisée, dès septembre 2001, par un groupe de spécialistes des différents ministères et d'universitaires, appartenant notamment à l'université Tsingua, mais aussi de journalistes étrangers chargés d'appuyer la démarche. Le projet de restauration du temple a été décidé au niveau provincial en mars 2002 et la liste proposée par la Chine retient 4 sites pour le Shanxi : le Temple du Jinci, la pagode en bois de la région de Ying et surtout le village de Dingcun. Dans cette course de vitesse, la province l'a emporté, sans doute en raison de la qualité du site choisi, mais surtout par sa connaissance des règles du jeu donc de la procédure officielle selon laquelle, dans ce cas, la décision d'inscription sur la liste d'attente ne peut être décidée que par le haut et non par le bas !

Cet exemple de conflit de pouvoir entre le gouvernement provincial et une municipalité, confirme sur ce point, l'analyse de David Goodmann (cf note 30 ci-dessus), concernant l'existence d'individualités locales fortes, tentant ici de faire reconnaître par le gouvernement provincial un patrimoine de grande qualité et original, par un passage en force dans ce contexte de concurrence intrarégionale. Dans un tel jeu d'acteurs institutionnels autour du patrimoine-ressource, ce mode de fonctionnement étanche, assez classique, des réseaux à l'intérieur du système administratif chinois à tous les niveaux met, à leur insu, les experts étrangers en situation de concurrence. Ce qui peut constituer en outre une méthode efficace d'évaluation de leur pertinence.

6. RESTAURER-RECOMPOSER LA RÉSIDENCE CHANG

Le projet de restauration de cette résidence a constitué l'un des enjeux de cette stratégie fondée sur des rapports de force. Il s'agissait de démontrer, à partir d'un chantier de grande envergure, la qualité et l'originalité du patrimoine ainsi remis en valeur, en espérant se situer au niveau des prestations requises par les cahiers des charges imposés aux édifices en voie d'inscription au patrimoine mondial, en se fondant sur les avis d'experts n'intervenant qu'en aval. Ceux-ci se trouvent ainsi devant le fait accompli d'une démarche qui finalement a pris délibérément à contrepied le processus scientifique et technique habituel.

Or on se trouve devant un type d'édifice original, souvent peu connu à l'étranger, caractérisé au moins par son échelle monumentale, la richesse de son architecture et de sa décoration, mais aussi du fait de la situation sociale de ses occupants. La posture sociale de l'occupant a trouvé dans la forme architecturale une transcription d'une force remarquable et apparemment efficace de son statut et de ses modes de vie, attestant du très haut niveau de culture dans cette province des marchands banquiers de stature internationale sous les Qing, reposant sur des associations familiales (guildes). Celles-ci ont joué un rôle important de médiation sur le plan social, notamment en ce qui concerne la prise en charge des temples des ancêtres, du système scolaire menant aux examens, de soutien moral et financier envers les membres en difficulté. Elles ont également pris en charge une partie de l'aménagement et de la gestion des agglomérations, dont les travaux d'édilité. Elles ont joué de ce fait un rôle important dans la gestion des politiques locales et dans la structuration des identités locales²⁴.

On se trouvait donc en présence de grandes résidences fortifiées, richement décorées, déclinant le thème de la maison à cour selon un ordonnancement de l'espace se référant au modèle de la cité impériale, pouvant héberger plusieurs centaines de personnes liées à un culte ancestral commun. Cette société complexe très hiérarchisée et structurée par des règles communes s'est transcrite non seulement sur le plan spatial au niveau de la distribution, des échelles et de la qualité architecturale des ensembles à cour, mais aussi dans la qualité et la symbolique des arts

décoratifs (pierres et bois sculptés, peintures, mobiliers...).

Ces résidences implantées selon les règles traditionnelles (KNAPP, 1992 : 129-137) sont organisées selon un système de voirie en croix, ou de part et d'autre d'une grande voie est-ouest, les quartiers hiérarchiquement les plus importants en position haute au nord (occupés par les aînés) et comportent un temple des ancêtres, soit intégré, soit isolé, soit encore à l'extérieur de la résidence. Le jardin semble être cantonné dans un secteur proche des quartiers dominants à l'intérieur des remparts, mais il existait des parcs au-delà. On est là en face d'une typologie qui contraste singulièrement avec les grandes résidences du Jiangnan et plus généralement des régions du bassin du Yangtse qui traduisent plus librement la personnalité de leur propriétaire, construisant leur résidence à partir et autour du lac intérieur et du jardin²⁵.

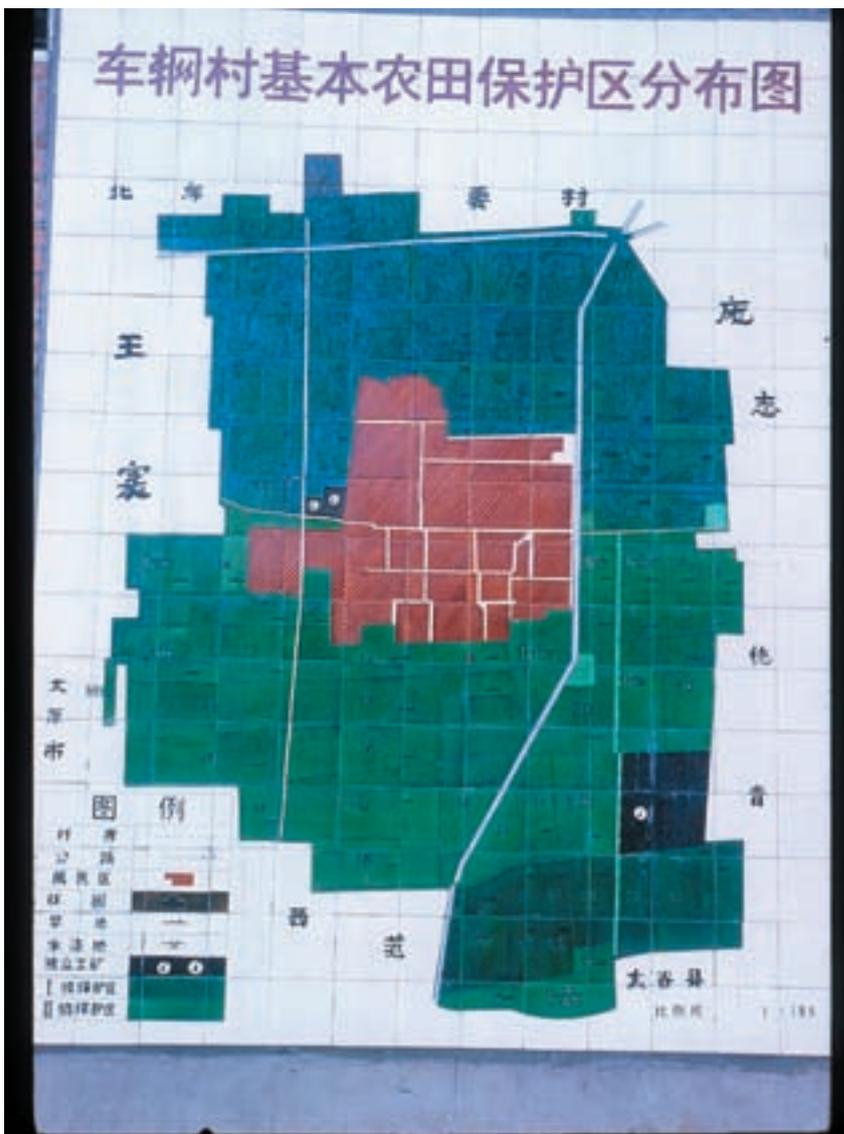


Figure 2 : Plan du village de la résidence Chang. (Bleu) : parc arboré, (Marron) : emprise de la partie restaurée, (vert) : zone de protection du village, (point blanc) : implantation industrielle.
Source : panneau affiché sur un mur du village (photo de l'auteur).

La résidence du village de Che Wang (à une trentaine de km au sud-est de Taiyuan) a été bâtie à l'époque du changement de dynastie entre les Ming et les Qing (milieu XVII^e siècle) par deux frères Chang Wanda et Chang Wanji, alors à l'apogée de leur richesse. L'ensemble comprenait deux résidences mitoyennes, chacune de part et d'autre d'une grande rue de direction est-ouest de 620 m. de long, couvrant une surface de 60 hectares clos de murs percés de huit portes fortifiées. L'ensemble comprenait plus de 100 cours entourées de bâtiments dont plus de 50 à étages et 7 grands jardins²⁶. Le village actuel occupe la totalité du site historique ancien. Les bâtiments de la partie restaurée, au nord du village étaient occupés auparavant par des usines et une maison de retraite. Le nouveau plan d'aménagement, affiché sur un mur du village (fig. 2), distingue 3 grandes zones : au nord, le nouveau parc arboré, au centre, la partie restaurée, au sud, le village restant mentionné comme étant protégé, correspondant aux parties non restaurées de l'ancienne résidence. Des sites industriels sont mentionnés dans le village, mais aussi en limite du parc et de la partie restaurée.

L'échelle monumentale d'un tel édifice, l'état souvent précaire d'une grande partie des bâtiments abandonnés ou habités et transformés par la population locale, comme le coût exorbitant d'une telle opération, rendaient impossibles une restauration et une mise en valeur de la totalité, d'où le choix délibéré d'un programme portant sur une partie, considérée comme la plus signifiante et la plus valorisante de l'histoire et de l'architecture du lieu, maîtrisable en matière de projet de musée. Si la restauration et la mise en valeur des autres résidences semble avoir été effectuée selon des principes plus ou moins rigoureux, celle de la résidence Chang est représentative, à nos yeux, d'une conception équivoque de «restauration/réinvention» que l'on rencontre trop fréquemment depuis les années 80 sur le terrain (FRESNAIS, 2001 : 314-319). Le projet consistait à recréer, à faire resurgir du passé cette résidence ancienne, telle qu'elle aurait pu exister. La partie muséale actuelle (4 hectares) a été réalisée en 17 mois environ et correspond à la partie nord d'une des deux résidences, soit environ 20 % de l'ensemble, pour un coût global (y compris la création d'un parc) estimé à 40 millions de yuan.

Les travaux réalisés, selon un principe affiché d'authenticité, correspondent d'avantage à un bricolage inspiré et savant, rendu vraisemblable par une recombinaison cohérente du plan-masse. En effet, l'opération a consisté à effectuer des travaux de restauration proprement dite prenant le style Qing comme modèle et des travaux d'addition, en se fondant sur la mémoire orale des anciens, interrogés par le maître d'œuvre, se présentant comme historien local. Les parties ainsi «restituées» ont été réalisées avec des matériaux anciens, voire entièrement constituées de parties de bâtiments existants, démontés et reconstruits sur place. Mais d'après des spécialistes régionaux²⁷, on accède, par exemple, à la partie nord restaurée par la grande voie axiale originelle est-ouest de 320 m de long, mais accessible à partir d'une porte monumentale surmontée d'une tour, inventée pour désigner l'entrée du site muséal depuis la route d'accès à l'est du site. Le temple des ancêtres qui occupe maintenant un des ensembles à cour est implanté au niveau du sol, alors que 2 temples existaient auparavant, situés sur une terrasse d'environ 6 m. de haut. Un parc de 80.000 m² a été créé sur l'emplacement d'un ancien potager par une agence de paysagistes de Pékin, appartenant à un institut du projet de jardins anciens, comportant notamment une pagode dominant le site et une plantation d'abricotiers qui doit rappeler la qualité de cette production sous le règne de l'empereur Qian Long (1736-1795). Or, cette résidence ne comportait pas de jardin d'agrément, mais un grand parc était situé à 5 km de là. D'autre part, la création d'une pagode dans ce nouveau cadre ne correspondrait pas à la tradition philosophique à laquelle se référaient les frères Chang...

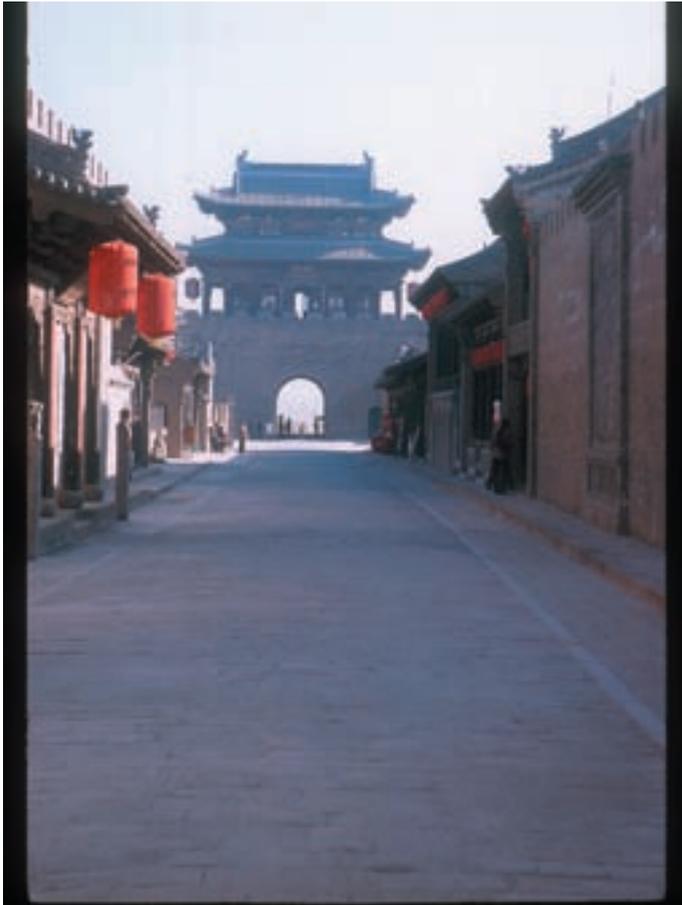


Figure 3 : Vue depuis l'ouest de la grande porte d'entrée du site (photo de l'auteur).



Figure 4 : Cour du temple des ancêtres et pavillon central au fond (photo de l'auteur).

Cependant, la restauration achevée, l'ensemble produit sur le visiteur étranger non averti, un effet de vraisemblance et d'authenticité, tout à fait saisissant. La démarche locale était sans aucun doute peu experte sur le plan scientifique, mais a utilisé les ressources humaines de qualité dont elle disposait et notamment des corps de métier attestant d'un haut niveau de savoir-faire dans l'usage

L'impact du label «patrimoine mondial»

des techniques traditionnelles. Le bricolage qui en résulte se trouve légitimé par la qualité de la mise en scène et de sa réalisation. La partie restaurée constitue un ensemble qui ne manque pas d'attraits pour les visiteurs déjà nombreux dès son ouverture en octobre 2001 (20 000 en 2 mois).

L'argument touristique, fondé sur la haute valeur culturelle de la résidence Chang, décline 3 thèmes censés caractériser l'originalité du site. L'architecture, présentée comme un exemple de style Qing, insiste sur la qualité des arts décoratifs et de la culture traditionnelle et sur le caractère monumental du site et de certains édifices : le plus grand temple des ancêtres, la plus grande bibliothèque privée chinoise (abritant une collection de tablettes de la calligraphie familiale, dont plusieurs de la main d'empereurs). Le Jingyuan devient le plus grand jardin privé de Chine (80 000m²), dessiné selon le principe de l'école du Nord, mais combiné avec la délicatesse des jardins du sud de Hangzhou et de Suzhou. A l'héritage confucéen du « numéro un des lettrés marchands de la dynastie Qing » correspondent enfin l'élégance culturelle et la sincérité de l'architecture qui font du site restauré « un musée du confucianisme ».

Mais ce programme de développement local, fondé sur le tourisme culturel, a laissé délibérément dépérir plus des trois-quarts du site historique et apparemment sans plan d'ensemble ni projet d'amélioration des conditions d'habitat sur l'ensemble du village existant, pourtant mentionné comme étant protégé. Le village actuel qui s'étend au sud et à l'ouest du complexe touristique est rendu invisible depuis la route touristique par la construction récente d'un mur d'enceinte. On peut toutefois accéder par une modeste porte, à l'extrémité ouest de la grande rue intérieure du site muséal, à la partie laissée en l'état de l'ancienne voie principale de la résidence. Une visite rapide dans le tissu du village permet d'apercevoir l'intérêt du patrimoine bâti existant, mais aussi les effets d'un « vandalisme restaurateur »²⁸, par arrachages d'éléments d'architecture décorée et de matériaux.



Figure 5 : Vue sur le parc (photo de l'auteur).



Figure 6 : Vue de la grande rue du village, en direction du sud (photo de l'auteur).

7. MARCHANDISATION DU PATRIMOINE ET DÉSAPPROPRIATION LOCALE ?

Au cours des réunions avec les responsables et les experts locaux, d'autres solutions ont été envisagées, autour de l'idée d'un circuit des grandes résidences des banquiers du Shanxi, reposant sur l'élaboration d'un projet global de protection et de mise en valeur, intégrant notamment la population locale qui semble pour l'instant mise à l'écart. Celle-ci semble en fait avoir déjà pris pied sur le site. Ainsi, les façades bordant au sud la grande rue du site, forment un mur continu, percé cependant de quelques ouvertures donnant sur des espaces encore abandonnés en 2001, mais prévus pour implanter des équipements touristiques et commerciaux et des étals se sont installés dans la grande rue, aux abords de la porte. Il est vraisemblable que des commerces vont s'implanter sur le parvis extérieur. Ce processus correspond, il est vrai, à une longue tradition du grignotage de l'espace public par le commerce qui n'a cessé dans l'histoire de villes chinoises de s'affranchir des limites qui lui étaient imposées (CLEMENT et PIECHENART, 1984). Le risque évident de cette pratique est d'aboutir à court terme, comme nous avons pu le vérifier dans d'autres cas, à cannibaliser le site muséal, à le désacraliser. N'est-ce pas sans doute par ce biais qu'une partie de la population locale se réappropriera le site ?

D'un autre côté, un tel procédé de mise à l'écart délibérée de la population locale correspond à des pratiques ordinaires bien connues : à Pingyao comme à Lijiang, on a prévu de vider le site inscrit au patrimoine mondial de sa population «pour restaurer le caractère originel de la ville ancienne».²⁹ S'il faut toutefois se garder d'un jugement superficiel, en raison des conditions d'habitat dans les villes anciennes, le caractère violent sur le plan social de la procédure se situe, dans ces cas précis, aux antipodes des intentions énoncées par l'UNESCO, concernant l'intéressement des populations locales aux projets de mise en valeur du patrimoine, dans l'optique du développement durable, définies notamment par la Conférence de Nara³⁰.

Ce processus de nettoyage par le vide par le déplacement autoritaire d'une population, réputée inapte à répondre aux exigences inédites de la patrimonialisation du site officialise la sacralisation

de l'architecture et risque fort d'aboutir en partie à une «gentryfication» des sites. Une étude sur les nouveaux résidents de Pingyao et de Lijiang pourrait de ce point de vue ne pas manquer d'intérêt.

D'autre part, ce double statut contemporain de monument et de bien commercialisable n'est pas incohérent au regard de la culture chinoise traditionnelle, comme nous l'avons dit plus haut. Si l'architecture est d'abord un moyen³¹, elle a pris ici de la valeur par le biais de sa patrimonialisation officielle, d'abord de la valeur marchande, mais aussi de la valeur en tant qu'objet culturel. En effet, au travers de cette marchandisation du patrimoine, dans un pays qui vient d'accéder à la société des loisirs et dans ce contexte actuel du développement des médias de masse et de l'industrie culturelle et des loisirs en Chine, il existe sans aucun doute un processus de réappropriation culturelle du patrimoine. L'enjeu en est d'abord celui de la (re)création d'une pédagogie commune participant de la formation du lien social, échappant à la marchandisation. La qualité ici du travail de restauration et d'invention, la pratique des sites du patrimoine et des musées offrent dans ce sens l'occasion d'une appropriation silencieuse individualisée, mais partagée de la culture héritée, des racines. Ce processus est déjà repérable, on l'a vu, au travers de la médiatisation des réactions, assez souvent violentes, des habitants de quartiers menacés de destruction et il semble exister, à l'écart, dans le monde rural, un travail de recouvrement de la mémoire locale (JUN, 1996), difficile à estimer à l'échelle du pays, mais qui vérifie la remarque de Marcel Hénaff, constatant « *qu'au moins obscurément, quelque chose résiste* » et « *qu'aucune équation marchande ne pourra jamais dire la valeur ni exprimer le prix... des biens de la mémoire commune* » (HENAFF, 2002a : 35-36).

BIBLIOGRAPHIE

- BILLETER, 2003, Jean-François, « L'énigme Confucius », *Esprit*, n° 8-9, Août-septembre.
- BILLETER, Jean-François, 2000, *La Chine trois fois muette*, Paris, Allia.
- CHENG, Anne, 1997, *Histoire de la pensée chinoise*, Paris, Seuil, p. 35-36.
- CLEMENT, Pierre, PIECHENART, Emmanuelle, 1984, *L'ambiguïté d'une dépendance La ville chinoise et le commerce*, Rapport de recherche, Institut Français d'Architecture, Paris.
- FAYOLLE LUSSAC, Bruno, (à paraître), « *Valeur économique du patrimoine et dérives marchandes* », *La question patrimoniale : de la « patrimonialisation » à l'examen critique des situations concrètes*, Paris, L'Harmattan, (à paraître, 2003).
- FRESNAIS, Jocelyne, 2001, *La protection du patrimoine en République populaire de Chine 1949-1999*, Paris, CTHS.
- HENAFF, Marcel, 2002a, *Le prix de la vérité le don, l'argent, la philosophie*, Paris, Seuil. HENAFF, Marcel, 2002 b, « Y-a-t-il encore des biens non marchands ? », *Esprit*, n° 2, p. 121-193.
- JING, Wang, 2001, « Culture as leisure and culture as capital, Special issue chinese popular culture and the state », *Positions East Asia cultures critique*, volume 9, n° 1, p. 69-104.
- JUN, Jing, *The temple of memories History, Power and Morality in a Chinese Village*, Stanford, Stanford University Press, 1996.
- KNAPP, Ronald G., 1992, *Chinese Landscapes The Village as a Place*, Honolulu, University of Hawaii.
- LEYS, Simon, 1991, *L'humeur l'honneur l'horreur Essais sur la culture et la politique chinoise*, Paris, Robert Laffont.
- MC GREGOR, Richard, 2002, « Chinese snaffle the ultimate tourism brand », *Financial Times*, 31 août et 1^{er} Septembre.
- RICHTER, Linda K., 1989, *The Politics of Tourism in Asia*, Honolulu, University of Hawaii Press.
- SANJUAN, Thierry, 2000, *La Chine Territoire et société*, Paris, Hachette.
- SPENCE, Jonathan D., 1986, *Le palais de mémoire de Matteo Ricci*, Paris, Payot.
- TAN, Manni, 1992, « Quelles sont les perspectives du tourisme en Chine ? », *La Chine au présent*, juin, p. 67-70.

NOTES

¹ - Pour le Shanxi, l'équipe chinoise était composée de Li Dexiang, Vice-directeur de l'Ecole d'architecture de l'université Tsingua à Pékin, Zhou Huan et Zhou Rong, architectes et professeurs-assistants. Ruan Yi San, Professeur à l'université Tongji de Shanghai, Directeur du Centre national de recherche des villes historiques, en tant qu'expert du patrimoine chinois et responsable du programme du Jiangnan.

Equipe française : mission effectuée dans le cadre de l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine, par Françoise Ged, responsable de l'Observatoire ayant participé ainsi que l'auteur au programme du Jiangnan et Paul Trouilloud, architecte-urbaniste de l'Etat, architecte des bâtiments de France, chef de service du SDA d'Eure et Loir.

² LEYS, Simon, L'humeur l'honneur l'horreur Essais sur la culture et la politique chinoise, Paris, Robert Laffont, 1991, souvent repris dans les travaux plus récents sur ce thème. Le sujet avait déjà été abordé par l'auteur dans Ombres chinoises, Paris, Union Générale d'Editions (coll. 10/18), 1974 et dans un article de l'édition de 1989 des Guides Bleus : « Les Chinois et leur passé », p.73-144. (éd. Originale : revue Commentaires, 1987, volume 10, n° 39.

³ - Voir par exemple les ouvrages de vulgarisation à l'usage des professionnels chinois de LI, Xiongfei : Urban Planning and Protection of Ancient Architecture, Chengshi guihua yu gujianzhu baohu, (titre en russe également), Tianjin, Tianjin Kexue Chubanshe, 1989 ; id. et alii, Protection of Ancient Architecture and urban Characteristic, Tianjin, 1991.

⁴ Le district de Zhongdian a été rebaptisé sous le nom mythique de «Shangri-la», avec le consentement de l'Etat, se fondant sur la nouvelle de l'écrivain James Hilton (1933) : l'enjeu affiché est ici directement commercial.

⁵ - Voir par exemple les compte-rendus de presse concernant le patrimoine sur China Internet Information Center (<http://service.china.org.cn/>).

⁶ L'instauration de congés payés remonte au début des années 90 (7 à 15 jours/an en fonction de l'ancienneté), celle de la semaine de 44 heures en début 1994 et 2 jours mensuels supplémentaires par mois. Le 1er mai 1995, la semaine de travail est ramenée à 40 h, d'où la notion du double jour de loisirs (shunxixiu ri). Depuis 1999, les salariés bénéficient de 3 semaines de congés répartis autour des trois jours fériés nationaux (fête nationale du 1er octobre, 1er mai, 1er jour du nouvel an lunaire). Voir aussi GANG Xu, Tourism and Local Economic Development in China Case Studies of Guilin, Suzhou and Beidahe, Richmond, Curzon, 1999.

⁷ Voir par exemple : MENG, Jing, « Partir en vacances ou mieux se nourrir ? », Le Courrier international, n° 610, 2002, p. 44; « Tourism seeking new ways to tap the market », China Daily, A 9 avril 1998, sur les effets de la crise financière en Asie du sud-est.

⁸ En raison notamment de l'impossibilité d'évaluer les entrées multiples sur des sites par la même personne. Voir : FRESNAIS, 2001 : 146-160 ; BOBIN, Frédéric, « Les Chinois aux bains », Le Monde, dimanche 11-lundi 12 août 2002.

⁹ La lettre du patrimoine mondial, n° 35, 2002, p. 1. Il s'agit de «renforcer la crédibilité de la liste du patrimoine mondial en tant que témoignage représentatif, géographiquement équilibré, des biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle» (Déclaration de Budapest, 28 juin 2002).

¹⁰ - Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans le vie contemporaine, Conférence de l'UNESCO, Nairobi, 26 novembre 1976 ; « La carta del Machu Picchu », L'architettura cronache e storia, février 1978, n° 10, p. 546-563.

¹¹ - Conférence internationale des maires de villes historiques chinoises et de l'Union européenne Suzhou, 7-9 avril 1998, Paris, UNESCO, 1998 conclusions, p. 121-141, « Declaration de Suzhou », p. 148.

¹² - Voir par exemple en 2002 les informations sur la destruction des vieux quartiers de Pékin : Le Monde (5 février, 17 juillet par Frédéric Bobin ; 19 octobre par Frédéric Edelmann), Libération (19 juillet par Pierre Haski). Le Courrier international (n° 50 du 19 au 25 septembre) d'après un article d'un journal chinois de Canton : « Du passé la Chine fait table rase Gens de Pékin face aux bulldozers », Nanfang Zhoumo (s.d.).Time Asia, (4 novembre) : « Made in China : Ruble rousers The destruction of cultural treasures seems to be reaching a national frenzy » l'auteur y associe le vandalisme des restaurations, notamment du temple de Confucius à Qufu, inscrit au patrimoine mondial.

¹³ Voir par exemple le cas de Lijiang « In a Yunnan village, Disney land and Shangri-La », International Herald Tribune, 28 décembre 2001.

¹⁴ Taiyuan devient la capitale des Qi du nord (550-577). Datong est l'une des capitales de la dynastie mongole des Liao (kitans, 916-1125).

¹⁵ Pingyao, chef lieu de district à 80 km. au sud de Taiyuan, centre bancaire et commercial important pour les banquiers du Shanxi sous les Ming et les Qing.

¹⁶ Sur ces différents aspects : CARROUE, Laurent, « Chine : De l'ouverture aux déséquilibres territoriaux », Alternatives économiques, n° 187, décembre 2000, p. 30-31; GOODMAN, David S.G., « King coal and secretary Hu Shanxi's third modernisation », HENDRISCHKE Hans and CHONGYI Feng, The Political Economy of China's Provinces, London, Routledge, 1999, p. 211-247; BRESLIN Shaun « Shanxi : China's powerhouse », GOODMAN David S.G., éd., China's Regional Development, Londres, Routledge, 1989, p. 135-152.

¹⁷ - Le chiffre d'affaires du tourisme s'élèverait en 2001 à 1,2 milliards de \$ (5,6% du GDP de la province) en progression de 23% sur un an et accueillant 200.000 touristes étrangers (+ 22% en un an) : « Taiyuan Record income from tourism », « Illuminating China's provinces, municipalities and autonomous regions », China Daily, 7 janvier 2002.

¹⁸ 56 sites classés au niveau national en 1996 : en tête du classement par province, avec le Hebei et le Shaanxi :

FRESNAIS, 2001 : 186.

¹⁹ - Conférence internationale des maires de villes historiques chinoises et de l'Union européenne Suzhou, 7-9 avril 1998, UNESCO, Paris, 1998. Ce Programme de coopération franco-chinois correspond à des travaux menés de 1998 à 2002 par l'Observatoire de l'architecture de la Chine contemporaine du Ministère de la culture et de la communication (Françoise Ged, Alain Marinos, Jean-Pierre Goulette et l'auteur) et le Centre national de recherches sur les Villes historiques chinoises, Université Tongji (Shanghai) et avec le soutien de l'UNESCO.

²⁰ A titre indicatif et selon des sources locales : à Tongli (30/40.000 habitants en 1999): de 200.000 touristes en 1997 à 600.000 touristes en 1999; à Nanxun (110/120.000 habitants en 1999) : 500.000 en 1999.

²¹ - La résidence Qiao devient à la mode à la suite du tournage du film «Epouses et concubines» (Raise the Red Lantern) : GAUTHIER, Ursula, « Ô dragons, ô châteaux. Splendeur des grandes demeures familiales du Shanxi », Le Nouvel Observateur, 11 juillet 2001.

²² - Dès 1997, les campagnes de promotion du tourisme par l'agence provinciale du CITS fondaient leur argumentaire sur la promotion de Pingyao : « The centre piece for their campaign is the Pingyao City Wall, which has been designated a World Cultural Heritage site by UNESCO », Travel China, 15 avril, 1998. Exemples de promotion du site en France : BODELEC, Caroline, « Pingyao, capitale des banquiers », Les dix merveilles de la Chine, Historia thématique, n° 85, septembre-octobre 2003, p. 73-77

²³ -Tentative List of Chinese Cultural Properties for Inclusion on the World Heritage List, Bureau d'Etat des reliques culturelles, Commission nationale chinoise pour l'UNESCO, août 1994 (doct. interne : liste de 29 sites)

²⁴ - Voir par exemple : HSIEN, Chin Hu, The Common Descent Group in China and its Functions, New York, Ralph Linton, 1948 (réédition, Taipei, s.d.); FEUERWERKER, Albert, « State and society in eighteenth-century China : The Ch'ing empire in its glory », Michigan Papers in Chinese Studies, n° 27, 1976 : surtout p. 94-115; GERNET, Jacques, A History of Chinese Civilization, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 429, 486.GOSSAERT, Vincent, Dans les temples de la Chine Histoire des cultes, vie des communautés, Paris, Albin Michel, 2000, p. 105-122.

²⁵ DARDESS, John W., «A Ming landscape : Settlement, land use, labor, and estheticism in T'ai-ho County, Kiangsi", Harvard Journal of Asiatic Studies, n° 2, 1989, p. 295-364. (p. 313-315).

²⁶ Les données chiffrées sont mentionnées pour donner un ordre de grandeur de ce type de site. Elles correspondent à des informations extraites de sources locales non vérifiées.

²⁷ Informations communiquées par M. Wang, chercheur travaillant sur l'histoire des marchands du Shanxi, lors d'une réunion avec les responsables locaux et des représentants de bureaux provinciaux.

²⁸ De MONTALEMBERT : <<Du vandalisme en France lettre à m. Victor Hugo>>, Œuvres, tome 6, Paris, 1861, p. 11-74. L'auteur y associe (p. 18) le vandalisme constructeur.

²⁹ "To restore the original look of the ancient city, the local government decided to relocate residents in the downtown area to new communities outside last year", in : "Pingyao city to be protected with loans", Xinhua News Agency, 4 janvier 2002. A Lijiang, il est en outre envisagé de reloger cette population dans la ville nouvelle, édifiée « dans le même style architectural que celui de la ville ancienne de Lijiang » : « SW China provinces steps up efforts to protect world heritage site », Xinhua News Agency Daily, 18 juillet 2003 ([http:// service. China.org.cn](http://service.China.org.cn))

³⁰ Nara Conference on Authenticity in Relation to the World Heritage Conservation (1994), Tokyo, 1995. Voir aussi le séminaire de Nara (1999).

³¹ « Le pont en tant qu'objet est sans grande importance », selon F.W. Mote, cité par Simon Leys (cf. note 9 ci-dessus, p. 48).

3. Habiter c'est aussi recevoir... Le rapport à l'altérité

*Une société de l'éphémère
réinvestit son patrimoine*

Anne-Marie FREROT
Professeur des Universités,
Université François Rabelais de Tours,
UMR 6592 URBAMA

INTRODUCTION

Le patrimoine existe s'il est intégré dans la société actuelle, mais esclaves de notre expérience et de notre culture, nous ne pouvons prétendre connaître les biens patrimoniaux.

Ceci étant posé en préalable, je tente de répondre à la problématique de l'Université européenne d'été « Habiter le Patrimoine, sens, vécu, imaginaire » à travers l'étude d'un site du patrimoine mondial : les *Ksour anciens de Ouadane, Chinguetti, Tichit et Oualata* en Mauritanie (fig. 1). Je m'intéresse notamment aux rapports étroits entre les hommes et les lieux, aux différents sens qui s'articulent autour de la notion d'habiter, aux regards croisés entre la dynamique de patrimonialisation des lieux et leur mise en tourisme.

Pour certains, le déclin des *ksour*, voire même leur agonie, est inéluctable ; pour d'autres de nouvelles dynamiques se mettent en place, signes d'une réappropriation patrimoniale. Certes, les sécheresses et chaleurs excessives, la violence des vents, la rareté de l'eau et de la végétation, les sols à nu... constituent des facteurs-limites à la mise en valeur de ces milieux difficiles. Pourtant de multiples ressources existent : un riche patrimoine culturel, matériel et immatériel, l'ensoleillement, des paysages grandioses. Mais est-ce seulement à destination des étrangers ? Après avoir déserté ces « périphéries » (FREROT, 1998), vu les conditions économiques, politiques et d'environnement, le classement au patrimoine mondial de l'humanité, la mise en tourisme, la création de Plans de Développement Urbain redonnent vie à ces villes anciennes qui acquièrent de nouvelles fonctions restituant du sens à l'acte d'habiter. Le regain d'intérêt, même à visée économique et pragmatique, pour la réhabilitation et la sauvegarde de ce qui est désormais considéré comme « patrimoine » semble traduire la volonté de réinvestir les lieux patrimoniaux en conciliant tradition et modernité. Qu'en est-il exactement ? Y a-t-il réappropriation ? Si oui, quelles en sont les modalités ? De quelle manière ce patrimoine devient-il une notion partagée ? Quels sont les différents sens qui s'articulent autour de la notion d'habiter pour une société de l'éphémère ?

1. GENÈSE ET SPÉCIFICITÉS DU PATRIMOINE

1.1. Le modèle du ksar saharien

Le Sahara n'est, en réalité, jamais une barrière infranchissable et, pendant plus de deux mille ans, le commerce y est plus ou moins florissant. Espace-relais méridien, c'est un *sahel* (rivage) sud ou nord. Les cités y surgissent, subsistent ou disparaissent ; d'autres les relaient. Bâties avec les matériaux locaux sur le modèle du *ksar* (pl. *ksour*, village saharien souvent fortifié et/ou aggloméré à fonction caravanière), ces villes créent une unité pré- et saharienne : ksour de Libye – ex. Ghadamès -, ksour du Tafilalet, du Draa, du pays d'Errachidia – ex. Goulmima, Tinejdad - au Maroc ; ksour de l'Atlas saharien algérien - Monts des Ksour, Touat, Tidikelt, M'Zab – et du Sud tunisien (variante de greniers fortifiés). Les cités soudaniennes, de la rive sud du Sahara, sont apparentées à ce type architectural (Tombouctou, Djenné, cités de l'Air, du Ténéré, du Kanem Bornou).

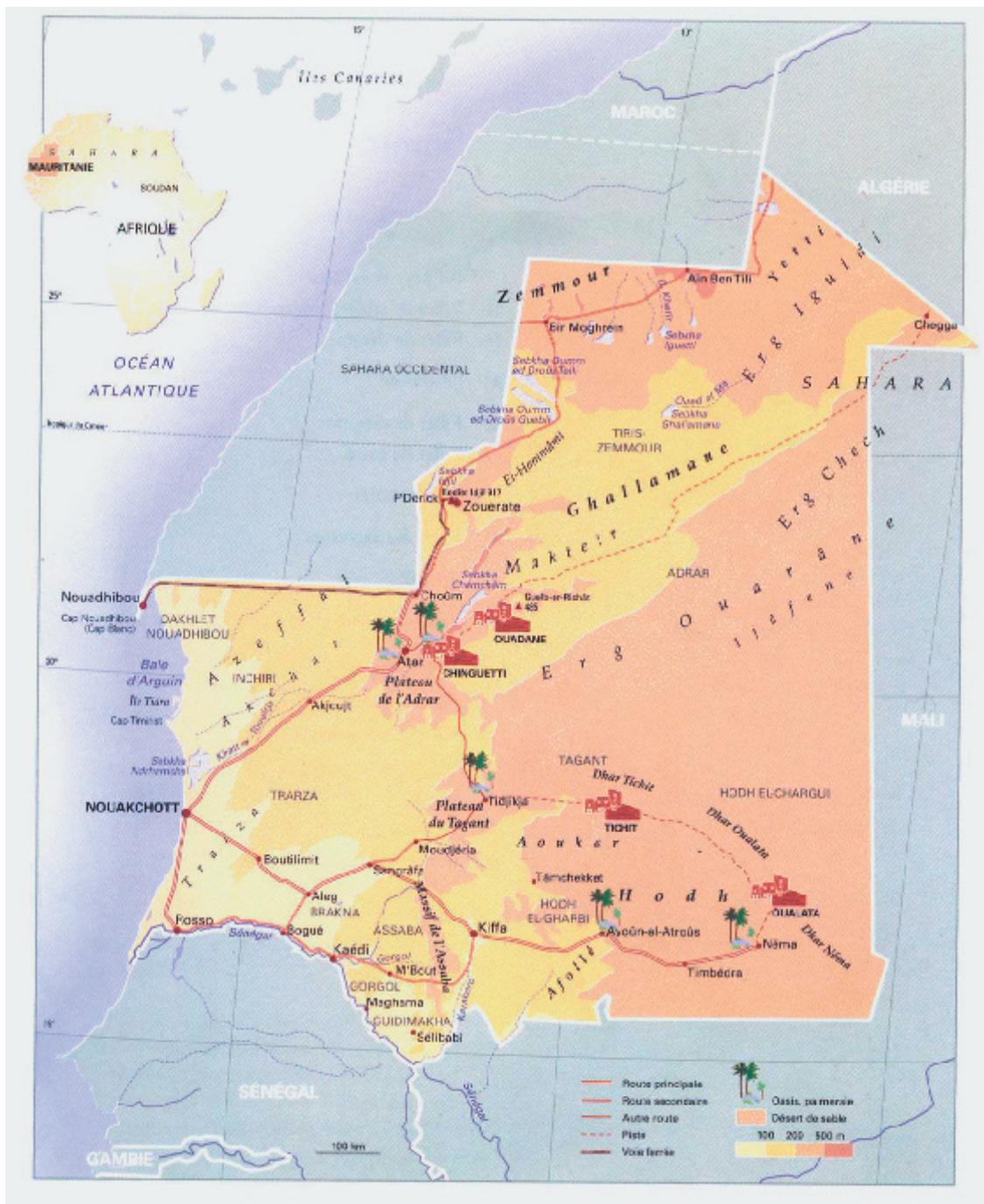


Figure 1 : Les Ksour en Mauritanie

Elles constituent un riche et divers patrimoine architectural attractif et certaines, dont les quatre villes anciennes de Mauritanie, sont inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité¹. Ce sont avant tout **des témoins des échanges méridiens** d'autrefois. Leur histoire commence réellement lorsque le Sahara se ferme à la vie facile, lorsque l'on ne tente plus sa traversée sans maîtriser l'espace, contrôler les points d'eau, les pâturages, les salines et les oasis. La route caravanière de l'Ouest saharien s'ouvre il y a mille ans entre l'Atlas maghrébin et le « Pays des Noirs » (Soudan, aujourd'hui Mali) ; elle traverse l'actuelle Mauritanie. Les voyageurs arabes, Al-Ya'qûbi, Al-Fazarî, Al-Bakrî... attestent de l'activité de cette voie « sillonnée de marchands ». L'essor des échanges correspond au développement des émirats fatimide, omeyyade, puis

almoravide (Egypte, Maghreb, Espagne) sur la rive nord et coïncide avec l'apogée du Ghana qui contrôle au sud les mines d'or.

Spécialisés dans l'élevage camelin, les nomades sahariens sont d'abord convoyeurs, guides et protecteurs des marchands. Peu à peu, leur position se renforce, en particulier par leur mainmise sur les salines (Idjil, Awlil, Teghaza, Taoudenni). Après l'or, les esclaves noirs achetés ou raziés sont « le produit » le plus apprécié au nord ; au sud, c'est le sel « en échange duquel les rois donnent plus d'or que pour toute autre marchandise ». C'est ainsi que les oasis deviennent de véritables cités, relais du commerce transsaharien, lieux de production et d'ancrage territorial, points de rupture de charge, « **ports** » sahariens vers lesquels convergent toutes les autres activités.

Vraies villes, fortifiées ou non, avec mosquée, rues, quartiers, l'architecture y est massive ; les habitations sont densément blotties autour des mosquées aux minarets carrés tout aussi sobres et austères que les maisons, même si les pierres y sont mieux ajustées. Aucune recherche architecturale, aucune fantaisie n'a présidé à la construction de ces *ksour* qui exhalent le dépouillement et l'ascétisme de l'islam saharien. L'utilisation des seuls matériaux disponibles sur place (la pierre – grès primaires blancs, gris, verts ou rouges -, l'argile des bas-fonds ou carrières utilisé comme torchis, pisé ou banco) concourt à une continuité visuelle : profondément ancrées dans le sol dont elles émergent, les villes se confondent avec leur environnement ; l'intervention humaine y demeure minimaliste ; la symbiose est totale.

A Oualata, les maisons à étage de style soudanien, articulées autour de cours intérieures dissimulées derrière des chicanes, sont en pierre sèche, entièrement enrobées d'un crépi épais d'argile rouge ou ocre que les femmes décorent d'arabesques peintes au doigt autour des portes intérieures - ou de façade - somptueuses ornées de clous et de heurtoirs ouvragés. Ces motifs participent au renom de la ville, mais seuls les initiés connaissent leur langage secret (FREROT-TOLBA, SIEBERT, 1999). La patrimonialisation des quatre ksour anciens est justifiée en quelques lignes par l'UNESCO : « ...préserver un tissu élaboré entre le XII et le XVIème siècle avec maisons à patio se serrant en ruelles étroites autour d'une mosquée à minaret carré. Ils témoignent d'un mode de vie traditionnel, centré sur la culture nomade, des populations du Sahara occidental » (whc.unesco.org/sites).

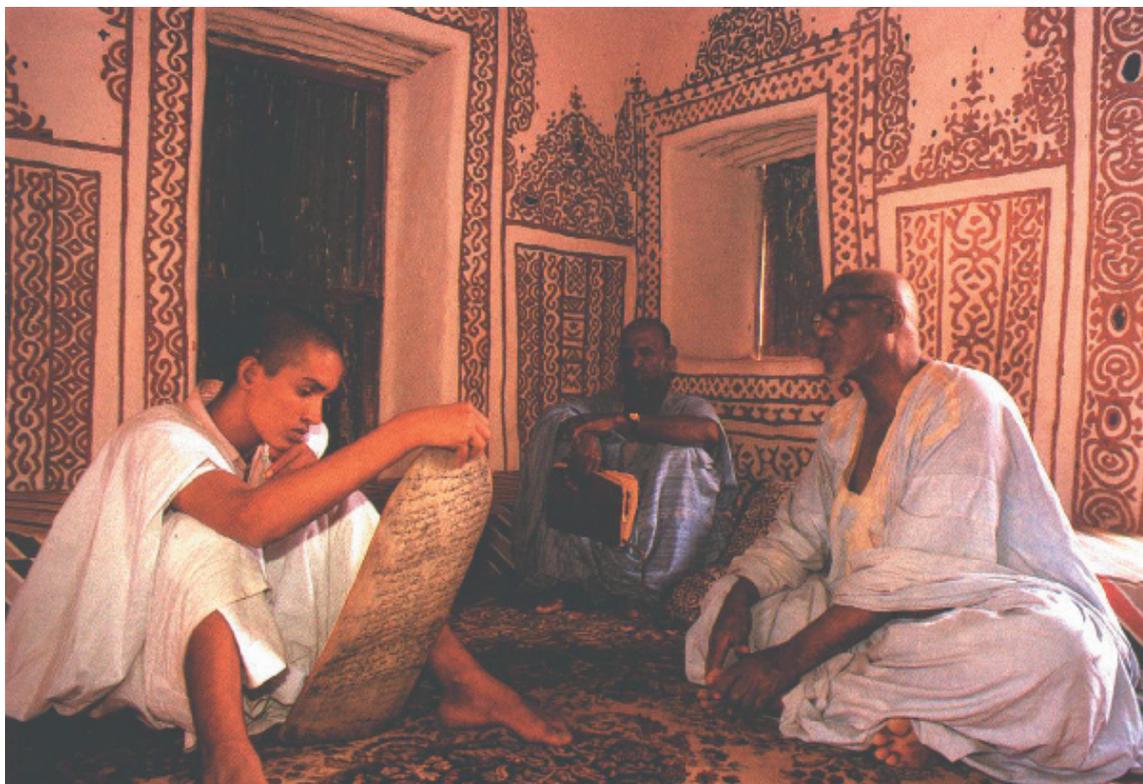


Figure 2 : Ecole coranique à Oualata

1.2. Le modèle de la bibliothèque saharienne et le pouvoir des tolba

A partir de la conversion à l'islam des souverains du Tekrouir il y a environ mille ans suivie de celle des chefs Sanhaja, le Sahara de l'ouest devient et demeure pendant des siècles un axe de circulation non seulement de marchandises diverses, mais de connaissances et d'idées véhiculées par les livres, les lettres, les opuscules ; le commerce n'est que l'aspect saillant d'un transfert de valeurs, en particulier musulmanes, qui enrichissent le patrimoine de références mystiques et terminologiques. Malgré les périodes d'instabilité et de régression commerciale, malgré le mouvement migratoire hillalien, le soulèvement peul animiste de Koli Tengella dans la vallée du fleuve Sénégal, même après la suprématie, en apparence du moins, des Hassan guerriers au XVIII^e siècle, « la route de l'Ouest » garde son rôle dans la diffusion profonde et durable de l'islam : les chefs religieux y maintiennent leur prestige dans la mesure où ils assurent la transmission d'ouvrages soigneusement calligraphiés dans les villes caravanières et inlassablement recopiés lors des haltes par des chameliers lettrés. Ainsi, cet itinéraire saharien devient une « route des manuscrits »... (FREROT-TOLBA, SIEBERT, 1999). Les quatre villes anciennes de Mauritanie font partie donc du territoire de l'islam, fait qui sera renforcé par les mouvements confrériques soufis qui s'épanouissent à l'époque moderne et contemporaine². Chinguetti est même considérée comme l'une des sept villes saintes : son image est assimilée à la *dowle* (Etat musulman) au point que tous les pèlerins s'y rassemblent pour former une grande caravane vers La Mecque rejoignant Fès, le Tafilalet ou le Touat où ont lieu d'autres rassemblements, puis se joignent, soit à ceux qui font le saint voyage par mer, soit à la grande caravane qui gagne l'Egypte par le Sahara (FREROT, 1993). Cette importance religieuse est attestée par la tradition orale et par les ouvrages³ de ces « bibliothèques du désert » aujourd'hui largement médiatisées⁴. Certes, Chinguetti est mise en exergue comme pôle religieux actif, mais ces spécificités se retrouvent dans les trois autres villes où les enseignants (*tolba*) et leurs *mehadr* (sing. *mahadra*, école) sont également réputés : professeurs de théologie, rhétorique, histoire, grammaire, poésie, mathématiques, astronomie..., ils s'entourent d'élèves jeunes ou plus âgés, souvent venus de loin (fig. 2). Ils sont aussi éditeurs : les scribes recopient inlassablement des ouvrages rapportés du pèlerinage (achetés au Caire, à Damas, Fès, Tlemcen...) ; ces copies, ajoutées aux écrits locaux, sont dispersés sur l'ensemble du territoire mauritanien. Seules certaines familles ont constitué des bibliothèques, mais en réalité, même dans les villes anciennes, on ne retrouve rien qui ressemblât aux grandes bibliothèques de Fès ou Tombouctou conformes à la tradition islamique. En effet, les cités caravanières ne sont que des points d'un territoire en mouvement : la plupart des tribus savantes sont elles-mêmes en très grande partie nomades⁵ ; les livres sont transportés dans des coffres, à dos de chameau ; dans les cités caravanières, les luttes intestines entre tribus rivales ou au sein d'une même tribu conduisent à l'instabilité de la population (ex. lorsque la tribu des Idawali éclate à Chinguetti et que ceux-ci se dispersent, chacun emporte son patrimoine de livres).

1.3. Pratiques et perceptions : une identité bédouine

La tradition des villes attestée par les écrits locaux l'est en particulier dans les chroniques transmises de génération en génération, récitées à partir de la plus ancienne année connue et riches en enseignements sur les conflits tribaux, les hauts faits, les ancêtres célèbres, l'environnement et les aléas (sécheresses, pluies, bonnes ou mauvaises récoltes, état des pâturages, disettes, maladies...). L'année de référence est lunaire et reçoit le nom de l'événement le plus marquant (FREROT, 1993 et 1999) qui diffère selon les villes et les tribus d'une même ville. Ce corpus livre l'histoire des villes et retrace les usages, pratiques et représentations de leurs habitants très intimement liées à celle du désert. Les citadins-nomades, ou « gens des murs » (*Ehl dechra*) comme ils se désignent, ont une territorialité mouvante en référence à un ensemble de lieux et d'itinéraires répondant à des nécessités matérielles et immatérielles (élevage extensif,

agriculture de bas-fonds, commerce, enseignement religieux, médecine des corps, des âmes et des bêtes). Le territoire est le témoin, l'assise et l'objet d'influences temporelles auxquelles il est plus ou moins réceptif, mais l'écriture du palimpseste n'est pas effacée dans la mémoire collective. Même aujourd'hui, alors que le territoire mauritanien s'inscrit pour des raisons historiques dans des frontières coloniales héritées, il n'y a pas de véritable rupture dans les représentations ; la société des ksour se prolonge à travers le temps par des lieux à valeur immortelle, des hauts-lieux de référence commune, lieux de mémoire essentiels comme horizon collectif et individuel de (re)connaissance. Les habitants entretiennent avec leur ville une relation allant de la revendication tribale à la simple affectivité et débouchant sur la notion de *Ehl*, « les gens de (Oualata, Tichit, etc.) » où interviennent des rapports de clientèle fondés sur l'inégalité politique, sociale et foncière, d'alliance ou de parenté. L'identité véhiculée est celle des *beidanes* (« les blancs ») ainsi que se désignent les Maures, celle des « gens du Trâb el-Hajra », « pays de la pierre », ensemble de plateaux gréseux aux rebords majestueux appelés *dhar* (dos) considéré comme le cœur de la Mauritanie. Identité maure et au-delà mauritanienne des *bilâd shinqît* (« les pays de Chinguetti ») auxquels tout Mauritanien accorde un statut de « mère de la Mauritanie » : le toponyme Chinguetti (Sin Nguégé ou le puits aux chevaux) serait d'origine soninké ou bambara ; de même, à Ouadane, les représentations de cases entre des mains, symbole fréquent en pays soninké, atteste du métissage culturel.

1.4. Dépossession

Lorsque les Français découvrent les ksour de Mauritanie, leur activité est déjà ralentie ; la colonisation renforce ce mouvement (réorientation des circuits d'échange au profit de la voie maritime, concurrence de produits de remplacement comme le sel marin, réquisition d'animaux et produits, taxes, contrôle des caravanes, etc.). A cette infortune historique s'ajoute la sécheresse, le tarissement des points d'eau et la famine. Les populations sont de plus en plus attirées par les villes « modernes » où elles trouvent un emploi, un salaire régulier, des écoles pour leurs enfants, des dispensaires pour leurs malades. A l'indépendance, le mouvement de retournement de l'espace s'accélère ; Nouakchott la capitale politique, Nouadhibou la capitale économique, Zouérate et Akjoujt les villes minières, Néma ou Tidjikja les capitales régionales..., mirages de bien-être, concurrencent les villes anciennes qui se dépeuplent⁶, s'ensablent et s'écroulent.

Tableau 1 : Evolution de la population des quatre villes anciennes de Mauritanie⁷

	1977	1988	2000
Chinguetti	2 937	3 158	4 711
Ouadane	873	906	3 695
Oualata		1 249	11 779
Tichit	1 310	929	3 158

Source : MAED, ONS, Recensements de la population et de l'habitat 1977, 1988 et 2000.

Enquête et recensement UNESCO/FNSVA mars 1995 pour Tichit

La capitale (Nouakchott) et le littoral atlantique sont désormais les entités spatiales dynamiques ; les ksour, intégrés dans un schéma d'aménagement du territoire et de développement programmés par « le centre », perdent leur identité. Leur statut de ville⁸ n'est même plus reconnu . D'un espace concentrique irradiant, l'espace vécu des « gens des villes » devient un univers clos aspiré par un centre qui concentre les forces vives de la nation (capitaux, investissements, aide internationale, élites, pouvoirs de décision, etc.) et des relais administratifs de décisions plaquées. **La nostalgie, thème essentiel de la pensée islamique, s'installe dans une société dépossédée** (à l'instar de l'amoureux, et par extension, *Al bukâ' alal atlâl*, « pleurer les vestiges des demeures désertées, pleurer la splendeur d'antan...). Justement, inscrits dans un temps et un espace communs, attachés

à leurs origines, « récitant leurs généalogies » selon le précepte du Coran, les Mauritaniens sont devenus sensibles à leur héritage, mémoire vivante collective.

2. LA CONSTRUCTION PATRIMONIALE

2.1. Ordre juridique et institutionnel

Dans les années 1970, la Mauritanie, jeune Etat en quête de légitimité, prend conscience de son identité culturelle et se soucie de protéger son patrimoine culturel et historique dont les villes anciennes. L'essentiel de cette protection se fonde sur la loi 72 160 du 31 juillet 1972 (J.O. du 03/08 :72) et le décret 74 423 du 31 décembre 1974 créant l'Institut Mauritanien de la Recherche Scientifique (IMRS). A la même période, une imprimerie nationale voit le jour. L'IMRS se spécialise dans les fouilles archéologiques (Aoudaghost, koumbi Saleh, Oualata, Tichit, Azugui) et la collecte des manuscrits⁹.

La protection juridique de la loi de 1972 est ambitieuse puisqu'elle concerne tout objet mobilier ou immobilier, tout site (espace bâti ou non et sous-sol y afférent), tout moment de l'histoire nationale, inclut un régime de protection des fouilles et un dispositif pénal relatif à tout objet protégé garantissant sa découverte, son classement, son expropriation et sa non exportation. Néanmoins, depuis trente ans, son application est loin d'être effective¹⁰. Parallèlement à la mise en place de cette politique culturelle nationale, des actions de sensibilisation et de mobilisation sont menées pour associer les populations locales à l'œuvre de réhabilitation ; des « comités de sauvegarde » sont créés dans chacune des quatre villes. En 1978, décision est prise d'entreprendre des études techniques « pour la protection, la préservation, la restauration et la mise en valeur des villes, et de définir les modalités d'une campagne internationale ».

Cette campagne est lancée en 1981 sous l'égide de l'UNESCO et se concrétise par la réalisation d'une exposition à Paris en 1988 ; le but est de créer un mouvement d'opinion en faveur des « Villes anciennes de Mauritanie » pour une inscription sur la liste du patrimoine mondial. Le dossier aboutit en 1996. Entre temps, l'Etat mauritanien, toujours soutenu par l'UNESCO, relance le programme de sauvegarde : en 1993, par le décret 93 051 du 6 avril 1993 portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes (FNSVA), placée sous tutelle du Secrétariat Général du gouvernement ; en 1995, par le dépôt d'un dossier de demande d'inscription. La contrepartie à l'aide financière apportée par cette inscription est la définition d'un périmètre de protection dans les villes, le renforcement de la protection juridique, la création d'un organe gouvernemental chargé de faire appliquer et respecter la loi. L'action de la FNSVA associe au plan local les délégations régionales des services concernés, les municipalités (1986), l'Association culturelle de Ouadane (1984), l'Association pour la sauvegarde et le développement de Chinguetti (1990), l'Association culturelle et sociale pour la promotion de Tichit, l'Association d'entraide et de secours de Oualata (1990). L'optique est différente de celle des décennies soixante-dix et quatre-vingts. En effet, il ne s'agit plus seulement de sauvegarde mais « d'actions multisectorielles générant le développement économique et social local » (les villes et leur région) dans le « respect d'un juste équilibre entre les innovations et le respect des traditions ». La FNSVA doit mener une politique de sensibilisation pour le respect du patrimoine, pour la promotion des ressources locales (matériaux, savoir-faire, artisanat...) ; elle doit coordonner les actions de développement avec les services de santé, d'éducation, de promotion féminine et du tourisme. L'ensemble des actions doit s'inscrire dans une planification à moyen et long terme concrétisée par l'élaboration de PDU (plans de développement urbain actuellement en cours d'élaboration).

Dernier élément de la construction patrimoniale : à la fin des années 1990, la Banque mondiale n'ayant pas bonne presse décide de s'intéresser à la culture. Elle finance en Mauritanie un colloque international (1999) ayant pour objectifs « un inventaire global du patrimoine (mahadras, bibliothèques, poésie, musique, archéologie, architecture, traditions populaires, artisanat...), un inventaire des actions déjà menées ou en cours par le gouvernement en vue de promouvoir le

patrimoine, une étude des conditions institutionnelles et financières pouvant garantir la pérennité des initiatives, l'élaboration de bases de concertation avec les bailleurs de fonds ». Ce colloque débouche sur un « Projet de Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine Culturel Mauritanien » financé pour trois ans par la Banque au sein duquel travaille actuellement des consultants pour l'élaboration des PDU des *ksour*.

Selon l'UNESCO, « la campagne internationale de sauvegarde a été particulière en Mauritanie en ce sens qu'il s'agit de sauvegarde et développement ; l'esprit étant de préserver le tissu historique de ces quatre villes comme témoignage du passé pour qu'elles puissent disposer d'un héritage et d'une identité qui seront indispensables pour fonder l'avenir. Il s'agit de sauver ces villes de la pauvreté, de les protéger autant comme patrimoine culturel que contre l'ensablement et l'oubli. Nous avons tenté d'agir sur les facteurs qui poussent les populations à l'exode... Qu'est-ce qu'une ville sans ses habitants, son environnement ? » (MOUNIRA BACAR, 1999). Cette politique actuelle de développement intégré (ex. les PDU) remet en cause les modèles antérieurs conduisant à privilégier le rôle de l'Etat en tant que vecteur des processus de « modernisation », le corollaire en étant que cette « modernisation » passe par l'élimination de la tradition et par un processus capable de « stimuler un esprit positif et rationnel » conduisant les populations à un comportement de type « universaliste ». Une ère nouvelle s'amorce reconnaissant aux sociétés locales des facultés de réinterprétation et d'adaptation. Il s'agit enfin (peut-être ?) de rendre aux populations leurs lieux et de concilier « tradition et modernité », ce qui pose la question des valeurs patrimoniales.

2.2. Valeurs patrimoniales

Plusieurs constats :

1. Il n'y a pas de conscience patrimoniale *a priori*. De nombreux chercheurs, étrangers ou nationaux, ont souligné ce fait lors du colloque de 1999 : « Un constat s'impose, c'est le peu d'engouement populaire pour les choses ayant un intérêt historique lointain (objets mobiliers et immeubles) faute pour le commun des mortels d'en saisir la signification profonde au-delà de leur expression physique... Seules les villes anciennes ou symboles d'une période qui marque encore l'imaginaire collectif peuvent intéresser l'opinion publique » (DAHI ET SIDI ABDOULLAH, 1999) ; « L'inconscience culturelle est caractérisée par le fait que les pouvoirs publics, dans leur programme, font figurer un alléchant volet culturel sans intention ni volonté réelle d'application » (pas d'organisation des professionnels du secteur, pas de formation). Ajoutons à cela « l'inconscience des populations qui n'hésitent pas à piller les sites... ou l'intervention des élites et notables avec des intentions purement mercantiles » (FALL DIAGNE, 1999).
2. Au début des années 1990, les *ksour* survivent, mais continuent à se dégrader ; les efforts et l'énergie déployés pour attirer l'attention sur les dangers encourus restent sans effets ; de nombreux habitants m'ont dit qu'« ils sont las des experts qui passent et ne proposent jamais rien de concret ». Face à la fragilité écologique accrue et surtout à l'absence de ressources, l'exode se poursuit malgré quelques tentatives de développement local. Il est vrai qu'à l'époque, la Mauritanie adopte pour ces quatre *ksour* une « stratégie de défense » en oubliant de leur redonner un statut de villes (cf. supra).
3. L'intérêt extérieur pour les questions patrimoniales est un facteur incitatif et compensateur ; il déclenche les choix et la sélection initiale des quatre *ksour*, leur élévation au niveau de symboles, leur consécration et mise en exposition.
4. Les initiatives des élites locales héritières de la tradition complètent ou concurrencent les interventions de l'Etat. Ces groupes sont légitimés par un capital culturel (formation,

compétences...), économique (argent, patrimoine...), social (famille, tribu, parenté, alliances, socialisation dans la coutume, ancrage local...) et un capital symbolique (prestige, influence, autorité, chefferie confrérique...). Le cadre des villes caravanières est particulièrement favorable à l'existence d'élites alliées sur le plan économique, foncier, religieux et politique : les tribus fondatrices maraboutiques et caravanières (zouaïa : Kounta, Laghlâl, Id-aou-Ali, Chorfa, Ideylba, Mahjib, Id-aou-El Hadj...) associent un important rayonnement culturel et religieux (cf. infra) à une emprise économique d'envergure (propriétaires de palmeraies, de troupeaux, de bas-fonds, de mobilier et immobilier).

5. Les données historiques, géographiques et anthropologiques expliquent sans doute le fort sentiment d'appartenance aux ksour, mais celui-ci est, sans conteste, renforcé par les ambitions politiques et financières actuelles. Le pouvoir a intérêt à ce que les villes anciennes deviennent des symboles de l'unité nationale ; les élites locales y trouvent le moyen de se promouvoir au niveau central (Frérot, 1998).

Ces constats doivent être nuancés :

1. Le cas mauritanien n'a rien d'exceptionnel dans sa construction patrimoniale, même si celle-ci est impulsée de l'extérieur.

2. « Si la notion de patrimoine apparaît dans les sociétés de la modernité, c'est parce que cette transmission et la mémoire qu'elle suppose du passé opèrent à travers une série de ruptures susceptibles, à la limite, de les remettre en question » (BONTE, 1999 : 83). Or, en fin de compte, les ruptures ne sont pas encore entamées dans la société mauritanienne avant les années quatre-vingt-dix : les liens familiaux restent solides, les comportements et valeurs étrangers n'ont pas gommé le nomadisme, la tribu, l'islam profondément ancrés dans les représentations (FREROT, 1993). Le patrimoine mauritanien existe par les représentations communes de l'inscription dans le temps et l'espace.

2.3. Les mots pour le dire

En hassanyya (dialecte arabe de Mauritanie), le terme employé pour patrimoine est le terme arabe *tourath* (radical *irth*, *waratha*, hériter). Les Mauritaniens retiennent donc le sens d'héritage (cf. anglais) et de transmission de génération en génération de biens matériels et immatériels ne venant pas uniquement du père (sens latin de patrimoine, de *patrimonium* – *pater* –) même si la filiation par le père prédomine. La représentation peut être complétée par l'expression *illi fat mat*, « ce qui est passé est mort » issue de la révolution intellectuelle et mystique que connaît l'islam au XIX^{ème} face à l'immobilisme du très fort attachement aux ancêtres. L'initié dit « je suis » et non plus « je suis le fils d'un tel » ; il ne se glorifie pas de son nom car les ancêtres sont inégalables ; il vit tourné vers l'avenir. L'aspect positif est de se détacher des biens matériels, de son « patrimoine » ; l'aspect négatif est l'abandon de ses racines et la non transmission de la lignée. Pour les Mauritaniens, *tourath* est la synthèse de ces deux aspects avec réappropriation moderne du terme héritage : le passé est recréé avec une importance nouvelle dans une société de l'éphémère préoccupée par le présent, l'immédiat et la survie où seul le spirituel compte. Auparavant si des lieux ne sont pas habités ou désertés, c'est qu'ils ne sont pas ou plus habitables¹¹ (ce que nous qualifions de fatalisme) ; les sauver comme témoins du passé est une conception récente qui suppose la projection dans le passé par peur du présent et de l'avenir. On comprend dès lors que la patrimonialisation des villes anciennes ne pouvait pas fonctionner tant que la société locale n'avait pas intégré dans son présent et son avenir la nécessité d'occuper, de se réapproprier les espaces en leur accordant de nouvelles fonctions.

3. RÉVEILLER LES LIEUX

Patrimonialiser un site ne suffit donc pas à le faire vivre et ne permet pas aux habitants d'en vivre. Certes, depuis peu, il faut payer pour visiter les bibliothèques, les petits musées ou certaines maisons restaurées. Certes les habitants aménagent des boutiques dans les vestibules où ils exposent des objets artisanaux vendus à prix élevés, etc., mais ce n'est pas parce que les sites sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité (sûrement pas d'ailleurs car cela se fait aux dépens des normes que tente d'imposer l'UNESCO) ; c'est simplement parce la même année que celle de l'inscription (1996) se produit la mise en tourisme des sites chargés de signification et enjeux de pratiques valorisées par le regard des « Autres ».

3.1. Informer, séduire et mettre en scène

Ce patrimoine est valorisé par son environnement : le désert, objet de représentations magiques, exotiques, mystiques... pour des sociétés européennes engluées dans l'accumulation, la consommation, le matérialisme, le gaspillage, etc. Il faut partir, quitter trop de stress, trop de technologie... et se retirer, se retrouver face à soi-même. Quel meilleur endroit que le désert ? Les voyageurs jouent à fond la carte du retour à la nature, de l'authentique, de la nostalgie des origines, de « l'appel émouvant des terres ocres du désert ». Ils vendent les villes en tant que paysage « grandiose », « infini », « majestueux » surtout sableux (« Chinguetti, ville sainte à la lisière de l'erg Ouarane... Après la sieste vous partez visiter la ville, une bibliothèque recelant quelques manuscrits ou... les premières dunes de l'immense erg » (Point-Afrique, 2003-2004). J'ai moi-même mis en scène ces quatre « villes de sables » dans un texte lyrique illustrant les magnifiques images du photographe Serge Siebert :

Chinguetti, Ouadane, Oualata, Tichit, noms magiques évocateurs d'un glorieux passé saharien, patrimoine mondial de l'humanité, quels sont vos secrets jalousement gardés par les sables ? La vie entre vos murs plus ou moins ruinés, abandonnés n'est jamais qu'un frémissement discret, une fragile parenthèse entre deux dunes, deux tempêtes de sable... Chinguetti tu es toute de grès pâle, à patine beige... Noyée de soleil tu as des tons de cuivre rose, de vieille poterie recuite s'harmonisant à s'y fondre avec les sables d'Ouaran où tu t'adosses. Ouadane et Oualata, vous êtes taillées à même la montagne qui vous porte accrochées à son flanc, et parmi tous ces éboulements de roches... couleur de bronze, d'ardoise ou de cuivre, on ne sait ce qui appartient à la nature et ce qui appartient aux hommes. Oualata à toi seule tu résumes toute la personnalité de tes sœurs avec tes banquettes où se rencontrent les passants à l'ombre de tes hautes façades. Tichit, tes pierres plates, blanches, grises, bleues ou rouges, assemblées avec soin, dessinent des mosaïques en chevrons simulant de longues palmes... (extrait de FREROT-TOLBA, SIEBERT, 1999 : 11).

3.2. Mise en tourisme : une nouvelle dynamique ?

Le tourisme est un phénomène récent dans les ksour et en général en Mauritanie. Par exemple, en 1970, les villes n'ont aucune structure d'hébergement ; il est prévu deux hôtels de trente chambres à Chinguetti avec une annexe à Ouadane. Dans les années 1980, quelques gîtes d'étape très sommaires voient le jour. Or, aujourd'hui, il existe à Chinguetti plus d'une quinzaine d'auberges et hôtels. La Mauritanie a bénéficié de la conjoncture internationale (fermeture du Sahara algérien, nigérien, tchadien, etc.). Toutefois ce tourisme reste confidentiel : on compte au plus 20 000 touristes tous types confondus.

Tableau 2 : Evolution du nombre de touristes arrivés à Atar depuis 1996

Saison	Nombre de voyageurs
1996-1997	240
1997-1998	1 700
1998-1999	3 800
1999-2000	5 600
2000-2001	7 600
2001-2002	10 800
2002-2003	9 100

Source : Point-Afrique

Les acteurs du tourisme sont publics et privés, internationaux, nationaux, régionaux et locaux.

Il s'agit, pour la mise en place d'un charter entre la France et Atar, de la SOMASERT¹² (filiale de la SNIM) en partenariat avec la coopérative Point-Afrique créée en 1996 dont la première des actions est le « désenclavement par la création de liaisons aériennes économiques générant des flux nouveaux et ceci essentiellement dans le domaine touristique » ; la coopérative est propriétaire de Point-Afrique Voyages et partenaire de tours opérateurs. La détermination des produits touristiques offerts a pour principale consigne d'imaginer ceux qui ont le plus de retombées sur les populations et la plus forte connotation du désert pour « enraciner le label ». Les nouvelles fonctions de l'espace sont donc celles des logiques de l'activité touristique, mais saisonnière (nouveaux métiers : chauffeurs, cuisiniers, aubergistes... avec pluriactivité ex. chameliers, éleveurs, guides). Dans un discours adapté à l'imaginaire des touristes, les guides transmettent la tradition et la culture locales, mais « force est de constater que l'homme occidental est plus une valeur marchande qu'autre chose » (ROULLIER, 2000).

Les touristes en Mauritanie sont encore des voyageurs, ceux qui font du voyage un enrichissement personnel et une rencontre avec autrui. Mais les touristes ne font que passer à Chinguetti et Oualata, étapes incontournables des circuits proposés par les différents voyagistes, et se rendent peu à Tichit et Oualata trop éloignés et isolés. Cela devrait changer : « Destination Néma. L'autre rivage de cette immense étendue (au sud-est, près de la frontière du Mali, là où vivent les nomades les plus isolés et où un sérieux coup de frein à la désertification humaine va pouvoir commencer...) De plus à 80 km de l'aéroport... Oualata » (traduction : Rivages de l'éternité). « Cette ville ancienne, dernière étape de la route des caravanes, au passé prestigieux, ne disparaîtra pas définitivement... Tichit n'est pas loin non plus... Ces villes anciennes et majestueuses, jadis, sombrent peu à peu dans l'oubli et souffrent de l'exode de ses populations vers la capitale. Ainsi un programme spécial avec des circuits de Néma vers Atar en passant par les incontournables Tichit et Oualata, mais également vers Tombouctou et Gao sont en cours d'élaboration. » (POINT-AFRIQUE, catalogue 2003-2004 : 5). L'activité est très distributive de revenus et « rend vie aux villes anciennes... servant ainsi de soutien économique et humain à leur sauvetage qui n'est plus une opération isolée » (OULD HEYINE, 1999). N'est-ce qu'une évolution temporaire ? Le développement est-il durable ? Le nombre de voyageurs a diminué en 2002-2003 du fait de la concurrence (d'autres espaces, d'autres voyagistes...). Le tourisme de toute façon reste diffus.

A ce tourisme s'ajoute la politique actuelle de l'Etat, très volontaire en matière de décentralisation et déconcentration. Permettra-t-elle un nouveau retournement de l'espace mauritanien ? Il est trop tôt pour se prononcer, mais j'observe actuellement une spéculation foncière, un engouement pour la restauration, l'achat de maisons en ruines dans les quartiers anciens « classés »¹³. Les infrastructures se développent (électricité, téléphone, adduction d'eau, assainissement...). Les lieux se réveillent. Ce ne serait pourtant vraiment pas l'effet de la patrimonialisation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Actes du Colloque international de Nouakchott, 1999, *Le patrimoine culturel mauritanien*, Nouakchott (29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1999), publication en français, 373 p.

BONTE P., 1999, « Structures sociales et patrimoine », in *Le patrimoine culturel mauritanien*, Actes du Colloque international, Nouakchott 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1999, p. 83-88.

FREROT-TOLBA, A.-M., SIEBERT S., 1999 *Villes de sables. Les cités bibliothèques du désert mauritanien*. Paris, Hazan, réédition 2001, 2002.

FALL DIAGNE, 1999, « Vers une sincère conscience culturelle pour un meilleur usage de notre patrimoine », in *Le patrimoine culturel mauritanien*, Actes du Colloque international, Nouakchott 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1999, p. 272-274.

FREROT A.-M.- 1999, « Pour une définition du patrimoine à valoriser en Mauritanie : géographie et cultures, un atout majeur », in *Le patrimoine culturel mauritanien*, Actes du Colloque international, Nouakchott 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1999, p. 245-252.

FREROT A.-M. 1993, *Perception de l'espace en Mauritanie*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Provence.

FREROT A.-M. 1991, *Découverte de l'espace mauritanien*, CCF Nouakchott, Ministère de la Coopération, 150 p.

OULD DAHI M.L., OULD SIDI ABDOULLAH B., 1999, « Etude sur la loi relative à la protection du patrimoine culturel et historique », in *Le patrimoine culturel mauritanien*, Actes du Colloque international, Nouakchott 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1999, p. 295-301.

OULD HEYINE M. S., 1999, « Patrimoine culturel et développement économique » in *Le patrimoine culturel mauritanien*, Actes du Colloque international, Nouakchott 29, 30 novembre et 1^{er} décembre 1999, p. 68-75.

ROULLIER L., 2000, *Tourisme saharien : regards croisés. L'exemple de la Mauritanie*, Mémoire de Maîtrise de Géographie de l'Université de Tours, FREROT A.-M. dir., 165 p.

NOTES

¹ Ont été classés cinq ksour fortifiés de la vallée du M'Zab en 1982 ; la vieille ville de Ghadamès en 1986 ; le Ksar d'Ait Ben-Haddou (Maroc) en 1987 ; Djenné et Tombouctou en 1988 ; ksour anciens de Mauritanie en 1996.

² Voir à ce sujet Ould Tolba « Les confréries religieuses en Mauritanie : du spirituel au temporel », FIG Saint Dié 2002, *Géographie et religion*.

³ Ouvrages inédits d'auteurs connus dans le monde arabo-musulman ou productions locales contribuant à la pensée, au savoir ou à la littérature universels, documents d'archives qui éclairent l'histoire régionale (récits de voyage, chroniques, correspondances, manuels techniques...), recueil de hadiths, nawazils et fatwa...

⁴ Ex. opération « Bibliothèques du désert » soutenue par la fondation Rhône Poulenc et l'Unesco ayant donné lieu à l'exposition d'avril 1999 au forum de la FNAC Etoile à Paris. Cf. aussi reportages télévisés en parallèle au rallye Paris-Dakar

⁵ Tout un chacun peut être tour à tour citadin, commerçant caravanier, berger transhumant, cultivateur sédentaire. Les référents pâturage, puits, palmier, chameau, bovins, maison se confondent intimement dans une représentation spatiale tellurique. En témoigne par ex. l'importance du référentiel élevage dans les toponymes de quartiers (« la corde à bœufs », « l'entrave de chameaux », etc.). De génération en génération se transmet la tradition nomade, même à ceux qui n'ont jamais quitté le ksar (FREROT, 1993).

⁶ Même si ces localités n'ont jamais été très peuplées (4 à 5 000 h au plus) vu leur rôle de point d'attache temporaire et de magasins pour des groupes nomades, il est indéniable qu'elles se sont dépeuplées au cours de la seconde moitié du vingtième siècle (tableau 1). On imagine aisément les conséquences, néfastes pour tous les secteurs d'activité et les savoir-faire anciens, de l'affaiblissement démographique : exode, taux d'occupation de l'habitat urbain estimé à 60% par l'UNESCO en 1995, dégradation des noyaux anciens soit naturellement soit par prélèvement de matériaux de construction pour un habitat périphérique...

⁷ Ce tableau doit être lu avec toutes les réserves nécessaires quand il s'agit de chiffres africains et de surcroît concernant des recensements de populations sahariennes très mobiles. Toutefois, la tendance au repeuplement est nette et observable sur le terrain.

⁸ Au moins cinq mille habitants pour une unité urbaine en Mauritanie.

⁹ Les missions de l'IMRS sont de repérer l'ensemble des sites à fouiller, établir une carte archéologique nationale, répertorier, étudier et restaurer les manuscrits, organiser des bibliothèques, écrire l'histoire du pays avec comme support les traditions orales et les sources écrites, réaliser des études sociologiques et organiser des manifestations culturelles. Depuis sa création son parcours est plus ou moins chaotique du fait du contrôle par l'Etat, notamment par le biais du Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique, des résultats des chercheurs.

¹⁰ Pour un commentaire de la loi, voir Mohamed Lemine Ould Dahi et Brahim Ould Sidi Abdoullah, 1999.

¹¹ En témoignent les nombreux ksour abandonnés (ex. autour de Ouadane), la surélévation des maisons par la construction de nouveaux étages lorsqu'il y a ensablement (ex. Chinguetti), la mobilité du ksar (ex. Oualata).

¹² Voir à ce sujet Ould Heyine, « Patrimoine culturel et développement économique », 1999.

¹³ Jusqu'à 6 € le m2 de dunes constructible à Chinguetti ; de 10 à 12 € le m2 de ruines. Le SMIG en Mauritanie est de 33€ !

3. Habiter c'est aussi recevoir ... le rapport à l'altérité

*Sentiment patrimonial et préservation d'une ville du patrimoine mondial :
les résidents du Vieux-Québec entre patrimoine et tourisme...*

Martine GERONIMI

UQAM, Département de Géographie.
Chercheure Associée au LABTIC

INTRODUCTION

Le Vieux-Québec, comme de nombreuses villes historiques restaurées, est devenu un centre ancien qui se dépeuple au profit d'une économie du loisir, de la consommation, du décor urbain à titre de spectacle. À Québec, les festivals, Médiévales et autres fêtes font partie de l'arsenal ludique que la ville met à la disposition, bien sûr de ses citoyens, mais surtout des touristes de la planète. En effet, le label de ville du patrimoine mondial a conféré un prestige supplémentaire au Vieux-Québec qui, depuis 1985, a vu sa clientèle internationale augmenter.

À une appropriation superficielle et temporaire des lieux par les touristes, se mêle une autre occupation des centres anciens, celle des résidents. La consommation par contemplation et ritualisation se conjoint à la reconnaissance et au vécu des habitants de ces lieux sacralisés. Habiter le patrimoine en ce début du XXI^e siècle est le point central de cette communication qui s'appuie sur les résultats de deux grandes enquêtes initiées par le *Comité des Citoyens du Vieux-Québec*. L'atout premier de ces recherches est qu'elles constituent une vision assez claire de l'intérêt des Citoyens pour leur lieu de vie. Ces enquêtes, ayant été menées à dix ans d'écart (1990-2000), donnent une image vivante à la problématique triple patrimoine/résidents/tourisme. Le recul apporté par ces recherches se conjugue à notre propre expérience du Vieux-Québec, à titre de Géographe, mais aussi comme résidente durant la période des 2 questionnaires.

Il s'agit pour nous de présenter dans un premier volet le Vieux-Québec telle qu'il apparaît aujourd'hui et de répondre à la question prioritaire :

Qui sont les citoyens qui résident dans le Vieux-Québec ?

Dans un deuxième volet, nous synthétiserons les résultats des différentes enquêtes et essaieront de répondre au questionnement suivant :

Que viennent-ils chercher dans un lieu patrimonial ? Comment leurs attentes ont-elles ou non évolué ? Comment perçoivent-ils le contact avec les touristes ? Cette vision s'est-elle modifiée au cours du temps ?



Figure 1 : Vue du Château Frontenac
et de la Basse-ville
(Photo Michel Delisle 2003)

Nous concluons cet article par une approche en images mettant en évidence comment les mythes créés par les Faiseurs d'Images du XIXe siècle, ces premiers visiteurs de la ville et écrivains de guide, ont été repris dans une réappropriation de la ville par les Résidents même. Les politiques d'interventions architecturales, en l'occurrence restauration et reconstitution, amplifient la poésie du centre ancien par des représentations identitaires alimentant l'imaginaire des résidents et leur sentiment patrimonial. Nous évoquerons ainsi la restauration de Place Royale.

La cartographie du Vieux-Québec met en évidence les propriétés géographiques du site scindé en deux par une démarcation sensible dans le paysage, la présence d'une Haute-ville et d'une Basse-ville. La dichotomie topographique haute ville/basse ville est un aspect typique du Vieux-Québec.

1. PORTRAIT SOCIO-GÉOGRAPHIQUE DU VIEUX-QUÉBEC

Cette géographie physique unique nous semble devoir être prise en compte dans la présentation sociologique de la ville. Dans son rapport de juillet 1991, Pierre Maranda anthropologue, rapporteur de la première enquête, adhérait à l'idée que cette distinction topographique se voyait corroborée par des facteurs démographiques. En revanche il écrivait :

Si donc les facteurs de type infrastructureux accusent la dichotomie entre le « haut » et le « bas » du Vieux-Québec, la vie de société, la vie des citoyens, quand à elle, la radie et suggère que le Vieux-Québec forme une communauté homogène, une véritable concitoyenneté (Maranda, 1991 : 23).

En 2002, Michel Simard, urbaniste, rapporteur de la seconde enquête insistait sur la société distincte formée par les résidents du Vieux-Québec face aux autres habitants de l'agglomération québécoise dans son ensemble. Mais il soulignait également les nuances démographiques et sociologiques associées à la dichotomie haute ville/basse ville.

Ces résultats viennent affermir nos travaux de thèse confortés par l'utilisation des SIG (systèmes d'information géographiques) en 2001.

Le profil que l'on peut tracer de la population du Vieux-Québec tend, à première vue, vers un bilan favorable. Le Vieux-Québec se repeuple. Le fantôme de la muséification du paysage s'éloigne. Pourtant, si le secteur de la Basse-ville, grâce à un effort constant de la ville depuis 1994, a su reconquérir des résidents, la Haute-ville évoque un problème majeur indiqué par la chute constante de sa population. Malgré 439 unités de logements supplémentaires dans l'ensemble du Vieux-Québec¹, y compris le secteur Cap-Blanc, la population totale n'a cru que de 117 personnes passant de 5180 en 1991 à 5297 en 1996.

Lorsqu'on détaille la répartition des résidents par aire géographique, il apparaît que, si la population cumulée du Vieux-Québec, excluant Cap-Blanc, a connu un regain confirmé depuis 1991, la Haute-ville, en revanche, ne cesse de se dépeupler. Les dernières statistiques de la Communauté Urbaine de Québec, issues de l'Institut de la Statistique de Québec, faisaient état de 2945 personnes. Or en 1961 alors que le Vieux-Québec comptait 10252 personnes, la Haute-ville était peuplée de 6500 personnes. Quarante ans plus tard, le Vieux-Québec Haute-ville a perdu plus de la moitié de ses résidents. De même Cap-Blanc perd progressivement de ses résidents. On y dénombre 690 personnes en 1996, soit une diminution de 18 % de sa population en quinze ans.

En réalité, l'aspect positif de la courbe vient uniquement de l'essor du Vieux-Québec dans son secteur Basse-ville, stimulé par la politique vigoureuse de création de logements. Depuis 1994, ce sont plus de 248 logements qui seraient venus s'ajouter au parc immobilier de la Basse-ville, principalement non loin du port et du musée de la Civilisation, 98 logements (*Les Quartiers de l'Académie au 125, Dalhousie*), au Cap Blanc, 20 logements, place Royale 14, et sur la rue Saint-Paul, 34 logements. Il faut dire que l'ensemble des 248 unités d'habitation nouvelles représenterait

24,5 % de la masse des logements dans le secteur. De 631 personnes qui résidaient en Basse-ville en 1981, la Mairie peut s'honorer d'avoir redressé la situation en faisant passer les effectifs à 1422 résidents².

Comme le faisait remarquer Jacques Lamarche dans Murs Murs, on peut se poser la question de la masse critique d'habitants nécessaires dans un milieu urbain vivant (Lamarche, 1998 : 5).

Le Vieux-Québec y parviendra-t-il ou bien, condamné à s'en approcher seulement, finira-t-il par périlcliter de nouveau? Même dans la basse ville? [...] Investir dans le bâti suffit-il? Ne faut-il pas également investir dans le milieu de vie? Ne peut-on faire plus et mieux avec les gens, pour les gens, de manière à les amener et à les garder dans le Vieux-Québec?

De l'analyse cartographique issue de l'utilisation des SIG on dégage des conclusions plus fiables :

- D'un point de vue général, le Vieux-Québec est un non-lieu familial. Les couples mariés y sont peu nombreux, les personnes âgées de plus de 65 ans sont rares. On a affaire à une population de locataires jeunes et célibataires, parfois en couple ou monoparentaux.

- Pour l'ensemble de la population de l'agglomération québécoise, la proportion de femmes est de 51,8 % contre 48,2 % pour celle des hommes³. La proportion estimée haute ville/basse ville est de 52,5 % d'hommes pour 47,5 % de femmes⁴. Cette supériorité masculine apparaît clairement en Haute-ville et à Cap-Blanc. Bien que moins nombreuses, les femmes sont présentes également en Haute-ville et particulièrement du côté de Cap-Blanc. En fait, il apparaît que Cap-Blanc, avec ses 690 résidents, héberge une grande proportion de familles constituées de couples mariés avec enfants.

- En revanche, la Haute-ville conserve un aspect lié au célibat ou aux couples non mariés, en particulier dans la zone jouxtant le Séminaire et les petites rues avoisinantes, comme la rue Couillard et Sainte-Famille.

- Une analyse plus fine, faisant intervenir la distinction entre propriétaire résident et locataire, accuse le visage de la Basse-ville composée de familles de propriétaires résidents, tandis que la Haute-ville présente un aspect hétérogène où se mêlent propriétaires et locataires. On identifie toutefois une proportion plus nette de locataires et, tout particulièrement, dans la zone déjà identifiée comme étant celle comprenant le plus de femmes, le plus de couples mariés et le plus de familles. La valeur moyenne des logements montre que cette zone possède une valeur immobilière moins grande se situant entre 71 000 \$Can et 91 000 \$Can. L'ensemble de la Haute-ville ainsi que celle de la Basse-ville étant située dans la zone fort élevée de 127 000 \$Can à 202 000 \$Can. Une fois encore, Cap-Blanc se démarque et démontre la valeur foncière la plus basse, dans la tranche de 44 000 à 65 000 \$Can.

Nous voyons ainsi apparaître un profil socio-économique :

1. Des familles de la classe moyenne sont propriétaires de leurs logements à Cap-Blanc.
2. Des résidents propriétaires plus aisés et plus âgés, célibataires ou en couple sans enfant, occupent la Basse-ville autour de Place Royale et dans le Vieux-Port.
3. Des familles moins riches louent des résidences dans le secteur Haute-ville typique déjà observé.
4. Une majorité de personnes seules, à prédominance masculine, occupent sur le plateau dans la section délimitée par l'hôtel-Dieu, la rue Saint-Jean, la Côte de la Fabrique, une portion de la rue Saint-Louis et le pourtour du Château Frontenac, une zone mixte de résidences locatives ou privatives.
5. Une dernière zone plus hétérogène rassemble des locataires, hommes et femmes seuls, de la citadelle à la rue d'Auteuil.

La répartition des revenus des ménages confirme la dichotomie entre Basse-ville et Haute-ville, puisque le revenu médian estimé en Haute-ville est de 18 050 \$Can alors que celui de la Basse-ville est de 41 843 \$Can. La forte proportion d'étudiants explique ces faibles revenus et des loyers assez bas. La moyenne des loyers bruts de l'agglomération est de 506 \$Can, elle atteint 622 \$ Can en Basse-ville pour descendre à 461 \$Can en Haute-ville. Le taux de chômage est plus important en Haute-ville qu'en Basse-ville avec un score constant, en 1996 comme en 1990, de 14,6 % en Haute-ville. Les statistiques donnent seulement 4 % en Basse-ville, secteur Place Royale. La moyenne de l'agglomération était de 10,4% en 1996.

Ainsi, les bas revenus de la Haute-ville se lisent au travers de la situation de chômage chronique et de la condition globale de locataires. En effet, 83,9 % des logements privés sont occupés par des locataires, alors que le ratio en Basse-ville est estimé à 49 % de propriétaires.

Michel Simard notait l'originalité de la population du Vieux-Québec en ces termes :

Le Vieux-Québec apparaît comme un quartier à majorité masculine, habité par des adultes de 20 à 39 ans, plus anglophone, plus mobile, plus scolarisé, travaillant davantage dans l'administration publique et les services professionnels, comptant davantage de travailleurs indépendants et de locataires. La population du Vieux-Québec est donc nettement différente du profil général dans la région (Simard 2002 : 4).

Cette société distincte décrite par Simard appelle à quelques commentaires. D'une part la forte minorité anglophone doit être sérieusement prise en compte. En effet, les Anglophones ne représentent plus que 0,3% de la population de la grande ville de Québec qui compte 671 889 personnes. Or dans le Vieux-Québec ils forment 6,2 % des résidents. On peut rappeler qu'au Québec en général 9 % de la population est anglophone et 8 % allophone habitant principalement la grande région de Montréal. On sait qu'avant la Révolution tranquille, la population anglophone du Québec en 1956 représentait 17 % de la population totale soit pratiquement la ville de Québec (691 438 personnes). Cependant il semble difficile de trouver des statistiques exactes de la présence anglophone dans le Vieux Québec pour la même date alors que le Vieux Québec comptait 10 252 personnes. On peut simplement supposer que malgré la fuite d'une partie importante des anglophones hors de la Province de Québec. Un fort sentiment d'attachement relie encore le Vieux-Québec à la population anglophone. Ce sentiment identitaire et d'appartenance à ce lieu n'est pas réellement pris en compte dans les enquêtes. On ne fait que souligner statistiquement la présence anglophone mais on n'en fait aucunement état comme une catégorie à part au sein des résidents.

D'autre part la proportion prédominante de population masculine nous donne à penser que le Vieux-Québec a de plus en plus de grandes similitudes avec le Vieux Carré dans lequel la population gaie tend à devenir majoritaire. Il serait intéressant de constater si cette intuition forte représente une tendance réelle car cette population cultivée s'intéresse grandement à la restauration des villes historiques en Amérique du Nord. Ils font partie d'une communauté ayant à cœur la gentrification et la restauration des lieux historiques. Ils procèdent d'un puissant sentiment patrimonial et luttent pour la reconnaissance des lieux afin de les sauver de la destruction.

Enfin un élément inquiétant révèle une difficulté à repeupler le Vieux-Québec : c'est la quasi absence d'enfants dans le centre ancien. Les jeunes de 0 à 19 ans qui sont 24,5 % dans la région ne représentent que 8% dans le Vieux-Québec et seulement 4,6 % dans la Basse-ville. Là aussi les centres anciens prennent une coloration d'espace non vivant ce qui amène à une certaine muséification du quartier voire une ghettoïsation de l'espace.

Ce sont donc ces lieux où réside une population d'adultes, de préférence des célibataires, qui sont soumis à l'afflux temporaire de touristes de plus en plus nombreux, depuis l'avènement du tourisme de masse. Cette cohabitation de résidents et d'étrangers attirés par la réputation des lieux historiques soulève bien des interrogations quant aux impacts sur le paysage social et patrimonial.

2. LES MOTIVATIONS ET RÉSERVES DES RÉSIDENTS DU VIEUX-QUÉBEC

Abordons maintenant les réponses aux questions soulevées par la présence de résidents demeurant dans un lieu de forte centralité patrimoniale soumis au tourisme.



Figure 2 : Promenade touristique en calèche, Hôtel de Ville en Haute-ville (photo Michel Delisle 2003)

En fait, il faut se demander ce qu'on appelle « image de la ville patrimoniale » ? Le Géographe Michel Lussault rappelle qu'il n'y a pas au sens strict une image, mais une structure complexe de représentations textuelles ou iconiques de la ville patrimoniale (Lussault, 1993 : 351). Nous adhérons totalement à cette idée.

L'image du Vieux-Québec dépend de celui qui le considère. Pour l'office du tourisme et des Congrès de la Communauté Urbaine de Québec, ce n'est qu'un « produit d'appel » (OTCCUQ, 1999 : 15). Cette appréciation va dans le sens, déjà souligné par le président de l'Union des commerçants, à savoir un vaste centre commercial à ciel ouvert.

Pour les résidents du Vieux-Québec, c'est avant tout un milieu de vie dont ils sont fiers et qu'ils ont choisi :

« Nous sommes les vivants du Vieux-Québec qui avons opté consciemment, librement et volontairement d'y habiter. Pourquoi ? Parce qu'on aime, voilà tout. Et parce qu'on aime, on veut tout à la fois investir, défendre, organiser, promouvoir, embellir et montrer » (Germain, L. 1991, Murs-Murs)

Louis Germain était le rédacteur de la revue des Citoyens du Vieux-Québec à l'époque de la première enquête. Cet acte de foi nous en dit long sur l'affectivité inscrite dans les lieux derrière une image vénérée. Pierre Maranda, dans son étude, soulignait les deux principaux attraits de la vie dans le Vieux-Québec à savoir le cachet historique et la beauté du site. Ces deux attraits se lisent dans la plupart des slogans publicitaires vantant la ville.



Figure 3 : Les murs de la ville, Porte Saint-Jean en Haute-ville (photo Michel Delisle 2003)

Les deux questionnaires compilent les réponses de deux enquêtes distantes de dix ans. Il faut préciser que les résultats à la première enquête (réalisée en novembre 1990) sont issus d'un échantillonnage de répondants exceptionnels puisque le taux de réponse avait atteint 31,2% soit 712 exemplaires remplis sur 2275 enquêtes distribuées dans chaque foyer. Dans le deuxième cas, seuls 351 questionnaires ont pu être compilés sur les 3800 enquêtes distribuées. Il s'avère que le taux de participation n'atteint pas les 10 %. Dans ce second cas, l'auteur du rapport reconnaît d'emblée que les réponses trop faibles des habitants de Cap Blanc rendent les résultats non significatifs pour ce secteur du Vieux-Québec qui nous le rappelons est excentré et formé de familles de la classe moyenne, propriétaires de leur logements. Ce secteur représente moins de 15% des résidents et connaît une forte décroissance démographique.

De là à en conclure que le sentiment patrimonial des résidents de Cap Blanc est moins aiguë ne paraît pas absent de logique. On peut expliquer le résultat de 1991 par la conscientisation des résidents au moment de l'administration du questionnaire réalisé dans le cadre du Colloque des Villes du Patrimoine Mondial.

Les résultats comparés des deux rapports, au-delà des limites et biais inhérents à des enquêtes administrées par courrier et formulant les questions différemment, nous renseignent de manière précise. En 1990 les touristes étaient appréciés dans le Vieux-Québec (7% seulement des répondants les voyaient comme un inconvénient), dix ans plus tard ils représentent une contrainte. Ainsi 43 % des répondants se plaignent du bruit et 36 % identifient les touristes comme une source de gêne. Pour 46,3 % des répondants ces touristes contraignent assez ou fortement la vie de quartier. Le principal inconvénient identifié est relié aux nuisances automobiles et des autobus. Le problème de stationnement est aussi grandissant. La surconsommation touristique est perceptible dans les réponses.

Toutefois les résidents du Vieux-Québec conservent vis-à-vis de leur environnement urbain un très fort attachement qui repose sur l'appréciation générale du cadre bâti incluant l'architecture patrimoniale à 94,4 %, le logement, les places publiques et l'entretien du quartier par la ville. Le deuxième pôle de satisfaction repose sur des services publics de qualité tant pour l'animation culturelle que pour la sécurité et les services de santé et éducatifs.

Les réponses font état d'une fierté d'habiter un lieu patrimonial reconnu mondialement, fierté qui provoque chez les répondants une responsabilisation face à la préservation de ce lieu. La beauté du site comme le cachet historique reviennent comme les principaux attraits pour résider dans le vieux centre en 1990 comme en 2000.



Figure 4 : Plus ancien monument de Québec, Notre-Dame des Victoires sur la Place Royale (Photo Martine Geronimi 2003)

L'ambiance et la vie de quartier semblent s'affirmer positivement en dix ans. Il nous faut rappeler que ces résultats sont vrais tant qu'on fait abstraction de Cap Blanc. Ceci met un bémol aux déclarations de concitoyenneté et de consensualisme au sein du Vieux-Québec rappelé par les auteurs des rapports.

Une des différences principales à noter semble tourner autour de l'indice de satisfaction plus élevé envers la Ville de Québec et les différents organismes tels le Ministère de la Culture et La Commission de la Capitale Nationale. Ces pouvoirs publics, il faut le dire, traitent avec soin et considération ce bijou patrimonial qui ne doit pas, à leurs yeux, perdre les qualités d'authenticité et de lieux de vie.

Il semble clair que les résidents du Vieux Québec continuent dix ans plus tard à vivre à l'intérieur des limites du quartier. Dans plus de 70 % des cas ils fréquentent des amis dans leur quartier et se promènent fréquemment dans les rues du Vieux-Québec (88,7% des enquêtés en 2000 contre 77,3% en 1990). Enfin les nombreux restaurants de la vieille ville ne tournent pas uniquement avec les touristes mais aussi grâce aux résidents qui les utilisent régulièrement à 89,2 %. Le fait d'une population célibataire sans enfant majoritaire entraîne certainement l'exceptionnelle fréquentation des restaurants du lieu.

Un grand changement serait dans l'intensification massive de la réception de visiteurs de l'extérieur parmi les résidents. Si en 1990, 44,6% des résidents accueillait des invités de l'extérieur, le taux est passé à 69,9 % en 2000. Cet indice semble indiquer que les résidents sont fiers de recevoir et que les visiteurs trouvent le lieu attrayant.



Figure 5 : vue de la Rue du Petit-Champlain, principale rue touristique en Basse-ville
(photo Michel Delisle 2003)

La longévité de résidence des répondants est à prendre en considération. En 1990 la durée moyenne de résidence se situait à 8 ans, elle est descendue à 6,2 ans dix ans plus tard. Cependant 25,5 % des répondants habitent le Vieux-Québec depuis au moins dix ans et 5,6% occupent les lieux depuis 1980 et plus. Il faut voir qu'une proportion importante de 25,7 % de répondants sont revenus habiter le Vieux-Québec après l'avoir quitté une première fois.

Ainsi le bilan des enquêtes prouve un véritable attachement d'une partie des résidents du Vieux-Québec à leur lieu de vie. Nous allons chercher à lire dans leur imaginaire collectif et développer quelques pistes d'explication menant à ce sentiment d'appartenance à ce lieu francophone d'Amérique du Nord.

CONCLUSION : POÉTIQUE DES LIEUX

Québec, en tant que ville du Patrimoine mondial, est vendue à ce titre aux touristes étrangers. Il existe d'après nous une sorte de confluence de pensées entre les touristes et les résidents, l'impression de partager un héritage exceptionnel, d'en savourer le charme et d'en contempler la beauté.

En Amérique du Nord, les centres anciens ont un passé composé de couches moins épaisses que celles des villes d'Europe, mais d'autant plus riches, qu'ils sont valorisés par et pour leur rareté. Cette manifestation d'un manque entraîne une attention plus soutenue sur les quelques lieux, les plus anciens, tels que le Vieux-Québec. La centralité évoque également les notions de convivialité, de densité et d'identité.

Dans le Vieux-Québec, les touristes apprécient cette qualité de vie urbaine bien souvent inexistante, ailleurs, en Amérique du Nord. Ils peuvent se promener et apprécier sans se presser l'architecture locale. Le centre ancien de Québec est le lieu d'expérimentation d'une forme de relation directe de l'homme américain à un environnement construit différent. Le dépaysement est assuré sans risque dans un lieu de centralité forte qui émet les images d'une Europe en Amérique, celle d'une ambiance française.

Mais le centre appelle aussi les notions de pouvoir et d'esthétique conjointes à la place publique. Les agoras, forums, places, esplanades et parcs marquent cet espace. Ces lieux vides mettent en valeur des monuments. Comme le dit Debray, « Le monumental, c'est une masse mise en valeur par du vide » (Debray, 1998). La centralité passe par le prestige et la monumentalité associés aux pouvoirs.

Le Vieux-Québec est perçu comme un haut lieu, un lieu d'exemplarité. On le veut lieu de repères dans la mémoire de l'humanité. Le Vieux-Québec, par son esthétique léchée, entretient ses mythes, apparus au siècle passé, de ville romantique et de ville médiévale. Les touristes internationaux, selon leurs origines, y viennent chercher l'Amérique en français, la France en Amérique ou plus largement une ville européenne en Amérique ou bien la spécificité culturelle québécoise.

L'action menée par les entreprises publiques met l'accent sur l'histoire de la civilisation française en Amérique, sur les traces laissées par les hommes « qui ont fondé Ludovica », bien que Ludovica n'ait jamais existé. Le circuit au cœur de l'histoire se continue sur la Place Royale. La Maison Chevalier est offerte en prime dans le forfait offert aux touristes qui viennent découvrir trois sites, celui de la Place Royale, celui de la Batterie royale et celui tout nouveau du parc la Cetière, site de la Fresque des Québécois.



Figure 6 : Fresque des Québécois
(photo Michel Delisle 2003)

Le Musée de la civilisation, quant à lui se vend comme n'étant pas un musée⁵ : *C'est le début d'une aventure...c'est un lieu convivial et dynamique, accessible à tous : c'est un espace d'apprentissage qui allie participation et interaction; C'est le reflet de la culture québécoise et des sociétés d'ailleurs : c'est la plus belle façon d'y découvrir la vie; C'est un endroit qui vous fera vivre à chaque visite, l'aventure humaine.*

Cette mise en exposition muséale se veut le reflet des valeurs démocratiques québécoises. On est loin de la culture élitiste, pompeuse et réservée. Le mot d'ordre est la découverte.

Cette identité française en Amérique du Nord est vécue avec fierté par les résidents du Vieux Québec et il faut voir que la Basse-ville dans son secteur Place royale a reçu un traitement exceptionnel pour la contraindre à représenter l'identité urbaine québécoise après une importante opération de restauration/reconstitution dans les années 80. Les gentrificateurs qui se sont installés dans la Basse-ville depuis la fin de l'opération de restauration/reconstitution sont les porteurs d'une identité recomposée dans l'architecture savamment et esthétiquement recréée.



Figure 7 : Place Royale en Basse-ville
(photo Martine Geronimi 2003)

Cette Basse-ville est une création récente dans l'imaginaire du voyageur, toutefois son traitement en a fait un monument à la fois forme, message et trace, tels que défini par Régis Debray⁶. La Place Royale porte un message identitaire lancé aux Québécois et par les Québécois à la planète touristique. Ce message souligne les origines de fondation de Québec en 1608. La place Royale est un monument forme par son style de maisons du XVIIe siècle et un monument trace, vestige de la francophonie en Amérique du Nord. Un quartier patrimonialisé reconnu par le sceau de l'authenticité UNESCO, devient le point de mire de l'attention des touristes et des résidents. Si le passé des deux peuples fondateurs est une constante en Haute-ville par son architecture et ses lieux de culte, le traitement récent de la Basse-ville et de la Place Royale renvoie à une nostalgie des origines servant les intérêts du présent. Les résidents anglophones comme francophones ont en commun de se considérer comme les gardiens des lieux.

Ainsi on peut tenter une définition du sentiment patrimonial chez les résidents du Vieux-Québec : Sensibles à un héritage commun qu'ils doivent protéger, les résidents ont pris conscience que ce lieu de mémoire est digne d'intérêt pour la planète entière. Il requiert un investissement de la part du public québécois pour ce quartier reconnu joyau culturel. Le culte du lieu de fondation d'une culture est d'autant plus important que les résidents sentent une menace, celle d'une perte probable. Exacerbé par un sentiment d'appartenance nationale, le Vieux-Québec est devenu la pierre maîtresse de l'attachement instinctif aux quartiers témoins d'un passé commun. La ferveur envers ce symbole identitaire repose sur la nostalgie des origines.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CVQ lien sur la page du Comité des citoyens du Vieux-Québec
http://membres.lycos.fr/citoyenvieuxquebec/Memoire/m_culture_02.htm
- DEBRAY, Régis, 1992, *Vie et mort de l'image : une histoire du regard en Occident*. Paris, Gallimard
- DEBRAY, Régis, 1998, Trace, forme ou message ? *Cahiers de Médiologie* 7, n° spécial «La confusion des monuments».
- GERONIMI, M., 1996, *Le Vieux-Québec au passé indéfini. Entre Patrimoine et Tourisme*, Sainte-Foy, Université Laval, département de géographie, mémoire de maîtrise.
- GERONIMI, M., 1999, Permanence paysagère et consommation touristique : Le cas du Vieux-Québec In Beaudet G., Cazalais N. et Nadeau R (dir.) (1999) *L'espace touristique*. Québec, Presses Universitaires de Montréal
- GERONIMI, M , 2001, Imaginaires français en Amérique du Nord. Géographie comparative des paysages patrimoniaux et touristiques du Vieux-Québec et du Vieux Carré à la Nouvelle-Orléans, Québec, Département de Géographie, Thèse de doctorat.
- GERONIMI, M , 2003, Québec et La Nouvelle-Orléans, paysages imaginaires français en Amérique du Nord, Paris, Belin.
- LAMARCHE, Jacques, 1998, Comment faire une ville ? *Murs Murs*, 9 (1) : 3-5
- LAMARCHE J. et SIMARD M., 2002, *Vivre dans le Vieux-Québec*, rapport de recherche, CCVQ
- LUSSAULT, Michel, 1997, Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine. *Annales de géographie*, 597: 522-530.
- LUSSAULT, Michel, 1993, *Tours : images de la ville et politique urbaine*. Tours : Maison des sciences de la ville, Université François Rabelais.
- MARANDA P., 1991, *Qui sont les citoyens du Vieux-Québec? Comment ressent-on la vie dans une ville du patrimoine mondial?* Rapport de Recherche, Département d'Anthropologie, Université Laval.
- OTCCUQ, *Plan de développement-marketing de la région touristique de Québec 1998-2002- Mise à jour 1999*. Québec

¹ Source non publié, lettre du conseiller André Marié du 13-07-1997, gracieusement fourni par le CCVQ

² Tous nos chiffres sont tirés des publications officielles de la ville de Québec issus des secteurs de dénombrements des recensements de Statistique Canada ou de l'Institut de la Statistique du Québec. Les dénombrements de logements proviennent des comptes d'André Marié.

³ Données du Bureau de la statistique du Québec 1996

⁴ Ratio effectué à partir de 3555 résidents du Vieux-Québec

⁵ Musée de la Civilisation, *Ceci n'est pas un musée*. Programme hiver 1999-printemps 2000, Québec, Musée de la civilisation

⁶ Debray, Régis (1999) *Les Cahiers de Médiologie*, n°7.

3. Habiter c'est aussi recevoir ... le rapport à l'altérité

*Ces Riads qui vendent du rêve.
Patrimonialisation et ségrégation en médina*

Anne-Claire KURZAC
Université Paris IV-Sorbonne

INTRODUCTION

La médina, étymologiquement la ville (de Médine), devenue la ville arabe par opposition à la ville européenne, est un cadre et une structure sociale. Le cadre urbain est marqué d'une empreinte religieuse structurante (le paysage visuel et sonore des mosquées) ; sa trame urbaine est un enchevêtrement de ruelles hiérarchisées et fonctionnelles à vocation commerciale, artisanale ou résidentielle. La structure sociale est caractérisée traditionnellement par la répartition sexuelle de l'espace médinal (les espaces publics, la rue aux hommes ; les maisons, cours intérieures et terrasses aux femmes), par un espace domestique introverti, par une mixité sociale au sein des *derb'*, non visible sur les façades extérieures des maisons sobrement décorées².

Depuis un siècle, les médinas marocaines ont subi des transformations profondes de leur structure et de leur composition sociale par le départ simultané des élites et l'arrivée d'une population importante issue de l'exode rural. Les tissus anciens serrés et de faibles superficies se sont paupérisés et densifiés de manière inquiétante, fragilisant par conséquent le bâti et portant atteinte au patrimoine architectural de ces villes moyenâgeuses (*foundouk*³, *riad* et *dar* sur-occupés, vergers et jardins intérieurs détruits au profit de nouvelles constructions). Depuis une petite décennie, un processus de requalification de ces tissus anciens est perceptible. Il permet leur revalorisation au sein des agglomérations marocaines mais aussi dans l'image que se font les Marocains et les étrangers de ces villes anciennes.

A travers notre exposé, nous verrons en quoi, au Maroc, l'image et la perception des médinas s'en trouvent modifiées, quels sont les acteurs de ces changements et les conséquences géographiques qu'elles impliquent pour le cadre bâti et la structure sociale qui lui est liée.

- Comprendre comment ces espaces marginalisés deviennent des espaces convoités,
- Préciser le rôle des acteurs privés,
- Etablir, enfin, les conséquences de cette revalorisation des médinas,

nous permettrons de comprendre quelle médina marocaine se dessine aujourd'hui dans le but de mieux prévoir sa gestion, de protéger son espace résidentiel et d'en cerner sa dimension patrimoniale.

1. LES MÉDINAS MAROCAINES, DES ESPACES URBAINS MARGINALISÉS ...

La médina est un espace culturel fort dans le sens où elle est un référent pour ses habitants : les caractéristiques évoquées plus haut de l'espace médinal confèrent au lieu une identité bien marquée. La médina est, pour ses habitants, une façon de vivre, un rythme, une ambiance. Comme toute ville, elle est un lieu de production de valeurs symboliques et culturelles (LAHBIL TAGEMOUATI, 2001). La religiosité des lieux, la proximité entre voisins, l'intimité préservée par des maisons repliées sur elles-mêmes, le bouillonnement des artères commerciales et artisanales font de cet espace habité un espace identitaire.

Le protectorat a renforcé l'identité et l'image de la médina en la figeant dans son aspect premier. Le général Lyautey, en créant des villes européennes juxtaposées aux villes arabes, a volontairement séparé les populations et les modèles urbains, les premières étant synonyme de modernité, les

deuxièmes étant folklorisées. Les services et les instances publiques sont déplacés vers la ville nouvelle rejoignant les commerces modernes, la médina se trouve ainsi marginalisée dans la ville coloniale : le centre est déplacé. Le phénomène est accentué par le départ des élites marocaines de l'espace de vie traditionnel pour la ville moderne et pour ses maisons ouvertes sur l'extérieur et entourées de jardins. La médina se marginalise sur le plan social également, victime des nouveaux critères de confort et du mimétisme induit par l'Occident. La médina, pendant le protectorat, est préservée et aussi protégée par un recensement des bâtiments à caractère patrimonial ; du même coup elle est rendue obsolète, comme isolée dans la ville.

Cet espace urbain, délaissé par les élites et marginalisé par la politique du protectorat, devient avec le flux des populations nouvellement citadines toujours grandissant, une poche de pauvreté dans la ville ; ceci avant que les zones de pauvreté ne s'étendent aux périphéries. La médina ne remplit plus son rôle historique qui consistait en l'intégration des populations rurales dans la ville par l'apprentissage de la citoyenneté. C'est ce qu'on a appelé la foundoukisation des médinas¹ : sur-occupation des bâtiments, dégradation des espaces de vie, mauvais entretien des espaces publics, abandon puis occupation illégale des grandes demeures. Les médinas se dégradent, particulièrement celle de Fès, et avec elles se transforme l'idée qu'on s'en fait. Dans l'imaginaire des Marocains et surtout des élites, la ville ancienne devient l'espace du pauvre, de la saleté, de l'étouffement. On a pu alors constater une dévalorisation sociale, une dénaturation et une disparition progressives des centres historiques (M. TITA, 2000). La dépréciation des tissus anciens renforce l'homogénéité sociale de ces quartiers par le départ de la classe moyenne et, par la dégradation du bâti et ce jusqu'au début des années 1990.

2. ...AUX ESPACES RÊVÉS ET CONVOITÉS

Depuis une décennie, le paysage en médina évolue vite, surtout à Marrakech, Essaouira, Rabat et Asilah ; les médinas de Fès et de Tanger restent encore très affectées par la dégradation du bâti, le sous-équipement et les conditions de vie difficiles. Localement cependant, les médinas de ces villes se modernisent : réseaux d'adduction d'eau et d'égouts récents, éclairage public étendu, façades rénovées, espaces commerciaux plus soignés mais aussi des maisons et des monuments anciens restaurés ... Ces signes de transformation permettent de donner une nouvelle lecture des médinas marocaines, en pleine mutation, par l'initiative conjointe d'acteurs privés (mécènes, promoteurs, investisseurs, simples acheteurs) et de plus en plus d'acteurs publics et d'organismes internationaux (l'Etat, les collectivités locales, l'UNESCO, la Banque Mondiale).

Le classement au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO des médinas de Fès, Marrakech et plus récemment Essaouira a permis, dans un premier temps, de valoriser ces tissus anciens : la médina devient un territoire précieux, elle devient patrimoine. Au-delà d'une reconnaissance de l'architecture et du paysage urbain de la ville arabe par les occidentaux, les médinas ont une valeur patrimoniale qui se marchandise par le biais de l'immobilier, du tourisme mais aussi des fonds nombreux venus des organismes internationaux pour les sauvegarder. Dans un deuxième temps, elles deviennent, sous les feux des projecteurs, « restaurables ». Dans un pays en développement dont les priorités budgétaires sont ailleurs (éducation, santé, emploi, construction de logements sociaux), envisager la médina comme un patrimoine devient une solution.

La conscience d'habiter ou de posséder un morceau du patrimoine est amplifiée par la réussite des restaurations des riads et des dars par les nouveaux investisseurs, en majorité étrangers. Actuellement, des quartiers entiers de la médina de Marrakech (Ksour, Mouassine), d'Essaouira et d'Asilah (les remparts) ou de Rabat (la partie basse des Oudayas) sont réhabilités par de nouveaux occupants, aux revenus plus élevés. Ces quartiers, dont la localisation répond à des logiques géographiques précises², sont convoités par de nombreux acheteurs pour la plupart étrangers. La mode des riads, dont la promotion a été très bien orchestrée par des revues européennes de décoration, de voyage et l'émission 'Capital'³ a permis une reconquête des médinas. L'initiative première en revient aux Français, aux Allemands, aux Anglais et plus récemment aux Marocains

natifs de ces tissus anciens. Si nous prenons l'exemple de la médina de Marrakech, il est vrai spécialement touchée par le phénomène de requalification dont nous parlons, plus de 500 étrangers y sont propriétaires en 2000 (ESCHER, 2000), et certains derbs du quartier de la fontaine Mouassine, proche de la fameuse place Jemaâ El Fna, sont occupés pour plus d'un tiers par des étrangers.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce phénomène plus global de requalification urbaine, c'est la revalorisation qui permet aujourd'hui aux médinas marocaines d'être des espaces convoités donc transformés car ils sont de nouveau perçus et imaginés positivement.

La réhabilitation des médinas et la conscience de leur valeur patrimoniale par les étrangers sont les fruits de la conjonction de plusieurs facteurs :

- la proximité géographique et temporelle entre le Maroc et l'Europe⁴,
- le tourisme comme vecteur d'information,
- une sensibilisation au patrimoine ancienne en Europe,
- la valeur peu élevée pour les étrangers des demeures anciennes en médina,
- un accès à la propriété accordée aux étrangers dans le cas du Maroc
- et surtout, une culture orientaliste prégnante pour les nationalités concernées.

Les étrangers, en possédant une maison, accèdent à un art de vivre oriental imaginé, rêvé, recréé et vécu qui se décline selon de multiples pratiques de l'espace intérieur et public de la médina : un hammam dans la maison, *beldi*⁵ si possible, un artisanat marocain omniprésent, une cuisinière⁶ à domicile pour déguster les tajines, couscous et pâtisseries orientales, des déambulations dans le labyrinthe des rues étroites et fraîches et dans les souks aux senteurs et couleurs saisissantes. Cette perception néo-orientale de la ville arabe, très loin des réalités de la pratique quotidienne de cet espace par la majorité de ses habitants, est cependant un élément factoriel des dynamiques urbaines actuelles, perceptibles dans les plus belles médinas marocaines.

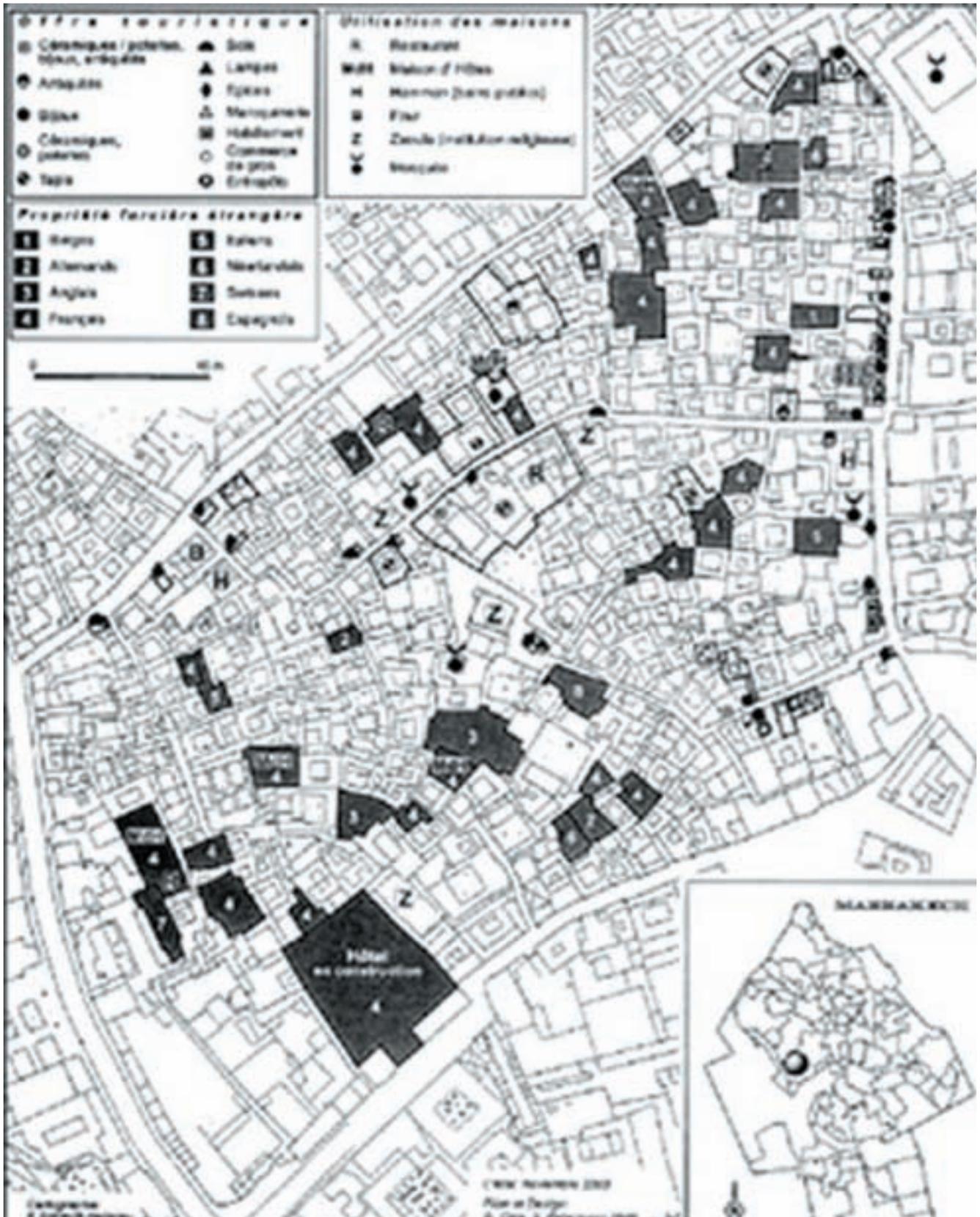
3. LES NOUVELLES DYNAMIQUES URBAINES, PATRIMONIALISATION ET SÉGRÉGATION EN MÉDINA

Les nouvelles façons d'appréhender l'espace médinal comme lieu de promenade, de détente ou de résidence, par les étrangers et de plus en plus par les citoyens marocains sont les moteurs de dynamiques urbaines polymorphes : nouvelles pratiques de la médina, nouvelles pratiques en médina, populations localement renouvelées, appropriations différentes du territoire, fonctions récentes ou rénovées (artisanat, logement) et dynamisation des sites historiques pour ne citer que les changements les plus visibles dans le paysage. Bien que récentes, elles offrent à ces tissus anciens la possibilité de sortir du processus de dégradation, tout en les maintenant habités et vivants. Ce patrimoine fragilisé doit cependant faire l'objet d'une politique volontariste de la part des autorités compétentes (*wilaya*¹, département des monuments historiques, associations de protection et de sauvegarde du patrimoine) pour encadrer les différents acteurs sur le terrain.

La requalification timide qui s'opère dans les médinas marocaines déjà citées permet, dès à présent, de discerner deux tendances corrélatives à ces dynamiques urbaines :

- La patrimonialisation de ces tissus anciens passant par une reconnaissance de la société de leur valeur et de leurs caractères singuliers.
- Un processus de ségrégation socio-résidentielle.

La revalorisation des médinas est lisible dans le marché porteur de l'immobilier et dans la prolifération des petits chantiers de restauration. Elle a permis, en premier lieu, de reconsidérer ces espaces anciens aux yeux de tous et surtout aux yeux des marocains et de confirmer, par la suite, pour les plus avertis, leur valeur patrimoniale. La médina est reconnue, non seulement comme patrimoine architectural, mais aussi comme patrimoine immatériel et humain, justifié également par le classement de la place Jamaâ El Fna de Marrakech au Patrimoine Mondial Oral de l'Humanité.



Propriété foncière étrangère à Marrakech et infrastructure touristique dans le quartier Ksour
Tiré de Escher, A., (2000)

Ces Riads qui vendent du rêve.

La patrimonialisation encourage la réhabilitation. Au Maroc, la restauration et la conservation du bâti ancien sont encore difficiles à mettre en œuvre par les organismes publics : manque de moyens, manque d'efficacité parfois, concurrence entre différents organismes (l'ADER et l'Agence Urbaine dans la ville de Fès), et la quantité gigantesque des travaux à engager sur les sites historiques destinés au public comme chez les particuliers.

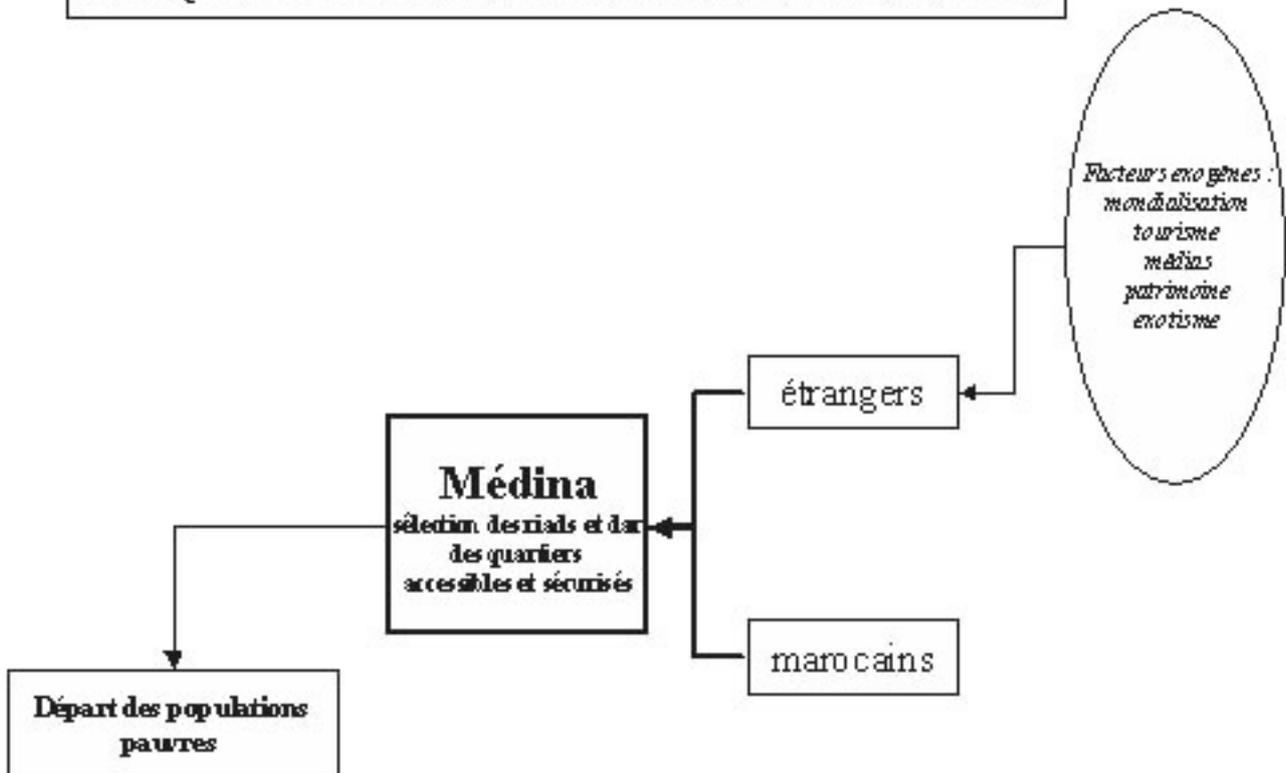
La préservation de ce patrimoine progresse par le biais du tourisme résidentiel, la mode des riads et l'œuvre ponctuelle de mécènes². Les acteurs les plus dynamiques de ces transformations sont des acteurs privés et leur démarche s'inscrit rarement dans une politique plus générale de conservation. Il est essentiel de souligner que les acteurs premiers de la restauration et de la sauvegarde en médina sont des étrangers, depuis trente ans pour les précurseurs et parmi eux, les créateurs Y.Saint-Laurent et Serge Lutens. Ce sont eux qui, à de rares exceptions près³, se sont intéressés les premiers au patrimoine du domaine privé en médina (riad et dar). Leur démarche a lancé la revalorisation matérielle mais aussi immatérielle des médinas par la perception positive qu'ils en ont.

Les étrangers qui avaient disqualifié les médinas à l'époque du protectorat en sont actuellement devenus leurs plus fervents admirateurs, défenseurs et restaurateurs. Ils sont acteurs de ce long processus de patrimonialisation, eux qui ont déjà une longue expérience de la culture urbaine et de la valeur du patrimoine...et les moyens d'y parvenir.

Rapidement, le concentré de patrimoine que représente la médina est devenu une valeur marchande de grande importance dans un cadre géographique où les réglementations font alors défaut. En effet, la prise de conscience de ce patrimoine est avant tout d'ordre monétaire ; le marché des riads devient un business finement orchestré (Internet, publicité, visites en groupes, agences immobilières, bouche à oreille). Les personnes qui ont acheté en médina depuis une dizaine d'années sont des investisseurs renseignés ou novices mais opportunistes. Ils ont profité des bas prix de départ pour réaliser de confortables plus-values en surfant sur un marché spéculatif. Pour mesurer la hausse de la valeur immobilière des riads, prenons l'exemple du *Riad Moucharabieh* à Marrakech. Datant de 1930, ce palais a été rénové par un Français, Didier Vicaire. En 1997, il l'achète non-restauré 800 000 dirhams, les travaux sont équivalents au prix de l'achat du palais (*L'Economiste*, 26/10/2001). Aujourd'hui ce même riad non-restauré vaudrait sur le marché 2 millions de dirhams. Les prix ont été multipliés par deux ou trois selon les critères d'ancienneté du bien immobilier, sa rareté et sa localisation dans la médina.

Ces nouveaux venus en médina, aux revenus plus élevés, ont transformé l'espace bâti de certains quartiers. Leur arrivée a aussi transformé la composition sociale de certains derbs : ceux au nord du quartier Ksour sont occupés pour plus d'un tiers par des étrangers. Des quartiers cosmopolites et, de nouveau, très inégaux en richesse se constituent. Ainsi, dans ce quartier Ksour, très prisé et proche de la place Jemaâ El Fna, une trentaine d'étrangers étaient installés en 2000. Au-delà d'une certaine mixité sociale retrouvée en médina, il s'agit de souligner que cette mixité est transitoire, et qu'elle cache, en fait, la mise en place d'une réelle ségrégation spatiale dont la question du devenir doit être soulevée. En effet, nous pouvons doré et déjà signaler de nombreux départs parmi les habitants aux revenus faibles, propriétaires ou locataires de ces quartiers.

LA REQUALIFICATION SOCIALE DES MEDINAS MAROCAINES*



La hausse des loyers, l'élévation du niveau de vie et surtout la vente des maisons pour réaliser de fortes plus-values sont à l'origine de ces départs pour les périphéries des grandes agglomérations. Les populations concernées sont également attirées par la modernité et le confort des appartements récents. La requalification sociale induite par la réhabilitation de ces quartiers anciens renforce la ségrégation socio-spatiale et résidentielle dans les quartiers périphériques des médinas et ceux proches des sites patrimoniaux. Elle encourage l'existence d'une médina à deux vitesses. Les tensions consécutives à cette recomposition socio-résidentielle sont déjà perceptibles dans certains quartiers : procès de voisinage sur les modalités de réhabilitation, fêtes nocturnes de la Jet-Set parisienne, radicalisation des modes de vie et baisse de la tolérance, méconnaissance chez certains du style de vie qu'implique l'entité culturelle de la médina (un espace de l'intime clos mais une proximité dans le derb entre voisins, un milieu aux fortes traditions).

La création d'une médina archipelisée ne mettraient-elles pas les collectivités locales dans une position difficile en cas de problèmes de cohabitation et de confrontation d'intérêts ? Ne faudrait-il pas également se pencher sur les conséquences de cette requalification sur l'espace de vie des médinas ? Ne pourrait-elle pas mettre en péril les fondements même de ces espaces humains et sociaux si particuliers ? Si le retour d'une bourgeoisie en médina peut être un espoir comme elle l'a été pour les centres anciens européens, cette bourgeoisie n'est pas, pour le moment, locale mais d'origine étrangère. L'enjeu serait de restaurer un équilibre et une certaine mixité sociale entre les populations de niveaux socio-culturels différents dans un espace contraignant, ayant perdu les repères culturels de la structure sociale qui les avaient produits (Q. WILBAUX, 2002, p.353).

CONCLUSION

Il s'agissait avant tout de donner, à travers cet article, une lecture renouvelée de la médina en tant qu'espace structurel, social et culturel de la ville marocaine contemporaine, de cerner les nouvelles dynamiques et leurs acteurs et de les envisager sous l'angle patrimonial.

Les médinas marocaines, plus que les autres médinas du monde arabe (hormis celle de Tunis), répondent à de nouvelles logiques de développement : elles ne sont plus des tissus figés dans la pauvreté, elles vivent grâce à leur pouvoir d'adaptation aux réalités contemporaines. Les tissus anciens sont réhabilités par le jeu des acteurs privés qui y voient un modèle architectural et urbain à revaloriser. Ils retrouvent ainsi une centralité perdue par l'image de la ville arabe qu'ils renvoient, leur identité, et une dimension patrimoniale depuis peu révélée. Comme l'a souligné J-F Troin, les mouvements de population (centripète et centrifuge) sont la preuve de l'enjeu stratégique que représentent les quartiers de la vieille ville actuellement au Maroc (TROIN, 2002). Ils posent aussi la question du devenir de ces médinas quant à leur composition sociale. Leur identité tient à un système social fragilisé par l'exode rural mais toujours structurant, dont les familles de petits commerçants et d'artisans sont les piliers. L'arrivée d'une population étrangère plus riche et le départ des populations travaillant en médina changent certains quartiers. Ils accentuent la perte des liens sociaux anciens et des pratiques traditionnels pour en réinventer d'autres. Il s'agit pourtant, comme l'explique S. Belkeziz dans son étude sur Marrakech, de sauvegarder l'ensemble historique dans sa globalité comme un tout cohérent dont l'équilibre et le caractère spécifique dépendent de la synthèse des éléments qui la composent et comprennent les activités humaines, autant que les bâtiments, la structure spatiale et les zones d'environnement (S. Belkeziz, H. Abdelkrim, 2001).

Ces mouvements de populations poussent, enfin, non seulement à réfléchir à la gestion de cette requalification par les populations concernées de culture et de niveaux de vie différents mais aussi à réfléchir à la réaction des pouvoirs politiques face à cette nouvelle logique urbaine. Ne pourrait-on pas y trouver une solution à la promotion de ce patrimoine urbain et humain ? Il s'agit surtout, comme l'explique J. Adam d'entretenir un rapport vivant à ce qui existe, un rapport équilibré entre les mesures de conservation et de renouvellement, laissant de la place au futur sans pour autant oublier le passé (J. ADAM, 2000).

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM J., 2000, « Du village fortifié à la ville royale (Marrakech) », *Le Maroc à la veille du troisième millénaire - Défis chances et risques d'un développement durable*, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, Colloques et Séminaires, 93, Rabat, p.207-216p.
- BELKZIZ, S., HICHAM, A., 2001, *Médina de Marrakech : Etude Architecturale et plan de Sauvegarde*, Ministère de l'habitat, 274p.
- BENKIRANE, G., 1990, *Marrakech, demeures et jardins secrets*, ACR, 336p.
- CHALINE, C., 1996, *Les villes du monde arabe*, A. Colin, Paris, 181p.
- DORIE-APRIL, E., 2001, *Le vocabulaire de la ville, notions et références*, Edition du temps, 191p.
- DE GRAINCOURT, M., DUBOY, A., « Riads, irrésistible attrait », *Médina*, Maroc, n°9, pp.71-84.
- ESCHER, A, «Gentrification in der Medina von Marrakech », *Geographische Rundschau*, pp.24-31.
- ESCHER, A, 2000, « Le bradage de la médina de Marrakech ? », *Le Maroc à la veille du troisième millénaire - Défis chances et risques d'un développement durable*, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, Colloques et Séminaires, 93, Rabat, p.217-232.
- FADILI-TOUTAIN, R., 2000, « Politiques du patrimoine et pratiques de conservation au Maroc. Le cas de Bab el Mrissa », *Le Maroc à la veille du troisième millénaire - Défis chances et risques d'un développement durable*, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, Colloques et Séminaires, 93, Rabat, p.191-194.
- GUIDE NEPENTHES 2002-2003, *Les maisons d'hôtes et d'hôtellerie de charme au Maroc*, Paris.
- LAHBIL-TAGEMOUATI, N., 2000, *Dialogue en médina*, Le Fennec, Casablanca.
- PEGURIER, J., 1982, «La médina de Marrakech entre son passé et son avenir », in *Présent et avenir des médinas (de Marrakech à Alep)*, Fasc n°10-11, Université de Tours.
- PELLETIER, J., DELFONTE, C, 1997, *Villes et urbanisme dans le monde*, A. Colin, 198p.
- PLICHTA, M., 2002, «Marrakech ruée sur les riads », *Le Monde*, 14 novembre, pp.28-29.
- SAID, E., 1980, *L'orientalisme, L'Orient créé par l'Occident*, Le Seuil, Paris.
- SENECAL, G, (dir.), 2002, *Grands projets urbains et requalification*, Publication de la Sorbonne, Paris, 264p.
- TAGORNET, J.-P., 2001, « Marrakech, les ryads, une mode à double tranchant », *L'Economiste*, Maroc, 28 mars.
- TALLARD, D., 2000, *Processus de gentrification et nouveaux espaces de croissance*, Harmattan, Paris.
- TATU, N., 2001, «Marrakech, les mille et une nuits de la jet-set », *Le Nouvel Observateur*, Paris, mai.
- TITA, M., 2000, « Revitalisation du patrimoine architectural et développement urbain au Maroc », *Le Maroc à la veille du troisième millénaire - Défis chances et risques d'un développement durable*, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, Colloques et Séminaires, 93, Rabat, p.187-190.
- TROIN, J-F., 2002, *Maroc, Régions, pays, territoires*, Maisonneuve & Larose, Paris, 503p.
- VERAN, S., 2002, «La bataille de la médina », *Le Nouvel Observateur*, juin.
- WILBAUX, Q., 2001, *La médina de Marrakech : Formation des espaces urbains d'une ancienne capitale du Maroc*, L'Harmattan, 381p.
- WILBAUX, Q., 1999, *Marrakech, le secret des maisons-jardins*, ACR, Paris.
- WIRTH, E., 1982, «Villes islamiques, villes arabes, villes d'Orient, un problème face au changement» in *La ville arabe dans l'Islam*, CERES, Tunis et CNRS-Paris.

NOTES

¹ Le *derb* est une impasse résidentielle semi-privée. Le riche propriétaire était souvent au fond du *derb*, où une porte non distincte des autres ouvrait sur un *riad*, une demeure importante ouverte sur un jardin intérieur. Le *riad* se différencie de la maison la plus répandue en médina, le *dar*, par sa superficie et la présence du jardin intérieur souvent composé d'un verger qui remplace la simple cour intérieure (*woust-ed-dar*).

² On peut remarquer une application des hadith dans l'espace urbain traditionnel par l'homogénéité des façades des maisons pour éviter les signes de richesse extérieurs.

³ Hôtel de commerce avec entrepôt construit sur deux étages.

⁴ Foundoukisation : terme géographique définissant une densification extrême du bâti dans les villes anciennes arabes au point de recenser une famille par pièce dans les foundouks, on parle aussi d'oukalisisation (C. CHALINE, 1996).

⁵ Facilité d'accès, sécurité des lieux, ancienneté du quartier, beauté du quartier.

⁶ Revue de la compagnie aérienne *Lufthansa, Côté Sud*, l'émission 'Capital' sur la chaîne française M6 de août 1998.

⁷ Un bout d'Afrique et une porte de l'Orient accessible rapidement : Paris-Marrakech en avion prend 3heures.

⁸ *Beldi* signifie authentique, rustique (ici, un hammam fonctionnant au bois).

⁹ Cet art de vivre passe aussi par l'emploi d'un personnel marocain, pour eux indispensable (cuisinière, femme de ménage, gardien).

¹⁰ La *wilaya* équivaut à la préfecture. Une loi est également à l'étude pour gérer au mieux le phénomène des riads et surtout le secteur des maisons d'hôte localisées souvent dans des riads ou assimilés.

¹¹ Au cœur de la médina de Marrakech, l'ensemble de la mosquée Ben Youssef restauré par l'entrepreneur Omar Benjelloun est un exemple du soucis naissant de préserver le patrimoine parmi les élites marocaines.

¹² Abdellatif Aït Ben Abdallah est le directeur de *Marrakech-riad*, une agence de location et de vente de riads et de dars. Il est aussi le fondateur du café littéraire 'Dar Chérifa', installé dans un palais du XVIII^{ème} siècle, au fond d'un *derb* du quartier Mouassine. Cet entrepreneur a grandi en médina et s'inscrit dans la même démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine de Marrakech. Elle date d'une petite dizaine d'années.

3. Habiter c'est aussi recevoir : le rapport à l'altérité

*Tourisme et patrimoine : Dynamique de conflit et de cohésion.
Cas de la Chaise-Dieu.*

Salma LOUDIYI

Docteur en Géographie, Chercheur associé
CERAMAC, Université Blaise Pascal

INTRODUCTION

L'article qui suit est la somme des premiers éléments d'une étude de terrain en cours. Il s'agit de questionner le mouvement de patrimonialisation en milieu rural en le reliant à la dynamique touristique. Nous partons du fait de l'existence de deux dynamiques indissociables qui se nourrissent l'une de l'autre, issues d'une même logique dont on peut penser " qu'elle participe aussi à la construction des lieux et des territoires " (LAZAROTTI, 2003, 102). Elles entraîneraient l'intervention de plusieurs groupes sociaux définis autour d'un projet commun. Tourisme et patrimoine, une dynamique de conflit et de cohésion ou comment la patrimonialisation interpelle la territorialisation et par conséquent le jeu des acteurs qui y interviennent.

Le champ que l'on prend comme terrain d'expérience est celui du territoire de la Chaise-Dieu, son édifice religieux, une abbaye bénédictine, et le principal outil de sa valorisation, le festival de musique baroque qui s'y déroule durant la dernière quinzaine d'Août.

Sans trop entrer dans le jeu des définitions, il faut rappeler que le patrimoine est ce qui est transmis par les pères à travers les générations à un groupe défini. Cette définition s'est progressivement étendue : le patrimoine, c'est aussi l'héritage d'un groupe, d'une collectivité (CHIVA, 1994, 5). Le patrimoine d'un groupe social est un ensemble de biens que le groupe se fabrique (reconnaît, auquel il donne sens et valorise) pour son propre usage. On retiendra aussi que le patrimoine est dépendant d'un projet patrimonial (GUERIN, 2001, 43). Les éléments patrimoniaux contribuent à marquer l'espace social, à lui donner sens, à générer ou à conforter des pratiques collectives et par conséquent à fabriquer des territoires. La patrimonialisation est alors le processus par lequel on transforme l'héritage reçu en projet économique. Elle détermine de facto de nouvelles formes de dialogue entre acteurs et institutions, elle permet de penser et tenir ensemble des territoires et des groupes sociaux qui restent souvent hétérogènes et revendiquent leurs particularités. On peut ainsi dire que la patrimonialisation se décline selon son objet, le territoire investi et la qualité de ses acteurs. Elle peut par ailleurs, être une démonstration de la capacité de la population à évoluer, à créer une identité et une personnalité à son territoire. C'est l'occasion d'observer de nouvelles dynamiques sociales, de nouvelles recompositions territoriales.

Dans le présent travail, il s'agit d'apporter quelques éléments autour des acteurs sociaux de la Chaise-Dieu, qui entrent en opposition et dont les intérêts divergent dans le processus de patrimonialisation et de mise en tourisme de ce territoire, en partant du fait que ces derniers sont liés à des enjeux de pouvoirs.

1. LE TERRITOIRE DE LA CHAISE-DIEU :

Le plateau de la Chaise-Dieu est une entité géographique qui se localise à l'extrême sud du massif du Livradois. Ses limites coïncident approximativement avec les limites cantonales et par conséquent avec un espace institutionnel (renforcé par l'existence d'une communauté de communes qui " respecte " ces limites). D'une altitude de plus de 1000 m., c'est un plateau très boisé, où l'agriculture et la forêt restent les activités dominantes alors que le tourisme cherche à s'imposer de plus en plus, au sein de l'économie locale.

Le bourg célèbre par son abbaye est fréquenté pour sa station climatique (sources de la Soucheyre aujourd'hui fermées) dès le début du XXe. Le premier syndicat d'initiative est créé grâce au maire de la commune en 1920 et fonctionnera grâce à des bénévoles jusque dans les années quatre-vingt-dix. Ayant hérité d'une longue pratique de passage (pèlerinage), le bourg de la Chaise-Dieu a gardé une tradition hôtelière. Le tourisme culturel à la Chaise-Dieu ne débute, à l'image des autres territoires, qu'après les années 70 où le patrimoine est " réinventé et redécouvert touristiquement " (MUSSOT, 1998, 29).

Actuellement, les capacités d'accueil touristiques cantonales atteignent 1250 lits¹ soit près de 57 % de la population locale. Les résidences secondaires, au nombre de 881, représentent 43 % du total des logements (Il y a 9 résidences secondaires pour 10 principales). Elles ont augmenté de plus du quart depuis 1990 (essentiellement dans le bourg-centre ; + 75 %). Les capacités d'accueil touristiques sont pour 78 % non-marchandes.

Le patrimoine de la Chaise-Dieu se structure autour d'un " noyau dur ", l'abbaye bénédictine (Figure 1). Elle donne son nom au bourg, à la commune, au canton au plateau. Ses origines remontent à la casa dei (maison de Dieu, Chaise-Dieu) que fonda Robert de Turlande sur " un plateau austère, au climat rude, très boisé propice au recueillement et à la pénitence ". Le nom " casadéen " que porte les habitants se réfère à l'édifice originel (Casa Dei) en lui-même. Cet ensemble architectural est reconnu en tant monument historique dès 1862 par le classement de son cloître. L'attachement identitaire de la société casadéenne à son abbaye est réel. Ils sont " fiers " de leur patrimoine. Pour ne donner que quelques éléments, cet attachement se précise par " un cachet de la poste " représentant l'abbaye et la fréquence narrative d'un fait datant de la seconde guerre durant laquelle les tapisseries renaissance furent cachées par les paysans et restituées à la fin des années de trouble. Cependant cet attachement ne se traduit pas précisément par des visites fréquentes à l'abbaye (hors activités culturelles).

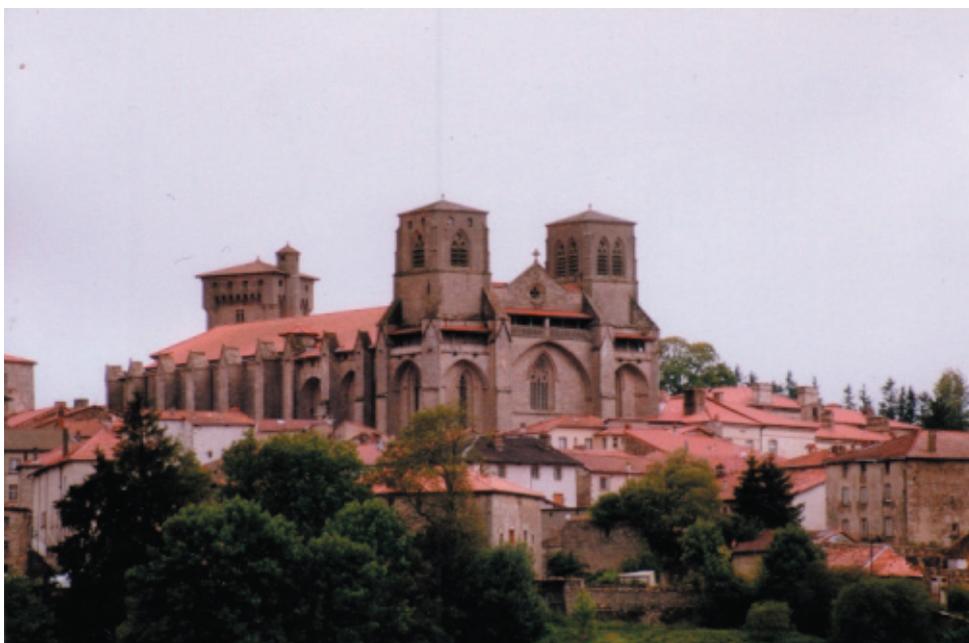


Figure 1 : Abbaye bénédictine de la Chaise-Dieu

Il faut souligner néanmoins que ce patrimoine rentre dans la catégorie des " abbayes-paroisses ", propriété de la commune (régie par la loi 1905) et qu'il reçoit depuis 1984 des moines affectataires (Communauté St-Jean, sept moines) appelés à cette date par l'évêché du Puy-en-Velay. Lieu de culte qui se prête à la visite (payante pour le Chœur², encadrée par les moines qui reçoivent un pourcentage financier) et accueille durant deux semaines un festival international de musique.

La culture religieuse est toujours vivace au sein du territoire, à l'image de l'ensemble du Velay. Il " s'est formée une des contrées les plus résolument catholiques de toute la France " (FEL, 1983, 119 :120) et cet héritage est toujours perceptible.

Le canton de la Chaise-Dieu réunit 2196 habitants dont 35 % vivent au bourg de la Chaise-Dieu. La répartition par âge de la population montre un vieillissement prononcé puisque 38% de la population est âgée de plus de 60 ans. C'est le résultat d'un long mouvement de dépopulation qui touche l'ensemble du massif du Livradois, qui va s'accroître avec l'ouverture de la ligne ferroviaire PLM durant le premier tiers du XXe siècle, mais qui se ralentit aujourd'hui sans pour autant s'inverser. Sur le canton, on observe toutefois des soldes migratoires positifs quoique faibles depuis 1982 (+ 0,11 % entre 1982 et 1990, + 0,25 % entre 1990 et 1999) alors que le solde naturel est toujours déficitaire. L'ensemble des installations permanentes dans le canton est pour un quart composé de personnes âgées de plus de 55 ans, ce qui laisse penser au phénomène de " retour au pays " à la retraite voire à une transformation des résidences secondaires en résidences permanentes ainsi qu'à un plus large mouvement d'installation de " néo-ruraux ".

L'ensemble architectural à caractère religieux de la Chaise-Dieu est l'objet d'une valorisation et d'une mise en tourisme que l'on propose d'analyser. Objet d'une territorialisation où des enjeux politiques et sociaux sont à l'œuvre, cette mise en valeur ou patrimonialisation n'échappe pas à la dimension conflictuelle entre différents groupes sociaux fort hétérogènes. Celle-ci se décline sous le mode dit " latent ". Le conflit reste plutôt de l'ordre de la désapprobation. Si l'on veut caractériser le mouvement de cette patrimonialisation, au sens d'un projet qui s'élabore et s'invente autour du patrimoine, on peut dire qu'il ne débute réellement qu'à partir de 1966. En ce sens, il s'effectue selon nos observations et notre enquête en deux phases durant lesquelles plusieurs groupes sociaux, selon la période, vont intervenir, construire un projet commun et s'affronter à travers leurs représentations pour ensuite essayer d'arriver à un certain consensus que l'on peut observer depuis peu de temps.

2. LES PHASES DE LA PATRIMONIALISATION:

2.1. 1966-1976 : Un coup de cœur ou la période Cziffra :

La mise en valeur commence par la rencontre d'un " touriste " avec le patrimoine en question. Le souci de la sauvegarde et de fait l'appel à la mémoire de la valeur symbolique s'effectue à travers le regard d'un " étranger " au sens littéral du terme encore utilisé de nos jours dans la bourgade casadéenne ; l'autre qui n'est pas d'ici, un " non-casadéen ", l'autre se définissant comme l'étranger au lieu. Selon la version narrée, l'événement qui va donc faire scansion dans le temps, serait le passage fortuit de Gyorgy Cziffra, fils du célèbre pianiste Georges Cziffra, qui va convaincre son père de " venir jouer dans un lieu exceptionnel ". Cziffra père, conquis par un buffet d'orgue en ruine (datant du XVII), marquerait alors la nécessité de le ressusciter. La réhabilitation de ce bien commun va s'effectuer à travers l'organisation d'une manifestation locale qui va bénéficier rapidement d'une grande renommée grâce à son " inventeur " (notamment par la fréquentation de personnages publics célèbres³). En fait, la réalité telle qu'elle est reconstituée à travers le témoignage des personnes ayant vécu l'événement de près (BESANÇON, 2000, 101 :117) s'écarte du discours narratif livré sur le terrain. L'histoire de cette mise en patrimoine prends des relents de fable voire de légende, fuit d'un imaginaire collectif.

Ce que l'on retient est que cette manifestation va être intégrée à la vie locale avec une forte charge symbolique. L'animation du patrimoine s'oriente d'abord dans le sens de sa conservation ; les cachets du pianiste sont un apport financier pour rénover le patrimoine. Ainsi, la manifestation est organisée pour et par la population locale qui selon certains témoignages va prendre en charge l'organisation matérielle (déménager les pianos, les chaises, etc ...) pour le bon déroulement des récitals. Les cachets du pianiste, ajoutés à un apport financier de la commune et des Monuments Historiques vont servir à réparer (en réalité recréer⁴) un buffet d'orgue qui puisse résonner dans l'abbatiale après des années de silence. Ce sont des week-ends " longs " qui s'organisent autour d'un patrimoine

local. Vers la fin de cette période, c'est-à-dire vers 1975, on note que la population locale va procéder au "nettoyage de l'abbatiale" selon une tradition ancienne propre (semble-t-il) au Livradois, celle de l'entretien sous le mode solidaire des édifices religieux (fourniture gratuite de matières premières, travaux bénévoles, temps, ...). En 1976, on inaugure les orgues. Cependant, le désengagement progressif de l'"initiateur"⁴⁵ de cet événement, va marquer la fin d'une période. C'est le terme d'une manifestation axée sur la cohésion d'un groupe (la collectivité territoriale propriétaire de l'édifice, les Monuments Historiques) et la fin d'une modalité de mise en valeur de ce patrimoine.

Durant cette période la mise en tourisme du territoire de la Chaise-Dieu et plus particulièrement celui du bourg démarre doucement. La manifestation autour de l'abbaye va progressivement occuper un week-end puis deux en 1976⁶, ce qui ne semble pas très important. À titre d'exemple, entre 1967 et 1979⁷, pour un nombre égal d'hôtels (au nombre de 8), la capacité hôtelière du bourg augmente faiblement (99 lits puis 120 lits) mais s'améliore (la part des hôtels classés augmente ; 5 au lieu de 2). De même, il n'est pas encore temps de mesurer cette mise en patrimoine sur la croissance des résidences secondaires ; leur nombre reste relativement stable jusqu'en 1975. On pourrait caractériser cette période par la construction d'un projet commun (du point de vue de la conservation par sa commercialisation) autour d'un patrimoine –au moins sur le registre imaginaire, où la population locale, par son implication, affirme une identité et reconquiert un bien. Elle le réinvente au sens où elle le refait vivre sous une autre modalité. On peut dire que la cohésion autour d'une mise en valeur du patrimoine s'effectue selon un procédé de "révélation" (le projet prend corps) qui donne sens à une communauté et qui l'entraîne dans une première dynamique. Cette communauté, et ce qui semble révélateur, va même renouer avec d'anciennes traditions de conservation du patrimoine religieux. L'essoufflement de ce mouvement s'explique par la "défection" de la figure charismatique. Enfin, peut-on noter que cette patrimonialisation est initiée par la figure de l'"Autre-Etranger", mais qui charge de sens son action. De même, la mise en narration de cet épisode est symptomatique dans la mesure où elle prend actuellement, la forme d'une "fable" voire d'une "légende" (s'écartant de la réalité stricte). D'un épisode marqué par le "don" d'un homme pour une communauté, on va évoluer vers une autre phase où les choses se bousculent par une autre forme de patrimonialisation, cette fois-ci plus franchement institutionnelle et qui va doucement évoluer vers un grand projet économique. On ajoutera que les pouvoirs publics ont depuis le début accompagné cette manifestation⁸. Le rapport de possession/dépossession se rapporte à l'introduction d'un nouveau groupe (comité d'organisation qui diffère par ses modalités d'action) par lequel les précédents acteurs sont "écartés", exclus ou "auto exclus".

2.2. A partir de 1977 : Le projet économique et culturel.

À partir de cette date, le patrimoine de la Chaise-Dieu va être l'objet d'un jeu d'acteurs plus important. Petit à petit, les acteurs se diversifient. D'abord, le préfet de la Haute-Loire décide de prendre en charge la continuité de cette manifestation et va désigner un inspecteur d'Académie du Puy-en-Velay pour la direction et la gestion du festival. Le départ de Cziffra serait à l'origine de la défection de nombreux bénévoles. Selon certains témoignages⁹, "il [le nouveau directeur] va réussir à garder des anciens". Mais ce serait le point de bascule où la population locale va petit à petit entrer dans un rapport de dépossession vis-à-vis de son patrimoine.

En effet, l'arrivée d'un nouveau groupe épaulé par les collectivités publiques départementales puis régionales est "mal vécu". "Ils (les casadéens) se sentaient exclus"¹⁰. Parmi les partenaires de cette mise en valeur, se trouve la commune propriétaire du site, le conseil général de la Haute-Loire, une association culturelle (1979) le conseil régional (1982), des moines affectataires (1984), des mécènes (1985). L'intervention progressive de cet ensemble d'acteurs va assurer la continuité d'une manifestation autour du patrimoine grâce aux moyens importants qu'elles peuvent mobiliser (financements, subventions, organisation, ...) pour construire un véritable projet économique et culturel. Le pari est important d'autant plus que le canton est à dominante rurale et connaît de grandes difficultés socio-économiques. Le plateau de la Chaise-Dieu est pauvre et son renouveau

économique va passer par la patrimonialisation et la tentative de sa mise en tourisme. Nous sommes en plein décentralisation et "aménagement du territoire" qui consiste à recréer de nouvelles activités en milieu rural pour y retenir la population. Seulement, dans cette préoccupation sous-jacente, il est question aussi de mettre l'accent sur ce qui semble fonder la pérennité de la collectivité en renfonçant la singularité d'un patrimoine et de fait l'inscrire dans un usage et une fonction qui feront rupture avec le passé (on peut même interpréter cela comme une manière de retrouver l'aura de la Chaise-Dieu¹¹). En effet, la "prise en main" par la préfecture va de pair avec un projet économique plus important, dépassant la simple manifestation précédente, mais qui le récupérera néanmoins¹². Une fois encore, cette nouvelle organisation s'élabore autour d'une autre figure charismatique. L'abbaye accueillera une manifestation plus étendue sur le temps (8 concerts au lieu d'un, 9 jours au lieu de 2) et se spécialisant petit à petit dans le registre baroque (en cela le festival de la Chaise-Dieu est considéré comme avant-gardiste à cette époque) et sacré¹³. Cela va de pair avec la création d'une image et une réinterprétation des lieux et leurs fonctions qui s'imposent petit à petit. Dans un édifice religieux austère, propre à la pénitence, on recherche petit à petit, les infimes éléments architecturaux ou mobiliers qui redécouvrent "un passé musical" à l'abbaye, en reconstruisant une image plus accueillante, plus chaleureuse. L'acoustique "exceptionnelle" de l'abbaye est mise en avant, l'"authenticité" aidant à renouveler l'identité du lieu et du territoire. Mais comme tout projet de construction d'une image, celui-ci impose choix et exclusions. L'axe mis sur la valorisation patrimoniale à travers une musique "savante" est accusé d'élitisme. La population locale ne se reconnaît résolument pas dans cette patrimonialisation. Et l'on entrevoit déjà la différenciation entre un regard urbain (essentiellement) porté par une forte volonté politique, une association culturelle dont les membres sont essentiellement d'origine ponote (ou du moins extérieure au territoire), puis un autre plus réservé, plus effacé¹⁴. Petit à petit, ce sont l'abbaye et le festival qui se veulent patrimoines locaux. Cette nouvelle construction va mobiliser de nouveaux groupes sociaux au sein desquels les habitants seront toujours minoritaires. Le conflit qui sous-tend cette patrimonialisation n'est ni simple ni univoque. Par leur multiplication, les divers groupes d'acteurs intervenants découvrent leurs divergences par rapport à l'usage de ce patrimoine et à sa "nouvelle identité". D'une part, une organisation essentiellement basée sur un réseau familial ou amical avec une vision spécifique des modalités d'usage, d'autre part des religieux dont les représentations du sacré et de la mise en valeur du site se télescopent et créent quelques conflits. Sans évoquer l'accueil et l'implication minimale de la population de ces mises en valeur (patrimoine et tourisme).

Les religieux : A la demande de l'évêque du Puy-en-Velay, la communauté des frères de Saint Jean occupe le lieu depuis 1984¹⁵. Le but de l'évêché était de "renouer avec la présence d'une communauté monastique" rompue depuis la Révolution Française. Leur premier rôle est d'assurer une charge curiale sur l'ensemble du canton. Ils privilégient la prière silencieuse à celle liturgique.

Depuis 1984, ils officient chaque jour dans l'église abbatiale (en été) ou dans leur chapelle (hiver). Ils assurent également des visites guidées de l'abbatiale "de manière à ce que les visiteurs puissent avoir accès plus facilement au sens de l'héritage spirituel de St Robert et au message des tapisseries"¹⁶. La communauté composée de sept frères offre par ailleurs un programme d'activités (conférences théologiques et spirituelles). La mise en tourisme de l'Abbaye serait une ressource de financière importante pour la communauté¹⁷ et depuis le développement de plus en plus important du festival, la fermeture du site aux visites, durant 15 jours (répétitions, installations, ...) grèverait les revenus des frères de près du tiers (entre 1991 et 1996, les visites payantes vont baisser de près de 60.000 à 47.253 entrées. (ONT, 1997). De même, si l'aspect économique n'est que peu évoqué, les représentants de l'évêché ont un "droit de veto" sur le répertoire du festival (accent mis sur la nécessité d'un répertoire sacré), ils se veulent les "gardiens" de l'usage des lieux durant cette manifestation. De même la pratique des offices prime sur les visites guidées et celles-ci font l'objet de réservation, d'horaires stricts hors de la période estivale. Une mise en tourisme plus large, en dehors du festival et des visites guidées serait très difficile à mettre en place sans l'accord d'affectataires, légèrement prosélytes, dont la règle de vie est le "retrait et le recueillement". Ainsi, "Patrimonialiser c'est qualifier des espaces d'une manière pas toujours compatible avec les fonctions que ceux-ci assuraient dans le passé ou qu'ils en assurent encore" (GRAVARI-BARBAS, 2002, 90).

Le festival : Comme nous l'avons précédemment évoqué, l'organisation du festival et sa gestion a été initié par les collectivités territoriales au sein desquelles le département tient un grand rôle¹⁸. La structure organisationnelle du festival, très bien décrite par J. BESANÇON, montre un réseau basé sur l'interconnaissance (réseau familial et amical). Elle est souvent décrite sous le mode clanique ; les bénévoles, base humaine sur laquelle fonctionne le festival, sont à titre d'exemple, majoritairement d'origine extérieure (le Puy-en-Velay souvent). C'est une réalité qui diffère en définitive peu en comparaison avec les autres festivals de l'hexagone. En réalité, si le festival a été décrit comme " parachuté " (CEMAGREF, 1990,), il est toujours décrit par une double négation " ni pour ni par nous ". Si l'on juge globalement positives les retombées, le reste demeure " opaque " peu maîtrisable. Exclusion ou auto-exclusion, il serait hasardeux d'en juger sans échapper à la subjectivité. Il s'agit d'un effacement devant une mise en patrimoine qui s'est construit en grande partie " en dehors de la commune " avec le consentement de cette dernière. De même, le projet de mise en valeur du patrimoine s'appuie sur un registre étranger à l'identité locale (musique) et il y a lieu de mettre en avant un problème d'identification avec le projet.

Au-delà de ces éléments, la mise en tourisme et sa " maîtrise " s'avère plus délicate au niveau de l'interface acteurs touristique - population locale.

Les acteurs du tourisme : La majorité des structures d'accueil touristique ainsi que les commerces (produits régionaux aussi bien que boutiques de touristes) est tenue par des " faux-casadiens " terme générique qualifiant les acteurs du tourisme non originaires du plateau (terme par ailleurs appliqué aux résidents secondaires sans lien familial). Entre les années 80 et 90, une étude du CEMAGREF constate un renouvellement important des commerces et des services à la Chaise-Dieu où une dizaine d'affaires ont été reprises et autant ont été créées. " À la recherche d'une installation, ils sont arrivés là par hasard, attirés par les bas prix des affaires à reprendre " (CEMAGREF, 1990, 47). C'est l'exemple d'un artisan verrier installé depuis les années 90, d'abord à titre de saisonnier parce qu'il " avait vu qu'il y avait du monde " puis à titre de permanent quand il arrive à assoire sa structure (notamment grâce à la clientèle " chic " du festival). Toutefois les auteurs de l'étude ajoutent qu'il s'agit d'une première " installation tremplin " avant de se réinstaller dans une autre région. Est-ce dire la fragilité ou les difficultés d'une mise en tourisme réelle qui réussit à fixer la population sur place ?

La principale pierre d'achoppement du rapport entre locaux originaires et acteurs du tourisme s'articule encore une fois au rapport de dépossession et de contrôle d'une manne économique. Dans un pays touché par l'exode, où " les parents ont toujours encouragé leurs enfants à partir à la ville " pour avoir une meilleure situation sociale, où " ceux qui restaient étaient ceux qui ne réussissaient pas ", l'arrivée de nouveaux venus qui activent et contribuent à la mise en tourisme du territoire est mal vécue. Ils leur prouvent qu'il est possible de vivre et travailler au pays. La faible implication locale dans le tourisme à la Chaise-Dieu peut aussi relever de plusieurs éléments généraux étudiés par les géographes et les sociologues du milieu rural ; au sein d'une société villageoise ayant vécu très longtemps sous le mode autarcique, la mise en relation avec le touriste si elle est ancienne, n'en révèle pas moins l'installation d'une vraie culture touristique. Le tourisme a, semble-t-il toujours été considéré comme une " activité pas comme les autres ", " pas un vrai emploi ", notamment chez les agriculteurs pour qui la diversification s'oriente davantage vers la forêt et la cueillette. C'est par un renouvellement social, que la mise en tourisme de la Chaise-Dieu (installation de jeunes agriculteurs, de néo-ruraux) s'effectue. Comme partout ailleurs dans ces montagnes d'Auvergne (LOUDIYI, 2003), l'initiative touristique est souvent d'origine exogène ou le fait de personnes ayant fait un détour hors de leur territoire.

Le facteur de mentalité¹⁹ de pays est certainement à examiner de plus près (FEL, 1983, 64 : 66). L'activité touristique de la Chaise-Dieu est très saisonnière et sur l'ensemble des structures d'accueil touristique, commerces (restaurants, boutiques) ou galeries d'Art, très peu sont ouverts toute l'année (un seul hôtel après une bataille avec la municipalité). Si l'on peut comprendre cette atonie sur un plateau, au climat rude, peu fréquenté hors saison estivale, cela représente un certain conflit et dénigrement de la part de la population locale. Autre élément d'importance, l'office du tourisme reste très dépendant de la tenue du festival. Assurant la vente des billets contre une ristourne, le montant perçu est la seule ressource qui permet d'employer des permanents et des saisonniers .

À travers cette interface, on peut saisir un autre ressort de la patrimonialisation et de la mise en tourisme, qui est précisément la question de l'appropriation de l'espace. C'est un enjeu de pouvoir. Les intérêts des uns contrastent avec celui des autres. Les motivations des différents groupes sociaux peuvent être antithétiques, le vécu aussi.

On peut ainsi présenter le jeu des acteurs sociaux autour du patrimoine de la Chaise-Dieu à travers un premier schéma :

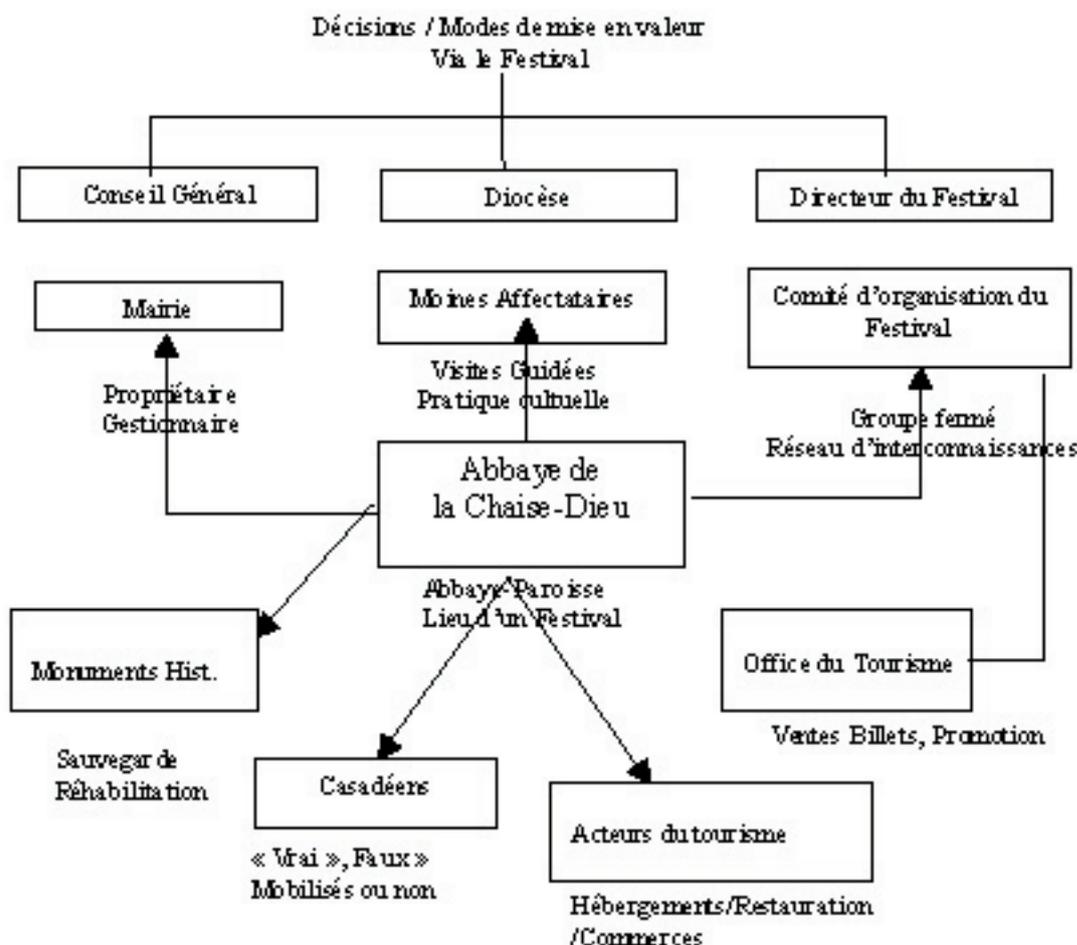


Figure 2 : Les acteurs du patrimoine : Diversité des rôles et complexité des relations.

Depuis 2001, s'est créé à l'initiative de la mairie, un Réseau Européen des Sites Casadéens (RESC) soutenu par la DATAR (convention interrégionale de Massif), le ministère des affaires Etrangères, celui de la Culture et de la Communication, le conseil Régional d'Auvergne, les conseils généraux de plusieurs départements²⁰ et par le Parc Régional du Livradois-Forez. L'association regroupe les communes liées à un site casadéen (ancienne aire d'influence de l'Abbaye au Moyen âge), les associations qui mettent en valeur ou animent des sites de cette typologie et " toutes les personnes désirant prendre part aux activités du Réseau ". L'ambition de cette démarche serait selon notre interprétation un rayonnement culturel sur la base d'un réseau européen où la Chaise-Dieu serait un centre. Pour l'instant, l'association essaye de se consolider ; le bourg est désormais jumelé avec Frassinò. Dans cette même dynamique, la Chaise-Dieu aspire à devenir " Grand Site d'Auvergne ", label en cours de création par la Région. Il est fort intéressant de constater que le tissu associatif est toujours d'initiative publique et n'est pas issu de la société civile. À travers son patrimoine, la Chaise-Dieu aspire à une certaine centralité et un rayonnement conséquent.

Cependant, durant l'édition 2003, on va assister à une tentative de " consensus " sans précédent autour de la question du patrimoine renouant dans une certaine mesure avec un passé solidaire. Deux éléments peuvent être isolés pour expliquer ce fait nouveau. D'abord, la nomination d'un nouveau directeur de festival, plus " consensuel " et apte à renouer le dialogue avec les différents groupes sociaux. Ensuite, un évènement fortuit ; le mouvement contestataire des intermittents du spectacle va ouvrir un nouveau champ pour rassembler ces groupes autour de la mise en valeur de son patrimoine. Devant la menace de l'annulation du festival et sous la pression de l'urgence sociale, " la population locale " a manifesté publiquement (officiellement, un rassemblement de 500 personnes) son désir de la tenue des concerts prévus. Une campagne d'affichage a été par ailleurs menée dans le bourg (figure 3). Il est curieux de constater que le discours ambiant a été marqué par l'extrémisme ; la menace était l'étranger, principale figure de l'altérité. En tout état de cause, il eut une mobilisation plus importante que par le passé, allant jusqu'à procéder au " filtrage " des entrées sur le périmètre de l'Abbaye. On questionne encore la qualité de cette implication. Si le discours de la municipalité, du comité d'organisation et de l'office de tourisme, parle d'une implication casadéenne, celle-ci concerne en réalité un territoire beaucoup plus large. Des éléments indiquent un renfort des habitants du plateau de la Chaise-Dieu, celui de Craponne (à l'Est) et de l'agglomération vellave. D'un autre côté, on récuse la véracité des faits. En tout cas, l'actualité nationale a permis l'expression d'un certain conflit social lors de la réunion préparatoire pour cette manifestation (population locale/commerçants/festival). À travers cet évènement, on constate néanmoins que le festival est devenu un patrimoine au-delà du bâtiment qui l'accueille, une fois qu'il est menacé d'interruption²¹.

Désormais, on peut entendre de la part des acteurs du festival (l'organisation), la nécessité d'un " ancrage territorial "²² de la manifestation. On veut impliquer les habitants de la Chaise-Dieu par l'intermédiaire des mécènes qui offrent des stages gratuits pour les enfants du plateau, qui en contrepartie vont distribuer et vendre le catalogue du festival. Ce serait une " douce infiltration " des foyers casadéens. De même, selon les représentations, les places non vendues sont offertes aux habitants du canton. Mais quel est le poids du réflexe d'effacement ? Il est encore tôt pour en juger.



Figure 3 : Vivre au pays avec notre Festival ...

3. PATRIMONIALISATION, MISE EN TOURISME COMME ENJEUX POLITIQUES

À la Chaise-Dieu, le vrai enjeu de cette patrimonialisation pour les collectivités territoriales est assurément le maintien de la population sur place et la structuration du tissu économique, bref selon le terme consacré, le développement local dans les espaces à dominante rurale. Au sein de ce processus, la mise en tourisme de la cité casadéenne et du plateau est au cœur d'un projet économique ambitieux. Depuis la " période Cziffra " et grâce à la notoriété d'un festival qui ne se dément pas au fil des ans, plusieurs parties de l'abbaye ont été rénovées et classées (facilités pour obtenir des subventions). Si d'importants projets de réhabilitation sont encore à l'état d'étude (financements importants et longs du fait de la faible exploitation des ressources de l'abbatiale²³), la valorisation de l'ensemble est toujours à l'œuvre notamment à travers les nécessités d'aménagement pour l'accueil des concerts. À l'exemple d'une certaine manière de mettre en valeur un patrimoine, et dans le mouvement des " reconstitutions historiques " (CHOAY, 1992, 165 :166), les ruines d'un ancien cloître de l'abbaye (anciennement cour de l'école communale) ont été reconstruits, " restitués à l'identique " et entourent désormais un charmant jardin de rosiers. " il faut bien arranger les affaires " nous dit une habitante de la Chaise-Dieu ... consciente que le maintien d'un patrimoine, que l'embellissement du bourg est une manne importante pour le tourisme.

Au-delà de l'inventaire de la mise en patrimoine confortée par la mise en tourisme d'un territoire, les transformations sociales qui accompagnent cette dynamique doivent être mises en exergue. Il y a toujours une baisse de la population sur la dernière période intercensitaire (90-99) mais les soldes migratoires sont positifs. La population vieillit (de 30 % à 37,5 %). La part des actifs ayant un emploi augmente entre les deux dates. On assiste par ailleurs à la baisse de la proportion des agriculteurs en corollaire avec une augmentation de la part des artisans et commerçants, des cadres et des professions intermédiaires. On ne peut dissocier le mouvement de patrimonialisation d'une recomposition sociale du territoire. Le plateau de la Chaise-Dieu assisterait à l'installation de néo-ruraux cherchant de plus en plus à travailler au sein du territoire. Le même constat s'applique à l'explosion du phénomène de la résidence secondaire. Et c'est là que résident les principales conséquences de cette patrimonialisation et mise en tourisme. Chaque élément entraînant l'autre. On peut alors se poser la question du rôle de ces nouveaux habitants et de leurs approches vis-à-vis du patrimoine.

La patrimonialisation et la mise en tourisme ont pour ressort la construction de l'image d'un territoire. L'enjeu essentiel est un enjeu d'abord politique, un enjeu de pouvoir. Une autre question peut ressurgir alors ; qu'en est-il des modes de valorisation d'un territoire et de son patrimoine, lorsque ceux-ci s'écartent de l'histoire locale.

À la Chaise-Dieu, il s'agit de créer un nouveau cadre de vie et d'attirer une nouvelle population qui crée de nouveaux usages et renouvelle la fonction territoriale. Dans le cadre d'une nouvelle recomposition sociale et de la transformation des rapports ville/campagne, peut-on imaginer un autre mode de faire le patrimoine, un " faire ensemble " où l'ensemble de la population locale (originaire ou non) ferait partie d'un projet global. Cela supposerait un nouveau partage des pouvoirs, un apaisement du conflit autour du patrimoine et de ses usages possibles, l'acceptation d'un nouveau mode de vie en milieu rural, bref de nouvelles représentations et l'acquisition d'une identité sous un mode plus apaisé. Si la mise en patrimoine de la Chaise-Dieu est intervenu dans le cadre d'une urgence au sein d'un territoire dévitalisé, la mise en tourisme s'effectue alors à travers un renouvellement d'un groupe social non-originaire qui accentue le sentiment de dépossession, le réveil se réalise à travers la menace d'un Autre créant un certain " lien social ". L'Autre qui charge symboliquement son action, l'Autre qui dépossède et enfin l'Autre qui menace et qui permet une prise de conscience, l'affirmation d'une identité et peut-être le début d'un modus vivendi autour du patrimoine et sa pérennisation.

BIBLIOGRAPHIE

- BESANÇON J., 2002, *le festival de musique*, éditions de l'harmattan, coll. logiques sociales.
- CEMAGREF, 1990, *Avenir d'une zone rurale fragile dans le massif Central. Le canton de la Chaise-Dieu*, Etude n° 139, Juin.
- CHIVA I., 1994, *Une politique pour le patrimoine culturel rural, Rapport présenté au Ministre de la Culture et de la Francophonie*, Avril.
- CHOAY F., 1992, *L'allégorie du Patrimoine*, Ed. du Seuil, Paris.
- DI MEO G., 1996, *Géographie sociale et territoires*, Ed. Nathan Université. Paris.
- FEL A., 1983, *Le massif Central. Atlas et géographie de la France moderne*, Ed. Flammarion, Paris.
- GRAVARI-BARBAS M., 2002, " *Le patrimoine territorial, construction patrimoniale, construction territoriale : vers une gouvernance patrimoniale* ". Lettre d'ESO, N°18, décembre.
- GUERIN J.P., 2000, *Patrimoine, patrimonialisation, enjeux géographiques. Faire la géographie sociale aujourd'hui*. Les documents de la MRSH de Caen, N° 14, octobre, pp. 41-48.
- LAZAROTTI O., 2003, " *Tourisme et patrimoine. Ad augusta per angustia* ", Annales de géographie, N° 629, pp. 91-110.
- LE MONDE, 21 Août 2002.
- LOUDIYI S., 2003, *Les hébergements touristiques dans les campagnes d'Auvergne. Contribution à l'analyse et à l'étude dynamique du tourisme en espace rural*, Thèse de Doctorat d'Université Blaise Pascal. Clermont-Ferrand, 477 p. + ann.
- MUSSOT R. 1998, *Monastères et tourisme : enjeux d'une mise en tourisme d'un patrimoine spécifique*. Mémoire de DESS. Université Lumière Lyon II. Lyon, 97 p. + ann.
- RAUTENBERG ET AL (dir), 2000, *Campagnes de tous nos désirs. Patrimoine et nouveaux usages sociaux*. Mission du Patrimoine ethnologique, Coll. Ethnologie de la France. Cahiers 6. Ed. De la MSH, Paris, 191 p.

NOTES

¹ INSEE, les chiffres de l'intercommunalité. Hors résidences secondaires.

² Partie où se trouvent la fresque de la Danse macabre, les tapisseries renaissance, les stalles pour n'en citer que les principaux éléments.

³ Le nom de Jaqueline Picasso revient souvent dans le discours. Une salle de concert est désormais baptisée salle PICASSO.

⁴ L'orgue est vide depuis la révolution.

⁵ D'abord progressive à cause de dissensions sur la programmation musicale, puis pour des raisons personnelles (mort tragique de Gyorgy Cziffra).

⁶ Données de la fédération des syndicats d'initiative d'Auvergne, 1967.

⁷ Données Inventaire communal, 1979.

⁸ En 1967, la manifestation obtient les premières subventions du Conseil Général et de la commune. En 1969, elle est placée sous le Haut patronage du Ministre chargé des Affaires Culturelles. En 1973, elle est prise en charge par la préfecture. En 1974, elle reçoit les premières subventions de la Direction de la Musique, de l'Art Lyrique et de la Danse. (BESANÇON, 2000, Annexes).

⁹ Entretien avec l'attaché de presse du festival pour cette période, de la présidente de l'office de tourisme, membre par ailleurs de l'association culturelle de la Chaise-Dieu.

¹⁰ Entretien réalisé auprès de la première attachée de presse bénévole d'origine ponote du festival.

¹¹ Au moyen âge, l'Abbaye de la Chaise-Dieu était la seconde après Cluny par son rayonnement religieux. Elle accueillera plus tard des personnages historiques (cardinal de Rohan et Richelieu).

¹² En effet, le discours dominant est celui d'un festival créé par Cziffra même si les registres musicaux changent avec une nouvelle réorganisation et une nouvelle composition des intervenants-acteurs.

¹³ Le premier festival date de 1979 (Festival de la musique française). En 1986, il se nommera désormais « le festival de la Chaise-Dieu ». En 2002, il s'appellera « le festival de Chaise-Dieu et du Puy-en-Velay ».

¹⁴ En effet, selon nos entretiens revient souvent l'idée qu'il faut être « mélomane » pour fréquenter le festival.

¹⁵ En 1966, Cziffra reçoit l'accord du curé de la paroisse pour la réfection des orgues. Il est alors considéré comme « un envoyé divin » (BESANÇON)

¹⁶ Entretien avec le Père abbé de la Chaise-Dieu.

¹⁷ On ne peut évaluer le pourcentage que perçoivent les moines sur les visites. Cette information reste confidentielle.

¹⁸ L'enjeu politique est ici à examiner avec soin. Le budget de la commune est trop faible pour pouvoir mobiliser des fonds importants. De fait les initiatives et les axes de mise en valeur du patrimoine relèvent davantage d'un échelon politique plus élevé.

¹⁹ Argument largement évoqué auprès des « non-originaires », il mériterait une orientation de cette étude.

²⁰ Puy-de-Dôme, Haute-loire, Cantal, Charente-Maritime.

²¹ L'interruption du festival aurait par ailleurs gréver la principale source de l'office de tourisme. La ristourne sur la vente des billets permet d'employer 4 permanents depuis 2000.

²² Si c'est le discours officiel de la direction, il n'en reste pas moins que depuis 2002, le festival se délocalise pour une petite partie vers le Puy-en-Velay. Il se nomme depuis « Festival de la Chaise-Dieu et du Puy-en-Velay ».

²³ Un projet pour chauffer l'église est très difficile à mettre en place, projet coûteux et nécessitant l'intervention des monuments Historiques puisque le sol contient encore des tombeaux. À chaque déplacement de dalles, on trouve des gisants.

3. Habiter c'est aussi recevoir... le rapport à l'altérité

Le phénomène en France des châteaux privés recevant des hôtes : une innovation issue du Val de Loire

Jean-René MORICE

Maître de conférences, Université d'Angers
ESTHUA, CARTA, UMR 6590 ESO

INTRODUCTION

L'ouverture au public a marqué un tournant dans l'histoire du château. Aujourd'hui, les initiatives ne manquent pas : le château à visiter, lieu d'exposition, de concert ou encore loué pour des réceptions. Un mode d'accueil original s'est largement développé depuis quelques années : la pratique de la chambre d'hôtes au château. C'est un hébergement marchand qui propose en demeure privée à tout touriste de passage, le couchage et éventuellement la restauration. Rares sont cependant les châteaux susceptibles d'accueillir d'emblée la clientèle dans les meilleures conditions possibles. Aussi faut-il équiper pour bien recevoir tout en maintenant le caractère d'antan des lieux.

Le château a toujours été quelle que soit sa fonction -militaire, politique, agrément- un lieu de résidence. Plus encore, le château a de tout temps joué un rôle d'accueil auprès des dignitaires en déplacement. Quel château n'a pas une chambre portant le nom d'un ancien suzerain ou autre personnalité historique qui y aurait séjourné le temps d'une soirée ? De cette tradition d'héberger, le château garde en souvenir la coutume que ces voyageurs, alors hôtes, soient reçus comme des amis. Aussi, proposer aujourd'hui de loger des touristes à l'intérieur de châteaux ne semble pas complètement dénué de fondement avec le passé.

Le développement d'une offre commerciale d'hébergement au château en France se serait généralisé dans les années 1950 à travers l'hôtellerie. Pour ce qui est de la pratique de l'accueil d'hôtes payants au château, elle semble s'être organisée plus tardivement. Il faut en effet attendre véritablement 1980 pour que la notion de château privé recevant des hôtes s'affirme concrètement en France (MORICE, 2001 : 250), avec la création de l'association « Château Accueil ». Est alors revendiquée la garantie d'une atmosphère familiale, en contraste du confort standardisé de l'hôtel. Si l'initiative est bien de dimension nationale, la concentration des propriétés s'inscrit toutefois majoritairement le long de la Loire, donnant au départ à l'activité un caractère très Val de Loire.

1. L'ACCUEIL D'HÔTES AU CHÂTEAU

1.1. Un hébergement touristique marchand

Il est important de souligner que l'activité de chambre d'hôtes se déroule dans des châteaux privés, c'est-à-dire des demeures dont la fonction principale est d'être à usage privé et qui entendent le rester, a contrario de la formule château-hôtel. Les propriétaires habitent leur demeure et accueillent eux-mêmes leurs hôtes. Tout est fait pour que les invités d'un soir soient à leur aise et reçus dès leur arrivée comme des intimes. Cette forme de location se distingue de la chambre d'hôte classique par la qualité du décor proposé mais aussi par une capacité d'accueil souvent plus importante, des tarifs plus élevés et du château-hôtel par le critère législatif. Classée comme meublé de tourisme, la chambre au château assure à la nuitée le couchage et le service du petit déjeuner. La table d'hôte peut être un complément facultatif. Aménagé de manière haut de gamme, chaque chambre ou appartement dispose impérativement et en accès direct d'une salle de bains et de toilettes. C'est toute une demeure qui est offerte aux hôtes : du hall d'entrée à la salle à manger, de la bibliothèque à la salle de billard, du salon à la chambre.

Si le souci est bien d'abriter l'hôte de passage dans les meilleures conditions possibles, voire comme un ami, la pure philanthropie n'est pas ici de mise puisqu'il s'agit de recevoir des hôtes à titre onéreux. Toutefois, l'idée doit coûte que coûte s'effacer derrière la qualité d'une convivialité et d'une hospitalité irréprochable. Nombre de propriétaires exercent l'accueil chez l'habitant de manière informelle et non en qualité de travailleur indépendant. La législation admet en effet l'existence de loueurs non professionnels, dès lors que leur chiffre d'affaires demeure en deçà d'un certain seuil¹. Les recettes réalisées sont déclarées accessoires et n'imposent pas au propriétaire une inscription au Registre du Commerce et des Sociétés supposant ensuite l'assujettissement à la taxe professionnelle. Seuls sont véritablement exonérés d'imposition les propriétaires dont les recettes annuelles sont inférieures à 800 euros, soit à notre connaissance peu de châteaux.

1.2. Une demeure aux décors anciens

L'esthétique de chaque maison constitue le fondement même de l'offre d'hébergement au château. Le château est d'autant plus attractif qu'il présente une forte ancienneté, surtout si cela l'amène à être partiellement ou totalement classé, preuve suprême de son indiscutable valeur patrimoniale. La présence sur place d'éléments remarquables et emblématiques conforte l'envie d'y être hébergé : présence de mobilier d'époque, de pièces d'apparat, de portraits monumentaux aux murs, de boiseries et cheminées remarquables. Plus que de simples biens matériels, la qualité de l'ameublement contribue pleinement au rayonnement de la maison. Tout doit concourir à donner une atmosphère de « château ». Le souci du maître des lieux est bien de proposer un cadre patiné par le temps. Tout est construit comme un scénario : le décor existe, il s'agit de le mettre en scène. Aussi, le propriétaire continue-t-il de vivre de son domaine, non plus des terres et de l'agriculture, mais du monument et de son histoire. Pour l'hôte de passage faisant le choix d'une chambre au château, la notion de séjour en demeure de caractère est importante tout comme l'attente de partager le plus intimement possible la vie d'une maison de famille.

Le fait de conserver et d'entretenir le patrimoine est une préoccupation commune à tous les propriétaires. Le bon état de l'ensemble garantit au château une bonne image de marque et surtout l'arrêt de visiteurs confiants d'y trouver un accueil des plus sérieux. Afin de proposer à la clientèle des ensembles architecturaux les plus authentiques possibles, les propriétaires n'hésitent pas à supprimer les éléments disgracieux initiés par les générations passées et qui, par leur accumulation, dénaturaient bien souvent le site : du hangar métallique au crépi ciment inadapté. L'engagement vers un accueil d'hôtes est donc l'occasion pour les propriétaires de se contraindre à se lancer dans un programme d'embellissement du château. A l'instar de toute structure d'accueil recevant du public, le château doit répondre aux attentes de la clientèle, celle-ci étant très exigeante quant au confort attendu. Bon nombre de châteaux étaient entrés dans la deuxième partie du XXème siècle sans chauffage ni salle de bains. Cette ouverture au tourisme incite donc à l'équipement. Cela représente pour le château la certitude d'un minimum d'ajustements, gage à terme de sa pérennité et de son intégration dans la société contemporaine, en tant qu'habitat alors adapté aux besoins d'aujourd'hui. A l'aide de plans et d'illustrations, les propriétaires, fières de leurs réalisations, n'hésitent pas à présenter aux hôtes ce qu'était autrefois le château et surtout ce qu'il est devenu : une maison pleine de caractère au confort moderne.

Bien au-delà du simple fait d'offrir aux hôtes l'accès à un site d'exception, l'ambition est de proposer une halte calme et reposante. Non seulement le propriétaire accueille, mais plus encore il fait partager l'exclusivité d'une maison. Le château est alors animé, fréquenté et convoité tel qu'il l'était auparavant. Une des caractéristiques de cette formule d'accueil fait qu'elle attire toute une clientèle étrangère, européenne et outre atlantique, intéressée par l'histoire et la culture. L'objectif est bien de redonner vie à une maison qui a perdu pour beaucoup le faste qui lui allait. Est alors attribuée au château, au travers d'une tradition réinventée, l'image d'un hébergement de qualité à forte valeur culturelle et émotionnelle. Tout est fait pour que l'hôte d'un soir vive un moment unique en rupture avec son quotidien. Une autre manière en quelque sorte de visiter et de pratiquer le patrimoine.

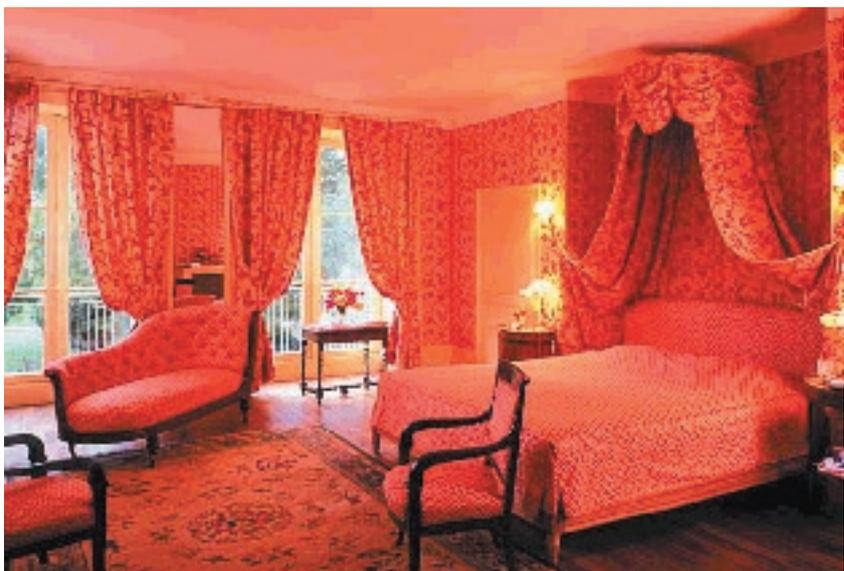


Fig. 1 : Vues intérieures du château des Briottières (Champigné, Maine-et-Loire)

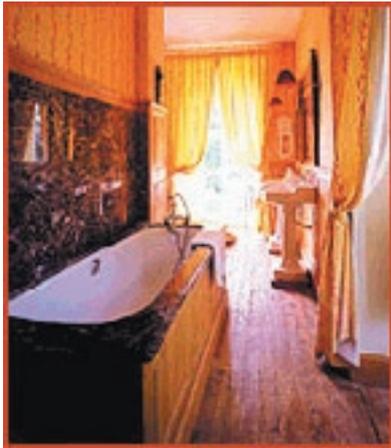
Grand Salon



Chambre de l'étang



Chambre rose



Salle de bains de la chambre rose

2. L'INVENTION DU SÉJOUR EN CHÂTEAU

2.1. Une pratique au départ informelle

L'hôtel aurait pour ancêtre le relais de poste permettant lors des déplacements le repos et la restauration des voyageurs et de leurs montures. De confort souvent modeste, ce point d'accueil se situait le long d'un axe fréquenté, généralement à proximité d'une agglomération et était adapté à un hébergement de très courte durée. Pour ce qui est de l'établissement hôtelier offrant un certain confort, tel qu'il est conçu de nos jours, il prend forme dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle (BOYER, 1996, p.32). Plutôt réservé aux classes aisées, il se généralise au XIXème siècle. L'essor des stations thermales et balnéaires a joué un rôle essentiel. La construction de palaces à l'architecture majestueuse, parfois proche du château, marque le début de l'hébergement marchand en demeure de prestige. La multiplication des voyages au XXème siècle, principalement après la seconde guerre mondiale, confirme ensuite l'expansion des métiers de l'hébergement et contribue à une diversification des formes de séjour.

Par tradition, le château a été de tout temps un espace d'accueil pour l'ami de passage ou la famille en quête d'un retour aux sources. Cela restait néanmoins dans un cercle très privilégié et n'impliquait pas de transaction. A partir du XVIIIème siècle, le château confirme cette vocation et devient, à l'occasion d'événements particuliers ou lors de la belle saison, un lieu privilégié pour les rendez-vous familiaux, un point de rencontre et de retrouvailles pour les amis dispersés, mais également un endroit où se jouent les relations mondaines, où chacun se doit d'être invité. De cette période, résulte du château, en tant que résidence temporaire, l'origine du concept moderne de la résidence secondaire, faisant de l'espace rural un espace d'agrément réservé à une élite qui reçoit. Aristocrates et grands bourgeois prennent avec le château leurs quartiers d'été. La notion de maison de vacances prend effet (BOYER, 2000 : 137-138). Ce besoin de résidence champêtre génère alors en France un premier marché de la location rurale : «*Une différence existe entre la bourgeoisie de province et celle de Paris ou des grandes métropoles. La première séjourne à la campagne dans ses propriétés. La seconde a peu de domaines, elle ne pourrait en surveiller l'exploitation. Elle loue donc, pour les vacances, des maisons à la campagne...*» (RAUCH, In CORBIN, 1995 : 95). C'est ainsi qu'en 1898, s'organise une société de location spécialisée dans la maison rustique (CNRTER, 1998 : 1). Il faudra par la suite attendre la création de Gîtes de France, en 1955, pour que la proposition de meublés saisonniers en espace rural soit effective et généralisée.

2.2. La naissance d'un concept

La tradition de l'accueil d'hôtes payants s'est généralisée et professionnalisée au début du XXème siècle dans les pays du nord de l'Europe et tout particulièrement en Grande-Bretagne (CNRTER, 1998 : 1). Ce fut un moyen original pour les propriétaires de maisons anciennes et confortables de

tirer des revenus d'appoint, tout en donnant la possibilité à un large public de passer des vacances selon des prix de séjour adaptés à leur pouvoir d'achat. Rapidement, cette pratique de combiner une hospitalité en demeure de charme et un accueil très familial, est devenue une spécificité toute britannique. Pratique ancestrale en Grande-Bretagne, la réutilisation de monuments anciens en lieux d'hébergement a de tout temps existé. Cela concerne notamment la fondation du « National Trust » créé en 1895 et spécialisé dans la sauvegarde et l'animation des lieux historiques et naturels privés menacés. Très vite, les mises en valeur proposées font preuve d'imagination et complètent l'activité d'ouverture des sites. Sont implantées entre autres dans les annexes et les cottages, des structures d'hébergements destinées à accueillir les touristes de passage. Organisme plus récent, le « Landmark Trust » fondé en 1965 se propose également d'offrir, complètement ou partiellement à la location, des endroits uniques et originaux en vue de les faire revivre, du château aux tours crénelées au palais en forme d'ananas. Très rapidement se développent en Grande-Bretagne, maints réseaux associés à la location de meublés en maisons de style et historiques, à l'exemple aujourd'hui de « Wolsey Lodges² ». Dans le domaine de l'hébergement de caractère, de conception cette fois très hôtelière, les Espagnols firent également acte de singularité, avec le développement dans les années 1920 d'une chaîne publique d'hôtels aménagés dans des bâtiments historiques, le fameux réseau national des « Paradores ». L'idée était de créer une série d'établissements hôteliers d'Etat dans des lieux de prestige, du couvent au château, où l'initiative privée trouvait peu rentable de s'y installer. Actuellement, le réseau comprend près de 90 établissements et communique sous l'intitulé « Vos châteaux en Espagne ».

En France, l'histoire de l'hébergement au château a pour réel commencement l'année 1954, avec la création des « Relais de Campagne ». Si la démarche représente une première étape, les demeures toutes de caractère ne sont pas toutefois majoritairement des châteaux. Il faut attendre 1962 pour que la notion de château soit réellement mise en avant avec le lancement d'une chaîne qui se veut à l'esprit différent, les « Châteaux-Hôtels ». Le début des années 1970 met en avant de nouvelles organisations spécialisées dans l'hôtellerie de caractère : les « Hôtels Particuliers » en 1969 et les « Grandes Étapes Françaises » en 1972. A partir de 1975, tout s'accélère. Entre temps, en 1972, est créée en complément des « Relais de Campagne » un réseau exclusivement gastronomique, les « Relais Gourmands ». Très vite, cette multiplication d'enseignes incite les responsables de chaînes à se regrouper. La fusion des « Relais de Campagne », des « Châteaux-Hôtels » et des « Relais Gourmands » se traduit alors par l'apparition du label « Relais & Châteaux ». D'esprit «château», tous les établissements présentent l'agrément d'une construction de caractère, sans pour autant être toujours des châteaux. En 1975, une autre chaîne volontaire va conforter le château dans son orientation hôtelière : « Châteaux Hôtels Indépendants et Hostelleries d'atmosphère », rebaptisée en 1993 « Châteaux et Hôtels Indépendants », puis en 1999 « Châteaux et Hôtels de France ». Cette nouvelle organisation se veut plus abordable contrairement à « Relais et Châteaux » qui aux goûts de certains hôteliers s'orientait alors trop vers le luxe. De même conception mais avec moins de participants, la chaîne « Châteaux et Demeures de Tradition et Grandes Étapes des Vignobles » est apparue un an auparavant en 1974. La chaîne est également née de la contestation de certains membres de « Châteaux-Hôtels » d'être intégrés ou non à « Relais et Châteaux ».

3. LA CHAMBRE AU CHÂTEAU COMME INNOVATION

3.1. La concrétisation d'une offre

Il apparaît clairement que, jusqu'au début des années 1980, l'activité d'hébergement au château en France existe principalement par l'hôtellerie. Si des châteaux pratiquent un accueil de type chambre d'hôte ou gîte rural, cela demeure beaucoup plus confidentiel et dilué dans une offre d'hébergement rural à la ferme. C'est en 1955, sous le patronage du Ministère de l'Agriculture et du Secrétariat d'Etat au Tourisme, que naît la Fédération Nationale des Gîtes de France, sous la forme au départ d'une simple liste d'environ 200 gîtes en 1956, qui à partir de 1957 s'est transformée en un véritable annuaire de plus de 600 gîtes. Il faut attendre ensuite l'édition de 1968 pour que la notion d'hébergement de caractère soit réellement prise en compte. La particularité de « Gîtes de France » n'est pas de développer l'hébergement au château, mais plus largement les

meublés de tourisme en campagne. Si au départ le label se cantonne uniquement au concept de gîte, à partir de 1970, la chambre d'hôte fait son apparition avec depuis 1991 une offre spécifique : « Chambres d'hôtes prestiges et gîtes de charme » qui met en avant des hébergements régionaux remarquables, du fait de leur architecture, de leur aménagement et de leur environnement. Beaucoup de ces demeures anciennes et confortables sont des châteaux et manoirs.

Quoi qu'il en soit, il a fallu attendre 1980 pour que la notion de châteaux privés recevant des hôtes s'affirme concrètement en France, avec la création de l'association « Château Accueil ». En point de départ, se place toutefois une première expérience : « Château Contact ». L'initiative engagée dès 1976 par Violaine Livry-Level du château d'Audrieu (Calvados) invitait de manière informelle une dizaine de propriétaires de belles demeures à intégrer un service de réservation spécialisé dans la vente de séjour en château. Un contrat d'engagement à la location liait ensuite les propriétés à l'agence. Aucune animation spécifique n'était réellement proposée aux contractants à l'exception de la promesse d'une commercialisation de leurs propriétés. La mise en place, peu de temps après, de l'association « Château Accueil » marque véritablement le début d'une réelle reconnaissance de l'activité. Plus qu'une simple offre touristique, c'est alors tout un réseau de propriétaires qui oeuvrent conjointement et de manière associative, sous l'impulsion d'un Conseil d'Administration, à l'identification d'une nouvelle forme d'accueil touristique en France. La démarche offrait aux propriétaires non seulement l'assurance d'une promotion de leurs propriétés mais également la garantie d'un accompagnement dans leur réflexion d'aménagement. Au delà de cette activité de soutien, l'association s'est par ailleurs positionnée sur le sujet de la chambre au château comme le principal interlocuteur auprès des pouvoirs publics et des opérateurs touristiques.

Filiale dès sa création de la « Demeure Historique », « Château Accueil » en tant qu'organisation nationale régie par une charte de qualité définissant les conditions générales d'adhésion reçut rapidement l'appui de l'ensemble des associations de protection du patrimoine à l'instar des « Vieilles Maisons Françaises » et des « Amis du Patrimoine ». Partant du constat que les actions culturelles jusqu'ici jointes à l'activité de visite se révélaient souvent insuffisantes pour assurer l'entretien efficace des demeures et de leurs parcs, « Château Accueil » se proposait alors d'organiser et de généraliser une formule plus originale et plus rémunératrice, la réception d'hôtes payants : faire découvrir et partager à des voyageurs étrangers le goût des maisons de famille et de revaloriser ainsi la tradition d'accueil de ces dernières. Le séjour en château privé se distingue alors de l'hôtellerie par son côté plus personnalisé où les hôtes d'un soir sont reçus par le propriétaire lui-même.

Dès 1982, l'association « Château Accueil » édite un guide qui regroupe une quinzaine de propriétés pour l'essentiel rattachées aux territoires qui bordent la Loire. Cinq ans plus tard, près de 45 demeures sont rassemblées avec une concentration de l'offre toujours très présente le long de la Loire (fig. 2 et 3). Axe touristique et culturel majeur en France, la Loire et ses affluents, de renommée internationale, ont sans conteste favorisé la diffusion du séjour d'hôtes en château privé. La part considérable de châteaux dans le Val de Loire comme potentiel de développement n'est pas la seule explication. L'activité a plutôt bénéficié dans cette partie de la France d'une image patrimoniale très forte et de flux touristiques déjà bien existants. Successivement présidé jusqu'en 1997 par des personnalités issues du Val de Loire, Chantal de Bonneval du château de Thaumiers (Cher) en tant que fondatrice, Marquis de Chénerilles du château du Gerfaut (Azay-le-Rideau, Indre-et-Loire) puis Paul Benoist du château du Plessis (La Jaille-Yvon, Maine-et-Loire), le réseau connu à partir de cette date pour raison financière la mise en sommeil de ses activités. Depuis 2003, le souhait de réorganiser une offre au travers d'une nouvelle publication a été engagé avec l'assistance de la chaîne « Châteaux et hôtels de France » dirigée par Alain Ducasse.

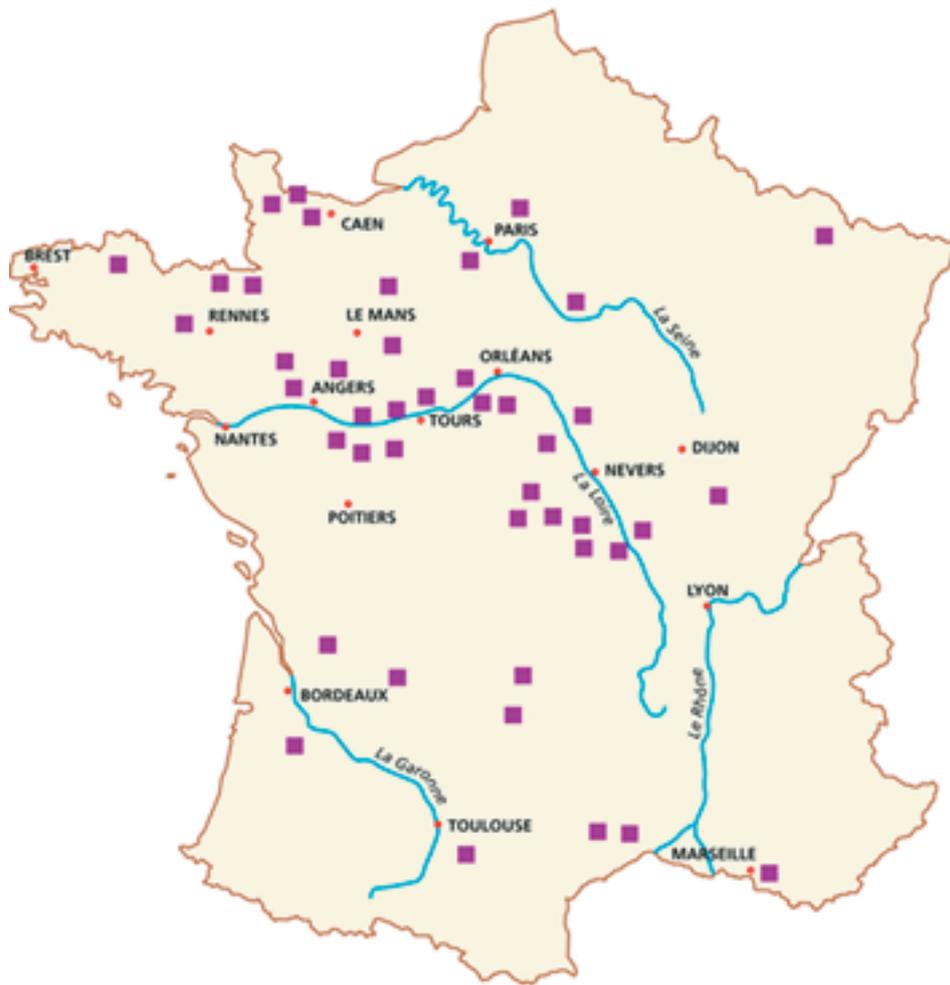


Fig. 2 : Répartition en France du réseau Château Accueil en 1987
 Source : Guide «Château Accueil» de 1987

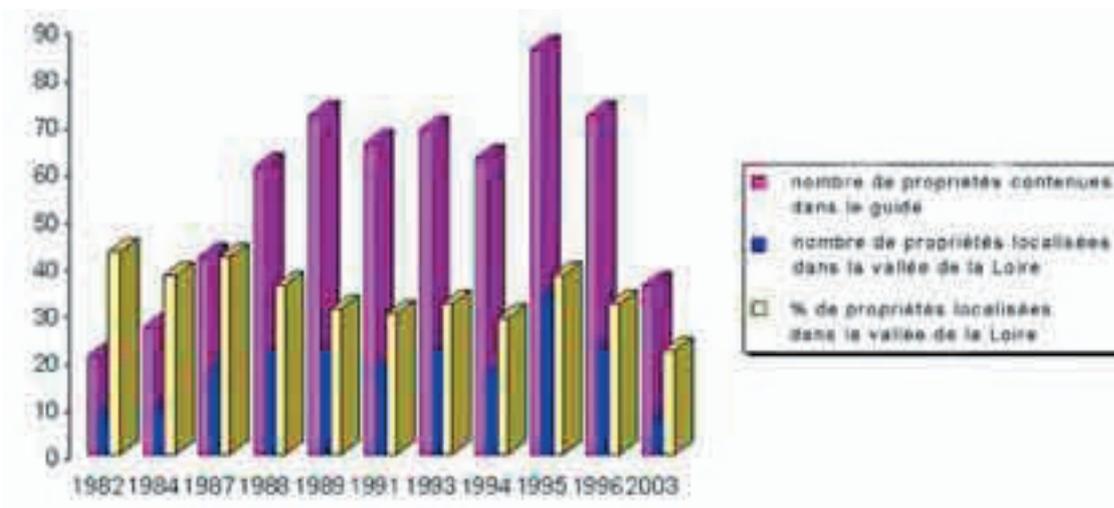


Fig. 3 : Part des propriétés du réseau Château Accueil situées dans la Vallée de la Loire depuis 1982

3.2. La généralisation de réseaux spécialisés

Afin de guider au mieux les touristes dans leur choix d'hébergement, un certain nombre de catalogues consacrés à la chambre au château s'est développé. Pour le consommateur, cette information indique clairement les caractéristiques et qualités du logement envisagé. Pour le professionnel, c'est un moyen de se faire connaître. Sans se cantonner au simple descriptif de la prestation, c'est l'atmosphère de la maison qui est avant tout présentée. Pour chaque lieu, l'histoire est racontée, le décor évoqué, le confort jaugé, le tout sensé assurer une halte sans mauvaise surprise. A la fois pour profiter d'une notoriété et si possible d'outils commerciaux, la quasi totalité des propriétaires de châteaux proposant un accueil d'hôtes est ainsi affiliée à une marque plus ou moins reconnue. Si les appellations diffèrent, l'esprit demeure le même. L'existence de ces supports fait que l'activité n'est plus seulement une innovation mais se voit simultanément généralisée et pratiquée. Partant de l'expérience de l'association « Château Accueil », nombre d'initiatives aussi bien privées que publiques s'organisèrent et virent rapidement le jour. Les exemples ne manquent pas (fig. 4). Peuvent être citées comme opérations menées et spécialisées dans l'accueil d'hôtes au château, celles en 1984 de « Châteaux en Vacances » initiée par Christian Dromard, de « La vie de château en France » du journaliste Philippe Couderc, celles en 1988 de « Étapes François Cœur » du nom de son auteur, de « Nobles demeures et gens de tradition » du Comte de Kersauzon, celles en 1989 de « Châteaux d'en France » d'Hervé Le Houelleur, de « Karen Brown's French Country Bed and Breakfast » du nom de son auteur, celles en 1990 de « La vie de Château » de Béraud de Vogüé, de « Bienvenue au Château » constituée par les Comités Régionaux du Tourisme de la France de l'Ouest - Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Centre, Poitou-Charentes -, celles en 1991 de « Gentilhommières de France » de Pierre-Etienne Vincent, de « Maisons d'hôtes de charme en France » des éditions Rivages, de « Chambres d'hôtes prestiges et gîtes de charme » du réseau Gîtes de France, celles en 1994 de « Alastair Sawday's French Bed & Breakfast » du nom de son auteur. Depuis quelques années, se développent de nouvelles formes de réseaux promues uniquement par Internet, avec la création en 1996 de « Tout sur les châteaux » et en 1999 de « Château & Country ».

Beaucoup de réseaux ont depuis disparu ou ont connu à l'instar de « Château Accueil » des problèmes de fonctionnement avec aujourd'hui un nombre de propriétés moins important que par le passé (fig. 3). Pour les autres réseaux, s'ils intègrent une grande part d'hébergement en château, ils se sont davantage positionnés sur la notion plus large d'accueil en demeure de charme : du château à la ferme habilement redécorée. Seul le réseau interrégional « Bienvenue au Château », constitué depuis peu en association avec l'appui des Comités Régionaux du Tourisme de la France de l'Ouest, semble présenter un développement dynamique et continu et une sélection composée exclusivement de châteaux. Depuis 1990, le nombre de propriétés contenu dans le guide a été multiplié par 3. Un certain ralentissement peut être toutefois observé avec aujourd'hui une certaine stagnation de l'offre. Cela s'explique entre autres par une sélection plus stricte des propriétés et du principe de l'association de ne retenir à présent que des lieux d'exception. Il ne faut pas négliger non plus que chaque année un certain nombre d'adhérents quitte l'association. Plusieurs cas de figures peuvent être observés. Le manque de rentabilité pousse certains propriétaires, découragés par la tâche, à céder le bien dans lequel ils avaient investi. D'autres, plus âgés, exerçant l'activité depuis longtemps, désirent passer la main, sans pour autant qu'un seul des héritiers ne soit véritablement intéressé. Autre situation, certains châteaux avec le temps ne correspondent plus aux critères de la charte et sont donc amenés à quitter le réseau si aucun aménagement n'est réalisé. C'est sans compter sur les établissements qui, au fil du temps, se professionnalisent et qui, pour être en règle avec la législation, passent à l'hôtellerie, quittant de ce fait le réseau pour en choisir un autre plus adapté au nouveau concept de leur produit.

Années	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre de propriétés	58	73	92	111	119	114	120	116	124	124	134	135	149	136	130

Fig. 5 : Evolution du réseau Bienvenue au Château depuis 1990

Source : Guides annuels édités par le réseau « Bienvenue au Château » depuis 1990

Le phénomène en France des châteaux privés recevant des hôtes

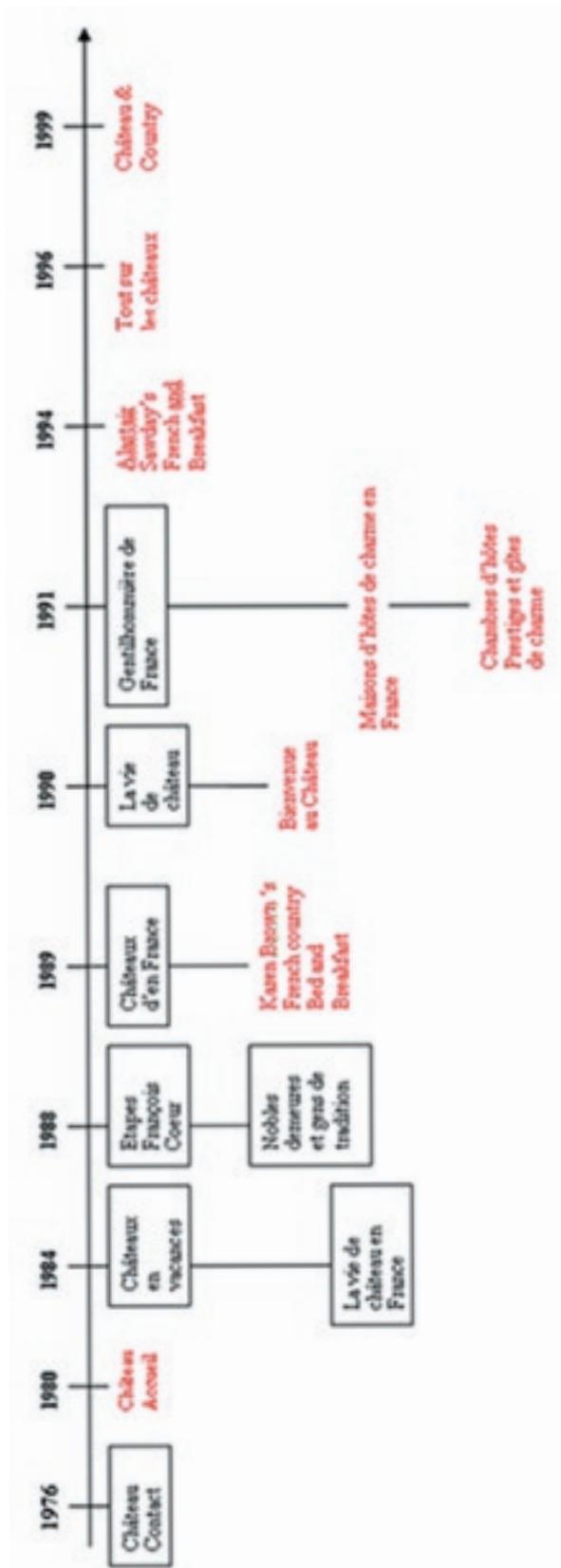


Fig. 4 : Evolution chronologique des réseaux spécialisés dans l'accueil d'hôtes au château en France

Le phénomène en France des châteaux privés recevant des hôtes

CONCLUSION

Une offre touristique existe à partir du moment où elle est repérable. L'affirmation de l'hébergement touristique au château a donc connu un passage obligé : l'instauration progressive d'une image cohérente du sujet. Il est en effet nécessaire que le public sache à quoi cela correspond précisément. Cette reconnaissance sous entend la création de réseaux, clairement identifiés, et l'édition de brochures, utiles à la promotion du concept. Partant de cette logique, les prémices d'une offre concrète d'hébergement au château en France se développent dans les années 1950 dans un premier temps à travers l'hôtellerie. Et s'il existait déjà auparavant des hôtels ou encore des pensions de familles en château, cela demeurerait anecdotique et concernait quelques sites isolés, dans des régions hautement touristiques ou de villégiature.

Pour ce qui est des châteaux privés recevant des hôtes, la pratique est plus tardive, les années 1980. La constitution de l'association « Château Accueil » représente indéniablement une première étape. Très vite une particularité caractérise l'innovation : l'essentiel des propriétés qui constitue l'offre de départ est issue du Val de Loire. La multiplication d'organisations spécialisées sur le sujet confirme ensuite la démarche et participe à l'ouverture d'un habitat longtemps resté très privé. Encore aujourd'hui, nombre de réseaux continuent d'assurer la promotion du concept en France, à l'exemple de « Château Accueil » et de « Bienvenue au Château » qui rassemblent essentiellement des maisons castillées. Les rares châteaux, qui au début des années 1970 proposaient le gîte et le couvert à l'hôte de passage, ne se distinguaient pas vraiment de l'hébergement touristique à la ferme, voire même s'y confondaient, ou demeuraient alors très isolés et de fait très confidentiels. Il faut véritablement attendre le milieu des années 1990 pour que la chambre au château se généralise et intéresse une clientèle toujours plus nombreuse et variée.

BIBLIOGRAPHIE :

- BOYER Marc, 1996, L'invention du tourisme, Paris : Gallimard, 160 p.
BOYER Marc, 2000, Histoire de l'invention du tourisme. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 333 p.
Centre National de Ressources du Tourisme en Espace Rural. L'hébergement locatif en milieu rural. Dossier de synthèse, n° 26. Clermont-Ferrand : CNRTER, juillet 1998, 73 p.
CORBIN Alain (sous la dir.), 1995, L'avènement des loisirs, 1850-1960. Paris : Aubier, 71 p.
MORICE Jean-René, 2001, Les châteaux ruraux et l'hébergement touristique dans la France de l'Ouest. Thèse de doctorat de géographie, Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hôtellerie de l'Université d'Angers (ESTHUA), 591 p.

NOTES

¹ Sont considérées loueurs professionnels les personnes qui sont inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés au titre de l'activité de location meublée, et qui réalisent un chiffre d'affaires dépassant le seuil de 23000 euros par an et par foyer fiscal, ou lorsque les revenus qui en résultent représentent plus de 50% de leurs revenus.

² Le nom de l'enseigne rappelle l'histoire au XVIème siècle du cardinal Wolsey, bon vivant renommé et chancelier du roi, qui, lors de ses déplacements, attendait toujours d'être reçu de belle manière dans chacune des grandes demeures du royaume.

1. LA CAPITALE DES NABATEENS

La tradition, basée sur les sources grecques et latines, fait venir les Nabatéens de l'Arabie du Sud. Ces mêmes sources, ne font aucune différence entre les Nabatéens et les Arabes. Le roi des Nabatéens portait d'ailleurs le qualificatif de «roi des Arabes».

Les Nabatéens (Nabatu) apparaissent au Proche-Orient vers le IV^e siècle avant Jésus-Christ. Diodore de Sicile et Strabon, deux historiens contemporains d'Auguste, nous apprennent, que les Nabatéens étaient une dizaine de milliers de bédouins, qui faisaient le commerce entre l'Arabie et la Méditerranée. Ces caravaniers *«soucieux de préserver leur liberté... appellent le désert leur patrie... ne sèment pas de blé... ne construisent pas de maisons»* (Jérémie, 35).

Diodore de Sicile écrit : *« Il y a au pays des Nabatéens une roche («petra» dans le texte grec) extrêmement forte, n'ayant qu'une seule montée qu'ils empruntent un par un avec leurs biens pour les entreposer en sûreté »*. Il s'agit certainement d'Umm el-Biyârah, une montagne, un véritable donjon naturel, au cœur du massif de Pétra, qui a servi de première implantation sur le site.



Figure 3 : Djebel d'Umm el-Biyârah

La métamorphose de ce peuple fut spectaculaire ; de nomade, il est devenu sédentaire, bâtisseur de villes et sculpteur de montagnes. Rapidement, les Nabatéens ont investi tout le massif de Pétra, donnant naissance à une grande ville. Strabon (XVI), géographe grec, parle de Pétra comme d'une *« grande ville pacifique et cosmopolite »*.

Pétra bénéficiait d'un emplacement garantissant sa sécurité et permettant le contrôle des grandes voies du transport caravanier. En Chine, les annales de la dynastie Han, mentionnent Pétra avec Gaza, comme un terminal de la route de la soie.

La fortune des Nabatéens venait principalement du commerce, notamment de l'encens, de la myrrhe, de la cannelle, de la soie et des bois précieux venant de l'Inde et de l'Arabie.



Figure 4 : Tombes de la nécropole du théâtre

Au 1er siècle av.J.-C., le royaume nabatéen s'étendait du Nord de l'Arabie au Sinai et à Damas. Pétra était alors une capitale prospère et cosmopolite.

Grâce à son cadre, la ville résista aux conquêtes romaines. Antoine, voulait en faire un don à Cléopâtre, mais il échoua devant cette forteresse naturelle et la détermination des nabatéens. La ville résista jusqu'au détournement par les Romains des principales routes commerciales. C'est sous Trajan, en l'an 106, que l'Arabie Pétrée fut annexée à l'Empire.

2. LES IMPRESSIONS DU SITE

La visite du site permet de comprendre la raison de l'installation des nabatéens à Pétra.

Après la traversée d'une étroite gorge dénommée Sik, une véritable fissure dans le massif gréseux, le paysage s'ouvre progressivement, faisant apparaître une vaste dépression en amphithéâtre naturel, entourée d'un ensemble de montagnes tabulaires aux versants parfois parfaitement verticaux. Devant cette topographie, on comprend que Pétra a pu être une forteresse, que même les Romains n'ont pas su prendre militairement.

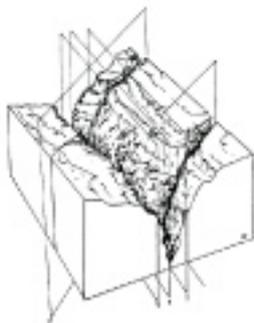


Figure 5 : Le sik et les lignes de faille



Figure 6 : La façade du El Khazneh Firaoun
une des façades les plus riches de Pétra

Les impressions visuelles sont vraiment fortes: la pierre multicolore faisant alterner le rouge, le noir, le blanc, ou le jaune, est taillée par l'érosion comme une oeuvre d'art naturelle. La morphogenèse a créé ici dans les grès bariolés un paysage ruiniforme avec des tours, des passages étroits et des falaises-murailles, incrustées de tafonis et de cannelures. L'homme y a ajouté des édifices troglodytiques somptueux aux multiples styles architecturaux. On en compte près d'un millier de monuments rupestres.



avant

aujourd'hui

Figure 7 : Façade du tombeau renaissance (n° 229)
J. Rewerski

Les nabatéens bédouins à l'origine, ont su emprunter à leurs voisins les styles architecturaux différents et faire de Pétra une ville d'art. Les influences égyptiennes, grecques, romaines et perses se laissent lire aisément dans les incrustations du massif.

3. UNE PARFAITE ADAPTATION AU MILIEU

Le philosophe Arthéodore de Tarsus, ami de Strabon, affirme que la ville était fréquentée par de nombreux étrangers et qu'elle était pleine de jardins. Aujourd'hui encore, la montagne désertique, laisse apparaître les traces d'innombrables terrasses qui la recouvraient il y a deux mille ans.

Les conditions climatiques à l'époque nabatéenne, lors de la création de la ville, furent presque les mêmes que celles que nous connaissons aujourd'hui, de même que les problèmes d'environnement. Nous pouvons observer cela sur les versants, à travers les nombreux terrassements antiques. Les Nabatéens, en symbiose avec l'environnement semi-désertique, ont construit ces terrasses pour protéger leurs cultures de la violence du ruissellement et de la disparition des sols. Ces murets reposent sur une surface déjà soumise à l'érosion.



Figure 8 : une terrasse dans le Wadi Farasa, avec au fond, la « tombe du soldat romain »

Connaissant ces conditions, l'œuvre des Nabatéens est d'autant plus impressionnante, car elle demande une véritable compréhension de l'environnement. Ils ont sculpté les montagnes, modelé les versants et intégré dans le massif gréseux, une ville, s'adaptant harmonieusement au climat et à la topographie. Pour vivre sur place, ils ont aménagé aussi un réseau ingénieux de récupération et de stockage des eaux, comprenant des rigoles, des aqueducs, des citernes et de nombreux barrages. Sans une solide maîtrise de l'eau, la vie est impossible dans un environnement désertique. En faisant cela, ils ont contrôlé aussi dans une certaine mesure, les phénomènes érosifs. En canalisant les écoulements d'eau, ils protégeaient les monuments.

Les Nabatéens ont établi un système de relations entre eux et la nature; ils ont su tirer le meilleur parti d'un environnement hostile, tout en le protégeant. Le paysage de Pétra a constitué pour les Nabatéens un cadre de vie, aujourd'hui il est un patrimoine.

4. LE DECLIN DE PETRA

Au Ve siècle Pétra devient une métropole chrétienne au sein de l'Empire byzantin. En 447, le monumental Tombeau à urne fut transformé par l'évêque Jason en cathédrale. Des églises furent aussi construites. En 1993, dans une d'entre elles, datant du Ve siècle, une découverte exceptionnelle a eu lieu: environ cent cinquante rouleaux de papyrus carbonisés, mais déchiffrables.

En 636, à l'issue de la bataille de Yarmouk, la région passa sous le contrôle des musulmans. Le déplacement du califat de Damas à Bagdad par les Abbasides (750) ammena la décadence progressive de la province. N'étant pas sur la route du Pèlerinage, Pétra va décliner et tomber dans l'oubli, au point de devenir une légende, au même titre que Troie. Elle sera redécouverte et identifiée seulement en 1812, par un Suisse, Ludwig Burckhardt (1784-1817) Le voyageur suisse avait bien du mal à pénétrer la cité antique. Il a dû prétexter une offrande au prophète Aaron, frère de Moïse, dont le tombeau se trouve sur le plus haut sommet au sud du site. La méfiance des bédouins occupant le site ne lui a permis qu'une visite éclair d'une partie des monuments. Cependant il donna une bonne description du site avec une remarque clairvoyante: *«les habitants s'habitueront aux enquêtes des étrangers et alors les antiquités d'Ouadi Moussa seront reconnues comme dignes de figurer parmi les plus curieux restes de l'art antique.»*

5. LES BDOULS

Depuis le XIXe siècle Pétra est le domaine des Bdouls, membres de la grande confédération tribale des Alavins. Ils ont succédé aux bédouins chrétiens, descendants des habitants byzantins de Pétra. Certains jordaniens, chrétiens, originaires de cette région revendiquent toujours leurs origines nabatéennes.

Les Bdouls ont totalement investi le site, s'appropriant et squattant les antiques habitations rupestres et certaines tombes. Comme les Nabatéens, les Bdouls sont devenus sédentaires et troglodytes. Il y a encore deux décennies, chaque soir, les feux de camps allumés devant les habitations troglodytiques faisaient scintiller et vivre toute la montagne. Seuls les grandes tombes monumentales avec leurs façades sculptées, sont restées inhabitées par pure superstition.



Figure 9 : Une famille de la tribu des Bdouls

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, avec le développement du tourisme, certains bdouls de Pétra ont aménagé sur le site, de bistrotts, servant aux touristes du thé ou du café à la cardamome.

Petra. Les appropriations successives d'un paysage habité



Figure 10: Le café « chez Haroun », sur le site de Pétra

L'enchantement et l'authenticité du site apparaissaient aussi à travers les vêtements colorés des femmes et des enfants circulant à travers le site avec les troupeaux des chèvres. Le site était authentique et vivant.

Dans les années 1985, le gouvernement jordanien, misant sur le développement touristique, décida d'expulser les Bdouls des grottes, sous le prétexte de la «pollution» du site aussi bien au sens propre que figuré. Il leur construisit un village non loin du site du nom d'Um Sayhun.



Figure 11 : Le village d'Um Sayhun

Le déplacement de cette population ne fut pas évident. Pour les Bdouls, vivant aussi bien à la belle étoile que dans les grottes de Pétra, la sédentarisation et surtout la domestication au sens étymologique du mot (domus), ne fut pas évidente. Avec leurs familles nombreuses, les maisons «modernes» furent inconfortables et petites. Certains résistèrent, mais avec le temps, la majorité succomba aux sirènes de la modernité promises par le roi (électricité et surtout l'eau prise en charge par la cour).

Le déménagement posa aussi un important problème «politique». Le village de Um Sayhum fut construit sur le territoire tribal des Layathnes. Les pertractations et autres marchandages furent longs, comme toujours au Proche-Orient. Un compromis fut cependant trouvé et accepté par deux parties et le village d'Um Sayhun pouvait commencer à vivre.

Pour Pétra, la conséquence ne se fut pas attendre; le site est devenu mort. Pétra est devenu un vaste musée en plain air avec les heures d'ouverture administratives.

Dans les années 1990, certains Bdouls sont revenu à Pétra, principalement en résidence secondaire, avec leur maison principale en parpaings à Um Sayhum et quelques-uns, en «grotte principale» Mais dans l'ensemble, par ce déménagement, le site de Pétra fut aseptisé. En plus, au moment du déménagement il y avait seulement 40 familles de Bdouls, aujourd'hui ils sont plus de 350. Les prix des terrains s'étant envolés, les Bdouls sont obligés d'ajouter des étages à leurs maisons, désormais visibles depuis le site archéologique.

Les bédouins troglodytes sont devenus sédentaires, alors que Pétra fut offerte sur l'autel du patrimoine et de la rentabilité aux nouveaux nomades internationaux que sont les touristes.

6. LE TOURISME ET LA GEOPOLITIQUE

Dans la deuxième moitié du XXe siècle, Pétra fut classé sur la liste prestigieuse du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Elle est rentrée ainsi par la grande porte sur le marché du tourisme mondial.

À partir des années 80, la fréquentation touristique explose, notamment après à la signature du traité de paix entre la Jordanie et l'Etat d'Israël. De 100 000 visiteurs par an en 1980, le nombre des touristes passa à plus de 400 000 en 1987.

La machine semblait être bien lancée. L'entrée du site fut fixée à 20 dinars jordaniens (30 dollars), faisant de Pétra un des sites les plus chers au monde. Le tourisme devenait la principale ressource du gouvernement Jordanien, Pétra était le principal joyau.

Plusieurs missions sous l'égide de l'UNESCO, dont une en 1992, furent menées à Pétra pour bâtir un projet global d'aménagement et de gestion du site (projet du parc naturel et archéologique de Pétra). Ces missions tirèrent la sonnette d'alarme, notamment en raison d'une surpression touristique, entraînant inévitablement une forte pression hôtelière à venir.

Aujourd'hui, plus de soixante hôtels assiègent cette ville du désert, alors qu'en 1990 il n'y avait que cinq. De certains hôtels, la vue pour les touristes est souvent imprenable ; dominant du plateau, ils embrassent d'un seul regard tout le massif avec la ville antique. Pour les vieilles pierres de la ville et les esprits nabatéens qui la hantent, c'est une tout autre histoire. Pétra est en train de mourir.

Petra 5*****	
Nom de l'hôtel	R
Grand View	133
Movenpick Resort Perta	183
Movenpick Nabatean Castle	92
Crown Plaza Perta Fourm	147
Perta Marriott Hotel	100
Sofitel Taybet Zaman	105
Total	760
Petra 4****	
Nom de l'hôtel	R
G. Tulip/King's Way	77
Petra Panorama	123
Total	200
Petra 3***	
Nom de l'hôtel	R
Amra Palace Intl.	74
Edom	135
Petra Palace	87
Petra Resthouse	72
Silk Road	23
Total	391
Petra 2**	
Nom de l'hôtel	R
Petra Inn	51
Sela	37
Total	88
Petra 1*	
Nom de l'hôtel	R
Al Hidab	40
Nabatean (1)	35
Nabatean (2)	20
Flowers	30
Elgee	17
El Rashid	36
Petra Paradise	30
Sun Set	40
Vinus	20
Total	268
Nombre total des lits	1707

Tableau 1 : Principaux hôtels de Pétra et le nombres des lits (R)

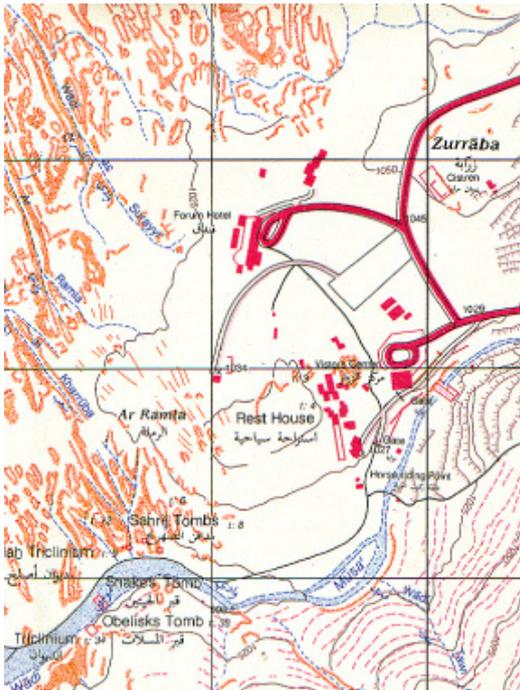


Figure 12 : Aménagement du premier complexe hôtelier de Pétra :
Petra Forum Hotel + Rest House

L'agonie du site est particulièrement visible aux moments des conflits, nombreux dans cette partie du monde. La dernière guerre d'Irak, le conflit en Palestine et le 11 septembre, ont fait fuir les touristes, provoquant en Jordanie une grave crise économique et à Pétra une inactivité économique presque totale.

La réduction de 50% des tarifs d'entrée, n'a pas réussi à rassurer les différents acteurs du tourisme. Dans la haute saison normale, le site accueillait plusieurs milliers de touristes par jour. Depuis deux ans, seuls quelques rares touristes «courageux» déambulent parmi les ruines.

Le taux moyen d'occupation hôtelière pour l'année 2002 est descendu à 30%. Celui de l'année 2003 ne devrait pas être meilleur. Les hôtels et les agences de voyage ont licencié 50% de leur personnel et réduit de 50% le salaire du personnel restant. Les Bdoûls, devenu totalement dépendants du tourisme se retrouvent au chômage technique non rémunéré.

CONCLUSION

Les appropriations successives du site pourtant inhospitalier de Pétra, témoignent d'une grande vitalité de cet endroit. Même après son abandon, au début du Moyen-Age, Pétra ruiné, fut toujours habitée. Elle le fut encore au milieu du XXe siècle.

Habité, le site fut vivant. La mondialisation toucha cependant la Jordanie de plain fouet. Pour celle-ci, malheureusement, l'intérêt économique supplante souvent le culturel. L'organisation administrative de la Jordanie n'avantage pas forcément la protection du site. Au lieu de dépendre du Ministère de la Culture, le Département des Antiquités jordanien est sous la coupe du Ministère du Tourisme, et comme le tourisme rapporte de l'argent...

Le monopole et la spécialisation trop poussée supporte mal les aléas géopolitiques.

Aujourd'hui une certaine Pétra est en train de mourir, encore une fois, pour laisser la place à une autre. La qualité de cette nouvelle dépend principalement de la prise de conscience des Jordaniens.

J'adresse mes remerciements à l'Ambassade du Royaume Hachemite de Jordanie pour l'aide apporté à la réactualisation des données touristiques.

Petra. Les appropriations successives d'un paysage habité

3. Habiter c'est aussi recevoir... le rapport à l'altérité

L'hôte des jardins historiques est-il l'ami des jardins historiques ?

Olivier Rialland

Géographe - Chargé de recherche post-doctorant
CESTAN - UMR CNRS 6590 Espaces géographiques et Sociétés

Cécile Pieau

Doctorante en Histoire de l'Art
Centre de Recherche Ledoux, Paris I Panthéon Sorbonne

INTRODUCTION

“Nouveaux patrimoines”, les parcs et jardins historiques figurent parmi “les ensembles archéologiques, monumentaux, techniques ou ethnologiques peu connus, voire négligés auparavant, qui ont [récemment] bénéficié d'importants efforts de valorisation” (PATIN, 1997 : 41). Cette reconnaissance patrimoniale pose une série de problèmes, pour une part communs à tous les monuments historiques mais, en tant que patrimoine vivant, les parcs et jardins constituent une pierre d'achoppement pour les politiques patrimoniales qui traditionnellement s'appliquaient à des objets que l'on pouvait, ou plutôt que l'on croyait pouvoir figer dans leur évolution. Entre “l'éphémère” et le “durable” se noue une première aporie propre à l'extension du champ patrimonial aux parcs et jardins. Ces derniers se sont par ailleurs aujourd'hui affirmés comme des lieux touristiques et récréatifs incontournables : de plus en plus de sites sont accessibles, les fréquentations semblent orientées à la hausse et les publics, plutôt impliqués dans la visite, se diversifient. Dans ce contexte, les parcs et jardins historiques méritent une analyse particulière.

Encouragée par l'État et les collectivités territoriales, la volonté de sensibiliser le public à la richesse du patrimoine jardiné est parfois si pressante que certaines opérations de restauration traduisent “un glissement des politiques publiques de la protection à la valorisation du patrimoine, glissement fondé sur l'idée que les richesses patrimoniales sont un atout du développement économique et social, qu'elles peuvent et doivent être utilisées à des fins marchandes et notamment servir au développement touristique” (DUBOST, 1994 : 102). À la différence d'autres édifices ou sites patrimoniaux, les parcs et jardins ne peuvent être reconvertis autrement qu'en lieux de visite mais puisqu'ils ont, pour la plupart, été conçus pour le loisir d'un microcosme, le passage d'un usage confidentiel à un usage public n'est pas sans poser des problèmes spécifiques : une seconde aporie se noue entre le “clos” et “l'ouvert”. À l'amont de toute valorisation des parcs et jardins historiques, il convient dès lors de se demander s'ils peuvent recevoir et à quelles conditions. En d'autres termes, quel usage touristique faire des parcs et jardins ?

Des cadrages synthétiques, établis à l'échelle de la France, replaceront dans un premier temps les processus de reconnaissance patrimoniale et de mise en valeur touristique et récréative des parcs et jardins à l'œuvre depuis les années 1980. Les questions posées par l'ouverture à la visite seront ensuite évoquées à la fois de manière problématique et de manière pratique, à travers la présentation d'expériences dans l'Ouest de la France et en contrepoint d'exemples choisis en Grande-Bretagne, où la visite des parcs et jardins, véritable culture nationale, s'est développée dès l'après-guerre.

1. LA RENAISSANCE DES PARCS ET JARDINS

1.1. La reconnaissance patrimoniale de l'art des jardins

Après un demi-siècle d'abandon et de déclin, l'extension du champ patrimonial aux parcs et jardins, pour une très large part privés², s'est mise en place progressivement depuis le début des années

1980 (DUBOST, 1994).

Limitée à quelques sites exceptionnels dans les années 1960 et 1970, l'attention portée aux parcs et jardins historiques, initialement le fait d'une poignée de propriétaires privés et d'amateurs éclairés, a été renforcée avec le lancement, en 1981, d'une campagne nationale dite de pré-inventaire des parcs et jardins remarquables d'intérêt historique, botanique et paysager, conduite jusqu'au milieu des années 1990³.

De scientifique, la reconnaissance du patrimoine jardiné s'est enrichie d'une dimension juridique : que cela soit au titre de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ou au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels et les sites, les mesures de protection se sont multipliées. Le nombre de parcs et jardins bénéficiant d'une protection au titre des Monuments historiques a ainsi été triplé en vingt ans en France métropolitaine, passant de 464 en 1979 à 671 en 1989, puis à 1 398 en 1999 (1 546 au 31 décembre 2001).

Les traductions de cette reconnaissance institutionnelle se sont exprimées sur plusieurs plans : la restauration, l'entretien, la formation et la sensibilisation.

La restauration. En 1988, au travers de la loi de programme sur le patrimoine monumental, renouvelée en 1994, l'État s'est engagé à restaurer, durant cinq ans, quatre catégories de patrimoine jugées prioritaires et a dégagé à cet effet des crédits exceptionnels. Pour la première fois figuraient dans ce choix les parcs et jardins historiques, qu'ils soient détenus par l'État, des collectivités territoriales ou des particuliers. Le ministère de la Culture a alors soutenu une campagne de restauration à la fois inédite et d'envergure en subventionnant⁴ (à hauteur de neuf à quinze millions d'euros par an) de nombreux projets portant sur des lieux protégés, prestigieux ou modestes, publics ou privés.

L'entretien. Les propriétaires et les différents acteurs institutionnels mobilisés ont pris conscience que l'entretien constant devrait être la première préoccupation en matière de conservation des parcs et jardins. Or l'optimisation et la répartition judicieuse des ressources humaines, matérielles et financières n'est possible que si l'ensemble des travaux est envisagé dans un programme pluriannuel : le plan de gestion. À la fois outil de connaissance, outil de planification rationnelle des moyens dans le temps et l'espace et fondement indispensable à toute prospective, le plan de gestion ne doit négliger aucun paramètre : l'histoire et l'utilisation du lieu, l'état de l'existant et l'image du jardin, les projets et leurs conséquences, notamment en terme d'usage, ainsi que les moyens disponibles ou à mobiliser. Formalisé au cours des années 1980, cet outil de gestion a été largement⁵, mais encore insuffisamment, diffusé depuis lors.

La formation. La conservation des parcs et jardins historiques passe par une meilleure formation de leurs propriétaires ou gestionnaires et des différents acteurs amenés à y intervenir. De multiples actions ont été conduites en ce sens, en particulier depuis les années 1990. À titre d'exemple, le ministère de la Culture propose aux responsables des parcs et jardins des stages régionaux d'initiation ou de perfectionnement sur des thèmes spécifiques : les parcs après la tempête, les jardins d'eau, les plans de gestion...

La sensibilisation. La prise de conscience de la richesse patrimoniale des parcs et jardins a suscité de nombreuses initiatives, privées puis publiques, pour faire connaître et rendre accessible ce patrimoine. Relayée par plusieurs ministères, dont ceux de la Culture et de l'Environnement, l'Association pour l'Art des Jardins et du Paysage (ARPEJ) a lancé en 1988 la campagne " Visitez un jardin en France ", proposant, au cours du mois de juin, l'ouverture de nombreux jardins⁶, en majorité privés. En 1995, l'opération a été laissée à l'initiative des régions ; elle se poursuit désormais dans une douzaine d'entre elles, parfois pendant toute la saison estivale. En 1996, les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Environnement et de l'Agriculture se sont impliqués dans une nouvelle action de sensibilisation, à visée pédagogique : " Adoptez un jardin ". Son objectif est de permettre à une classe du primaire ou du collège de s'approprier un jardin remarquable au cours d'une année scolaire, en l'investissant avec l'aide des différents acteurs qui y travaillent⁷. En 2002, le Centre des Monuments Nationaux (CMN) a lancé une nouvelle opération de communication, " Monum vert ", destinée à promouvoir le patrimoine naturel et paysager des monuments dont il a la charge et, en 2003, le ministère de la Culture a réaffirmé son souhait de promouvoir la découverte des parcs et jardins, privés et publics⁸, en initiant une manifestation nationale les 23, 24 et 25 mai, " Rendez-vous au jardin ", appelée à se dérouler chaque année le quatrième week-end de mai.

1.2. L'émergence d'une nouvelle offre touristique et récréative

Enrichi progressivement au cours des deux dernières décennies, le processus multiforme de reconnaissance patrimoniale des parcs et jardins s'est doublé d'une autre dynamique, toutefois plus récente. Depuis le début des années 1990, les parcs et jardins, de lieux patrimoniaux, sont en effet devenus des lieux touristiques et récréatifs. Dressant en 1980 l'inventaire de l'offre touristique culturelle en France, Martin Garay les ignore, alors qu'en 1997, Valéry Patin leur consacre un développement particulier, signalant expressément leur existence parmi les " nouveaux patrimoines ", supports de dynamiques touristiques inédites. De plus en plus de parcs et jardins d'intérêt patrimonial, privés et publics, ont en effet été rendus largement accessibles aux visiteurs depuis une quinzaine d'années et ne sont plus considérés - véritable retournement de situation - comme de simples prolongements des édifices mais bien comme des centres d'intérêt en tant que tels. Dans le même temps, de nouveaux jardins ont été créés, spécialement à l'attention des visiteurs pour une partie d'entre eux. L'offre apparaît en définitive très hétéroclite même si " plus de la moitié des jardins [ouverts à la visite] sont liés à un château ou à un édifice historique⁹, un quart sont liés à un musée ou espace d'exposition et un cinquième constituent une offre indépendante " (RACINE, 2001 : 22).

Faute de statistiques nationales, il n'existe pas d'inventaire exhaustif des parcs et jardins ouverts à la visite. La situation hexagonale peut néanmoins être approchée par la comparaison des guides spécialisés. Plusieurs ouvrages se distinguent : le Guide des parcs et jardins en France (PATERSON et al., 1979), le Guide de charme des parcs et jardins en France (THÉBAUD, 1987 et rééd.) et le Guide des jardins de France, rebaptisé Jardins en France (RACINE, 1990 et rééd.). Le premier guide cité permet de mesurer la modestie de l'offre touristique existant en France à la fin des années 1970 puisqu'il ne recense que 227 parcs et jardins. Publié en 1987, mis à jour et réédité neuf fois depuis lors, le seconde ouvrage mentionné relevait à l'origine environ 300 lieux et près de 400 aujourd'hui¹⁰.

Le guide conçu par Michel Racine en 1990, actualisé chaque année depuis 1997, présente le panorama le plus complet de l'offre touristique. S'il recense de multiples parcs et jardins publics¹¹, il est en effet alimenté par la présentation de nombreux sites méconnus et/ou nouvellement accessibles. Qu'il s'agisse de lieux historiques ou de créations contemporaines, la comparaison des éditions de 1990 et de 2001 montre à la fois la forte augmentation du nombre de parcs et jardins ouverts à la visite en France - 572 étaient recensés en 1990, 779 en 2001 (+ 36 %)¹² - et l'amélioration de leur qualité et de leur intérêt, cela en fonction du nombre d'étoile obtenu par chaque site¹³. Une échelle qualitative, fondée sur quatre paliers (une, deux, trois ou quatre étoiles par jardin), permet en effet de montrer que l'intérêt touristique des parcs et jardins répertoriés s'est renforcé entre 1990 et 2001 : le nombre de jardins à deux étoiles reste stable, à environ 43 % du corpus total, le nombre de ceux à trois étoiles augmente fortement, passant de 15 % à 25 % de l'ensemble, tandis que le nombre de ceux à quatre étoiles connaît un quasi triplement, passant de 1,4 % à 3,7 % du total ; à l'inverse, le nombre de jardins estampillés d'une seule étoile se contracte nettement puisqu'il représente moins de 30 % en 2001 contre plus de 40 % en 1990.

Les parcs et jardins apparaissent désormais comme des destinations de visite clairement identifiées. En 1997, la deuxième édition du Salon des vacances en France de Paris a ainsi mis en avant le thème du jardin. La même année, la troisième édition du Salon international du Patrimoine du Louvre était également fondé sur ce thème avec, en point d'orgue, une exposition sur ceux ouverts à la visite en France. C'est dans ce contexte que, depuis le milieu des années 1990, les propriétaires et les gestionnaires ont envisagé une concertation et des actions communes, constituant ainsi différents réseaux de lieux (MORICE et RIALLAND, 2003). Les acteurs qui participent à cette structuration de l'offre touristique et récréative sont multiples : associations de propriétaires, organismes de tourisme (Comités départementaux (CDT) et régionaux (CRT) du Tourisme), directions régionales des ministères de la Culture (DRAC) et, parfois, de l'Environnement (DIREN). C'est à l'image des regroupements qui président à la valorisation d'autres types de sites et d'hébergements touristiques que la structuration de l'offre a été envisagée, le plus souvent à l'échelle régionale, voire interrégionale¹⁴. Quelle que soit la formule retenue, il s'agit de promouvoir une valorisation touristique plus aboutie, l'ouverture des jardins sur une période relativement longue (plusieurs mois par an) et adaptée aux sollicitations des visiteurs, ainsi qu'une promotion plus efficace. Les parcs et jardins se voient donc attribuer une nouvelle fonction : l'accueil continu du public, souhaité comme le plus nombreux.

L'hôte des jardins historiques est-il l'ami des jardins historiques?

Cette mutation fonctionnelle du patrimoine jardiné, nouvelle et irrésistible, apparaît comme la plus souhaitable. Les parcs et jardins se plient en effet difficilement à d'autres fonctions (accueil de parcours de golf, de terrains de sport ou de manifestations de plein air), lesquelles, lorsqu'elles sont pérennes, risquent de détruire la fragilité de la composition paysagiste, essence même de la séduction des lieux. Le jardin ne peut donc réellement être qu'un espace dédié à la visite mais comme il n'a, pour les propriétés privées, pas été prévu à cet effet¹⁵, comment peut-il le devenir ? Il ne s'agit pas, en avançant des éléments de réponse à cette question, d'opposer tourisme et patrimoine car loin de cela, comme il est souvent dit, ils " se valorisent et se renforcent réciproquement et, de plus en plus, inséparablement. Ainsi, selon des modalités dont la palette n'est jamais achevée, la différence entre les deux phénomènes les rapproche pour alimenter une dynamique véritablement co-constitutive qui, elle-même, est une source de nouvelles diversifications. [...] La dialectique du tourisme et du patrimoine est, tout à la fois, polymorphe et ouverte " (LAZZAROTTI, 2003 : 101). Les points de vue proposés seront ici volontairement centrés sur l'objet patrimonial plutôt que sur ses détenteurs ou ses visiteurs : il s'agit surtout de réfléchir à l'aptitude de ces lieux singuliers que sont les parcs et jardins à s'adapter à un nouvel usage.

2. QUAND PATRIMOINE JARDINÉ ET TOURISME SE RENFORCENT

La visite des parcs et jardins n'est pas une pratique totalement inédite puisque par essence ce sont là des lieux dédiés à la contemplation et à la promenade. Réservée à ses détenteurs et à leur cercle relationnel étroit, la jouissance des parcs et jardins privés s'est ouverte, au XVIIIe siècle, au tourisme aristocratique et, selon des conditions sélectives pour ceux situés en ville, à une frange privilégiée de la population (PIEAU, 2003). La démocratisation de la visite s'est ensuite opérée au XIXe siècle, d'une part avec la création des parcs et jardins publics, toutefois sévèrement réglementés (NOURRY, 1997) et, d'autre part, avec l'élargissement de l'accès aux propriétés privées à de nouveaux publics : sociétés savantes ou populations locales lors de fêtes de village. L'accès aux parcs et jardins privés est néanmoins demeuré contingenté et limité à quelques rendez-vous ponctuels assujettis à la bonne volonté des propriétaires.

Aujourd'hui, la visite d'un jardin est aisée à entreprendre. Cette perspective mobilise des publics socialement très divers et animés de motivations différentes, comme flâner simplement dans un lieu agréable, admirer une riche palette végétale ou encore rechercher les messages esthétiques d'une mise en scène paysagiste chargée d'histoire, les unes et les autres pouvant d'ailleurs s'additionner. Les parcs et jardins apparaissent ainsi comme des lieux fédérateurs et rassembleurs, qui témoignent de la recherche de la polysensorialité, c'est-à-dire du " désir d'éprouver l'espace par tout son corps et ne pas se contenter d'une attitude spectatorielle " (CORBIN, 2001 : 180). La formule employée au milieu du XIXe siècle par le paysagiste Paul de Choulot (1794-1864) demeure, en s'en tenant à son sens premier, parfaitement d'actualité : " l'art des jardins étale ses œuvres en plein soleil, sous la voûte du ciel auquel elles se mêlent, et parle à toutes les intelligences " (1858 : 17).

Une fois résolues, sinon intégrées, les questions liées à la sécurité des visiteurs (risque de chute de branches d'arbres, risque lié aux pièces d'eau, risque lié à la dangerosité de certaines architectures de jardin...), l'organisation de la visite des parcs et jardins pose, par ailleurs, beaucoup moins de contraintes pratiques que celle des châteaux. Il est ainsi plus aisé d'y baliser un parcours de découverte, à la fois parce que le risque de vol ou de vandalisme est moins présent à l'extérieur qu'à l'intérieur d'une maison et parce que l'intimité et la tranquillité des détenteurs, dans le cas d'une propriété privée, est moins entamée (MENSION-RIGAU, 1999). Il importe cependant de délimiter les espaces accessibles de ceux inaccessibles, choix parfois délicat. Ordinairement, les propriétaires du château du Lude (Sarthe) n'accordent ainsi pas l'accès au vaste potager du parc, toujours en production, alors qu'il présente un intérêt de premier plan. Ce choix tient en particulier à la fragilité de l'orangerie, des serres et des châssis qui s'y trouvent ainsi qu'à la difficulté de surveiller, dans un endroit clos de murs, des visiteurs forcément tentés par la présence de plantes potagères en abondance.

L'ouverture à la visite des parcs et jardins, au cours des années 1980, a participé et participe toujours à la sensibilisation aux problèmes de leur conservation. Par les échanges qu'elle génère, par la médiatisation de cette nouvelle pratique de loisir, l'engouement en faveur des parcs et jardins a contribué à faire prendre conscience, non seulement aux visiteurs, mais aussi aux propriétaires et

aux gestionnaires eux-mêmes, comme aux collectivités territoriales et à l'État, des atteintes liées au vieillissement de la couverture végétale, à la dégradation des éléments d'architecture et des aménagements hydrauliques, au morcellement foncier... Lorsque la visite des parcs et jardins, à la charnière des années 1980 et 1990, est devenue un phénomène de masse, relayé par les médias¹⁶, les menaces pesant sur les parcs et jardins ont été clairement identifiées, mises en lumière et les différents acteurs concernés placés face à leurs responsabilités.

La volonté de proposer à la visite les parcs et jardins a incité leurs détenteurs à mieux les entretenir. En région Centre-Val de Loire, par exemple, de nombreux châteaux sont ouverts au public de longue date. Or certains étaient confrontés, parfois depuis les années 1980, à l'érosion régulière de leur fréquentation. Les parcs et jardins, en devenant des centres d'attraction à part entière ou complémentaires aux édifices, ont alors fait l'objet d'attentions inédites au cours des années 1980 et 1990, permettant l'accroissement, sinon la stabilisation des volumes de visiteurs. Offrir les parcs et jardins au public suppose de les présenter sous leur jour le plus favorable ; la visite devient alors un aiguillon au service du patrimoine jardiné. La perspective de l'ouverture au public peut même le réactiver. Le centre d'interprétation du patrimoine de la Chabotterie (Saint-Sulpice-le-Verdon, Vendée), installé dans un logis du XVIII^e siècle, s'est ainsi enrichi en 1993 d'une création paysagiste contemporaine établie sur l'assiette des anciens jardins et inspirée de modèles des XVII^e et XVIII^e siècles. Au risque d'une possible confusion du message patrimonial, délivré et/ou perçu (cf. § 3), ces parterres sont destinés à servir de prolongement à la visite et de vitrine au centre muséographique. Rendre accessible à la visite le patrimoine jardiné incite à mieux le connaître. Les parcs et jardins sont des objets patrimoniaux complexes, où se superposent souvent différentes strates d'interventions et où ont été employées des techniques particulières parfois oubliées, par exemple en ce qui concerne la gestion hydraulique, la taille de certains arbres ou le maintien des circulations. À l'amont, toute reprise d'entretien ou restauration préalable à l'ouverture à la visite présuppose une phase, même superficielle, d'étude historique et de diagnostic paysager. Or celle-ci participe à la (re)construction de savoirs fragiles et fugaces et, grâce aux réseaux constitués (associations de propriétaires, sociétés d'horticulture, clubs de prestataires touristiques...), alimente un tissu d'expériences où puiser des références. À l'aval, quelles que soient les attentes et les sollicitations des visiteurs, l'ouverture à la visite implique une médiation culturelle, même minimale. Elle aussi oblige forcément les détenteurs du patrimoine jardiné à mieux le connaître pour mieux en parler, mieux l'explicitier, voire mieux le promouvoir.

La visite apporte enfin des ressources financières qui contribuent à l'entretien, sinon à la restauration, des parcs et jardins. Il s'agit de ressources directes, tirées des droits d'entrée et des éventuelles recettes annexes (boutique, salon de thé...) mais, compte tenu des diverses charges, notamment en personnel, qu'implique parallèlement l'ouverture à la visite, ces ressources directes sont rarement importantes. Il s'agit également, voire surtout, de ressources indirectes. En fonction d'un certain nombre de critères légaux, l'ouverture à la visite donne en effet droit à différents dispositifs de réductions fiscales ou d'aides à travaux, octroyés par les collectivités territoriales ou l'État. Elle revêt alors un caractère incitatif aux yeux des propriétaires désireux d'intervenir en faveur de leur patrimoine.

3. QUAND PATRIMOINE JARDINÉ ET TOURISME S'OPPOSENT

La conversion d'un jardin en un lieu de visite s'accompagne de contraintes techniques inédites. L'époque est révolue où les propriétaires se contentaient d'ouvrir leurs grilles sans autre attention à l'égard des visiteurs. Avec la structuration de l'offre touristique qu'ils constituent désormais, notamment dans le cadre de chartes d'accueil ou d'autres formes de labels et, plus généralement, avec la tendance à l'amélioration qualitative des prestations offertes aux visiteurs - décelable notamment à la lecture des guides -, les parcs et jardins s'enrichissent d'aménagements divers : parking, billetterie, sanitaires, boutique, hall d'exposition, salle de repos. Les espaces dédiés à ces nouvelles fonctions peuvent modifier les apparences, sinon l'appréhension des lieux. En Grande-Bretagne, par exemple, la distribution et l'organisation des espaces d'accueil et des espaces commerciaux liés aux parcs et jardins appartenant au National Trust¹⁷, pour soignées et sophistiquées qu'elle sont, n'en demeurent pas moins systématiques et conduisent à une certaine

standardisation des sites, au détriment parfois de leur diversité. Tony Hibbert, propriétaire de jardin et initiateur du Cornwall Garden Trust¹⁸ (Grande-Bretagne) considère ainsi qu'avant d'ouvrir un jardin au public, trois aménagements sont indispensables : " des toilettes en quantité suffisante, un parking, si possible ombragé et paysager, et un salon de thé confortable " ¹⁹. S'adressant avec malice aux autres propriétaires, il estime en outre, en reprenant les conseils du Duc de Bedford²⁰, que s'ils réalisent ces trois aménagements, " 87,3 % [sic] des visiteurs ne remarqueront même pas qu'il n'y a pas de jardin du tout, bien que cela soit préférable " .

Plus communément, l'ouverture à la visite d'un jardin suppose l'introduction d'un mobilier spécifique : bancs, panneaux, barrières... qui se marient parfois difficilement, malgré les efforts d'intégration, avec l'ambiance et la composition paysagiste. La pose de garde-fous, simple cordelette reliant des petits plots de bois, dans certaines parties, très soignées, du parc paysager, d'inspiration orientale, du château de Maulévrier (Maine-et-Loire), afin de canaliser les visiteurs et d'éviter d'éventuelles chutes dans la pièce d'eau ou le piétinement de plantes fragiles, perturbe le raffinement de la subtile mise en scène du paysage (cf. Fig. 1).

L'ouverture à la visite d'un jardin implique que ce qui est offert à la contemplation soit le plus soigné possible (cf. § 2). Poussée à l'excès, cette attitude peut conduire au reniement, sinon à la transformation de l'objet patrimonial même. Dans le parc du château de Maulévrier (Maine-et-Loire), la poursuite de la création du concepteur initial, l'architecte Alexandre Marcel, destinée à relier la nouvelle entrée au cœur du parc (cf. Fig. 2) et, par exemple, la multiplication de la taille de topiaires²¹ (cf. Fig. 3), dans un esprit japonisant, à partir d'essences non initialement conduites de la sorte, traduisent une volonté d'offrir au visiteur un produit aussi complet et abouti que possible. Louable, cette intention remise l'esprit inachevé, négligé ou personnel de la composition première : ce qui est donné à voir aujourd'hui apparaît peut-être avec trop de propreté, voire d'artificialité, pour ne pas être autre chose finalement qu'un produit touristique.



Fig. 1. Le Parc oriental de Maulévrier (Maine-et-Loire), vue des abords de la pagode chinoise
Afin de canaliser les visiteurs et d'éviter d'éventuelles chutes dans la pièce d'eau ou le piétinement de plantes fragiles, des cordelettes reliant des petits plots de bois ont été implantées en guise de garde-fous. Cet aménagement récent perturbe le raffinement de la mise en scène subtile du paysage aux abords de la pagode chinoise (à droite de l'image).

Cliché : O. Rialland (juillet 2003)



Fig. 2. Le Parc oriental de Maulévrier (Maine-et-Loire), vue de l'entrée
 L'accès initial au parc, depuis le château, ayant dû être abandonné, une nouvelle entrée a été créée, au contact des parkings et de la route longeant la propriété. Un espace d'accueil a été construit. Son architecture et ses abords ont été conçus dans l'esprit japonisant qui préside à la composition du parc.
 Cliché : O. Rialland (juillet 2003)



Fig. 3. Le Parc oriental de Maulévrier (Maine-et-Loire), topiaires taillées en nuage
 La conduite en topiaire de certains végétaux du parc, notamment des lauriers et des magnolias, est inédite. Ce choix vise à enrichir, dans un esprit japonisant, la composition paysagiste initiale.
 Cliché : O. Rialland (juillet 2003)

Poussée au paroxysme, cette volonté de satisfaire à tout prix le visiteur par le soin apporté à la

L'hôte des jardins historiques est-il l'ami des jardins historiques?

mise en scène peut même motiver la création d'un (pseudo) patrimoine. Au château du Grand-Lucé (Sarthe), la réhabilitation des jardins datant de la fin du XVIII^e siècle, entreprise à partir de 1988 sous la houlette du Conseil général, a été dès l'origine associée à la volonté de développer un pôle touristique dans le sud-est de la Sarthe, à mi-chemin entre Le Mans et la vallée du Loir (MORICE et RIALLAND, 2003 : 247-250). La coûteuse "restauration" des jardins qui a été conduite de 1991 à 1999²² a, pour une bonne part, plaqué sur le site initial, certes très dégradé, des motifs plus ou moins librement inspirés du catalogue des idées reçues de l'art des jardins du XVIII^e siècle. Plus gênant, des éléments d'architecture - escalier monumental, bassins circulaires, degré, rocaille - ont été créés ex nihilo, de même qu'une pièce d'eau, uniquement afin de faciliter l'accessibilité et de renforcer l'animation des lieux. Cette opération s'apparente au total à une tentative de construction d'un produit touristique sur fond de jardin historique²³ plutôt qu'à une véritable restauration, même interventionniste, d'un objet patrimonial amoindri. Celui-ci apparaît finalement comme le grand perdant mais le visiteur l'est tout autant puisque se posent désormais les questions de la formulation d'une lecture des lieux et de la transmission d'un message patrimonial. L'historique des travaux, présenté sous la forme d'un film pédagogique, véhiculant un discours aseptisé et partial de l'intervention réalisée, on voit mal comment les gestionnaires peuvent assumer totalement l'histoire récente de leur "patrimoine" et comment le public peut en avoir une compréhension véritablement éclairante.

L'ouverture au public de lieux initialement conçus pour le loisir d'un cercle privilégié n'est pas, enfin, sans faire peser sur eux les menaces d'un excès touristique-récréatif aux effets, ici plus qu'ailleurs, potentiellement déstabilisateurs. À plus forte raison s'ils ont de faibles dimensions, les parcs et jardins ne peuvent absorber une charge de visiteurs excessive. De tels excès de charge "[...] risquent d'altérer dangereusement des espaces conçus plutôt pour la confidentialité que la sur-fréquentation" (LAZZAROTTI, 1995 : 10). La capacité de charge touristique "inclut toujours la notion physique objective, mais en se référant une dimension sociale et psychologique, au travers de la réaction de la société locale ou de la satisfaction du touriste" (DEPREST, 1997 : 51). Il existe effectivement dans les parcs et jardins, en plus d'une menace de dégradation physique du site, un seuil au-delà duquel les visiteurs ne peuvent être accueillis avec la garantie d'une qualité constante de leur expérience. Compte tenu des niveaux de fréquentation existant en France, le risque de la sur-fréquentation est encore plus ou moins théorique mais ce problème existe dans plusieurs sites appartenant au National Trust, en particulier dans les jardins structurés par des compartiments. Souvent de modestes dimensions, ils sont périodiquement saturés par un public trop nombreux, à l'image de Hidcote Manor Garden (Gloucestershire), de Great Dixter (Sussex) ou de Sissinghurst Castle Garden (Kent). Ce dernier jardin, créé dans la première moitié du XX^e siècle par Vita Sackville-West et son mari, Sir Harold Nicolson, compte parmi les plus réputés au monde. De part et d'autre des restes d'un édifice élisabéthain, dont une tour centrale en brique rouge, une série de petits compartiments clos composent un jardin intimiste et romantique de deux hectares et demi (cf. Fig. 4 et Fig. 5). Entre l'achat de la propriété par le National Trust, en 1967, et 1991, la fréquentation du jardin est passée de 25 000 à près de 200 000 visiteurs annuels (entre le 1^{er} avril et le 15 octobre ; cf. Fig. 6), au point qu'aujourd'hui, jusqu'à 600 personnes peuvent se trouver au même moment dans l'enceinte de la propriété²⁴. Cette évolution s'est conjuguée avec la mise en place de nombreux aménagements (restaurant, salle d'exposition, librairie, boutique) et, maintenant, avec la limitation de l'accès. D'une part, le site est fermé au public depuis 1980 tous les lundis, d'autre part, en raison de la capacité d'accueil limitée du jardin, le nombre journalier de visiteurs est restreint ; des tickets en fonction de l'heure ont été mis en place et les visiteurs peuvent être obligés d'attendre avant d'entrer. Les guides publiés par le National Trust précisent même les périodes et les horaires pendant lesquels le jardin est le moins fréquenté : en avril, en septembre et en octobre et du mercredi au vendredi après seize heures. Pour autant, même si la gestion des flux et de ses conséquences a été optimisée, la fréquentation de Sissinghurst Castle Garden n'a cessé de progresser (cf. Fig. 6). Dans plusieurs autres jardins anglais, également menacés par une fréquentation excessive, une panoplie de dispositifs variés est désormais mise en œuvre afin de réduire la pression touristique, qu'il s'agisse d'agir sur le volume ou sur l'impact de la fréquentation : instauration de quotas de visiteurs à l'heure, restriction de l'accessibilité aux espaces les plus sensibles, prix d'entrée dissuasifs, accentuation de la communication vers des sites moins renommés sensés capter les visiteurs. Il revient aux propriétaires eux-mêmes de définir la fréquentation maximale dans leurs parcs et

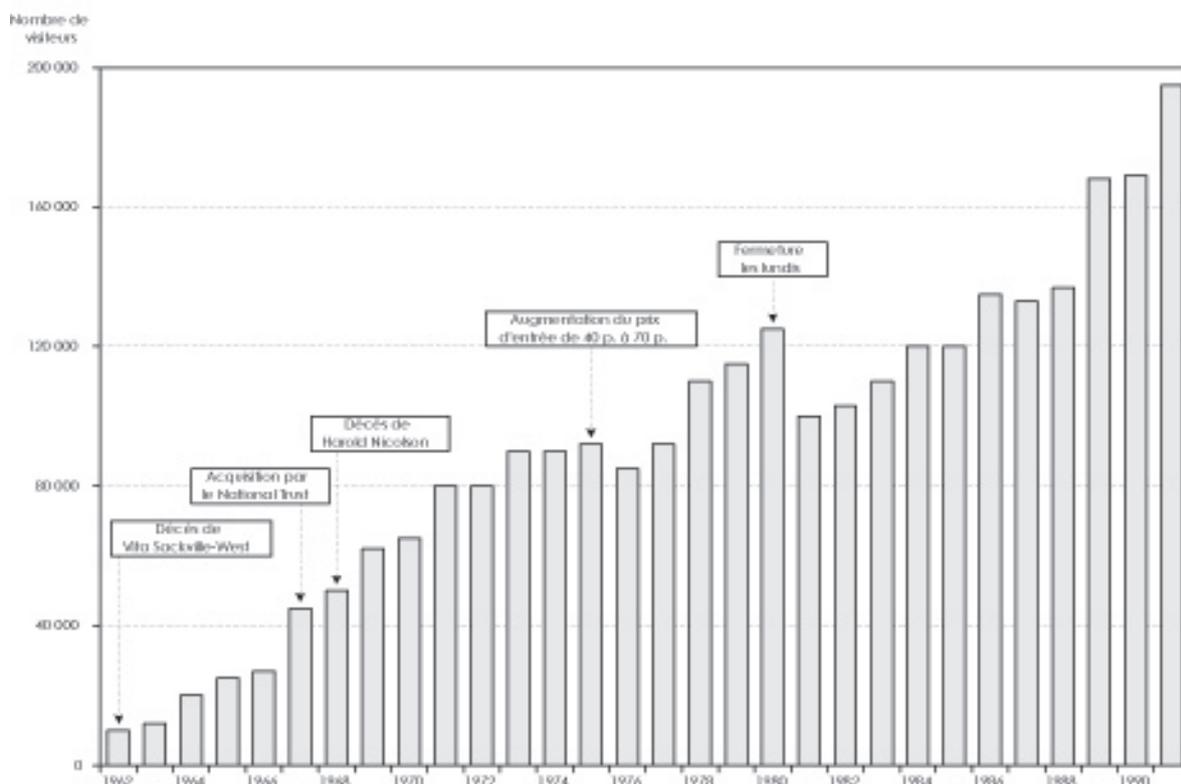
jardins. L'indice spatial de fréquentation touristique (nombre de visiteurs par rapport à la surface en hectares) n'est pas le même selon la configuration des lieux. Il est, à titre d'exemple, " d'environ 60 à Ermenonville (Oise), mais déjà de 2 200 au parc de Chantilly (Oise) " (LAZZAROTTI, 1995 : 143). Ainsi, en prévision de la valorisation touristique et récréative du jardin de la Serre de la Madone (Menton, Alpes-Maritimes), le Conservatoire du Littoral souhaite que, dans le but de préserver les lieux et l'expérience des visiteurs, la fréquentation ne dépasse pas 20 000 visiteurs annuels (contre 5 000 aujourd'hui) et se limite journalièrement entre 150 à 200 visiteurs (BLANDIGNIÈRES et RACINE, 2002 : 50). Au regard de la spécificité des parcs et jardins, " ce n'est plus un service intangible qu'il faut offrir comme le fait l'industrie du tourisme intégrée, mais une expérience. Apporter un supplément d'âme est plus important que le service ou le confort qui, eux, sont considérés comme acquis " (BOURGUIGNON, 2002 : 14). Or, pour ce type d'équipement touristique, l'avenir appartient " à ceux qui réussiront à concilier les impératifs de la taille avec ceux de la personnalisation. C'est le " sur-mesure " industriel " (BOURGUIGNON, 2002 : 14).



Fig. 4. Les Jardins de Sissinghurst Castle (Kent), vue depuis la tour centrale
Les jardins se déploient en un assemblage dense, complexe et très soigné de compartiments et de circulations.
Cliché : O. Rialland (mai 1999)



Fig. 5. Les Jardins de Sissinghurst Castle (Kent), vue du jardin blanc
La composition des jardins isole différents compartiments. Le jardin blanc est composé de carrés clos de bordures de buis et agrémentés de plantes à floraison blanche (notamment des arums).
Cliché : O. Rialland (mai 1999)



Source : National Trust

Fig. 6. La fréquentation des jardins de Sissinghurst Castle (Kent) de 1962 à 1991, Source : National Trust

CONCLUSION

L'ouverture à la visite des parcs et jardins historiques apparaît comme un prolongement logique du processus de reconnaissance patrimoniale engagé depuis les années 1980. Cette mutation fonctionnelle d'un "nouveau patrimoine", qui n'a jamais été destiné à le devenir mais plutôt à être périodiquement transformé, apparaît comme la plus souhaitable tant celui-ci, fragile, se prête mal à d'autres usages ou ré(aménagements). "Au vide conceptuel, déontologique et politique en matière de jardins, a succédé, comme souvent en pareil cas, une mosaïque d'initiatives porteuses d'ambitions et d'intérêts fort différents, non dénués parfois d'enjeux corporatistes ou d'appétits financiers" (MOSSER, 1992 : 521). La conversion des parcs et jardins aux règles du tourisme et des loisirs peut ainsi reléguer au second plan l'objet patrimonial, exploité alors comme un simple produit de marché, ce qu'il ne saurait devenir totalement.

Entre une posture conservatoire exclusive, au mépris de la médiation culturelle et de la participation du public à la construction du regard patrimonial, et une recherche de la valorisation touristique à tous crins, sans délicatesse à l'attention de l'objet patrimonial et fondée sur une approche comptable des flux de visiteurs, les propriétaires et les gestionnaires de parcs et jardins doivent adopter une attitude intermédiaire dans leur politique de valorisation. Tourisme et patrimoine, loin de s'opposer, se renforcent en effet, dans la mesure où aucun de ces deux pôles ne perturbe un équilibre fragile. Il importe donc de développer une approche pondérée et contextualisée de l'ouverture au public. Dans une tribune tenue pour le compte de l'ICOMOS (Conseil international des Monuments et des Sites), René Péchère estimait ainsi que "les jardins historiques doivent pour répondre à leur mission,

redevenir des lieux de divertissement et non seulement des ornements. Ces divertissements doivent être un moyen mais non une fin et donc ne pas dominer le cadre, ni abîmer l'ambiance et doivent rester des activités latérales “.

BIBLIOGRAPHIE:

- BÉNÉTIÈRE M.-H. (dir.), 2000, *Jardin : vocabulaire typologique et technique*, Paris, éd. du Patrimoine, 428 p.
- BLANDIGNÈRES M., RACINE M., 2002, *Le tourisme de jardins en France*, Paris, Les cahiers de l'AFIT, 86 p.
- BOURGUIGNON Ph., 2002, *Tourisme : les nouvelles règles du “ je “*, Le Monde, 10 janvier, p. 14
- CHOULOT P. (de), 1858, *L'art des jardins, ou études théoriques et pratiques sur l'arrangement extérieur des habitations*, 2e éd., Paris, imprimerie de F. Didot Frères, 34 p.
- CORBIN A., 2001, *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel, 190 p.
- DARCEL J., 1875, *Étude sur l'architecture des jardins*, Paris, Dunod Éditeur, 100 p.
- DEPREST F., 1997, *Enquête sur le tourisme de masse. L'écologie face au territoire*, Paris, Belin, coll. Mappemonde, 207 p.
- DUBOST F., 1994, *Vert patrimoine*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, coll. Ethnologie de la France, Regards sur le patrimoine, cahier 8, 172 p.
- GARAY M., 1980, *Le tourisme culturel en France*, Notes et études documentaires, n° 4 591-4 592, 140 p.
- LAZZAROTTI O., 2003, *Tourisme et patrimoine : ad augusta per angustia*, Annales de Géographie, n° 629, p. 91-110
- LAZZAROTTI O., 1995, *Les loisirs à la conquête des espaces périurbains*, Paris, L'Harmattan, coll. Tourisme et société, 319 p.
- MENSION-RIGAU É., 1999, *La vie des châteaux. Mise en valeur et exploitation des châteaux privés dans la France contemporaine*, Paris, Perrin, 359 p.
- Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, 1993, *Parcs et jardins remarquables, dix ans de pré-inventaire*, Paris, 155 p.
- MORICE J.-R., RIALLAND O., 2003, *La mise en tourisme des parcs et jardins dans le Grand Ouest Français : des initiatives spontanées à la structuration d'un réseau interrégional ?*, in GRAVARI-BARBAS M., VIOLIER Ph. (dir.), *Lieux de culture, culture des lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence de lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, PUR, coll. Espace et Territoires, p. 241-258
- MOSSER M., 1992, *À l'impossible recherche du temps perdu : libres propos sur la restauration des jardins*, in MOSSER M., TEYSSOT G. (dir.), *Histoire des jardins de la Renaissance à nos jours*, Paris, Flammarion, p. 521-526
- NOURRY L.-M., 1997, *Les jardins publics en province, Espace et politique au XIXe siècle*, Rennes, PUR, coll. Art et Société, 265 p.
- PATERSON C., POCHON F., Le BARAZER F., 1979, *Guide des parcs et jardins de France*, Paris, éd. Princesse, 169 p.
- PATIN V., 1997, *Tourisme et patrimoine en France et en Europe, Notes et études documentaires*, septembre, n° 5 059, 171 p.
- PIEAU C., 2003, *La promenade dans les jardins parisiens au XVIIIe siècle*, Mémoire de DEA d'Histoire de l'Art, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, 60 p.
- RACINE M., 2001, *Le renouveau de l'art des jardins, Espaces. Tourisme et loisirs*, n° 187, novembre, p. 22-23
- RACINE M., 1990, *Le guide des jardins de France*, Paris, Hachette, 349 p.
- RACINE M., DAVID Th., 1994, *Le tourisme de jardins, son développement en France et dans quelques pays d'Europe*, Paris, Les cahiers de l'AFIT, 60 p.
- RIALLAND O., 2002, *Les parcs et jardins des châteaux dans l'Ouest de la France. Paysage évanescent, patrimoine naissant*, Thèse de doctorat de Géographie, Université de Nantes, 708 p.
- THÉBAUD Ph., 1987, *Guide des 300 plus beaux jardins de France*, Paris, éd. Rivages, 220 p.

NOTES

L'hôte des jardins historiques est-il l'ami des jardins historiques?

¹ “ À quelques allées suffisant au personnel restreint d'une habitation particulière, il faut [pour les parcs publics] substituer des voies larges et nombreuses de manière à suffire à la circulation des promeneurs ” souligne Jean Darcel dans son Étude sur l'architecture des jardins (1875 : 78).

² Au 31 décembre 2001, 75 % des 1 591 parcs et jardins protégés au titre des Monuments historiques, en France et dans les DOM-TOM, appartiennent à des propriétaires privés.

³ Pilotée par les ministères de l'Équipement et de l'Environnement, cette campagne a bénéficié, à partir de 1984, du concours du ministère de la Culture. Un bilan provisoire de cette recherche, publié en 1993, a permis d'estimer le nombre des parcs et jardins remarquables à environ 8 500. L'inventaire ayant été inégalement poursuivi selon les départements, on évalue généralement au double de cette estimation le nombre de jardins remarquables en France.

⁴ À titre d'exemple, la contribution du ministère de la Culture sur la période 1990-2001 au financement de la restauration des parcs et jardins en Pays de la Loire représente près de 2,9 millions d'euros (22 projets subventionnés), soit 40 % du montant total des travaux envisagés (7,1 millions d'euros).

⁵ En 1999, le ministère de la Culture a notamment publié, à l'attention des propriétaires et des gestionnaires de parcs et jardins, une fiche pratique de quatre pages intitulée “ Gérer un jardin remarquable ”.

⁶ La campagne “ Visitez un jardin en France ” a été conçue sur le modèle d'une opération similaire lancée en Grande-Bretagne en 1979, “ Visit an english garden ” ; 400 parcs et jardins ont participé à la campagne en 1988, 550 en 1989, plus de 700 en 1990 et environ un millier en 1994, dernière année de son édition nationale.

⁷ En 2002, l'opération “ Adoptez un jardin ” a concerné plus de 60 parcs et jardins privés et publics.

⁸ Les manifestations organisées en 2003 dans 43 des jardins appartenant à l'État à l'occasion de “ Monum vert ” ont été un des temps forts de l'opération “ Rendez-vous au jardin ”, laquelle a offert l'opportunité à environ 600 parcs et jardins d'ouvrir leurs portes au public.

⁹ En 2000, sur les 337 parcs et jardins ouverts à la visite dans les six régions du Grand Ouest de la France (à l'exclusion des parcs et jardins publics urbains), 80 % sont liés à un édifice d'intérêt patrimonial : château, manoir, prieuré, abbaye (RIALLAND, 2002 : 442).

¹⁰ L'analyse des différentes versions du Guide de charme des parcs et jardins en France ne permet pas réellement de montrer l'accroissement du nombre de parcs et jardins ouverts à la visite depuis 1987. Elles se cantonnent en effet au recensement des sites les plus connus et de nombreux parcs publics urbains, lesquels ne représentent qu'une fraction de l'offre touristique et récréative.

¹¹ Ils représentent un peu plus d'un tiers des parcs et jardins recensés dans la version publiée en 1990, un peu moins d'un tiers dans celle publiée en 2001.

¹² Cet accroissement ne semble pas avoir été régulier. Dans une étude publiée en 1994, Michel Racine a complété la liste initiale de 1990, portant le nombre de parcs et jardins ouverts à la visite à 630 (RACINE et DAVID, 1994 : 29) et, en 1997, la nouvelle mouture du guide dénombreait 761 sites. Il apparaît ainsi que l'augmentation du nombre de parcs et jardins ouverts à la visite date de la première partie de la décennie 1990. Le décollement de l'offre remonte sans doute un peu au-delà mais, faute de sources comparables pour les décennies 1980 et 1990, cette hypothèse ne peut être solidement étayée, du moins à l'échelle nationale.

¹³ Les jardins auxquels sont attribuées quatre étoiles méritent “ le voyage ”, ceux trois étoiles “ la visite quand on est dans la région ”, ceux deux étoiles “ un petit détour ” et ceux une étoile ne méritent une visite que “ quand on est sur place ”. En 1990, un cinquième figuré (“ sans étoile ”), abandonné dans les versions publiées depuis 1997, s'appliquait aux jardins que l'on pouvait “ voir également ”. Dans le but de comparer les versions de 1990 et de 2001, les jardins ne méritant pas d'étoile selon la première mouture du guide (8 % du corpus) ont été regroupés avec ceux n'en méritant qu'une.

¹⁴ Les régions Pays de la Loire et Bretagne ont, par exemple, publié en 2001 et en 2002 un dépliant commun sur l'offre touristique que représentaient les parcs et jardins signataires d'une charte d'accueil. En 2003, la région Poitou-Charentes s'est associée à la démarche.

¹⁵ Au XVIII^e siècle, l'entrée de certains grands jardins princiers ou royaux était cependant laissée accessible à quelques visiteurs. Les guides de visite de Paris, par exemple, qui fleurissent tout au long de ce siècle, mentionnent et recommandent aux touristes étrangers et provinciaux certains jardins d'hôtels particuliers ou de châteaux en ceinture de ville. La promenade dans ces jardins était néanmoins réservée à un public appartenant aux cercles de la bonne société, possédant les relations capables de fournir recommandation et laissez-passer (PIEAU, 2003).

¹⁶ À l'occasion de la campagne “ Visitez un jardin en France ”, par exemple, la Direction du Patrimoine du ministère de la Culture a recensé 185 coupures de presse en 1989, 280 en 1990 ; au début des années 1990, 300 à 400 articles, toutes presses confondues, étaient publiés (RACINE et DAVID, 1994 : 24).

¹⁷ Organisme philanthropique reconnu d'intérêt public par le Parlement en 1907, le National Trust a pour objectif la préservation pour la nation d'espaces naturels ou construits menacés par la spéculation immobilière. Fondé sur un mécanisme juridique propre au droit anglo-saxon, sans équivalent en droit français, le Trust fait l'acquisition ou hérite des sites dès lors protégés à perpétuité ; il les gère tout en autorisant les anciens propriétaires à y vivre jusqu'à l'extinction de la famille. En contrepartie, celle-ci donne au Trust les moyens d'entretenir le domaine (terres agricoles ou forestières, etc.) et doit ouvrir son domaine au public. Avec plus d'un million d'adhérents, 38 000 bénévoles qui aident l'équipe permanente et des biens fonciers qui en font le troisième propriétaire immobilier d'Angleterre (après la Reine et le ministère de la Guerre), le National Trust est une institution sans équivalent dans le monde.

¹⁸ Aux associations nationales, comme la Garden History Society et le National Council for the Protection of plants and Gardens, il faut ajouter les County Gardens Trusts qui travaillent à la connaissance et à la préservation des parcs et jardins historiquement significatifs, au niveau local et régional cette fois. Le premier d'entre eux a été fondé en 1984 et une vingtaine existent aujourd'hui en Grande-Bretagne.

¹⁹ Extrait de l'intervention de Tony Hibbert au colloque de l'Institute of Horticulture (Falmouth, 1991), cité par Michel Racine et Thierry David (1994 : 54).

²⁰ Il s'agit de conseils adressés aux propriétaires de parcs et jardins inspirés de How to run a stately Home, par le Duc de Bedford, cité par Michel Racine et Thierry David (1994 : 54).

²¹ Une topiaire est un végétal sculpté adoptant l'aspect d'un élément d'architecture ou d'un motif abstrait ou figuratif. La topiaire à plateaux superposés est caractérisée par une série de disques décroissants et régulièrement disposés le long de la tige partiellement dégarnie d'un végétal ligneux et obtenue au moyen d'un tuteurage temporaire horizontal des branches. Lorsque la ramure d'un végétal ligneux est constituée de multiples boules irrégulières qui laissent apparaître une partie de la tige et des branches, c'est une topiaire en nuage. La topiaire sur tige est une topiaire dont la tige est tressée, torsadée ou ondulée et surmontée d'une ramure adoptant l'aspect

de motifs divers (BÉNETIÈRE M.-H., 2000 : 394).

²² En huit ans, à raison de cinq tranches de travaux, l'État et les collectivités locales ont dépensé 2,13 millions d'euros.

²³ Les premiers projets, élaborés à la fin des années 1980, tablaient sur une fréquentation de 50 000 visiteurs. Moins de 15 000 sont accueillis aujourd'hui chaque année.

²⁴ Les jardins du château de Villandry (Indre-et-Loire) accueillent certains jours jusqu'à 4 000 personnes sur sept hectares. Compte tenu de la configuration des lieux, cet afflux de visiteurs demeure supportable et garanti à chacun l'expérience de la visite. Le propriétaire veille seulement à la bonne cohabitation des visiteurs en s'assurant que ceux venus en groupes ne dépassent pas 25 % des visiteurs présents sur place (Intervention d'Henri Carvallo, actuel propriétaire, lors de la journée technique " le tourisme de jardins en France " organisée par l'Agence française d'Ingénierie touristique (AFIT), le 11 juin 2002, à Paris).

3. Habiter c'est aussi recevoir ... le rapport à l'altérité

Paysages de migration : L'immigration, menace ou contribution à la conservation du patrimoine culturel ?

Vasso TROVA

Professeur, Département d'Architecture de l'Université de Thessalie

Antonia NOUSSIA

Senior Research Fellow,

Department of Geography, UCL, Londres

INTRODUCTION

L'émigration n'est pas un phénomène inconnu en Grèce. Si l'on considère les seules cinquante dernières années, on constate que ce pays a été le théâtre de mouvements de populations en quête de meilleures conditions de vie, qui se sont déplacées de lieu en lieu en fonction des mutations économiques, politiques et sociales. Jusqu'en 1980, les courants migratoires se sont fait principalement dans le sens du départ. Les dures conditions économiques consécutives aux grandes catastrophes de la Seconde Guerre Mondiale (1941-1944), les désastres provoqués par la guerre civile (1944-1949) dans l'économie et le tissu social, notamment en milieu rural, ainsi que l'expulsion des vaincus qui a suivi, ont conduit à l'exode rural et à l'émigration vers les grands centres urbains de la Grèce ou à l'étranger, notamment en Australie et en Amérique.

L'exode rural s'est poursuivi et achevé durant les années 60, avec l'ampleur d'un phénomène national. La foule qui afflua dans les grands centres urbains vint nourrir une véritable explosion démographique et urbanistique, en particulier à Athènes et à Thessalonique. L'exode rural et l'émigration à l'étranger (Allemagne, Belgique) constituent donc des caractéristiques de l'espace grec des années 60. Dans un sens, ces mouvements ont vidé les lieux d'exode, du point de vue humain aussi bien que du point de vue de l'espace. Ils ont construit des lieux d'émigration, des lieux d'attente qui, personne ne s'en préoccupant, se transformèrent au fil des ans en champs de ruines (figure 1).



Figure 1 : Dans le village de Ano Vathy, bâtiments abandonnés.

Source : Photo des auteurs

Or, pendant les années 1990, ce phénomène de l'exode rural a connu un renversement qui se poursuit pratiquement jusqu'à aujourd'hui. Pour la première fois, la Grèce est alors devenue la destination d'immigrés : les changements radicaux survenus dans les structures politiques des pays d'Europe de l'Est provoquèrent des vagues d'émigration non seulement en direction des pays industrialisés d'Europe du Nord et Centrale, mais aussi vers le sud, plus pauvre. La Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, dont les économies bâties sur le tourisme et l'agriculture requièrent une abondante main d'œuvre saisonnière, commencèrent à recevoir des émigrés (GLYTSOS 1995; KING 2000).

En Grèce, les immigrés viennent principalement des pays d'Europe de l'Est, de l'ex-Yougoslavie, d'Albanie, des pays de l'ex-URSS et de l'Asie du sud-est, du Pakistan et des Philippines. Les chiffres précis ne sont pas connus : un grand nombre de ces immigrés se trouve clandestinement dans le pays et n'est donc pas enregistré. Selon l'ESYE (Service National de la Statistique de la Grèce), 152.834 permis de travail ont été délivrés en 1995 à des étrangers. En 1997, le Ministère des Affaires Etrangères a évalué à 600.000 le nombre des immigrés clandestins dans le pays. Aujourd'hui, on estime que le nombre des immigrés vivant en Grèce varie entre 800.000 et 1.000.000, dont la moitié environ à Athènes (GEORGOULAS 2001).

Dans leur grande majorité, ces immigrés sont des Albanais qui ont franchi la frontière commune après l'effondrement du régime Chotza, en 1990. Le nombre considérable d'hommes épuisés qui afflua tout à coup en Grèce rendit difficile leur intégration normale au monde du travail et au monde social. Il contribua à créer, dans de larges pans de la population, un climat hostile. Ce climat, cultivé par les mass media, conduisit à des expulsions en masse : 1 700 000 ont été enregistrées de 1991 à 1999 (KOURTOVIK 2001). Le rôle des mass media a été particulièrement important dans l'instauration et la pérennisation d'une image négative des immigrés albanais et dans la manière dont ils étaient associés à la dégradation sociale et spatiale de l'espace public. Aujourd'hui encore, alors même qu'une série d'études a mis en valeur la contribution des immigrés au développement de l'économie de la Grèce, un tel point de vue perdure : les immigrés sont en général considérés comme une menace sociale, spatiale et économique et on leur impute tout simplement la dégradation du pays.

1. ESPACES ET LIEUX DE L'IMMIGRATION

L'influence des immigrés sur l'économie a fait l'objet d'enquêtes menées par divers chercheurs et leur contribution à son développement a été démontrée (VAIOU et HADJIMICHALIS 1997; Lianos et al 1996; LAMBRIANIDIS et LIMBERAKI 2001). En revanche, leur rapport à l'espace n'a été que très peu étudié. Si l'on admet toutefois que l'espace ne constitue pas simplement l'enveloppe dans laquelle se déroulent les événements mais en constitue une condition et que les versions spatiales et sociales d'un même phénomène sont inséparables (MASSEY 1984), l'enquête sur le rapport entre l'espace et l'immigration acquiert une importance particulière.

Ce qui a été enregistré jusqu'à maintenant dans ce domaine concerne l'immédiatement visible, le rapport des immigrés avec l'espace en tant que présence physique. Ils utilisent en effet l'espace public comme lieu de travail, de rencontre avec leurs compatriotes. Ils évitent les lieux où il faut consommer et dépenser de l'argent. Ils fréquentent les alentours des cabines téléphoniques où ils communiquent avec leurs familles. Une récente enquête à Thessalonique montre que les habitants de cette ville reconnaissent ces conduites des immigrés dans l'espace public et les perçoivent comme une menace (PAVLOU 2001). Ils leur attribuent aussi très fréquemment la dégradation de l'espace public.

2. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, ESPACE ET PATRIMOINE

Le tourisme a découvert la Grèce dans la fin des années 60. Depuis, elle demeure l'une des destinations touristiques les plus fréquentées de la Méditerranée, avec environ 12 millions de touristes en 2002. En toute logique, certaines régions d'une exceptionnelle beauté comme Santorin (figure 2), son paysage volcanique et ses villages suspendus à la roche sont devenues

L'immigration, menace ou contribution à la conservation du patrimoine culturel ?

des destinations connaissant un tel développement touristique qu'aujourd'hui, elles en vivent presque exclusivement. A un degré différent mais important aussi, le développement touristique a influencé d'autres régions de la Grèce (Pélon, îles de l'Egée) qui allient au charme de la topographie naturelle un paysage bâti selon une tradition architecturale particulière.



Figure 2 : Santorin, le village de Oia
Source : Photo des auteurs

Dans ces régions, les besoins en main d'oeuvre saisonnière et en relations de travail souples sont un fait. Lors de la saison touristique, la demande en personnel peu spécialisé (serveurs, femmes de chambres, nettoyage, etc.) augmente. Le reste du temps, elle se déplace vers le secteur du bâtiment (construction, réparation de l'habitat, etc.). Le tourisme joue donc par excellence le rôle d'un mécanisme d'invitation à l'égard des immigrés et il a absorbé une grande partie du courant d'immigration de la dernière décennie.

Mais l'on sait bien que le développement touristique fonctionne par nature comme un piège. D'un côté, le pays est un objet de consommation et doit sauvegarder ces éléments qui, précisément le rendent désirable. De l'autre, pour « être consommé », il doit posséder une infrastructure (hôtels, résidences secondaires, rues, aéroports, ports, réseaux d'évacuation des eaux) et des services (ravitaillement, etc.) qui, en règle générale, le détruisent.

En même temps, le tourisme augmente (souvent de façon drastique) le revenu d'une population locale qui désormais revendique d'autres modèles d'habitat que ceux qui étaient jusqu'alors les siens et possède l'aisance financière suffisante pour les acquérir. C'est ainsi, par exemple, que l'on construit à la périphérie des villages traditionnels de nouvelles demeures assurant aux habitants originaires de ces régions un espace de vie ample, ce qui ne manque pas d'altérer le paysage naturel et architectural, d'altérer précisément la source de leur enrichissement.

Les trente dernières années, la protection de l'environnement traditionnel a été considérée comme une priorité par les Ministères de l'Environnement et de la Culture. Des décrets particuliers ont été pris pour chaque région dans le but de sauvegarder le caractère de l'habitat traditionnel et, parfois, celui de l'environnement constitué par le paysage naturel. En même temps, on s'est efforcé de concilier ce but avec la nécessité de construire de nouveaux bâtiments en instaurant l'obligation d'utiliser des techniques et des matériaux précis. Ainsi l'île de Santorin est-elle protégée depuis 1975, la région d'Ano Vathy à Samos depuis 1978 et les villages du Pélon depuis 1980.

3. ANO VATHY, MESSARIA ET ZAGORA : LES DESTINÉES DE 3 VILLAGES MARQUÉS PAR L'EXODE RURAL ET L'ÉMIGRATION

Ce cadre étant posé, nous avons choisi trois communes (figure 3) dans différentes régions de la Grèce pour enquêter sur le rapport entre immigration et espace construit : Ano Vathy à Samos, Messaria à Santorin et Zagora au Pélon. Il s'agit de sites classés dans la catégorie des sites

L'immigration, menace ou contribution à la conservation du patrimoine culturel ?

traditionnels situés dans des régions d'une beauté naturelle exceptionnelle. Ces sites constituent des pôles d'attraction pour le développement touristique qui, toutefois, y présente des différences en intensité et en complexité.



Figure 3 : Situation des trois villages de l'enquête (Zagora, Messaria et Ano Vathy)

Santorin s'appuie presque exclusivement sur le tourisme, tandis que Zagora et Ano Vathy combinent la production agricole avec les activités touristiques et les services.

- **Messaria** est l'un des treize villages de Santorin et compte actuellement 1480 habitants. Les bâtiments y sont soit de forme traditionnelle, creusés dans la roche volcanique et voûtés en forme de nef, soit des villas du XIXe siècle. Le séisme de 1956 avait laissé la plupart des bâtiments en ruine et l'émigration d'une grande partie de la population avait alors, croyait-on, stoppé tout espoir de les voir restaurer.

Cependant, depuis 1970, le développement touristique a amené la restauration et la réutilisation de ces bâtiments traditionnels voûtés, les transformant en gîtes touristiques. La prospérité économique des habitants n'a cependant pas conduit à restaurer les demeures du XIXe siècle et à les habiter à nouveau. Au contraire, tous ont construit de nouvelles maisons, plus grandes, à la périphérie des villages (figure 4).



Figure 4 : Santorin, maisons contemporaines en dehors du village traditionnel.
Source : Photo des auteurs

A Messaria, la transformation des bâtiments du noyau traditionnel creusés dans la roche en gîtes touristiques n'a pas connu de succès : le village se trouve loin de la mer, il ne possède pas la vue extraordinaire sur la *caldera* que l'on trouve ailleurs et les rénovations entreprises y étaient de qualité médiocre. C'est ainsi qu'une grande partie du village demeura abandonnée ou en ruine (NOUSSIA 2003).



Figure 5 : Village de Zagora, maison de maître.
Source : photos des auteurs

- **Zagora** constitue l'un des 64 villages du Pélion et compte 2000 habitants. C'est un village dispersé en trois hameaux sans noyau dense. Aux XVIIIe et XIXe siècles, c'était un centre commercial. Des maisons de maître (figure 5) en pierre, dans de grands parcs, témoignent de son importance, inscrite ainsi dans l'espace construit. Cependant, au XXe siècle, l'économie de ce bourg a connu le déclin. Le coup de grâce a été donné par le séisme de 1955, qui a détruit une grande partie de la richesse architecturale et a conduit notamment les jeunes à rechercher ailleurs de meilleures conditions de vie. Ceux qui sont restés n'ont pas restauré les anciens bâtiments. Ils en ont construit de nouveaux, dans le prolongement des anciens (fig.6). La superficie en général importante des lots de terre et le caractère dispersé du village leur ont permis de continuer à habiter aux confins de la commune au lieu de se déplacer vers la périphérie, comme dans le cas de Messaria .



Figure 6 : Zagora, maisons modernes juxtaposées à des bâtiments traditionnels.
Source : photos des auteurs

Depuis une vingtaine d'années, les villages du Pélion connaissent une véritable renaissance grâce au tourisme et à la production agricole. L'impressionnant paysage de montagne allié à l'architecture traditionnelle et à la proximité des deux grands centres urbains de la Grèce (Athènes et Thessalonique) en ont fait un pôle d'attraction pour les Grecs et les étrangers aisés qui s'y font construire des résidences secondaires. Certains de ces villages (Makrynitsa, Portaria, Chania) sont

devenus des destinations touristiques hivernales bien connues. Mais, comme pour Zagora, leur revenu est fondé aussi sur la production agricole (pommes) et celle de produits du terroir (*tsipouro* ou eau-de-vie, *glyko koutaliou* ou fruits en épais sirop).

- A **Samos (figure 3)**, l'une des rares îles de l'Égée a avoir été le théâtre de la guerre lors de la guerre civile en 1944-1949, l'impasse politique et les expulsions continues des vaincus ont nourri un courant d'émigration dirigé surtout vers l'Australie. Les trente dernières années, le développement touristique a remplacé à un degré important l'économie agricole de l'île et a amené la prospérité économique.

Ano Vathy (figure 7) constitue l'un de ces villages qui ont le plus souffert aussi bien de l'émigration que d'un mouvement particulier en direction du chef-lieu du département dont il a le « privilège » d'être voisin. Depuis de nombreuses années, la possibilité de se construire une maison en ville et de quitter ainsi le « village » est considérée, dans le cadre de la vie de l'île, comme une marque d'aisance financière et d'ascension sociale. Il est intéressant de noter que l'animation touristique de Samos ne semble pas avoir influencé la richesse architecturale du village. Très peu d'habitations ont été rénovées pour devenir des gîtes touristiques et les bâtiments fermés ou en ruines avec des panneaux « A vendre » constituent un élément redondant de chaque rue. Petit à petit, le chef-lieu s'est étendu et a presque rejoint Ano Vathy. Le village traditionnel s'est transformé en quartier dégradé de la ville, habité par les gens âgés et les immigrés.



Figure 7 : Le village de Ano Vathy, Samos
Source : photo des auteurs

4. DU VIDE DE L'ÉMIGRATION AU RÉINVESTISSEMENT PAR L'IMMIGRATION

L'accroissement du niveau de vie grâce au tourisme se combine à une demande toujours plus importante en main d'œuvre pour les travaux saisonniers ou lourds. Les trois régions ici examinées constituent un pôle d'attraction pour les immigrés depuis 1990. En 2001, selon les registres de la police de Santorin, sur une population totale de 12440 habitants (recensement de 2001), il y avait 1337 immigrés en règle et on estimait environ à 1500 les clandestins, en majorité des Albanais (80%), mais également des Polonais, des Ukrainiens et des Moldaves.

A Zagora durant la même période, sur les 2500 habitants environ que comptait la population, il y avait 139 étrangers légalement installés dans la commune, dont 108 Albanais (77,7 %), 10 provenant de pays de la CEE et 21 Ukrainiens, Bulgares, etc. A certains moments précis de l'année, comme celui de la récolte des pommes, plus de 1000 personnes arrivent d'autres lieux pour passer un mois au village et y offrir une main d'œuvre saisonnière.

5. RÉÉCRIRE LA TRADITION

Comme nous l'avons dit plus haut, la législation pour la sauvegarde de l'environnement traditionnel prévoit dans les villages l'utilisation de formes et de matériaux traditionnels lorsqu'il s'agit de réparer ou de rénover les bâtiments existants et aussi d'en construire de nouveaux. Pourtant, leur coût et les ouvriers spécialisés qu'ils exigent, l'attraction exercée par les nouveaux matériaux qui semblent

résister au temps et aux dégradations (comme l'aluminium) et la dévalorisation de l'architecture traditionnelle par les autochtones a conduit dans bien des cas à ignorer, dans les faits, la loi. A Zagora, le dallage en pierre de certaines voies a été remplacé par de l'asphalte, les lauses si caractéristiques des toits par des tuiles (figure 8), à Ano Vathy, des bâtiments en pierre avec une charpente en bois ont été remplacés par du béton armé et de l'aluminium.



Fig. 8 : Zagora, les contradictions des mesures de protection du patrimoine.
Source : photo des auteurs.

Le problème de l'écart entre la législation et la réalité a été signalé dès 1990. En 1991, l'étude pour le développement du Pélion oriental note en effet que les communes de cette région doivent prendre des mesures pour la sauvegarde des caractéristiques architecturales des villages, en particulier celle des voies dallées de pierre et des places. Constatant l'absence d'ouvriers spécialisés, cette étude propose que, pour permettre la survie des traditions locales, les communes assurent une formation aux techniques traditionnelles de la construction. Sinon, prévoit-elle, la dégradation de l'espace se poursuivra sans faiblir.

La solution au problème a, semble-t-il, été apportée par l'immigration. Les immigrés, le plus souvent des Albanais, utilisaient des techniques semblables de construction traditionnelle dans leur pays, ou encore étaient disposés à les apprendre. En 2001, la moitié des 108 Albanais habitant à Zagora travaillaient dans le bâtiment où ils utilisaient des techniques tantôt traditionnelles, tantôt contemporaines. Combiné au coût peu élevé de la main d'œuvre, ce savoir-faire a rendu les techniques traditionnelles financièrement compétitives (figure 9). Ainsi la réhabilitation des bâtiments traditionnels devenait-elle abordable. Ces dernières années, de plus en plus de voies dallées de pierre ont été sauvegardées, réparées ou nouvellement construites dans tous les villages du Pélion.



Figure 9 : Zagora, ouvriers Albanais utilisant des techniques traditionnelles.
Source : photo des auteurs

6. RÉINVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ET DES LIEUX HISTORIQUES ET TOURISTIQUES PAR LES IMMIGRÉS

Le séjour des immigrés dans une région crée à son tour une demande dans le domaine de l'habitat. Le plus souvent, les immigrés, en particulier les Albanais, arrivent en Grèce seuls. Au début, ils se déplacent pour chercher du travail et logent dans des abris de fortune fournis par l'employeur (usines, entrepôts, bâtiments agricoles). Lorsqu'ils acquièrent un emploi stable, ils louent un gîte pour y faire venir d'Albanie leur famille. D'habitude, ils louent dans des bâtiments à loyer bas et sans qualité. Des bâtiments, qui, du fait de leur localisation, ne peuvent pas être exploités dans un but touristique (comme Messaria) ou qui sont restés très longtemps vides (comme à Ano Vathy ou à Zagora). Au fil du temps, leur revenu s'améliore, ils s'intègrent à la vie quotidienne du pays (école, langue, comportement) et ils emménagent dans des maisons de meilleure qualité qui ne diffèrent que peu de celles des habitants locaux. Cette demande pousse les propriétaires à faire réparer, sans avoir à intervenir de façon drastique dans la construction, les habitats traditionnels qui jusqu'alors tombaient en ruine.



Fig. 10 : Santorin, le réinvestissement des bâtiments abandonnés par les immigrés
Source : photo des auteurs

CONCLUSION

La problématique centrale de cette étude est le lien entre l'immigration et l'espace dans le cadre plus large des rapports immigration-tourisme-héritage traditionnel. Cet héritage traditionnel attire des vagues de touristes qui, à leur tour, créent un courant d'immigration puisqu'elles provoquent une demande en main d'œuvre à laquelle les habitants locaux ne peuvent répondre.

L'enquête menée dans trois villages traditionnels de la Grèce montre qu'à son tour, l'immigration contribue indirectement mais de façon stable à la conservation du patrimoine culturel de deux manières.

La première concerne un savoir-faire rare et précis, l'usage des techniques traditionnelles nécessaires à la réhabilitation des habitats traditionnels. Ce savoir-faire combiné à la souplesse du travail des immigrés et à son coût peu élevé a contribué à faire accepter et adopter par les autochtones des modes de construction qui ne contredisent pas les caractéristiques architecturales des habitats traditionnels.

La seconde concerne le fait que les bâtiments vides des villages traditionnels sont à nouveau habités (figure 10). L'émigration des années 50 et 60 avait créé en Grèce des paysages du vide ; l'immigration des années 90 repeuple ces paysages. Même les réparations élémentaires, faites par les propriétaires ou les locataires, créent des conditions d'entretien de la construction et permettent d'espérer qu'à un moment donné, la conscience de leur valeur deviendra évidente et admise par tous.

BIBLIOGRAPHIE

- GEORGOULAS, S., 2001, « Les mesures prises par la nouvelle politique de l'émigration en Grèce », dans A. Marvakis, D. Parsanoglou et M. Pavlou, *Emigrés en Grèce*, Athènes : Ellinika Grammata, (en grec)
- GLYTSOS, N. P., 1995, « Problems and policies regarding the socio-economic integration of returnees and foreign workers in Greece », *International Migration*, Vol. 33, No 2, 1995, pp. 155-176
- KING, R., 2000, « Southern Europe in the changing global map of migration », dans R. King, G. Lazaridis et C. Tsardanidis éd., *Eldorado or Fortress? Migration in Southern Europe*. Londres: Macmillan pp. 3-26
- KOURTOVIK, I., 2001, « Immigrés : entre la loi et la légalité », dans A. Marvakis, D. Parsanoglou et M. Pavlou, *Emigrés en Grèce*. Athènes : Ellinika Grammata (en grec)
- LABRIANIDIS L. et LIBERAKI, A., 2001, *Immigrés albanais à Thessalonique*. Thessalonique: Paratiritis (en grec)
- LIANOS, T., SARRIS, A. et KATSELI, L., 1996, "Illegal Immigration and Local Labour Markets: The Case of Northern Greece", *International Migration* 34, pp. 449-84
- MASSEY, D., 1984, « Introduction: Geography Matters », dans D. Massey et J. Allen, *Geography Matters*. Cambridge:Cambridge University Press.
- NOUSSIA, A., 2003, "Heritage recycled: migration and tourism as factors in the heritage of vernacular settlements", *International Journal of Heritage Studies* 9:3, pp.197-213
- PAVLOU, M. , 2001, « Contrebandiers de la peur » dans A. Marvakis, D. Parsanoglou, M. Pavlou, *Immigrés en Grèce*. Athènes : Ellinika Grammata, 2001, pp. 127-162 (en grec)
- PSIMMENOS, I., 1995, *Immigration en provenance des Balkans : exclusion sociale à Athènes*. Athènes : Glory Books- Papazisis, pp. 53-55 (en grec)
- VAIOU, D. et HADJIMICHALIS, C., 1997, *Avec la machine à coudre dans la cuisine et les Polonais dans les champs*. Athènes : Exadas, (en grec)

3. Habiter, c'est aussi recevoir... Le rapport à l'altérité

*Habiter le patrimoine et recevoir :
L'exemple de Hoi An,
Patrimoine culturel mondial du Vietnam*

Xuan Lan VO SANG

Docteur en Philologie
Département Tourisme, Université VAN LANG
Ho Chi Minh Ville, Vietnam

INTRODUCTION

Entre le sanctuaire de My Son, témoin de la culture Cham, et Da Nang, une des plus grande ville du Centre du Vietnam, se trouve Hoi An ou Faifo. A l'heure actuelle, d'une superficie de 2 km², Hoi An est un endroit attirant par ses valeurs culturelles et historiques. La vieille ville de Hoi An garde encore un complexe de vestiges très riches, diversifiés et quasiment intacts: des rues, des ports, des monuments architecturaux civils et religieux. Malgré les ravages du temps, les changements de l'histoire, contrairement à d'autres vieilles cités, Hoi An représente une des rares villes au monde (et unique au Vietnam) où l'on retrouve inchangée l'ancienne cité au bord du fleuve Thu Bon. Le but de cet article est de montrer comment les autorités et la population de Hoi An ont su la rendre un des endroits les plus touristiques du Vietnam, digne de sa dénomination "patrimoine culturel mondial".

1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DE LA VILLE DE HOI AN

1.1.Situation géographique

A 108°15' de longitude et 17°63' de latitude, Hoi An, jadis appelée Faifo par les étrangers, est une cité municipale de la province de Quang Nam, à 30 km environ au sud-est de Da Nang. A 10 km plus loin se dresse la chaîne Ngu Hanh Son avec les cinq monts calcaires. De Hoi An, on peut remonter le courant pour se rendre dans les hauts plateaux via le fleuve Truong Giang jusqu'à Tam Ky. Située sur les rives du fleuve Thu Bon, Hoi An dispose de conditions portuaires favorables. Le port de Hoi An se trouve à 5km de l'estuaire Dai Chiem au centre du Vietnam, lieu de croisement des moussons: en juillet, la mousson Nord-Est, en août, la mousson Sud-Ouest. La côte de Hoi An est protégée par des monts de sable, de baies où les bateaux peuvent s'abriter durant les tempêtes.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, par voie terrestre, pour se rendre du Nord au Sud, on devait passer par la région Thanh Khe – Da Nang jusqu'à Ngu Hanh Son, puis traverser le terrain sablonneux Cam Sa afin d'arriver à Thanh Ha, puis à Thanh Chiem pour gagner Hoi An à gauche. Plus tard, la configuration de la région ayant changée, la route nationale reliait peu à peu La Qua à Hoi An en prenant la route mandarine de Vinh Dien et passant par Thanh Ha comme à l'heure actuelle. Plus la route nationale progressait, plus Hoi An s'en éloignait. Une ligne de chemin de fer, construite par les Français reliant Hoi An à Da Nang, fut vite supprimée à cause de l'ensablement¹. Ce détail explique en quelque sorte le fait que pendant plusieurs années, Hoi An restait dans l'oubli et fut épargnée des guerres et des bombardements.



Figure 1 : La situation de Hoi An, Vietnam

Les conditions naturelles ont permis à Hoi An de devenir une cité maritime de commerce florissant du Moyen-Age grâce à un réseau de fleuves, à une situation côtière. Cependant, la situation géographique n'était pas suffisante à rendre Hoi An célèbre, c'est le travail de l'homme qui lui permettrait d'accéder à son développement et à sa réputation actuels.

1.2. Historique de la ville de Hoi An

Il existe différentes versions sur la création de la ville de Hoi An. L'anse Cham et l'estuaire Dai Chiêm existaient déjà avant l'arrivée des Viets à Hoi An en 1471. Les documents historiques parlaient de Dai Chiêm Môn (la porte Dai Chiêm) ou l'estuaire maritime Dai Chiêm, que les Viets simplifiaient en l'appelant Cua (porte) Dai. Ici se trouvaient les portails de la région Amatavati du royaume Champa, non loin du sactuaire My Son, et des capitales Sinhapura (Tra Kiêu), Indrapura (Dong Duong). Les vestiges des Chams peuvent être trouvés à Hoi An dans les temples Bà Mồi, Bà Dàng et à travers les sculptures exposées au Musée des Arts Cham à Da Nang (LE Van Lan, 1989 : 17).

En remontant l'histoire, on peut tracer quelques grandes lignes concernant l'apparition de Hoi An :

- Les Chinois connaissaient depuis un temps assez reculé le pays de Quang Nam, où se trouve Hoi An, à l'époque des Chams, maîtres du territoire. L'ancien port du grand Champa "Dai Chiêm Hai Khan" connu au V^e siècle, était un grand centre maritime et commercial sous l'influence chinoise jusqu'au X^e siècle; son développement se poursuivra malgré la relocalisation de la capitale à Vijaya (XI^e siècle). Rattachée au royaume d'Annam à partir de 1471 (à la chute de Vijaya), Hoi An connut un essor commercial avec l'installation des comptoirs chinois, japonais, européens. De multiples marchandises y étaient échangées: soie, canelle, nids de salanganes², thé...

- A partir de 1567, par la dynastie Ming, les Chinois étaient encouragés à avoir des relations commerciales avec les pays étrangers par voie maritime. Ils arrivaient donc à Hoi An, la plupart se mariaient avec des vietnamiennes et s'y installaient, créant une communauté de chinois regroupés autour des marais Tra Nhieu, Cam Ha et Cam Phô. Ainsi naquit un quartier appelé Phô Khach (quartier des invités) ayant son propre géant.

- Vers la fin du XVI^e siècle, les commerçants japonais arrivèrent à Hoi An, suite à l'autorisation du chef du district Tokugawa au Japon, qui permit aux bateaux japonais de commercialiser avec les autres pays de la région Asie-Pacifique en 1592. Pareillement aux chinois, les Japonais s'installaient à Hoi An, où ils créèrent à leur tour leur propre quartier.

- En plus des commerçants japonais et chinois, Hoi An devint aussi une destination pour les Hollandais, Français, Portugais, qui furent probablement les premiers à arriver à Hoi An, après leur installation à Macau en 1557.

En dehors de son rôle de comptoir commercial national et international, Hoi An était aussi un centre culturel où fut importé le christianisme et où naquit l'écriture vietnamienne moderne par le biais des missionnaires portugais, dont Alexandre de Rhodes, qui joua un grand rôle dans la transcription de la langue vietnamienne en écriture latine.

Selon les chercheurs vietnamiens et étrangers, à partir du début du XVII^e siècle Hoi An devint un port commercial très prospère, une escale commode sur le parcours des bateaux de la région. En 1744, Pierre Poivre notait que la ville de Hoi An était un dépôt commun des marchandises de toutes sortes et un abri pour des commerçants chinois avec un quai le long d'un fleuve, serré de bateaux (in NGUYEN van Xuan, 2000 : 23)³. Malgré des troubles politiques et militaires, Hoi An gardait encore son importance et restait une zone commerciale fastueuse du XIX^e siècle.

2. HOI AN – PATRIMOINE CULTUREL MONDIAL

De nos jours, Hoi An a perdu de sa vivacité économique en partie à cause de l'ensablement de son port, mais en revanche a gardé le charme d'une cité antique: rues étroites, maisons à deux étages avec leurs balcons en bois et leurs toits de tuile.

Après une expertise réalisée à Hoi An en janvier 1999 par Nikom Mugisaka, envoyé de l'UNESCO, le Comité mondial des vestiges a ajouté Hoi An à la liste des vestiges du monde lors de sa 23^e réunion annuelle du 1^{er} février 1999 à Marrakech. Le 1^{er} décembre 1999, l'UNESCO reconnut officiellement la vieille cité de Hoi An patrimoine culturel mondial.

2.1 Patrimoine bâti de Hoi An

Sous l'influence de la prospérité économique et de l'intégration culturelle de diverses communautés, des oeuvres architecturales ont vu jour, devenant l'âme de Hoi An. Pagodes, pagodons, temples, maisons communales, vieux puits, sépultures, sièges sociaux des associations, vieux ponts... forment un complexe artistique particulier de la cité, résultats du travail des différentes communautés chinoises, japonaises, européennes, et surtout autochtones.

2.1.1. Les pagodes et les temples

L'architecture des pagodes de Hoi An est très riche, car la ville est aussi un centre bouddhique du pays. La plupart des pagodes sont du Petit Véhicule (hinayana). Parmi les grandes pagodes on peut citer Chuc Thanh, Phuoc Lam, Hoi Phuoc qui datent du XVII^e et XVIII^e siècles. Au début du XX^e siècle étaient construites les pagodes Cam Ha, Vien Giac, Long Tuyen, aux façades ornées de céramique. Les Chinois ont édifié leurs propres pagodes Kim Son (1697), Thanh Long, Bao Khanh (1696). La pagode Fou Kien avec son porche surmonté de huit toits attire plusieurs fidèles et visiteurs des autres régions.

On ne peut parler de Hoi An sans évoquer le pont-pagode japonais, ou Chua Cau. Construit en 1593 par la communauté japonaise de Hoi An, il n'a pas été retouché depuis, sauf pour quelques arches consolidées en 1986. Il enjambe un arroyo où le cours d'eau est très fort et où les crues surviennent à la saison des pluies. Chua Cau comprend deux parties, le pont et la pagode.



Figure 2 : Hoi An, le pont-pagode japonais

Le pont, fait de planches de bois assemblées, possède une chaussée pour la circulation des véhicules et des chevaux, des trottoirs pour les piétons. Aux deux extrémités du pont, sur les trottoirs, se dressent quatre statuette de chien et de singe.

La pagode, située à côté du pont, également en bois, possède une porte principale dont l'enseigne s'intitule: Lai Vien Kieu, autographe royal du Seigneur Nguyen Phuoc Chau au cours de sa visite à Hoi An en 1719. On dit qu'un géant représentant les flots – qui souvent assaillent la ville – aurait comme Achille un talon fragile, qui se trouvait probablement à Hoi An. Pour protéger la ville, la population superstitieuse a construit le pont pour empêcher le géant de se mouvoir à son aise et cette petite pagode pour abriter l'âme de ce remuant géant. En fait, le mérite en revient aux architectes talentueux qui ont érigé de solides fondations et de piliers de pierre résistant aux crues capricieuses de l'arroyo.

Hoi An compte plus de 10 temples dédiés à ceux qui avaient contribué au défrichage de la région. Le temple le plus ancien est Xuan My (ou Cam Ha), construit au début du XIX^e siècle. Vaste et confortable, le temple du village Cam Pho (1818) est un lieu de déroulement de différents rites et liturgies jusqu'à nos jours.

2.1.2 Les anciennes maisons

Les maisons de ville représentent une autre caractéristique particulière de l'architecture de Hoi An. Remarquables par leur profondeur dû au manque de place, elles se voient les unes les autres, séparées par des impasses assez larges et éclairées. Elles ont été bâties suivant un plan particulier avec une charpente en bois, un toit de tuiles yin et yang (une de face et une de pile), bordées par des murs. L'espace utilisable dans la maison est aménagé logiquement et strictement.



Figure 3 : Maison hoiannaise

Contrairement aux maisons vietnamiennes dont le jardin se trouve devant avec la cuisine, le puits et les commodités à l'arrière, ce type de maison est pourvu d'un jardin intérieur en miniature, garni de plantes d'agrément pour que leurs maîtres, en temps de loisir, puissent s'y détendre, fumer du tabac, prendre du thé. Ce jardin, appelé Hau vien par les Chinois, est tout à fait différent du jardin qui se trouve souvent devant la cour des maisons vietnamiennes. La maison hoiannaise est très commode à la vie des citadins, et nous pouvons retrouver le design dans l'architecture moderne vietnamienne.

A part des maisons de ville, on trouve aussi à Hoi An des maisons à piliers, une architecture traditionnelle des Viets. Les maisons ont une architecture boisée, sculptée de beaux amas de nuage, de rubans de soie, de fruits et d'animaux. Parfois les sculptures illustrent des représentations historiques ou littéraires du Vietnam, et même de la Chine. Les portes de maison sont différentes les unes des autres; au-dessus de la porte principale sont suspendus des diagrammes des huit signes divinatoires, signe de prévention contre les mauvaises génies. Ces maisons existent encore aujourd'hui dans toute leur splendeur bien préservée malgré les intempéries.

2.2 Patrimoine immatériel de Hoi An

Si les monuments bâtis peuvent résister au ravage du temps, le patrimoine culturel n'en est pas moins protégé pour les générations suivantes. Située au croisement des routes maritimes des commerçants de différents pays, Hoi An a su tirer le meilleur de ce brassage culturel.

2.2.1 Les fêtes et les cultes

“*Socialement parlant, la fête est la place de l'âme, culturellement parlant, elle est le berceau qui produit et nourrit les arts: la peinture, les arts de distraction, le théâtre culturel. A ce sens, l'existence des fêtes est strictement relative au développement culturel*” (HỒ Hoang Hoa, 1998 : 4).

La fête se compose souvent de deux parties: le cérémonial et le festif, deux éléments différents mais inséparables formant une activité culturelle complète. Selon les rites, la cérémonie est l'ouverture de la fête; elle représente la partie du devoir, de la croyance, de la mentalité humaine, de leur pensée au passé et aux génies. Le festival rassemble à son tour des activités telles que les manifestations rituelles, des jeux de distraction à un endroit précis.

La coexistence de plusieurs ethnies sur le territoire de Hoi An a conduit aux échanges culturels. L'influence dominante de la culture de Hoi An reste chinoise, qui se traduit par la fête de Long Chu organisée annuellement le 15 juillet du calendrier lunaire pour chasser les épidémies en période de changement de saisons. La fête de Thien Hau le 23 mars (toujours de l'année lunaire) est une fête des Chinois vivant à Hoi An pour honorer la déesse qui selon la légende préserverait les bateaux des dangers de la mer. La fête de Nguyen Tieu, célébrée le 16 janvier, rend hommage aux ancêtres des Chinois de Trieu Chau et de Quang Trieu. Aux nouvelles saisons, les habitants organisent la fête de Cau Bong, où il y a la course des courses de jonques pour se souhaiter de bonnes récoltes, la paix et la prospérité. Le culte de la baleine venant d'une croyance des Chams se traduit par la fête de Nghinh Ong, célébrée en même temps que les cérémonies de Cau Mua et Cau An, du 10 au 12 mai de l'année lunaire pour remercier les génies et espérer de bonnes saisons. Les pêcheurs Viets, au cours des échanges culturels, ont assimilé ces pratiques et les ont modifiées fondamentalement.

2.2.2 La gastronomie et le folklore

Depuis longtemps, la cuisine hoiannaise est très renommée par le Cao lau, une des spécialités de la province de Quang Nam. L'appellation est une déformation de l'expression sino-vietnamienne "cao lau" (pavillon haut) qui désignait au Vietnam, jusqu'à tout récemment, les restaurants chinois (NGUYEN Tung, 1997: 14). C'est un plat de nouilles de riz aux lamelles de porc rôti (xá xíu) mélangées de fritons croustillants, avec de la salade et des germes de haricot. Certains considèrent que l'origine de ce plat provient du Japon. Le Mi quang est probablement une vietnamisation du Cao lau. Son nom est né récemment afin de le différencier du mì chinois aux pâtes de blé. Il s'agit d'une soupe très populaire de Quang Nam (d'où son nom) à base de nouilles de riz et d'un bouillon de porc, de poulet et de crevette ou de poisson. Ce plat joue un rôle de marqueur identitaire fort pour les vietnamiens originaires du Centre.

Le folklore de Hoi An est riche de chants, d'airs, de mythes, de dictons... Un des chants typiques de Hoi An est le Hat Bai choi (Air des distributeurs de cartes), chanté dans les jeux de cartes à l'occasion du Nouvel An lunaire. Selon les règles du jeu, à tour de rôle on désigne une personne chargée de tirer les cartes et celle-ci doit chanter une chansonnette afin que les autres participants puissent deviner la carte. Au fur et à mesure ce genre de théâtre populaire sert à présenter les histoires anciennes en scène et à les jouer à l'occasion des fêtes.

3. DÉVELOPPEMENT DU TOURISME À HOI AN

Le développement du tourisme à Hoi An se fait à partir de 1985, en même temps que l'ouverture économique du pays. A cette période, Hoi An sortit de sa léthargie, telle la belle au bois dormant d'un conte de fées. D'un jour à l'autre, la petite ville ancienne se fait connaître et apprécier d'abord par les vietnamiens, ensuite par les étrangers comme une des destinations les plus intéressantes et attirantes du Vietnam.

3.1. Hoi An et la Route du patrimoine mondial (World Heritage Road - WHR) du Vietnam

À l'initiative de M. Paul STOLL, directeur de Furama Resort de Danang et Secrétaire Général de la Route du patrimoine mondial au Vietnam, la WHR, dont l'idée provient de l'expérience de la Route romantique en Allemagne et l'Autoroute historique au Japon, est un projet de développement basé sur le tourisme durable. La WHR est un nouveau tracé touristique de plus de 1.500 km à travers 14 provinces et villes du Centre du Vietnam, où sont proposés des produits de différentes entreprises touristiques de qualité et de prix meilleurs que ceux vendus par chacune (voir Thoi Bao Kinh Te Saigon, 2002: 26).

Le support apporté par les autorités centrales et locales traduit leur volonté de transformer le Centre du Vietnam en une destination intéressante dans l'objectif de viser une nouvelle segmentation du marché touristique mondial. En effet, le Centre du Vietnam, avec une culture, une histoire et une nature très riches, détient de grands potentiels au développement du tourisme dans toute la région de l'Asie du Sud-Est. Selon M. HO Viet, représentant de l'Agence Nationale du Tourisme du Vietnam dans le Centre, Directeur de projet de la WHR, *“la WHR répond à l'objectif de mettre en réseau “le triangle patrimonial” composé de Hue, Hoi An et My Son actuellement et des monuments du Centre, afin d'éviter le libéralisme dans le développement du tourisme”* (in Kim Em, 2002 : 13). Ainsi, Hoi An se trouve au coeur du projet et de la WHR, apportant sa part à la promotion du tourisme du Vietnam.

3.2. Hoi An – une cité culturelle

L'aspect paisible de Hoi An est représenté par les toits en tuiles et des murs couverts de mousse, par des petites ruelles sillonnant la vieille cité, par la rivière Hoai avec son cours d'eau paresseux et interchangeable. Tous ces traits ont un effet positif sur le caractère des hoiannais: calme, simple et généreux. Hoi An en fait une des caractéristiques marquantes du développement touristique: une culture du tourisme et un tourisme culturel.

3.2.1 La culture du tourisme

Les gens de Hoi An habitent le patrimoine à leur façon, comme leurs ancêtres il y a 500 ans. Ils s'ouvrent à la vie avec tout leur coeur, peut être influencés par le confucianisme, par la culture asiatique, vénérant les personnes âgées, chérissant les enfants et respectant les uns les autres. C'est ainsi qu'ils accueillent les touristes, sans marquer de différence entre étrangers et compatriotes, leur rendant le séjour agréable. Une amitié tacite règne entre les touristes et les habitants, toujours souriants et accueillants, même les petits vendeurs dans les rues. Le système des deux tarifs n'existe pas à Hoi An. Les marchands ambulants ou les cyclos-pousses n'agressent pas les visiteurs.

Pour lutter contre les problèmes sociaux, les autorités municipales ont mis sur pieds une équipe spéciale responsable de l'ordre et de l'environnement touristique de la cité. Les membres de cette équipe sont toujours présents dans les rues et sur les sites pour traiter les réclamations ou les plaintes des touristes. On n'a jamais entendu parlé de vol contre les touristes. Les vélos ou les motos peuvent être laissés sur le trottoir sans que personne ne les touche. On parle depuis longtemps d'une Hoi An moderne et sécurisée, fait constaté et certifié par les touristes eux-mêmes⁴.

En fêtant le troisième anniversaire de Hoi An – patrimoine culturel mondial, M.PHAM Ngoc Gioi, vice-président du Comité populaire de la ville, confirme: *“La préservation du patrimoine culturel, la protection des touristes sont devenues une prise de conscience des hoiannais”* (in HUA Van, 2003 : 5). Ces mots traduisent globalement et parfaitement tout ce que les habitants de Hoi An ont fait pour rendre leur vieille cité une perle du tourisme non seulement national, mais aussi international.

3.2.2 Le tourisme culturel

Hoi An accueille la nouvelle année à sa manière, avec des touristes de tous les horizons participant à des fêtes, des présentations théâtrales dans les ruelles de la vieille cité qui devient à cette occasion une grande scène ouverte. La prière de paix, de santé, de bonheur et de prospérité au Nouvel An se fait par un geste très poétique: des bougies sont allumées, déposées dans des petits lampions en papier qui sont laissés flotter sur la rivière Hoai.



Figure 4 : Hoi An, la fête de la pleine lune

A partir de juillet lunaire 1998, la créativité des hoiannais est soulignée par la transformation de la cité d'environ 8000 habitants en une mise en scène culturelle à chaque pleine lune. Plusieurs activités sont organisées en vue d'attirer des touristes et faire revivre une Hoi An vieille de 400 ans. Les gens écoutent les poètes citer des textes de l'époque des Tang et participent aux jeux folkloriques, comme le jeu des cartes, le jeu d'échecs...

Les concerts de musique traditionnelle et de musique populaire, les visites des villages artisanaux sont aussi sur le programme. De plus, on peut admirer les expositions des lampions ou la navigation des "lampes en fleurs" sur la rivière Hoai. Une caractéristique de cette mise en scène: l'absence totale d'électricité. Les ruelles, les maisons, les devantes des boutiques, toute la cité est baignée par la lueur des lampions et la clarté de la pleine lune. Les appareils électriques et électroniques sont éteints, les véhicules s'arrêtent à l'entrée de Hoi An pour rendre à la cité son aspect d'antan. Parlant de cette initiative de Hoi An, M. PAN Jian Min, Vice-Directeur de l'Agence du Tourisme de Quang Tay, remarque: "...les soirées des festivals de jeux de cartes, de commentaires sur les poèmes des Tang, l'image des vieux dans les tuniques noires traditionnelles jouant aux échecs sous la lueur des bougies, ou des touristes étrangers contemplant la lune montée dans le ciel sur les toits de la vieille cité silencieuse, et des lampions multicolores... donnent une âme spécifique de l'ancienne cité, totalement différente à ce qui existe dans la culture chinoise" (in Huu Vinh, 2000 : 7).

3.3. Le tourisme durable de Hoi An

Pour organiser de telles soirées lunaires, les habitants de Hoi An ont dû changer leur conception de la vie moderne pour s'imprégner de l'ambiance de la cité, car la population locale comprend très bien que le développement touristique génère du travail, des revenus, de la prospérité économique.

Le mérite revient aux autorités de Hoi An, qui ont l'initiative de donner un nouvel aspect du tourisme culturel sur la base du développement durable et ont su expliquer aux habitants la nécessité de leur participation.

En réponse à la question quels sont les intérêts apportés à Hoi An par ces manifestations, M. NGUYEN Su, président du Comité populaire de Hoi An, dit: *“Du côté effet économique, jusqu'à ce jour nous ne faisons que des dépenses (au moins 6 millions de dong chaque mois) et ne gagnons aucun sou du festival. Par contre, il a apporté beaucoup de bénéfices à la population locale”* (in Truong Kien, 2001 : 24).

Il y a presque 10 ans, M.Kazik⁵, architecte polonais, parlait des anciennes maisons de Hoi An: *“Il ne suffit pas d'étoiles pour classer ces anciennes maisons. Avec un peu de restauration, d'équipement, elles peuvent déjà accueillir des touristes. Je paierais volontiers une grande somme pour pouvoir y passer une nuit”*. Le Comité populaire de Hoi An a permis à quelques anciennes maisons d'ouvrir leur porte aux touristes en tant que gîtes pilotes à l'occasion de la Semaine culturo-touristique “Itinéraire vers le passé” qui avait lieu à Hoi An du 23 mars au 02 avril 2000. Avec un répertoire de 46 anciennes maisons classées “catégorie spéciale” et 96 autres - “1ère catégorie”, dont la plupart se trouvent sur les rues Nguyen Thi Minh Khai et Nguyen Thai Hoc, Hoi An est apte à assurer un hébergement spécial. A l'heure actuelle, le service d'hébergement dans ces vieilles maisons est très apprécié par les touristes, car ayant le même confort que dans les hôtels. Pour obtenir la licence du Comité populaire, chaque maison doit avoir, sans parler des conditions de sécurité et d'hygiène obligatoires, un programme d'activités et de services offerts aux touristes, tels que présentation de la vieille cité et de l'histoire de l'architecture de la maison, discussion entre propriétaire et visiteurs, présentation du mode de vie de la famille, formation sur place à la préparation des repas...

A côté de ces prestations, Hoi An a fait revivre le village des artisans de céramique dans le quartier de Thanh Ha, qui attire de plus en plus de visiteurs et offre du travail à la population locale. Et un autre métier a trouvé des adeptes et acheteurs de produits parmi les touristes: la fabrication des lampions, sachant que ce métier est né seulement en 1997 et se développe rapidement à partir de l'an 2000, avec les “nuits de Hoi An” (tous les 14 du calendrier lunaire). Dans les boutiques, qui sont aussi de petits ateliers, les touristes se mettent à côté des artisans pour apprendre à faire eux-mêmes ces produits fragiles et spéciaux de Hoi An. Le lampion est devenu non seulement un objet d'éclairage, mais aussi de décoration, de souvenir.

CONCLUSION

Les temps ont changé, mais Hoi An reste toujours une ancienne cité paisible au bord de la rivière Hoai. L'évolution de la ville a fourni des conditions favorables, et les hoiannais savent en profiter pour développer leur cité tout en préservant leur héritage ancestral que ce soit chinois, japonais, portugais ou vietnamiens. Le caractère simple, généreux de la population locale est accentué par l'hospitalité envers les touristes depuis que Hoi An s'ouvre au monde. Il ne manque pas de touristes étrangers visitant plusieurs fois Hoi An, car ils s'y sentent non pas “venus”, mais “de retour”. Et les habitants de Hoi An comprennent que la protection des monuments architecturaux ne suffit pas, que la participation aux services touristiques, la préservation de leur mode de vie sont une manière indirecte de valorisation de l'identité de Hoi An, patrimoine culturel mondial reconnu par l'UNESCO. Une autre manière aussi d'attirer les touristes à l'éco-musée de Hoi An.

BIBLIOGRAPHIE

- BUI Đẹp, 2002. *Di sản thế giới* (Patrimoine mondial). T.2. Edition des jeunes, Ho Chi Minh ville.
- ĐINH Gia Khánh, LÊ Hữu Tầng, 1994. *Lễ cổ truyền trong đời sống xã hội hiện đại* (Les fêtes traditionnelles dans la vie sociale moderne). Edition des Sciences sociales, Hanoi.
- HOÀNG Duy, 2000. *Chút hoài cổ ở Phố rêu* (Se rappeler du passé dans la cité des mousses). La jeunesse du dimanche, No 31-2000, Ho Chi Minh ville, p.28.
- HỒ Hoàng Hoa, 1998. *Vẻ đẹp trong đời sống văn hóa các cộng đồng* (La beauté dans la vie culturelle des communautés). Edition des sciences sociales, Hanoi.
- HỨA Văn, 2003. *Bảo vệ du khách* (Protéger les touristes). La jeunesse du 06 janvier 2003, Ho Chi Minh ville, p.1 et 14.
- HỮU Nguyên, Kim Em, 2002. *Un trésor à Hoi An*. Saigon Eco juillet-août 2002, p.18.
- HỮU Vinh, 2000. *Ấn tượng Fam trip* (Impression du Fam trip). La jeunesse du dimanche, No 50-2000, Ho Chi Minh ville, p.32.
- HUỖNH Hoa, 2001. *Du lịch miền Trung tiếp thị* (Marketing du tourisme du Centre). Economie de Saigon, 06 septembre 2001, Ho Chi Minh ville, p.24 et 50.
- HUỖNH Hoa, 2001. *Phố cổ đón thiên niên kỷ mới* (L'ancienne cité fête le nouveau millénaire). Economie de Saigon, 11 janvier 2001, Ho Chi Minh ville, p. 29.
- HUỖNH Hoa, 2002. *Hoi An – a town of peace and friendliness*. Saigon Times weekly, No 02-02, Ho Chi Minh city, p.19.
- HUỖNH Kim Em, 2000. *Lung linh phố cổ đèn lồng* (Brillent les lampions de l'ancienne cité). La jeunesse du dimanche, No 50-2000, Ho Chi Minh ville, p.33.
- KIM Em, 2000. *Để Hội An có thêm nhiều bè bạn* (Pour que Hoi An gagne plus d'amis). La jeunesse du dimanche, No 11-2000, Ho Chi Minh ville, p. 28.
- KIM Em, 2002. *Bước đột phá của du lịch miền Trung* (Une percée du tourisme du Centre). La jeunesse du dimanche, No 39-2002, Ho Chi Minh ville, p. 26-27.
- KROWOLSKI Nelly, NGUYEN Tung, 1997. Note sur les pratiques alimentaires vietnamiennes et les influences étrangères. In Etudes vietnamiennes – *Pratiques alimentaires et identités culturelles*, No 125&126-1997, Hanoi, p. 361-400.
- LÊ Đức Dục, 2001 *Hội An - đường đến đô thị văn hoá* (Hoi An – vers une ville culturelle). La jeunesse du dimanche, No 34-2001, Ho Chi Minh ville, p. 35.
- LÊ Đức Dục, 2002. *Sống lại làng gốm Thanh Hà* (La résurrection du village de céramique de Thanh Hà). La jeunesse du dimanche, No 48-2002, Ho Chi Minh ville, p.29.
- LÊ Văn Lan, 1989. *Hoi An. In Đô thị cổ Việt Nam* (Ancient towns in Vietnam). Edition de l'Institut de l'Histoire, Hanoi, p. 210- 233.
- LƯƠNG Thiện, 2003. *Thân thiện đất Quảng* (La terre amicale de Quang). Saigon libérée du 07 avril 2003, p.6.
- MUCCI Aimé. *Patrimoine, mémoire, tourisme: un exemple significatif*. Tourisme – Patrimoine I, No 9-2000, Presses de UTM Toulouse, p.53-76.
- NGUYỄN Đình An, 2000. *Hội An ở Tokyo* (Hoi An à Tokyo). La jeunesse du dimanche, No 47-2000, p. 13 et 39.
- NGUYỄN Minh Tuệ, VŨ Tuấn Cảnh et autres, 1999. *Địa lý du lịch* (Géographie touristique). Edition de Ho Chi Minh ville.
- NGUYỄN Quang Hà, TRẦN Hoàng et autres, 1998. *Sổ tay địa danh du lịch các tỉnh trung trung bộ* (Carnet de toponomie touristique des provinces de la région du Centre). Edition de la Formation, Quang Nam.
- NGUYỄN Văn Xuân, 2000. *Hội An*. Edition de Da Nang.
- THÁI Bình, 2002. *When hosts and guests exchange positions*. Saigon Times weekly, No 02-02, Ho Chi Minh ville, p. 20-21.
- TRƯỜNG Kiên, 2001. *Mùa trăng phố cổ* (La saison de pleine lune à l'ancienne cité). Femme du dimanche, No 05-2001, Ho Chi Minh ville, p. 5 et 19.
- VĂN Thiêng, 2001. *Rencontres avec Hoi An à la pleine lune*. Saigon Eco, septembre-octobre 2001, Ho Chi Minh ville, p. 26.

“*Đọc theo Con đường di sản*” (Le long de la Route du patrimoine). Economie de Saigon, No 23-2002, p.22-23.

“*Major tourist attractions on the World Heritage Road*”. Saigon Times weekly, No 23-02, p. 20-21.

www.saigonnet.vn/dulich/trongnuoc

www.hoiantourist.com

www.vietnamtourism.com

www.worldheritageroad.com

www.dulichvn.gov.org

NOTES

¹ En 1904, un tronçon de chemin de fer était installé entre Da Nang et Hoi An pour transporter les marchandises. En 1905, le chemin de fer Decauville Tourane – Faifo recevait des passagers. En 1916, une tempête très cruelle a coupé ce tronçon, et en 1917, il a cessé son activité.

² La salangane est une variété d'hirondelle, appelée aussi hirondelle de mer. C'est un oiseau un peu plus grand qu'un moineau, avec un plumage et une voix très banals. La salangane utilise sa bave pour construire son nid dans des fentes de rochers au large. Le nid de salangane est un produit particulier, d'une très grande valeur économique, nutritionnelle et médicale (contre le tuberculose, l'asthme...), qui représente un des six produits d'exportation stratégiques des habitants de Hoi.

³ Pierre Poivre, né en 1719, fils d'un commerçant français de soierie. Il a fait de nombreux voyages à travers le monde et possédait de larges connaissances. Il vint à Hoi An pour l'étude du commerce et des conditions de vie des habitants. Il apprit le chinois puis en 1744 revint à Kuang Tong où, avec placidité, il écrivit “Hoi ky Dang trong” (Mémoires du Centre). En 1749, il se rendit à Hue, puis à Quang Nam, établit un comptoir de commerce à Hoi An.

⁴ Un homme d'affaires américain, en visitant le pont japonais, y a oublié son cartable avec tous ses documents. Il a beau chercher sans se rappeler à quel endroit il l'a laissé. À la fin, il s'est adressé au comptoir de billets d'entrée dans la vieille cité, et un des guides l'a aidé à retrouver le cartable, resté intact sur le pont (in HUA Van, 2003: 5).

⁵ M. Kazik, architecte polonais, arrivait au Vietnam dans les années 80 comme volontaire et était décédé après une grave maladie. Durant les dernières années de sa vie au Vietnam il participait activement à la restauration des tours Cham du Centre.